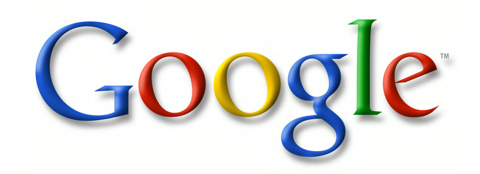




HISTOIRE

POLITIQUE, CIVILE ET RELIGIEUSE

DE LA

SAINTONGE

ET

DE L'AUNIS

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS;

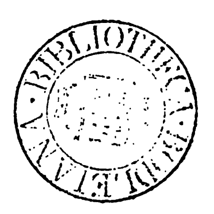
PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION.

Par M. D. Massiou,

MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE; DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENS HISTORIQUES; DES SOCIÉTÉS ROYALES DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, DE LA MORINIE, DE L'OUEST, ET AUTRES CORPS SAVANS.

Je n'ay pas recueilli cela des aucteurs imprimés seulement; mais y a des choses que j'ay retirées de vieux livres, anciennes pancartes et mémoires que les rats, souris et teignes, l'eau et la poudre avaient fort endommagés.

(VINET. L'Antiquité de Saintes et de Barbezieux.)



PARIS.

LANCE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

LA ROCHELLE.

F. LACURIE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1836.

TROISIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES DU CALVINISME,
JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

1548.—1685.

TOME PREMIER.

Tout exemplaire non-revêtu de la signature de l'auteur sera réputé contrefait.



MARENNES. TYPOGRAPHIE DE J.-S. RAÏSSAC.

HISTOIRE

DE LA

SAINTONGE

ET

DE L'AUNIS.

TROISIÈME PÉRIODE.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS L'INTRODUCTION DU CALVINISME EN AUNIS, JUSQU'A LA DISGRACE DU SIRE DE LA CASE.

1548 — 1566.

Les premières années du XVIe siècle virent éclore, en Allemagne, le germe d'une révolution religieuse qui devait changer la face du monde chrétien et renouveler, dans toute la France, les horreurs de la guerre des Albigeois. Depuis long-temps la fervente piété du moyen-âge s'était refroidie dans les cœurs. Les richesses immenses du clergé, son faste scanda-

leux, sa dépravation avaient porté atteinte à l'autorité des pontifes et détruit le prestige de la vieille théocratie romaine. Le ridicule et le mépris qui poursuivaient les hommes d'église, rejaillissaient sur les vérités augustes qu'ils avaient mission d'enseigner. Les consciences ébranlées cherchaient un appui, et le doute qui s'était emparé de toutes les âmes ouvrait un champ vaste aux théories des novateurs.

Un jeune théologien saxon, Martin Luther, moine éloquent et fougueux, comprit ce malaise de son siècle, et résolut d'y remédier. D'abord il déclama contre la vente des indulgences dont la cour de Rome faisait un honteux trafic. Bientôt, enhardi par le succès, il osa attaquer les dogmes de la foi et la discipline de l'Eglise. Le célibat des prêtres, les vœux monastiques, la souveraineté spirituelle du pape, l'autorité des conciles, le culte des saints, la confession, tout devint, pour lui, l'objet d'une réforme radicale. Dans son zèle audacieux, il prétendit régénérer le christianisme en le dégageant de toutes ses pratiques humaines, et réédifier l'Eglise sur ses bases primitives, en ne reconnaissant pour loi que l'Ecriture.

Bientôt d'autres novateurs, formés à l'école de Luther et encouragés par son exemple, se précipitèrent sur ses traces et outrèrent encore sa doctrine. Jean Cauvin ou Calvin, natif de Noyon, en Picardie, fut le plus ardent de ces nouveaux réformateurs. Forcé de quitter la France où sa vie était menacée,

il se réfugia en Italie, puis en Allemagne, et fut enfin appelé à Genève, où Zwingle avait introduit les dogmes de Luther. Ce fut là qu'il publia son livre de l'*Institution chrétienne*, qui est devenu le catéchisme de ses sectateurs.

Tandis que le luthérianisme envahissait le nord et l'est de l'Europe, l'hérésie de Calvin se propageait, en France, parmi la noblesse et la bourgeoisie où l'exprit d'examen et de discussion avait profondément pénétré. Mais il s'en fallait bien que, sur les rives de la Seine et de la Loire, la réforme ne fût, comme sur les bords de l'Elbe et du Danube, qu'une révolution purement religieuse. Aux questions de dogme et de liturgie qui se débattaient entre les docteurs, se mêlaient, en France, des questions, bien autrement irritantes, d'affranchissement politique et de progrès social.

Jaloux de l'influence et de la fortune du haut clergé, un grand nombre de gentilshommes embrassèrent le nouveau symbole religieux, non parcequ'il leur semblait plus conforme que l'ancien aux lumières de la raison et aux inspirations de la conscience, mais parcequ'il s'annonçait comme un puissant dissolvant de cette vieille unité féodale qui, même aux yeux du baronnage, n'était plus qu'une alliance oppressive entre le sacerdoce et la royauté.

Ce vague besoin d'émancipation qui travaillait sourdement les castes privilégiées, se faisait sentir bien plus énergiquement encore aux classes labo-

rieuses. Quoique moins sceptique et moins frivole que la noblesse, la bourgeoisie ne laissa pas d'immoler ses vieilles croyances aux nouveaux dogmes : mais consultant sa politique bien plus que ses convictions, si elle accueillit et favorisa la réforme, c'est que la réforme lui semblait devoir précipiter la marche du grand mouvement démocratique qui, depuis Louis XI, poussait les masses à la conquête d'une position sociale plus large et plus indépendante.

La multitude seule se montra d'abord indifférente et même hostile aux nouvelles doctrines religieuses. Etrangère aux spéculations de la politique, habituée à souffrir sous tous les régimes, elle se tint assez longtemps en dehors d'une révolution dont elle ne comprenait pas le but et dans laquelle rien ne lui semblait tendre à améliorer sa condition. Mais, des classes riches et lettrées, les nouveaux dogmes descendirent peu à peu aux masses pauvres et ignorantes, et le peuple, abjurant à son tour sa vieille foi religieuse, finit par dogmatiser à l'exemple des gentilshommes et des bourgeois.

Au premier bruit du schisme de Luther, le pontife de Rome avait saisi ses foudres apostoliques. Les princes d'Occident, encore soumis à l'influence de la tiare, se crurent obligés de prendre parti dans sa querelle et de servir son ressentiment. En France surtout, où la révolution se montrait plus politique encore que religieuse, où les tendances démocratiques ne menaçaient pas moins l'autorité temporelle

que le pouvoir spirituel, il y eut assaut de zèle et de rigueur, entre la Sorbonne et les parlemens, pour l'extermination des schismatiques. Mais en s'armant pour la cause de l'orthodoxie romaine, le bras séculier ne fit que propager l'hérésie : le prosélytisme naquit, comme toujours, du sein de la persécution, et la réforme grandit à la lueur des bûchers.

Telle fut, autant qu'on peut resserrer en quelques lignes ce qui remplit des volumes, l'origine du grand cataclysme social qui, pendant plus d'un siècle, plongea le royaume dans une effroyable anarchie, et dont la populeuse contrée située entre la Gironde et la Sèvre devint un des principaux théâtres.

Ce riche et beau pays de Saintonge et d'Aunis, où le calvinisme devait pousser des racines si vivaces et être arrosé de tant de sang, fut toutefois une des dernières provinces de France qui embrassèrent la réforme. Sous François I[er], l'hérésie y avait, il est vrai, jeté quelques étincelles [1] ; mais ces premiers germes de dissidence religieuse, manquant de vitalité, n'eurent qu'une existence éphémère. Ce fut

[1] On avait vu, en 1534, une fille de bas lieu, nommée Marie Gaborit, quitter la Rochelle pour aller dans le Poitou, sa patrie, prêcher les nouveaux dogmes. Cette enthousiaste, qui osa joûter contre un moine franciscain dans un combat de controverse, fut condamnée comme hérétique et brûlée vive sur la place publique de Fontenay. (Voir Théod. de Bèze, *Hist. des Eglises réf.*, t. I, p. 23.) En 1546, des religieuses de Saintes, sans abjurer précisément la foi catholique, avaient secoué spontanément le joug de la règle, franchi le seuil du cloître et rompu leur vœu de célibat. (*Act. orig. du grand vicaire de Saintes.*)

réellement sous Henri II que le schisme de Calvin commença à se faire jour dans ces contrées.

Au midi de la Charente, dans ces fertiles plaines de la Haute-Saintonge, où la vie est si molle et le climat si doux, le nouveau symbole religieux trouva d'abord peu de sympathie parmi des hommes que leurs mœurs agricoles et pastorales, leurs idées stationnaires et traditionnelles attachaient fortement aux croyances de leurs aïeux. Mais au nord du fleuve, dans les îles et les ports de l'Atlantique, sur les falaises battues par les ouragans, là où l'âme est forte, l'humeur aventureuse, où les têtes sont vives et les idées progressives, la réforme religieuse fut promptement accueillie par un peuple navigateur, que ses habitudes maritimes et commerciales mettaient journellement en contact avec les schismatiques du Nord.

Ce fut donc en Aunis et sur tout le littoral de l'Océan que les apôtres du nouveau dogme firent leurs premiers prosélytes et que le pouvoir orthodoxe dut frapper ses premiers coups.

1548. — La seconde année du règne de Henri II,[1] quelques hérétiques de la Rochelle furent condamnés, par la sénéchaussée de cette ville, à faire amende honorable, *nu-pieds, en chemise, un cierge au poing,* devant le grand portail de l'église de Notre-Dame de Cougne.[2] « D'autres, dit un écrivain catholique,

[1] 8 Août 1548.

[2] *Réglem. du gouvern. de la Rochelle.*

furent bannis et fustigés jusqu'à grande effusion de 1548.
sang, avec défense d'user, à l'avenir, d'aucunes paroles hérétiques, à peine d'être brûlés tout vifs.[1] »
Toutefois, ces exemples étaient encore peu contagieux, et, tandis que, dans beaucoup d'autres provinces du royaume, le sang des calvinistes coulait sur les bûchers, la Saintonge demeurait spectatrice paisible, sinon indifférente, de ces orages lointains dont les commotions ne venaient pas encore jusqu'à elle.

D'autres intérêts occupaient alors les habitans des rives de la Charente, intérêts tout matériels, mais qui, par cela même, touchaient de plus près des hommes qui ne connaissaient que les jouissances de la vie positive, les seules qui leur fussent permises, et que leur disputait encore un pouvoir oppresseur.

On n'a pas oublié qu'en l'année 1542, François I[er] avait étendu aux pays de Saintonge et d'Aunis l'impôt vexatoire de la gabelle, contrairement à l'usage suivi, jusqu'alors, dans ces contrées maritimes, accoutumées à ne payer que le droit du *quart et demi* sur le prix du sel. Depuis le commencement du nouveau règne, la perception de l'impôt se faisait avec plus de rigueur encore que sous le règne précédent. Déjà odieux par le taux énorme auquel il élevait le prix d'une denrée de première nécessité, et qui ne provenait, comme disaient les hommes du pays, que *de la libéralité du soleil*, ce monopole était devenu intolérable par l'avidité d'une foule de

[1] Soulier, *Hist. du calv.*, p. 95.

1548. traitans dont les exactions étaient plus onéreuses que l'imposition même de la gabelle. « Des nuées d'hommes maigres et affamés, dit un historien, fondaient comme des sauterelles sur ces malheureuses provinces, dévoraient la substance du peuple et ne se retiraient qu'après avoir fait des fortunes qui égalaient celles des meilleures maisons. [1] — De telle sorte, ajoute un contemporain, qu'en moins de deux ou trois ans, lesdits officiers et leurs commis devenaient riches de trois ou quatre mille livres des biens du pauvre peuple.[2] »

Les amendes arbitraires, les violations de domiciles, les emprisonnemens, les confiscations, se multipliant de jour en jour, rendirent enfin trop misérable la condition des classes pauvres et les poussèrent au désespoir. Dans la Haute-Saintonge, les habitans de plusieurs paroisses refusèrent de s'approvisionner aux greniers royaux, où chaque maître de maison était tenu d'acheter le sel à des prix très-élevés. Des murmures on en vint bientôt aux menaces et des menaces à la rébellion.

Le soulèvement éclata dans les environs de Jonzac. « Les laboureurs et gens rustiques s'assemblèrent avec les prêtres qui émurent le peuple et donnèrent la chasse aux gabelleurs.[3] » Six mille campagnards, armés de tout ce que le hasard offrit à leurs mains,

[1] Garnier, Contin. de Velly, *Hist. de Fr.*, *Règne de Henri II.*

[2] Jean Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, IVe partie.

[3] *Ibid.*

s'attroupèrent au son de la cloche et marchèrent sur Châteauneuf. Ils ouvrirent les prisons et massacrèrent huit officiers de la gabelle. Ce torrent, grossissant dans sa course, mit en fuite quelques gentilshommes de la contrée qui tentèrent de l'arrêter, incendia leurs manoirs, et, se portant sur les greniers à sel, fit expirer dans d'affreux tourmens tout ce qui y fut trouvé. 1548.

Henri d'Albret, roi de Navarre et gouverneur des provinces maritimes d'Aquitaine, envoya contre ces furieux sa compagnie d'ordonnance, forte de huit cents chevaux ; mais elle fut mise en déroute par *ces pitaux* et forcée de se réfugier à Barbezieux, où l'insurrection n'avait pas encore pénétré, grace à la fermeté de Charles de la Rochefoucault, seigneur du lieu. Mais la cloche ne tarda pas à retentir dans les bourgades environnantes, et les lansquenets du roi de Navarre, craignant de tomber au pouvoir des insurgés, se replièrent précipitamment sur Montlieu, d'où ils regagnèrent le Béarn.[1]

L'insurrection allait se propageant dans la Saintonge du sud. Le cri de *mort aux gabetoux!* dénomination qui, dans le langage du peuple, désignait les commis de la gabelle,[2] se mêlait partout au son

[1] Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, IVe partie.

[2] Ce sobriquet s'est perpétué dans les ports de la Charente-Inférieure où il est encore une injure pour les agens de l'administration des douanes, qui, dans l'opinion du peuple, n'est qu'une transformation de l'ancienne gabelle.

1548. lugubre du tocsin. Bientôt l'attroupement se trouva fort de seize mille manans, commandés par quelques bourgeois mal famés, tels qu'un Bouillon, un Châteauroux, un Cramaillon, un Broismenin dit Galafre.[1]

A Barbezieux, un châtelain, nommé Puymoreau, homme d'un esprit exalté, prit le commandement supérieur des insurgés, et fut salué par eux du titre de *couronnal* ou colonel de Saintonge, sorte de dictature qui lui donnait droit de vie et de mort. Ce chef redoutable expédia aux curés et vicaires des bourgades qui ne s'étaient pas encore soulevées, l'ordre de rassembler leurs paroissiens au son de la cloche, *de les faire embâtonner et mettre en armes*, et de marcher avec eux *sous peine d'être saccagés*. Cet ordre ayant été partout exécuté ponctuellement, les insurgés se trouvèrent bientôt en si grand nombre, que tous les barons et les hommes d'armes des hautes marches de Saintonge s'enfermèrent dans leurs châteaux-forts, dont ils levèrent les ponts et abattirent les herses, n'osant attendre les mutins en rase campagne.[2]

De Barbezieux, Puymoreau conduisit ses bandes à Archiac.[3] Là, informé qu'un seigneur du pays, nommé d'Ambleville, avait fait pendre quelques vilains aux fourches patibulaires de sa justice féodale,

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. I, liv. V.
[2] Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, IVe partie.
[3] 3 Août 1548.

il entra sur les terres de ce châtelain et mit le feu à son manoir, disant qu'il *était gabelleur;* puis la troupe s'achemina vers Saintes. Comme elle traversait la paroisse de Belluire, un *bon-homme* du voisinage vint se plaindre au *couronnal* d'un clerc, nommé Jehan Berraud, qui lui avait dérobé une cavale du prix de six écus. Puymoreau se fit amener le clerc et l'interrogea. Le fait étant prouvé, le coupable fut lié au tronc d'un arbre, et, pendant une heure, le corps de ce malheureux servit de but aux traits et *viretons* de toute la troupe. *Il fut*, dit un chroniqueur, *sagitté jusqu'à la mort.* [1] 1548.

Cette horde effrénée, poursuivant sa route par Pons, se recruta, en passant, des bandes de cette ville et des bourgades voisines. Enfin elle arriva sous les murs de Saintes, où les insurgés de Marennes, de la Tremblade et de la côte d'Arvert vinrent se joindre à elle. La commune de Saintes, n'osant braver la colère de ces furieux et *doutant pouvoir résister à si grande multitude de gens*, ouvrit ses portes. Puymoreau fit aussitôt forcer les prisons qui regorgeaient de *faux sauniers* ou contrebandiers, et mit en liberté tous ceux qui y étaient détenus. Se faisant ensuite indiquer les demeures du lieutenant-général de la gabelle et des commis à la perception de l'impôt, il les livra au pillage et fit massacrer tout ce qui y fut trouvé sans distinction d'âge ni de sexe. [2]

[1] Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, IVe partie.
[2] *Ibid.*

1548. Pendant ce temps-là, une autre bande d'insurgés venant de Cognac, surprit, près de cette ville, le directeur-général de la gabelle. « Elle l'assomma de bastonnades, puis le jeta en la rivière, attaché sur des ais, disant par moquerie : *Va, méchant gabelou, va saler les poissons de la Charente !* »

A l'approche du redoutable *couronnal* et de ses gens, les commis aux greniers à sel de Saintes et des environs s'étaient enfermés, avec quelques milices, dans le château-fort de Taillebourg. Les bandits commencèrent le siége de cette forteresse, mais ils furent bientôt rebutés par les difficultés de l'entreprise. Une troupe de ces forcenés, qui s'était détachée du gros de la bande, ayant été surprise par un corps de vingt-cinq lansquenets bien montés, fut taillée en pièces et prit la fuite en désordre, laissant le terrain couvert de bâtons. Puymoreau se disposait à retourner à Saintes, lorsque, trompé par de fausses dépêches, dans lesquelles on lui donnait avis de l'approche d'un corps considérable de cavalerie, il prit l'épouvante et se replia sur Cognac qu'il livra au pillage, parce qu'on voulut lui en refuser l'entrée.[1]

Là, son *armée* se recruta des bandes de l'Angoumois, du Périgord, de l'Agénois, de la Guienne bordelaise, et se trouva bientôt forte de cinquante mille hommes, armés de bâtons ferrés, d'arbalètes, de piques, de javelines, de hallebardes et d'épées à

[1] Jean Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, IVe part. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, liv. V.

deux mains. Une foule de contrebandiers, de moines apostats, de vagabonds et de mendians, attirés par l'espoir du butin, se joignirent à cette multitude indisciplinée. A la tête de ce ramas de gens de tous pays et de toutes conditions, le couronnal de Saintonge marcha sur Bordeaux, brûlant, pillant, dévastant tout sur sa route. 1548.

L'insurrection pénétrait, des bourgs et hameaux, dans les villes closes, où le menu peuple partageait la colère comme les souffrances des villageois. La bourgeoisie, bien qu'elle sympathisât, en secret, avec les insurgés, n'osait remuer, effrayée par les excès de cette nouvelle Jacquerie et par les crimes des vagabonds et malfaiteurs étrangers qui se mêlaient aux indigènes. « N'étaient aucunes gens assurées, allant par le pays, car il n'y avait si bon marchand, gentilhomme ou autre qui ne fût dévalisé, ains tué, sous ombre de dire qu'il était gabelleur. »[1] Mais à Saintes, à Marennes, à Pons, à Blaye, à Bourg-sur-Mer et dans d'autres villes de la Saintonge du sud, le bas peuple, qui n'avait rien à perdre, prenait les armes et courait en foule se joindre aux insurgés pour piller avec eux.

Arrivé près des murs de Bordeaux, Puymoreau intima aux jurats de cette ville l'ordre de se rendre en grande diligence à Libourne, *bien équipés en armes, avec force vivres pour son armée, à peine d'être sac-*

[1] *Chronique de* Paradin.

1548. *cagés*. « Les jurats de ladite ville, pour ce qu'ils avaient ouï parler de ce couronnal de Saintonge, estimant que ce fût quelque grand personnage, tinrent conseil sur lesdites lettres, et, étant ébahis de ce, presque tous les jours s'assemblaient pour en délibérer. » Tandis que le corps de ville hésitait irrésolu, le peuple de Bordeaux s'attroupa en tumulte. « Quelques-uns prirent la hardiesse de sonner la grosse cloche de l'hôtel-de-ville, et dura le tocsin environ douze heures. » La multitude ameutée força l'arsenal, enleva toutes les armes qui y étaient déposées et ouvrit les portes de la ville aux insurgés. Pendant plusieurs jours cette grande cité fut livrée au plus affreux carnage. [1]

Henri II était à Turin lorsqu'il fut informé de ces désordres. Le vieux connétable Anne de Montmorency lui représenta que ce n'était pas la première fois que les peuples de la Saintonge et de l'Aunis se révoltaient contre le pouvoir royal ; que déjà sous le feu roi, son père, ceux de la Rochelle et des îles voisines avaient donné des preuves éclatantes de leur insoumission, et qu'on ne parviendrait jamais à rétablir l'obéissance dans ces contrées, si l'on ne prenait le parti d'exterminer jusqu'au dernier de leurs habitans, pour les repeupler de nouvelles familles. Il termina en s'offrant lui-même pour accomplir cette importante régénération. Mais le jeune roi, réprimant

[1] *Mém. du Maréch. de Vieilleville*, liv. III, chap. 16. — De Thou, *Hist univ.*, liv. V. — Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, IV[e] partie.

le zèle trop ardent de son ministre, lui fit entendre 1548.
qu'il ne voulait pas se faire le bourreau de ses sujets. [1]

Henri dépêcha en Guienne [2] le sieur de Sainte-Foy avec des lettres par lesquelles il enjoignit aux insurgés de rentrer dans leurs foyers sous peine d'être punis sévèrement, promettant de faire droit aux réclamations de ceux qui auraient des motifs légitimes de se plaindre. Ces lettres ayant été publiées à Bordeaux, à Saintes, à Angoulême et dans toute la Guienne, calmèrent l'effervescence des paysans, qui se retirèrent tranquillement chacun chez eux et *ne firent plus aucune assemblée*. [3]

Pour assurer l'exécution de ses ordres, le roi changea la destination de son armée de Piémont et la divisa en deux corps. L'un, commandé par le connétable, prit le chemin du Bordelais par le Languedoc; l'autre, sous la conduite de François de Lorraine, duc d'Aumale, traversa le Poitou et arriva en Saintonge au commencement d'octobre. Ces deux généraux étaient convenus de faire leur jonction entre la Garonne et la Dordogne, dans *le pays entre deux mers*, comme on disait alors.

Ils trouvèrent les mutins rentrés dans le devoir et le parlement de Bordeaux occupé à informer contre les coupables. Une stupeur profonde avait succédé

[1] *Mém. du maréch. de Vieilleville*, liv. III, chap. 11
[2] Septembre 1548.
[3] Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, IVe partie.

1548. au tumulte, et les campagnards, honteux de leurs excès, attendaient, dans la crainte et le repentir, l'effet de la colère ou de la clémence royale.

Le connétable, trouvant l'action de la justice ordinaire trop lente ou trop incertaine, couvrit de potences et de gibets les places publiques de Bordeaux, et épouvanta la population paisible de cette grande cité par l'appareil des plus horribles supplices. Quant au duc d'Aumale, n'apercevant plus en Saintonge aucun vestige de la révolte, et *voulant acquérir renom de prince débonnaire*, il jugea imprudent et inutile de répandre la terreur de ses armes dans une contrée où les lois avaient repris tout leur pouvoir. Il se contenta de faire punir quelques-uns des instigateurs de la rébellion, et, traversant la province en bel ordre, alla rejoindre le connétable à Bordeaux.

Mais c'était peu, pour le farouche Montmorency, que d'avoir porté la désolation dans toute la Guienne; il parcourut encore la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord et les autres provinces qui avaient pris part à l'insurrection, accompagné de maître Jehan Baron, son grand-prévôt, et suivi de ses lansquenets allemands. Toutes les villes qui lui furent signalées comme ayant participé ou seulement applaudi à la révolte furent déclarées déchues à perpétuité de leurs *privilèges, franchises, conseils, justices et juridictions*. Les hôtels-de-ville furent ruinés, les cloches brisées, les chartes de communes brûlées et lacérées.

Une foule de bourgeois et de campagnards furent 1548.
condamnés en masse, sans information juridique, et égorgés avec un raffinement de cruauté dont la description fait frémir. Puymoreau fut seulement décapité, *attendu sa qualité de gentilhomme :* mais Bouillon, Galafre, Cramaillon, Châteauroux et les autres chefs subalternes de l'insurrection furent coiffés de couronnes de fer rougies au feu, en signe de la part de souveraineté qu'ils s'étaient attribuée, puis rompus sur la roue, genre de supplice nouvellement introduit en France. [1]

Tel fut le triste résultat du premier grand mouvement populaire du XVI[e] siècle, effort malheureux d'une multitude abrutie par la misère et l'asservissement pour briser ses chaînes, élan de fureur sauvage qui ne servit qu'à procurer un triomphe de plus au pouvoir. Mais si le peuple ne montra ni intelligence pour attaquer ni constance pour se défendre, il rapporta du moins dans ses foyers, avec une haine plus ardente contre ses oppresseurs, le sentiment de sa force et l'instinct des grandes choses qu'il pouvait faire, et sa première tentative d'affranchissement fut un présage significatif de l'importance sociale que ses efforts, mieux combinés, devaient lui conquérir un jour.

Le soulèvement n'avait pas pénétré au nord de la Charente, soit que la gabelle fût moins onéreuse

[1] Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, IV[e] partie.

1548. à la population des basses terres, qui récoltait le sel, qu'aux hommes du haut pays, qui l'achetaient, soit que les habitans de l'Aunis fussent encore effrayés du péril où les avait jetés, six ans auparavant, une émeute semblable. Pour les Rochelais, un motif récent de gratitude envers le nouveau roi dut les détourner de prendre part à la révolte de leurs voisins d'outre-Charente. Henri II venait, à leur sollicitation, de supprimer [1] la mairie perpétuelle créée, en 1530, par François I[er], et de rétablir le collége des pairs et échevins tel qu'il avait été institué par les statuts de l'ancienne commune.[2]

La Saintonge du sud était à peine revenue de la terreur dont l'avait frappée le désastreux passage du connétable, que des bruits alarmans vinrent la replonger dans la consternation. Le sieur de Vieilleville fut envoyé en garnison à Saintes [3] avec la compagnie de lansquenets du maréchal de Saint-André, dont il avait le commandement. On crut que, ministre des vengeances de Montmorency, dont il semblait former l'arrière-garde, ce capitaine venait rechercher, pour les jeter au bourreau, ceux des complices de la révolte que n'avait pas atteints le glaive exterminateur du grand-prévôt Jehan Baron.

[1] 11 Juillet 1548.
[2] Lettr. pat. de Henri II. — Galland, *Disc. au Roi*, etc., p. 132 et 152.
[3] Novembre 1548.

Cette appréhension n'était pas sans sujet, car « toutes qualités d'habitans, prêtres, chantres, clercs du palais, autrement bazochiens, marchands et artisans étaient généralement coupables, étant chose très-certaine qu'ils partirent de Saintes en troupe de six à sept mille hommes, et vinrent allumer le grand feu de sédition à Bordeaux.[1] » Les esprits étaient tellement troublés, qu'une grande partie de la population de Saintes, gens de robe et d'épée, bourgeois et manans, se portèrent en masse sur la route jusqu'à une demi-lieue de la ville, espérant désarmer, par d'humbles prévenances, le bras redoutable qui venait les châtier. 1548.

Lorsque M. de Vieilleville parut à la tête de ses cavaliers, les premiers ordres de la ville marchèrent à sa rencontre, protestant de leur soumission à ses volontés, louant ses vertus civiles et militaires et le suppliant de les avoir en ses bonnes graces. Non moins surpris que flatté d'un accueil aussi respectueux, le capitaine les reçut avec un visage satisfait, se répandit en excuses de la peine qu'ils avaient prise, et les pria de le compter au nombre de leurs meilleurs amis.

Comme ils lui exprimaient la crainte qu'il n'eût été envoyé dans leur ville avec une mission de vengeance, il les tranquillisa en leur apprenant que, loin de venir parmi eux chercher des coupables,

[1] *Mém. du maréch. de Vieilleville*, liv. III, chap. 11, ap. Petitot, Coll., tom. XXVI, p 261.

1548. il n'y venait au contraire que pour les préserver d'un danger dont ils avaient été menacés. Alors il leur raconta qu'on avait résolu de leur envoyer, pour les surveiller, cinq enseignes des vieilles bandes d'infanterie venues du Piémont ; mais qu'en considération de M. de Saintes [1], leur évêque, à qui il portait une grande vénération, il avait demandé à venir, avec sa compagnie, tenir garnison dans leur ville.

Rassurée par ces paroles de paix, la foule passa subitement de la terreur à la joie la plus vive, et conduisit en triomphe, jusqu'à la ville, le bon capitaine et ses cavaliers. On était encore loin de Saintes, que déjà cette heureuse nouvelle y était devenue publique. Tout ce qui restait de bourgeois dans la cité « se préparèrent avec leurs armes, selon que chacun en pouvait fournir du reste de la confiscation, pour venir au-devant de M. de Vieilleville et de sa compagnie. » Les lansquenets entrèrent en bel ordre dans la place au bruit des acclamations de la multitude.

L'allégresse des habitans de Saintes ne venait pas seulement de ce qu'ils étaient délivrés des craintes qu'ils avaient conçues : ils éprouvaient encore une vive satisfaction de ce qu'au lieu des gens de pied

[1] Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, plus connu sous le nom de cardinal de Bourbon. D'abord évêque de Nevers, puis de Saintes en 1544, enfin de Rouen en 1550. Ce fut lui que les Ligueurs portèrent au trône de France, sous le nom de *Charles X*, après l'assassinat de Henri III.

qui leur avaient été destinés, on leur envoyait de la cavalerie en garnison. Les compagnies de lansquenets étaient, en grande partie, formées de gentilshommes et de cadets de familles qui passaient ordinairement la mauvaise saison dans leurs fiefs, laissant chez le bourgeois leurs équipages et quelques valets qui se contentaient des fournitures prescrites par le taillon, et vivaient en paix avec leurs hôtes : les fantassins, au contraire, presque tous roturiers et n'ayant où se retirer pendant l'hiver, demeuraient constamment chez l'habitant des villes qu'ils pressuraient et tenaient dans un état voisin de l'esclavage. « De sorte que toute la ville, ces choses considérées, était si émue en joie et allégresse, que c'était merveille. » 1548.

M. de Vieilleville voulut, dès son arrivée à Saintes, donner aux habitans un gage de son amitié. Il écrivit au connétable, qui était encore à Poitiers, pour le supplier de pardonner leur conduite passée et de leur accorder sa protection auprès du roi, lorsqu'ils enverraient des députés à la cour solliciter le rétablissement de leur commune. Le vieux ministre, dont Henri II avait désapprouvé la rigueur contre les peuples de Saintonge et de Guienne, répondit à M. de Vieilleville qu'à sa considération il oublierait les méfaits de ceux de Saintes et les appuierait volontiers de son crédit auprès du roi. Le capitaine remit ces dépêches à ses nouveaux amis, afin qu'ils pussent s'en prévaloir à l'occasion.

1548. Par sa courtoisie et son affabilité, M. de Vieilleville gagna promptement l'affection de tout ce qui habitait au sud de la Charente, clercs ou laïques, gentilshommes ou bourgeois. Sa maison était le rendez-vous habituel de la meilleure compagnie et le centre des plaisirs. La noblesse de l'un et de l'autre sexe s'y rendait en foule de tous les manoirs environnans. Là se faisaient remarquer par leur magnificence Charles de la Rochefoucault, seigneur de Barbezieux, jeune gentilhomme d'une grande espérance, *encore tout reluisant* du brillant renom que son père avait acquis, sous le dernier règne, en faisant échouer, devant Marseille, l'expédition formidable de Charles-Quint; le baron de Montguyon, et son fils, le chevalier de Montendre; les seigneurs de Montlieu, de Chalais, de Touverac, de Montchaude et une foule d'autres riches barons des hautes marches de Saintonge, qui arrivaient suivis d'un nombreux cortège de gentilshommes et rivalisaient de luxe, de politesse et de dignité.

Ce n'étaient, chaque jour, que banquets somptueux, que fêtes brillantes et nobles exercices de chevalerie. Il y eut, durant toute une semaine, onze courses de bagues, dont les prix étaient décernés par les plus belles dames et demoiselles du pays. Dans ces joûtes galantes où chacun déployait ses graces et son adresse, la victoire se déclarait presque toujours pour les officiers étrangers, à la grande confusion des gentilshommes de la contrée.

Alors les nobles dames, en couronnant les vainqueurs, renvoyaient, *par moquerie*, les vaincus à l'école de la compagnie de M. de Vieilleville. Ce capitaine, qui ne dédaignait pas d'entrer en lice avec les autres, gagna, lui seul, quatre bagues, et toucha presque toutes les autres, *en fournissant les plus belles courses qu'on eût encore vues, ce qu'on estimait plus que tout le reste*. 1548.

Après avoir séjourné à Saintes environ trois semaines, *au milieu de ces bonnes chères et joyeux passe-temps*, M. de Vieilleville se disposa à retourner dans sa comté de Durestal, où il passait habituellement l'hiver. La veille de son départ, ayant fait appeler les plus notables bourgeois de la ville et les gens de sa compagnie qui devaient rester à la garnison, il les exhorta « à se comporter modestement et à vivre en toute tranquillité les uns avec les autres suivant les ordonnances et édits du roi. A quoi tous, en général, promirent d'obéir, ce qui fut fort aisé, car il n'y demeura, pour tous chefs, que le maréchal des logis et environ quarante hommes, que Albanais, que Italiens, et quasi soixante archers français, qui tous n'avaient autre retraite que la garnison. »

Ayant ensuite *donné congé* à ses autres officiers et soldats de se retirer en leurs fiefs jusqu'à la prochaine *montre* (revue), à moins que le service du roi n'exigeât plutôt leur rentrée au corps, M. de Vieilleville partit, accompagné de dix gen-

1548. tilshommes qui demeuraient dans son voisinage, et refusa gracieusement l'escorte de la noblesse de Saintonge qui voulait l'accompagner jusqu'à *la couchée*.

Comme il approchait de Saint-Jean-d'Angely, les bourgeois de cette ville vinrent à sa rencontre et le saluèrent de leurs acclamations. Cet empressement n'était pas, comme à Saintes, l'effet d'une terreur panique. Pendant les troubles de la Haute-Saintonge, les habitans de Saint-Jean-d'Angely avaient été signalés au connétable comme ayant pris part à la révolte : mais, à la sollicitation de leur compatriote Amaury Bouchard, chancelier du roi de Navarre, M. de Vieilleville avait pris si chaudement leur défense dans le conseil, que leurs députés étaient revenus de Bordeaux avec des lettres d'exemption de toutes les condamnations prononcées contre les villes de Saintonge qui avaient trempé dans la rébellion. Les bourgeois de Saint-Jean-d'Angely profitèrent du passage de leur protecteur pour lui prouver qu'ils gardaient le souvenir d'un service aussi signalé.

De Saint-Jean, M. de Vieilleville poursuivit sa route par Mortagne.[1]

Cependant les peuples de la Saintonge et des autres contrées maritimes de l'ouest n'avaient pas perdu de vue la promesse que Henri II leur avait

[1] *Mém. du maréch. de Vieilleville*, liv. III, chap. [illegible], 16 et 17, ap. Petitot, Coll., tom. XXVI, p. [illegible]

donnée, par l'organe du sieur de Sainte-Foy, de faire droit à leurs réclamations au sujet de la gabelle. Ils en conservaient d'autant mieux la mémoire que l'audace et l'avidité des fermiers de l'impôt s'étaient encore accrues depuis la sanglante victoire de Montmorency. 1548.

Le connétable, en quittant la Saintonge, s'était arrêté à Poitiers. Les municipaux de cette ville lui représentèrent combien la régie des greniers à sel était onéreuse et vexatoire pour les provinces. Le ministre ne contesta pas *les incommodités* de ce monopole; mais il insinua que le roi avait besoin d'argent pour achever, au printemps, la réduction de Boulogne, occupé par les Anglais, et qu'il ne se résoudrait à supprimer la gabelle, qu'autant qu'il recevrait de ses sujets d'Aquitaine une somme équivalente au capital représenté par le produit annuel de cet impôt. On s'empressa de souscrire à cette condition.

1549. — Les trois états du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, de la Guienne, de l'Angoumois et des pays limitrophes s'étant réunis à Poitiers dans les premiers jours de janvier, s'obligèrent à payer, comme par le passé, le droit du *quart-et-demi* sur le prix du sel, tel qu'il était établi avant l'édit de 1542, et offrirent, pour se rédimer du surplus de l'impôt, qui constituait la *gabelle* proprement dite, un capital de deux cent mille écus d'or, valant quatre cent cinquante mille livres

1549. tournois, dont deux tiers seraient payés par la bourgeoisie et le peuple, et l'autre tiers par la noblesse et le clergé.

Trois commissaires furent élus par l'assemblée des états pour aller porter à la cour cette résolution. Henri II, ayant besoin d'argent, la sanctionna sans hésiter. Il supprima en conséquence, par des lettres patentes données à Amiens [1], tous les magasins à sel des provinces maritimes d'Aquitaine « et les officiers institués pour l'administration d'iceux, comme étant incommodes au roi et à la chose publique. [2] » Il exigea toutefois, outre les deux cent mille écus revenant à son trésor, une somme de vingt-cinq mille livres tournois, destinée à rembourser ceux des commis de la gabelle qui avaient acheté leurs offices. [3]

En déclarant, dans ses lettres patentes, que les greniers à sel étaient supprimés *comme étant incommodes à la chose publique*, Henri II reconnaissait implicitement que l'insurrection des peuples de la Saintonge du sud et des pays voisins avait été moins une révolte contre son autorité qu'une résistance désespérée aux vexations des fermiers de l'impôt. Dès-lors les condamnations déjà subies par les insur-

[1] Septembre 1549.

[2] Edit de Henri II. — Dulaure, *Descr. du Poitou*, p. 154.

[3] Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, IVe part. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. VI. — Guénois, Edit de septembre 1549.

gés et celles qu'ils devaient subir encore pour le même fait n'avaient plus ce caractère de légalité qui seul pouvait en faire tolérer la rigueur. 1549 à 1552.

Cette conséquence ne pouvait échapper au roi : aussi s'empressa-t-il, par d'autres lettres patentes données à Compiègne, [1] de publier une amnistie générale en faveur de ceux des insurgés qui étaient encore sous la main de justice, sans toutefois révoquer les confiscations prononcées. « Ayant égard, est-il dit dans ces lettres, aux grandes exécutions qui ont ja été faites pour raison des dites séditions, et qui, par la rigueur de la justice, se doivent encore continuer, si sur ce n'intervient notre grace et miséricorde, voulons faire cesser telle effusion de sang. Pour ces causes avons quitté, remis et aboli aux dessus dits manans et habitans toute peine, amende et offense corporelle et criminelle; et iceux remettons et restituons en leur bonnes fame et renommée et en leurs biens *non confisqués*. [2] » Henri II expédia, en conséquence, à Antoine de Bourbon, son lieutenant-général dans les provinces maritimes d'Aquitaine, l'ordre de veiller à ce qu'aucun bourgeois, manant ou habitant de ces contrées ne fût recherché pour la part qu'il aurait prise à l'insurrection. [3]

Les brutales exécutions dont la Haute-Saintonge

[1] Octobre 1549.
[2] Edit de Henri II. — Bouchet, *Annal d'Aquit.*, IVe part.
[3] *Ibid.*

1549 à 1552. et les provinces voisines avaient été frappées étaient l'œuvre de Montmorency bien plus que de Henri II. Ce prince, naturellement débonnaire, rendit peu à peu aux villes des contrées maritimes de l'ouest leurs communes et leurs institutions municipales, dont le farouche connétable les avait dépouillées, et dont la suppression ne pouvait, sans danger pour la royauté même, être maintenue plus long-temps. Mais les populations opprimées gardaient au fond du cœur le ressentiment de leurs outrages, et le temps n'était pas éloigné où elles devaient demander compte à leurs persécuteurs des maux qu'elles avaient soufferts.

1552. — Pendant que l'attention publique était tournée vers les grandes négociations dont on vient de parler, les nouvelles doctrines religieuses allaient se propageant au nord de la Charente. Quelques disciples de Calvin furent arrêtés à la Rochelle, et ce fut sur eux que tombèrent les premières rigueurs du siége présidial qui venait d'être institué dans cette ville. Ce siége était formé de sept conseillers et d'un greffier, et avait droit de juridiction *sur tout le pays d'Aunis, enclaves et ressorts du gouvernement de la Rochelle.* [1]

Peu de temps après l'installation de cette compagnie, deux bourgeois de la Rochelle, Pierre-Constantin et Mathias Couraud, ayant été convain-

[1] Edit de 1552. — Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, IVe partie.

cus d'hérésie, [1] eurent la langue coupée comme blasphémateurs et renégats, et furent brûlés vifs devant la grande porte de Notre-Dame. Un troisième, appelé Lucas Manseau, fut seulement battu de verges jusqu'à effusion de sang, et banni à perpétuité du royaume. [2] On dit que le président Claude d'Angliers, seigneur de la Sausaye près de la Rochelle, qui prononça la sentence et assista à son exécution, fut si frappé de l'héroïque résignation avec laquelle les patiens endurèrent le supplice, qu'il embrassa lui-même le calvinisme. [3] 1552.

1553. — Le sol arrosé du sang des martyrs et couvert de la cendre des bûchers était fécond en prosélytes. Tel était l'empire des nouveaux dogmes sur les esprits ardens et les imaginations rêveuses, qu'ils allaient attaquer le symbole romain au milieu des pieux exercices du cloître et jusqu'au pied des autels. On voyait des congrégations entières de moines se lever en masse à la voix des apôtres de la réforme. Les bénédictins de Saint-Jean-d'Angély donnèrent, cette année, le scandale d'une pareille apostasie en se *sécularisant* à l'instigation de Jean Chabot de Jarnac, leur abbé. [4]

La suppression des greniers à sel n'avait remédié

[1] 10 mai 1552.
[2] Regist. du présidial de la Rochelle.
[3] Philip. Vincent, *Recherch. sur les prog. de la réform. à la Rochelle.*
[4] Gallia Christ, *Eccl. Santon.*, tom. II, p. 1107.

1553. qu'en partie au malaise des provinces maritimes d'Aquitaine. La vente et la circulation de cette denrée étaient encore soumises au droit du *quart-et-demi*, et la dureté des hommes commis à la perception de ce droit ne le cédait en rien à celle des officiers de l'ancienne gabelle. De nouvelles doléances furent adressées à la cour. Henri II luttait en Piémont, contre toutes les forces de Charles-Quint. Pressé d'argent, il prêta volontiers l'oreille aux offres qui lui furent faites, et, moyennant une somme d'un million cent quatre-vingt-quatorze mille livres, céda [1] aux peuples des provinces maritimes de l'ouest le droit de vendre, échanger et exporter partout où bon leur semblerait les produits de leurs marais salans, sans être soumis désormais au contrôle d'aucune administration fiscale.

Les lettres patentes qui furent expédiées à cette occasion sont assez curieuses par les détails qu'elles contiennent, pour être ici rapportées dans le style même du temps.

« Comme entre les commodités qu'il a plu à Dieu donner à notre royaume, dont les extrémités, du côté de la mer, sont grandement abondantes en marais propres à faire sel, au labeur et culture desquels est nécessairement requise une incroyable quantité de peuples, lesquels, endurcis à la peine, connaissant les marées et *malinges*,

[1] Décembre 1553.

périls et dangers de la mer, se font autant et plus 1553.
belliqueux, aventureux et adroits à la guerre, tant sur mer que sur terre, que nuls autres *maritains*; tellement que n'avons frontières, en notre royaume, qui soient si défensibles ni qui puissent tant s'opposer à nos ennemis, s'ils s'efforçent d'en approcher, principalement du côté de Poitou, Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle, Guienne et les îles aux dits pays adjacentes, confinant, de toutes parts, à la mer océane, dont les ports sont si peu accessibles et la commodité de découvrir en mer les navires ennemis si facile, qu'avec signes que font nos sujets par feu de nuit et fumée de jour, et si à propos répondant les uns aux autres, l'ennnemi n'y peut sans évidente perte et ruine aborder.

» Pour laquelle cause, et aussi pour les grands biens et richesses qui viennent à nous des dits labeur et culture et du commerce qui s'en ensuit, nos prédécesseurs, en instituant les gabelles de notre royaume à trente livres pour muid, eussent seulement chargé, par forme d'aide et subvention extraordinaire, pour subvenir à leurs urgentes affaires, les dits pays de Poitou, Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle de la quarte partie du prix du sel, appelée le *quart sel de Poitou*, auquel depuis, en l'an 1537, fut ajouté un demi-quart, par feu notre seigneur et père, pour partie des gages des officiers de ses cours souveraines.

1553. » Cela en cette forme continua jusqu'en l'année 1542, en laquelle et années ensuivantes, furent, en diverses manières, créés aucuns greniers, magasins et gabelles ès dits pays de Poitou et Saintonge, les dits droits de quart et demi par ce moyen supprimés. De laquelle création de gabelle non accoutumée ès dits pays se seraient nos sujets en iceux trouvés grandement chargés, tant pour la cessation, à cause de ce advenue, du commerce entre eux et des étrangers avec eux, que du changement de leur commun usage et moyen de vivre; ainsi que nous auroient fait dire et remontrer les gens des trois états des pays de Poitou, Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle, tendant tous à ce que notre plaisir fût, pour leur repos et tranquillité, abolir iceux greniers, magasins et gabelles, nous offrant ce que leur puissance pourroit porter.

» Obtempérant à telles remontrances et requêtes, après les avoir fait ouïr en leurs offres en la ville de Poitiers, se seraient les gens des dits états retirés devers nous pour déclarer les dites offres, qui étaient de nous payer, pour une fois, deux cent mille écus pour employer au fait des guerres, eux soumettant de rembourser les officiers de ladite gabelle, supporter pareil devoir de quart-et-demi que nos prédécesseurs rois avaient auparavant ordonné être levé ès dits pays de Poitou, Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle,

et promettant nous faire valoir ledit quart-et-demi, 1553.
par chacun an, la somme de quatre-vingt mille livres. A quoi nous les aurions *bénignement* reçus, après avoir trouvé les dits droits de quart-et-demi *nous être* autant et *plus commodes* que l'établissement des dits greniers, magasins et gabelles, créés en ladite année 1542, comme il est plus à plein contenu ès lettres sur ce expédiées à Amiens au mois de septembre 1549.

» Or est-il que, nous étant occupés au fait de nos guerres, se serait retiré devant nous le syndic dudit pays de Saintonge et des îles de Marennes, Oleron et Aunis, qui nous aurait, tant de la part des dits pays et îles, que pour les pays d'Angoumois, Périgord, etc., présenté certaine requête contenant plusieurs remontrances, plaintes et doléances des exactions, surcharges et oppressions qu'ils disaient leur être faites par les fermiers dudit quart-et-demi, facteurs et commis, sous ombre de leur ferme, leur ôtant les libertés du commerce et commodités de vivre accoutumées, faisant iceux fermiers, leurs facteurs et commis, eux-mêmes, le commerce du sel, empêchant de ce les propriétaires et sauniers par le moyen du taux excessif dudit quart-et-demi, les contraignant au paiement d'icelui par emprisonnement de leurs personnes, amendes et confiscation de leurs biens, commettant plusieurs abus et malversations, tellement que les propriétaires et sauniers étaient

1553 contraints à quitter le *navigage* et commerce dudit sel, laisser périr ès ports leurs navires et bateaux, abandonner sans culture les dits marais et eux retirer ailleurs en notre royaume pour chercher un moyen de vivre : Nous requérant commuer ledit quart-et-demi en une certaine somme, charges et conditions.

» Pour à quoi obvier, eussions donné commission à nos amés et féaux conseillers, maître Jehan Bellot, sieur de Boulay, et Thomas Rapouch, sieur de Baudeville, pour eux transporter ès dits pays et eux enquérir de la commodité que nous pourrions avoir en acceptant les offres contenues ès dits articles : ce que lesdits Rapouch et Bellot auraient fait, et de ce, incontinent leur retour, fait ample et fidèle rapport à Compiègne, au mois de juillet dernier passé, du grand et effréné nombre d'officiers pour lever et recueillir les deniers de leur ferme, receveurs particuliers, contrôleurs, gardes, visiteurs, fermiers, associés, facteurs, entremetteurs, receveur et contrôleur généraux, conservateur, procureur et greffier, leurs commis en divers lieux, chevaucheurs errans, etc., qu'il convient stipendier et entretenir en ladite ferme, dont les gages montent autant et plus que ce qui en vient de net en notre bourse.

» Désirant éviter telle dépense et donner à nos sujets moyen d'exercer en paix et tranquillité leur commerce, et de non seulement remettre en bon

état de culture ce qui peut être dépéri de leurs marais salans depuis l'année 1542, mais aussi de les accroître, mettant en culture plusieurs marécages et terres vacantes, propres à faire marais salans, et par ce moyen augmenter et fortifier toujours de peuple nos frontières, entretenir en bon équipage leurs navires, estimant que tant plus grande quantité de sel il y aura sur les marais salans, tant meilleur marché ils en feront à nos autres sujets et pareillement aux étrangers, les attirant, à cause de ce, plus facilement au commerce avec leurs marchandises. 1553.

» Considérant aussi les grandes et urgentes affaires que nous avons, de présent, à supporter pour le fait des guerres, tuition et défense de notre royaume, aurions arrêté de laisser aux états des dits pays, par pure et absolue vendition, cet impôt et charge au denier douze [1], ce à quoi il est, de présent, affermé, laquelle délibération nos amés et féaux maître Amaury Bouchard, maître des requêtes ordinaire de notre hôtel, et François Doyneau, lieutenant-général en notre sénéchaussée de Poitou, auraient fait savoir, en notre ville de Saintes, aux officiers, maires et échevins des principales villes desdits pays, pour faire convoquer les trois états d'iceux, afin d'aviser sur ce les plus prompts moyens. A laquelle assignation les dits états auraient envoyé

[1] 8 1/3 pour cent, taux ordinaire de l'argent à cette époque.

1553. leurs députés, reconnaissant tous les comparans à ladite assemblée par devant nos dits commissaires, que ledit rachat était très-utile et profitable, et accordant payer le prix d'icelles acquisitions par moitié ès fêtes de Saint-Jehan prochain venant et Noël ensuivant.

» Savoir faisons que, pour les bonnes et justes considérations dessus dites, aux gens des trois états, manans et habitans des pays de Poitou, Saintonge, ville et gouvernement de la Rochelle, et des îles de Marennes, Oleron, Hiers, Ré et autres adjacentes, avons, de notre propre mouvement, certaine science, pleine puissance et autorité royale, vendu et cédé, et par ces présentes vendons et cédons nos dits droits de quart et demi-quart de sel ès dits pays. Voulons et nous plaît que désormais, à commencer le premier jour de janvier prochain venu, cessent l'impôt et paiement dudit quart-et-demi, et que dès-lors en avant nos sujets des dits pays puissent franchement et librement vendre, distribuer et transporter, tant par mer et rivière que par terre, ledit sel tout ainsi que bon leur semblera, sans qu'ils en puissent être empêchés par quelques personnes que ce soit.

« Les dites vendition et cession faites pour le prix d'un million cent quatre-vingt-quatorze mille livres tournois, c'est à savoir, la moitié dans le premier jour de mars prochainement venant et l'autre moitié

dans le premier jour de juin ensuivant. De laquelle somme les gens du tiers et commun état nous paieront les deux tiers, et l'autre tiers sera payé par les gens d'église et nobles par égale portion. Donné à Fontainebleau, au mois de décembre, l'an de grace 1553. [1] » 1553.

Ainsi délivrés d'un ver rongeur qui absorbait leur substance, les peuples de la Saintonge et de l'Aunis virent revenir promptement la paix et la prospérité dans leurs belles contrées. Mais cette paix, dont la population active et commercante de la Rochelle recueillait surtout les fruits, ne tarda pas à être troublée par de nouveaux orages.

1554. — Les vieilles rivalités de la France et de l'Angleterre s'étaient ravivées à l'occasion du mariage de Marie Tudor et de Philippe d'Espagne, formé sous l'influence de Charles-Quint, le plus redoutable ennemi de Henri II. Il n'était bruit, en France, que d'une flotte nombreuse qui s'équipait, disait-on, dans la Tamise, pour venir faire une descente sur les côtes de l'Aunis. L'arrière-ban des provinces de Saintonge, Poitou, Guienne et Angoumois fut mis en réquisition, et eut ordre de se concentrer sur la Sèvre, pour être à portée de défendre le rivage de l'Océan en cas d'attaque.

Ces corps de troupes vinrent prendre leurs quartiers dans les bourgs de Marans, Surgères et Mauzé.

[1] Lettr. pat. de Henri II. — Mss. du cabinet de M. Robert du Dorat.

1554. Mais les chefs, la plupart gentilshommes de bonnes maisons, accoutumés aux fêtes et aux plaisirs du grand monde, s'ennuyèrent bientôt de la vie monotone qu'ils menaient dans ces obscures garnisons, et vinrent en foule chercher des distractions à la Rochelle, où ils passèrent l'hiver.

La présence de pareils hôtes ne tarda pas à devenir incommode à la paisible et laborieuse population de cette ville. Rien n'égalait la licence de cette noblesse oisive et turbulente. Le maire s'en plaignit à Frédéric de Foix, comte de Candale et baron d'Estissac, lieutenant du roi de Navarre en Aunis. Ce gouverneur, gentilhomme dur et superbe, renvoya le magistrat avec hauteur, en qualifiant ses remontrances de prétentions démocratiques et de théories républicaines. Le Rochelais ne se rebuta pas. Quelques jours après, comme il renouvelait ses plaintes avec fermeté, d'Estissac s'emporta violemment contre lui et, dans sa colère, s'oublia jusqu'à mettre l'épée à la main : il en eût frappé le maire, si celui-ci n'eût pris la fuite. [1]

A quelque temps de là, trois jeunes frères se promenant sur la place publique de la Rochelle, furent assaillis par un gros de soldats armés qui les maltraitèrent et en tuèrent deux. D'Estissac ne donna aucune suite à ce meurtre : encouragée par l'impunité, l'audace des étrangers ne connut bientôt

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.*

plus de bornes. Les rixes les plus déplorables se 1554.
multipliaient dans la ville et l'exaspération des bourgeois était à son comble, lorsqu'une peste horrible qui, dans le même temps, fondit sur l'Aunis et dévora un tiers de la population de cette contrée, vint faire cesser ces désordres en forçant les officiers de l'arrière-ban d'Aquitaine à regagner leurs cantonnemens. Ce fléau fit de tels ravages à la Rochelle, que le maire et le corps des échevins, voyant la ville à demi dépeuplée, et craignant qu'elle ne fût attaquée par l'ennemi dans un pareil état de désolation, se renfermèrent, avec ce qui leur restait de troupes, dans les tours de la Chaîne et de Saint-Nicolas, pour défendre l'entrée du port en cas de surprise.[1]

1555. — L'appréhension d'une descente des Anglais en Aunis devint si sérieuse, que la cour résolut de faire bâtir à la Rochelle une forteresse qui fût comme le boulevard du royaume sur cette côte de l'Océan. Elle devait occuper une partie du Pérot et s'étendre, d'un côté, jusqu'à la plate-forme de la Verdière, de l'autre, jusqu'aux tours de la Chaîne et de la Lanterne, en coupant le couvent des Carmes. C'était une infraction grave aux privilèges de la commune : on se rappelle qu'en 1371, lorsque, par un habile stratagème, ils étaient rentrés spontanément sous l'obéissance de Charles V, les Rochelais avaient mis à leur soumission cette condition expresse

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.*

1555. que le château de leur ville serait rasé et qu'aucune autre citadelle n'y pourrait être élevée à l'avenir. Outre la violation d'un droit qu'ils regardaient comme le prix de la fidélité de leurs pères, ils opposaient encore le préjudice que cette construction ferait essuyer à un grand nombre de citoyens, dont les demeures se trouvaient sur le plan de la nouvelle forteresse. Mais la cour n'eut aucun égard à ces réclamations, et le baron d'Estissac eut ordre de jeter les fondemens de l'édifice.

1556. — Comme on commençait à abattre les premières maisons, un grand tumulte éclata dans la ville. Un bourgeois, dont on attaquait la demeure, se montra aux fenêtres, armé d'une arquebuse, et menaça les ouvriers de faire feu sur eux s'ils ne se retiraient. L'irritation était à son comble. Des commissaires furent, de nouveau, députés à la cour pour supplier Henri II de révoquer un ordre aussi funeste. De leur côté, les Carmes, dont on démolissait le couvent, adressèrent une humble requête au roi. Ils firent valoir la sainteté de leur maison « où chacun jour, les mariniers venaient, dans la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, nu-pieds et en chemise, rendre de beaux et grands vœux, en action de grâce des miracles arrivés en leurs personnes et en leurs vaisseaux. [1] »

On s'efforça vainement de faire comprendre aux

[1] Vie du père Philippe Thibaut. Angers, 1663.

Rochelais que la construction d'un fort dans leur ville n'avait d'autre but que d'en défendre l'accès aux ennemis du dehors; ils ne voulurent rien entendre, persuadés que Henri II, prévenu par les rapports mensongers du baron d'Estissac, voulait prendre, en réalité, contre eux-mêmes, des précautions dirigées, en apparence, contre l'étranger. Enfin un de leurs députés, nommé Pierre Coulon, mit dans leurs intérêts quelques gentilshommes de la cour, qui gagnèrent le connétable de Montmorency, et réussirent à lui faire retirer l'ordre que lui-même avait provoqué.[1] 1556 à 1558.

Ces dissensions et ces mécontentemens populaires, habilement exploités par les partisans des nouvelles doctrines religieuses, hâtaient le progrès de la réforme, qui prenait, de plus en plus, une couleur démocratique. Vers le même temps arriva à la Rochelle un ministre nommé Richer. Les véhémentes prédications de cet apôtre du calvinisme firent tant de prosélytes parmi le peuple, que son parti le salua du titre de *père de l'Eglise rochelaise*.

Il créa, en effet, à la Rochelle, une église réformée selon le rite de Genève, régie par un consistoire composé, à l'exemple de la primitive église, d'un pasteur qui en était le chef, de quatre anciens ou censeurs, de deux diacres, d'un greffier ou archi-

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle*. — Mém. pour les RR. PP. carmes de la Rochelle contre MM. les chevaliers de Saint-Lazare.

1556 à 1558. viste et d'un receveur ou trésorier. Les fonctions des anciens consistaient à surveiller la conduite des affiliés, à régler leurs différends, à distribuer les aumônes, à fixer le jour et le lieu de chaque réunion; car les assemblées du nouveau culte se tenaient à des jours et dans des lieux divers, de crainte de surprise. Aussi les femmes dont les maris étaient catholiques furent-elles d'abord exclues de ces assemblées, qui n'avaient lieu que la nuit; elles n'auraient pu y assister sans éveiller les soupçons, et sans occasionner des recherches qui eussent compromis la sûreté commune. [1]

1558. — Vers le même temps, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, qui avait épousé, en 1548, Jeanne, fille unique de Henri d'Albret, roi de Navarre, passa par la Rochelle, avec son épouse, en se rendant à Paris. Parmi les gens de sa suite se trouvait un prêtre apostat, nommé David, homme disert et plein de zèle pour la propagation de ses nouvelles croyances. Malgré le mystère dont le calvinisme avait besoin de s'envelopper, ce prêtre ne craignit pas de paraître en chaire, sans surplis, et de prêcher publiquement les dogmes de la réforme dans l'église de Saint-Barthélemy. L'auditoire, très-nombreux, ne fut pas moins

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.* — Vincent, *Recherch. sur les prog. de la réform. à la Rochelle.* — La Popelinière, *Hist. de France*, liv. V. — Le même, *Les trois Mondes*, p. 7.

surpris de cette nouveauté qu'ému par la chaleureuse élocution de l'apôtre.[1] 1558.

Toutefois la faconde du moine défroqué ne fit pas, sur le peuple de la Rochelle, une sensation aussi vive que la représentation d'un *saint mystère*, à laquelle le roi et la reine de Navarre ne dédaignèrent pas d'assister.

On voyait arriver sur la scène une femme languissante, dont rien ne pouvait soulager les maux. Le curé de sa paroisse, les moines du moutier voisin lui prodiguaient en vain les secours ordinaires de la religion. Les reliques des saints, les exorcismes étaient sans vertu : le mal résistait même à la puissance du scapulaire et du cordon de saint Antoine. Abandonnée de chacun, la malade allait succomber à ses souffrances, lorsqu'on lui conseilla d'avoir recours à un inconnu qui possédait, assurait-on, de merveilleux secrets. Mais, persécuté, sans asile, l'étranger vivait dans la retraite et fuyait jusqu'à la lumière du jour.

On fait chercher partout cet habile opérateur. Il arrive : son maintien est timide et circonspect, son extérieur simple et modeste. Rien, dans son langage ni dans son habit, ne le distingue des autres hommes. Il s'approche de la moribonde, lui parle bas à l'oreille, lui montre souvent le ciel; puis il

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.* — Vincent, *Recherch. sur les prog. de la réforme à la Rochelle.*

1558. lui remet un livre dont il lui recommande la lecture, et sort précipitamment. On emporte la malade.

Bientôt elle reparaît brillante de santé, marchant d'un pas leste, vantant l'habileté de son médecin et exhortant les spectateurs à user de son remède. Elle ne leur cache pas toutefois que l'usage de ce spécifique exige un certain courage, qu'il est *chaud au toucher et sent le fagot.* Elle les prévient, au surplus, que s'ils veulent connaître ce baume précieux, ils doivent s'appliquer à deviner une énigme dont elle ne juge pas prudent de leur dire le mot.[1]

Cette farce allégorique fut applaudie à outrance par une multitude trop bien préparée à en pénétrer la grossière enveloppe. Ainsi, en présence des bûchers de la Sorbonne et des présidiaux, en dépit des efforts combinés du sacerdoce et de la royauté, unis par un intérêt commun contre une révolution intellectuelle qui menaçait à la fois l'autel et le trône, le calvinisme commençait à lever la tête, empruntant les formes les plus ingénieuses pour se faire jour dans tous les rangs de la société. La multitude désertait peu à peu les églises, où des prêtres décriés psalmodiaient, en latin, de tristes litanies et débitaient sèchement des dogmes inintelligibles. Elle courait aux assemblées secrètes du nouveau culte, où des hommes éloquens, dépouillant le symbole de la foi de tout ce qui échappe à l'intelligence

[1] Vincent, *Recherch. sur les prog. de la réform. à la Rochelle.*

et fait violence à la raison, traduisaient en idiôme 1558.
vulgaire et enseignaient avec onction la morale substantielle de l'Evangile.

Pendant le séjour d'Antoine de Bourbon en Aunis, ce prince conféra l'ordre de chevalerie à messire Claude d'Angliers, *président en la justice du gouvernement de la Rochelle*. Au moment où le roi de Navarre tira sa dague pour en effleurer, selon l'usage, l'épaule du néophyte, celui-ci, à l'aspect de l'épée nue, ferma les yeux. *Vous serez*, lui dit le prince en souriant, *le chevalier craintif.* [1]

1559. —Les grandes questions qui se débattaient sur la scène politique et religieuse ne suspendaient pas le cours des affaires particulières. Le 27 juin 1558, Jacquette, fille de François de Montbéron, seigneur d'Archiac et de Matha, en Saintonge, avait épousé André, vicomte de Bourdeilles, en Angoumois. La filiation masculine de la maison d'Archiac se continuait en la personne de Jacques d'Archiac, seigneur d'Availles.

Aucun partage de famille n'avait encore été réglé entre le frère et la sœur. Le 30 avril 1559, intervint, entre le vicomte de Bourdeilles, au nom de son épouse, et le seigneur d'Availles, une transaction par laquelle celui-ci se démit, en faveur de Jacquette de Montbéron, de tous ses droits sur la seigneurie d'Archiac. De son côté, la vicomtesse

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle*.

1559. Dans chaque localité, le commandement des forces du parti fut confié à un homme influent par sa naissance et par ses richesses. En Saintonge, François de Pons, baron de Mirambeau, fut élu lieutenant-général des princes confédérés. [1]

1560. — Dans une assemblée tenue à Nantes [2], on convint de marcher en armes, le 10 mars, sur le château d'Amboise, où la cour était réunie, afin de s'emparer des Guises. Rien ne transpirait encore sur ce complot et tout semblait devoir en assurer le succès, lorsqu'il fut dévoilé par l'indiscrétion d'un des plus obscurs conjurés.

Le prince de Condé, caché sous le pseudonyme du *Capitaine muet*, s'était retiré en Béarn auprès du roi de Navarre. Là se tenaient de fréquens conciliabules, et, de ce quartier-général de la confédération, partaient incessamment des courriers munis d'instructions pour les chefs des provinces. Un de ces messagers, nommé Sague, eut l'imprudence de confier à un *guisard* de ses amis une partie des secrets dont il était dépositaire. Celui-ci les dévoila au maréchal de Brissac, qui s'empressa d'en instruire le duc de Guise. Comme Sague s'en revenait en Béarn, chargé de nombreuses dépêches pour les princes, il fut arrêté au nom du roi et fouillé.

Au bruit de cette arrestation, Amaury Bouchard,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. II, chap. 17. — Davila, *Hist. des guer. civ. de France*, trad. de Baudouin, in-f°, tom. I, p. 41.

[2] 1er février 1560.

chancelier du roi de Navarre, et l'un des conjurés, 1560. qui faisait sa résidence à Saint-Jean-d'Angély, sa ville natale, se hâta d'écrire à la cour que, depuis l'arrivée du prince Louis de Condé en Béarn, il n'y était bruit que de complots contre l'état. Il ajoutait que, ne voulant pas être compromis dans cette intrigue, il n'avait pas quitté son pays, malgré les instances que lui avaient faites les conspirateurs pour l'associer à leur coupable entreprise. Il espérait, par ces révélations tardives, écarter les soupçons de complicité qui planaient sur lui : mais il fut arrêté et étroitement gardé dans le château de Saint-Jean-d'Angély. On saisit dans sa demeure toute sa correspondance avec les conjurés, et Guy Chabot, baron de Jarnac, fut chargé de le conduire à Paris sous bonne escorte. Telle était l'importance qu'on attachait aux révélations de cet homme faible, que Jarnac avait ordre de ne pas le perdre un instant de vue, de peur qu'il ne se suicidât ou ne fût empoisonné en chemin. « Il fut, dit d'Aubigné, mené en cour bien lié, sans manier couteau et sans goûter viande avant l'essai : tout cela comme étant double traître au roi et à son maître.[1] »

Les chefs et principaux complices de la conjuration périrent, à Paris, dans des supplices atroces. La seule véritable tête du parti, Louis de Condé fut arrêté, jugé et condamné à mort par une commission extraordinaire. Déjà le jour et le lieu de son exécu-

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. II, chap. 21. —De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. III, p. 561 et 568.

1560. tion étaient fixés, lorsque la mort inopinée de François II vint faire crouler l'échafaudage de la toute-puissance des Guises, en brisant la frêle existence qui lui servait d'appui.

Cet évènement ranima la confiance des *mal-contens* et des *huguenots*, comme on appelait la faction mi-partie catholique et réformée des princes de la maison de Bourbon. Ce parti, qu'avait intimidé la malheureuse issue de la *conjuration d'Amboise*, releva fièrement la tête. Dans les villes et les bourgs où ils étaient en majorité, les calvinistes commencèrent à renverser les autels, à briser les *idoles* et images, et à se rassembler dans les églises pour y pratiquer publiquement leur religion. Déja ils pouvaient lever bannière contre bannière et se préparaient à la grande lutte dont le règne éphémère de François II avait été comme le prélude, et qui devait ensanglanter celui de son successeur.

Charles IX fut à peine sur le trône, que la reine-mère, Catherine de Médicis, s'empara de la régence qui revenait au roi de Navarre, comme premier prince du sang. Elle s'efforça de faire oublier cette usurpation en flattant tous les partis. Pour s'attacher la bourgeoisie, elle s'empressa de faire expédier aux principales villes du royaume des lettres de ratification de leurs privilèges et immunités.

1561. — La commune de Saintes obtint [1], une des premières, la confirmation de ses vieilles franchises municipales, qui attribuaient au corps de ville la

[1] Avril 1561.

justice et police de la cité et des faubourgs, le droit de cohertion et contrainte touchant les guets, gardes et réparation de la commune, la garde des clés de la place de jour et de nuit, le pouvoir de faire statuts, ordonnances, cris et proclamations pour le gouvernement de la ville et de la banlieue, le réglement du cours des denrées et marchandises exposées dans les marchés, le droit de *mulcter* amendes jusqu'à soixante sous tournois au profit de la commune, enfin l'exemption, en faveur des maire, échevins et pairs, de toutes charges et contributions publiques, et la faculté d'acquérir fiefs nobles sans payer aucune finance ni indemnité pour droit de *franc-fief*. [1] 1561.

Pendant qu'elle rappelait le connétable de Montmorency et caressait l'ambition des Guises, Catherine de Médicis admettait à son conseil-privé l'amiral de Coligny, l'un des plus fermes appuis de la réforme, et promettait de ne rien faire sans l'approbation du roi de Navarre. Pour achever de se mettre bien avec le parti calviniste et s'en faire un appui contre l'alliance hostile du connétable et des princes lorrains, chefs des catholiques ardens, elle convoqua à Saint-Germain une assemblée de présidens et de conseillers choisis dans les huit parlemens du royaume.

1562. — Là fut décrété [2] le fameux édit de pacification qui prend son nom du mois de janvier auquel il fut publié. Cet édit portait que les réformés ren-

[1] Lett. de Charles IX.—Archiv. Mss. de l'abb. de St-Jean-d'Angély.
[2] 17 Janvier 1562.

1562. draient aux catholiques les églises, maisons, terres, dîmes et autres biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés *en une infinité de lieux;* qu'ils n'abattraient plus, à l'avenir, les statues, les croix, les images, et ne feraient rien qui pût troubler le repos public; que les assemblées de leur culte seraient respectées, pourvu qu'elles eussent lieu *hors l'enceinte des villes*, et que les baillis et officiers royaux, établis sur le lieu de ces assemblées, seraient tenus de les protéger; que les ministres ne pourraient tenir aucun synode, colloque ou consistoire pour le fait de la religion qu'en présence des officiers du roi qui y seraient appelés à cet effet; enfin que, dans leurs prêches, ils n'avanceraient aucune proposition contraire au symbole du concile de Nicée, et s'abstiendraient de toute invective contre les catholiques et les cérémonies du rite romain. [1]

En exécution de cet édit, Charles IX rendit, trois mois après [2], une ordonnance par laquelle il désigna, pour chaque sénéchaussée, une ville dans le faubourg de laquelle les protestans pourraient pratiquer leur religion. Un faubourg de la Rochelle fut désigné, à cet effet, pour la sénéchaussée d'Aunis, et un faubourg de Saint-Jean-d'Angély pour celle de Saintonge. Mais il ne paraît pas que cette ordonnance ait jamais reçu son exécution. [3]

[1] Pasquier, *Lettres*, tom. I, p. 210,

[2] 7 avril 1562.

[3] *Mém. de Condé*, 1743, in-4°, t. IV, p. 313 et 337, et t. V, p. 206.

La tolérance accordée à l'hérésie par l'édit de janvier souleva bientôt toute la faction apostolique. Le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André formèrent une ligue offensive que les protestans, qu'elle menaçait, décorèrent du nom de *triumvirat*. De son côté, Louis de Bourbon, prince de Condé, fit avec l'amiral Coligny une alliance dans laquelle il s'efforça inutilement de faire entrer son frère Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Séduit par de flatteuses promesses, et encore tout ému du danger qu'il avait couru à la fin du dernier règne, ce prince faible et timide venait d'abjurer le calvinisme et rampait sous les *triumvirs*. Les deux partis rivaux, comme deux camps ennemis, étaient en présence, et n'attendaient que le signal pour en venir aux mains. 1562.

Ce signal fut le massacre de Vassy.[1]

L'impétueux Louis de Condé demande raison à la cour de l'insulte faite à ceux de sa religion. Catherine de Médicis sent que le temps des tergiversations est passé : il faut opter entre les triumvirs et le prince. Tandis qu'elle flotte indécise entre deux partis également périlleux, Condé quitte Paris et se retire à Meaux où il donne rendez-vous à ses nombreux partisans. « César, écrit-il à Coligny, n'a pas seule-

[1] On sait que le duc François de Guise, revenant, *fort accompagné*, de son domaine de Joinville, et passant, le 1er mars, par la petite ville de Vassy, en Champagne, au moment où les huguenots du lieu tenaient leur *prêche* dans une grange, les fit charger par ses gens, qui en tuèrent une soixantaine et en blessèrent plus de deux cents.

1562. ment passé le Rubicon ; il s'est déjà emparé de Rome, et ses enseignes *branlent* dans la campagne. » L'amiral vient se joindre à lui, et tous deux vont se jeter dans Orléans, où une foule de gentilshommes accourent sous leur bannière.

Déjà forte de six mille combattans, l'armée calviniste se grossit chaque jour de nouvelles recrues. La Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Berry, le Poitou, l'Angoumois, la Guienne, une grande partie de la Provence, du Languedoc et du Dauphiné se soulèvent spontanément et proclament Louis de Bourbon, prince de Condé, chef des églises réformées de France.

Les villes de la Saintonge et de l'Aunis ne furent pas les dernières à entrer dans la coalition calviniste. A la première nouvelle de l'insurrection, la cour manda à Antoine sire de Pons (qu'il ne faut pas confondre avec son cousin le réformé François de Pons, baron de Mirambeau) de lever un corps d'infanterie pour contenir les huguenots de la Saintonge et les empêcher de se rallier à l'armée du prince. [1]

A la faveur de l'édit de janvier, les ministres Brulé et la Vallée étaient venus prêcher la réforme à la Rochelle : leur éloquence y avait fait de nombreux prosélytes et avait même ébranlé l'orthodoxie du maire Jean Pineau et de Guy Chabot de Jarnac, sénéchal et gouverneur d'Aunis. Les deux cultes rivaux furent,

[1] La Popelinière, *Hist. de France*, liv. VIII.

quelque temps, célébrés alternativement dans les 1562.
églises de Saint-Barthélemy et de Saint-Sauveur. Mais l'édit ne permettant l'exercice public de la religion réformée qu'en dehors de l'enceinte des villes, les ministres de la Rochelle transportèrent, bientôt après, leurs assemblées dans la prairie Maubec, à quelque distance des remparts : c'est là que Charles Léopard, Ambroise Faget, André Mazières et Richier de l'Isle, ministres nouvellement arrivés de Genève, venaient enseigner à la foule attentive les dogmes qu'ils avaient appris de la bouche même de Calvin. [1]

Cet accord des deux cultes fut troublé soudain par le cri de vengeance qui retentit dans toutes les églises réformées du royaume à la nouvelle du massacre de Vassy. Louis de Condé écrivit d'Orléans aux protestans de la Rochelle, et envoya le sieur des Ors, gentilhomme d'Aunis, conférer, de sa part, avec le consistoire de cette ville. Il fut arrêté qu'on mettrait à la disposition du prince un secours d'argent qui, d'abord fixé à huit cents livres par mois, fut doublé peu de temps après. [2]

François, comte de la Rochefoucault, qui commandait pour le prince en Guienne, Saintonge et Poitou, ayant levé, dans ces trois provinces, un corps de cavalerie, jeta une forte garnison dans Saint-Jean-d'Angély, et alla joindre l'armée de Condé à Or-

[1] *Mém. du Clergé*, in-4°, tom. VI, p. 5o5.
[2] Vincent, *Recherch. sur les prog. de la réform. à la Rochelle* — Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle*.

1562. léans. [1] Peu de jours après le départ de ce capitaine, le plus fougueux des ministres de la Rochelle, Charles Léopard vint à Saint-Jean-d'Angély où il convoqua [2] un synode composé des autres ministres de la Saintonge et de l'Aunis et de tous les barons et gentilshommes réformés de la province qui, fidèles au serment de féauté qui les liait envers le roi, leur seigneur, s'étaient fait scrupule de suivre le comte de la Rochefoucault.

Dans cette assemblée fut longuement débattue la question de savoir si l'écriture permettait aux vasssaux de lever la lance contre leur seigneur pour cause de religion. Le synode s'étant prononcé pour l'affirmative, barons, chevaliers et châtelains déployèrent l'étendard en toute sécurité de conscience, et se réunirent à Briou [3], près de Saint-Jean-d'Angély. Là, ils choisirent pour chef le sieur de Saint-Martin, l'un d'eux, et sous les ordres de ce capitaine, se mirent en marche vers Orléans, rendez-vous général de l'armée calviniste. [4]

Pendant ces préparatifs, les hostilités éclatèrent tout-à-coup dans les îles de Marennes, d'Arvert et d'Oleron. La réforme avait été introduite, dès l'année 1548, dans ces cantons maritimes, où des profana-

[1] Lettre de Chantonnay, du 27 août 1562, apud *Mém. de Condé*, 1743, in-4°, tom. II, p. 65. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IV, p. 196.

[2] 25 mars 1562.

[3] 3 avril.

De Thou, loc. cit., p. 262.

tions exercées dans les églises, et particulièrement 1562.
dans celle de la Péroche, signalèrent d'abord sa présence. Bientôt, croissant en audace comme en nombre, les calvinistes d'Oleron, qui déjà formaient les deux tiers de la population de cette île, ne gardèrent plus aucune mesure et affichèrent des principes religieux qui, partout ailleurs, n'osaient encore se produire au grand jour. En 1557, la grosse cloche de l'église paroissiale de Saint-Pierre fut enlevée et transportée à la Rochelle pour être vendue. En 1559 les pasteurs Fontaine, Léopard et Guillottin vinrent successivement à Oleron exercer le ministère selon le rite de Genève. Enfin, en 1561, un moine apostat, nommé Boisseau, vint organiser un consistoire au bourg de Saint-Pierre, dans une maison qui fut appelée *le Paradis*, et se maria avec une fille de Marennes, nommée Marie Renaudin. [1]

Les habitans de ces îles, presque tous calvinistes, nourrissaient, contre ceux d'entre eux qui professaient encore le symbole romain, une haine qui éclatait fréquemment en injures et en menaces. Le sang avait même coulé en maintes rencontres, particulièrement dans les paroisses de Saint-Trojan, Saint-James, Saint-Nicolas, dans les églises de Saint-André et de Notre-Dame du Château.

Las de souffrir chaque jour de nouvelles avanies, et poussés à la vengeance par les insinuations des prêtres

[1] Théod. de Bèze, *Hist. des Eglises réf.*, tom. I, p. 206.

1562. aussi le fanatisme huguenot assouvir sa fureur sur leur vieille basilique de Saint-Mathieu, dans laquelle ils croyaient posséder le chef de cet apôtre. On raconte, dans le pays, qu'un pélerin, qui revenait de la Terre-sainte, ayant dérobé cette relique en passant à Rome, fut miraculeusement forcé de s'arrêter à Barbezieux, et de déposer son trésor dans l'église de cette ville. Le chef de *monsieur* saint Mathieu fut mis en pièces par les *hétérodoxes* qui, là comme ailleurs, se contentèrent de briser les images et de renverser les autels.[1]

Mais de toutes les villes de la Saintonge qui furent le théâtre de ces profanations, il n'en est point où la fureur de détruire fut portée à un plus haut degré qu'à Saint-Jean-d'Angély. Quelques jours avant la fête patronale de saint Jean-Baptiste [2], maître Arnaud Rolland, maire et capitaine de la ville, enhardi par la présence de la garnison calviniste que le comte de la Rochefoucault avait laissée dans le château, se rendit, vers trois heures après midi, à l'abbaye des bénédictins. Il était *armé tout à blanc* [3], *cuirassé d'un corselet, et avait une hallebarde au poing ;* il marchait escorté de deux cents huguenots, tant gentilshommes que bourgeois, tous bien armés, et suivi d'une grande multitude de peuple.

[1] Elie Vinet, *Antiq. de Saint. et de Barbezieux*.

[2] Juin 1562.

[3] Les deux factions qui divisaient le royaume avaient adopté chacune une livrée. Les huguenots portaient la casaque et l'écharpe blanches, les catholiques la casaque et l'écharpe rouges. Ces signes distinctifs furent conservés dans tout le cours des guerres de religion.

Ayant laissé le gros de sa troupe dans la rue, il se présenta à l'abbaye, accompagné seulement de maîtres François Ithier, sieur de Vizerolles, Jehan Larriail, et Guitard l'aîné, demanda le cellerier et trois religieux qui se trouvaient dans le couvent et les entretint quelques instans à l'écart. Les moines parureut fort troublés de ce qu'il leur disait et envoyèrent quérir leur conseil, maître Olivier Ballonfau, avocat en la Sénéchaussée. Bientôt arrivèrent quelques officiers du roi qui conférèrent long-temps, dans la chapelle du chapitre, avec les religieux et leur conseil, montrant beaucoup d'embarras et d'hésitation. 1562

Pendant ces pourparlers, Arnaud Rolland, qui s'était retiré, revint brusquement et demanda les clés de l'église. « A quoi lesdits officiers s'enquirent pour quelle raison il les demandait : il fit réponse *qu'il fallait contenter la populace*. Quoi voyant les susdits officiers, et la force en armes qu'avait ledit maire autour de ladite église et abbaye, au nombre de deux cents hommes et plus, se retirèrent en leurs maisons. »

L'église fut soudain envahie par la multitude. On renversa les chaires et les autels, on arracha les lambris, les balustrades, les stalles, les pupitres du chœur, on brisa les statues, les bénitiers, les croix de marbre et de pierre : un grand feu fut allumé, avec les débris des boiseries, au milieu du cimetière de Saint-Georges, en face du portail de l'église, et l'on y jeta pêle-mêle images, livres, bannières, croix, chapes et autres ornemens servant aux solennités du culte.

1562. Les ouvriers et *gens mécaniques* qui, par un reste de scrupule religieux, refusèrent de se prêter à ces profanations, furent « menacés dudit maire d'être envoyés en prison et battus s'ils ne le faisaient. » Pour monter l'esprit de ses satellites et leur donner du cœur *à la besogne*, Arnaud Rolland envoya maître Christophe de Laurière ouvrir les caves de l'abbaye, fit faire au peuple une large distribution du vin des moines, et livra, pendant plusieurs heures, le réfectoire du couvent à la plus dégoûtante orgie.

Alors la fureur des *abatteurs d'images*, excitée par l'ivresse, ne connut plus de frein. L'abbé Jean Chabot de Jarnac, à qui les hérétiques en voulaient beaucoup, parce qu'après avoir, en 1553, abjuré le catholicisme, il était rentré depuis dans le sein de l'église, s'était réfugié au château de Néré avec le frère prieur et quelques-uns de ses religieux. Il ne restait au couvent que frères Jehan de Marans, Thibaut Métayer et Christophe Vigier, qui, retenus prisonniers dans le cloître, attendaient, avec anxiété, le dénoûment de ces scènes d'horreur.

Arnaud Rolland vint trouver ces religieux : « Or sus, mes pères, leur dit-il, voilà la compagnie qui se fâche : donnez ordre de trouver les chiefs et autres reliques que avez entre les mains, autrement on mettra le feu à l'abbaye, et ne serez assurés de vos personnes. » Les moines s'excusèrent « disant audit Rolland qu'il leur était impossible de satisfaire à sa demande, et le priant suspendre deux ou trois jours

pour en avertir le prieur : ce que ne voulut permettre ledit Rolland ne aucun de sa compagnie. » Force fut donc aux pauvres moines d'obéir. Escortés de Jehan Allenet, sergent royal, et de plusieurs *soudards armés de pistoles*, *haquebutes* et autres armes, ils allèrent chercher les châsses d'or et de vermeil où reposaient les chefs des bienheureux saint Jean-Baptiste, saint Révérend et saint Marc. 1562.

Ces vieux ossemens, objets de l'antique vénération du peuple, furent à l'instant retirés de leurs précieux reliquaires. « Le maire en prit deux et Louis Charpentier un qu'il mit à la dague d'une hallebarde. » Ces reliques furent ainsi portées jusqu'au cimetière de Saint-Georges, et jetées dans le brasier. « Ledit Charpentier, lequel avait dessus la dague de sa hallebarde le chief monsieur Saint-Jehan, le jeta audit feu en proférant telles paroles : *On disait que si tu étais au feu, tu t'en ôterais ; montre à présent ta vertu !* »

A la vue de ces sacrilèges, quelques citoyens ne purent contenir l'horreur dont ils étaient saisis. Le maire s'en aperçut et prit aussitôt des mesures sévères pour empêcher les papistes de défendre les objets de leur culte. « Ledit maire commanda à ses complices d'aller quérir les dixainiers aux portes de la ville, parce qu'il avait entendu que les papistes se voulaient révolter. » Les portes furent à l'instant fermées, « et cependant y avait gens armés à tous les cantons proches de ladite église, pour empêcher que aucuns de la ville s'approchassent pour les garder de ce faire. »

1562. Au sac de l'église succéda le pillage du monastère. « Quatre ou cinq jours après, ledit maire, avec maître Pierre Constant, Jehan Boisseau, médecin, Pierre Boisseau, dit de Velours, Denis Audet, André des Ouches, dit Drillaud, Bernard Saunier et autres, armés de pistoles et pistolets, firent apporter de ladite abbaye plusieurs beaux joyaux et autres meubles, couverts d'une cape, qu'ils firent conduire en leurs maisons, et si les gens de bien eussent parlé, lesdits complices les eussent tués, ainsi qu'ils disaient, à coups de pistoles et pistolets. »

Ayant ainsi fait transporter dans sa demeure et dans celles de ses affidés les châsses d'or, les vases sacrés et les autres objets de prix, Arnaud Rolland fit ouvrir les greniers, les celliers et toutes les servitudes de l'abbaye. Pendant plusieurs jours, des charriots, attelés de bœufs, voiturèrent, du couvent au château, les pipes de vin, les sacs de blé, le bois, les cloches, grilles, rampes en fer, les débris de bénitiers, de croix et de statues, enfin les lits, vaisselles, linges et autres meubles et ustensiles du monastère.

Un témoin de ces déprédations raconte « qu'étant en ladite abbaye, il vit maîtres Drillaud, Saunier, Mesnard et plusieurs autres, qui faisaient charrier le vin et le bois lesquels on menait au château ; qu'il vit les susdits en la chambre du cellerier qui faisaient grande chère et que, par leur commandement, il alla à la cave dudit cellerier percer une pipe de vin, en laquelle (cave) y en avait grand nombre, lequel depuis

a été fait mener au château. » Un autre ajoute qu'un jour « le sieur de l'Isle, maître Olivier de Cumont, lieutenant particulier, Antoine Hélie, et d'autres vinrent en ladite abbaye, et commandèrent lever la serrure du grenier pour prendre les blés y étant. Et de fait, deux ou trois jours après, Constant, Antoine Hélie, Drillaud et Pierre Mathé, avec des meûniers, allèrent audit grenier, par commandement desdits sieurs de l'Isle et de Cumont, pour iceux blés convertir en farine et iceux mener au château. » 1562.

Enfin un dimanche, à l'issue du *prêche* qu'un ministre venait de faire dans l'église saccagée, un grand feu fut de nouveau allumé au milieu du cimetière, « dans lequel on jeta plusieurs livres, titres et enseignemens concernant les droits de l'abbaye, et à ce faire étaient plusieurs gens mécaniques. » Là furent dévorées par les flammes la riche bibliothèque des bénédictins et les archives du monastère, antiques et précieux monumens dont les amis de l'histoire nationale déploreront long-temps la perte irréparable ! [1]

Les mêmes excès furent commis dans l'église et le moutier de Saint-Etienne de Bassac, dont Jean Chabot de Jarnac était aussi abbé commandataire.

Lorsque la fougue populaire fut un peu calmée, Arnaud Rolland, réfléchissant sur les conséquences que pouvait avoir sa conduite, n'oublia rien pour la

[1] Information sur le pillage et saccagement des église et abbaye de Saint-Jean-d'Angély. — Archiv. Mss. de l'abbaye. Layette 3.

1562. justifier. Il fit répandre qu'il avait été entraîné par la multitude; que s'il avait fait enlever de l'église et de l'abbaye, les meubles et les provisions qui s'y trouvaient, c'était pour les soustraire au pillage. Quant aux reliquaires, aux vases et aux autres objets de prix ravis au trésor du monastère, pour prouver qu'il n'avait pas eu dessein de se les approprier, il fit venir dans sa maison plusieurs pairs et échevins de la commune, et en leur présence, fit dresser, par maître Guillaume Daunas, avocat et procureur du roi au siége de Saint-Jean-d'Angély, et sur les déclarations de frères Simon Saurneuf, prieur, et André Gazeau, sous-prieur de l'abbaye, un inventaire détaillé des *joyaux* qui composaient le trésor de leur église.

Ce trésor contenait « premièrement la châsse d'or où était le chief de saint Jehan, étant en deux grands lopins et trois petites coupilles, poisant le tout douze marcs d'or; plus la châsse du chief saint Révérend, en deux lopins, poisant onze marcs d'argent moins deux onces; plus une autre châsse saint Marc en deux lopins, avec plusieurs pièces d'aucune (de quelque) valeur, poisant le tout cinq marcs; plus un plat et une petite tête d'argent doré, autour de laquelle tête y a cinq pierres d'aucune valeur, poisant le tout trois marcs demi-once moins; plus deux calices avec leurs platènes d'argent doré, fors une platène, à l'un desdits calices y a un tuyau de laiton, le tout poisant cinq marcs deux onces; plus deux bras de bois, couverts, en partie, d'une feuille d'or; plus une croix d'argent

doré rompue en cinq pièces, par le dedans étant de bois, et sans crucifix, où il y a la plupart de laiton, le tout poisant cinq marcs sept onces; plus deux encensouers d'argent, dont il y a des assis de laiton, le tout poisant dix marcs deux onces; plus deux autres calices et une platène, le tout d'argent doré, poisant deux marcs cinq onces. » 1562.

Le prieur, le sous-prieur et les moines s'étant *purgés par serment n'avoir en leur possession autres joyaux et reliquaires*, sauf frère Chaillou « qui a apporté une navette d'argent poisant deux marcs moins demi-once, où il y a du plomb au cul », tous les vases et autres objets de prix provenant du trésor de l'abbaye furent laissés en dépôt entre les mains d'Arnaud Rolland, et il s'obligea, en justifiant dûment de sa solvabilité, sous la garantie de maître Pierre Constant, avocat, à les représenter *toutes fois et quantes il plairait à la majesté du roi l'ordonner*. [1]

Tandis que le menu peuple des villes assouvissait sa fureur sauvage et son fanatisme brutal sur les objets d'un culte qui avait fait si long-temps son admiration dans ses fêtes et sa consolation dans ses souffrances, les hommes d'une classe plus élevée portaient ailleurs l'esprit de réforme sociale et le besoin d'émancipation politique dont ils étaient travaillés. Déjà les audacieuses prétentions des chefs calvinistes se formulaient nettement, et les doctrines démocrati-

[1] Archiv. Mss. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. Layette 3.

1562. ques, long-temps comprimées, se faisaient jour avec une énergie d'expression qui attestait un progrès immense dans les idées. Un chef huguenot levait des troupes au nom du prince de Condé : un gentilhomme catholique lui représenta que sa conduite offensait le roi. « Quel roi, répondit le protestant ? Nous sommes les rois ! celui-là que vous dites est un petit reyot. Nous lui donnerons des verges et un métier pour lui apprendre à gagner sa vie comme les autres. » Des ministres prêchaient publiquement que « si les catholiques se mettaient de leur parti, le peuple ne paierait plus ni devoirs aux gentilshommes, ni tailles au roi ; que les rois n'auraient de puissance que celle qu'il plairait au peuple de leur confier ; que la noblesse n'était rien plus que le peuple. » Lorsque les procureurs des barons demandaient aux tenanciers huguenots le paiement des redevances féodales, ceux-ci répondaient : « Montrez-nous dans la bible la loi qui nous oblige à payer : si nos pères ont été des sots et des bêtes, nous ne voulons pas l'être à notre tour. [1] »

Ainsi la révolution, toute religieuse dans son principe, allait s'empreignant de plus en plus d'une forte teinte de démocratie et s'éloignait chaque jour davantage de son berceau. Aucune opération militaire ne venait faire diversion à ce débordement de théories démagogiques. Le prince de Condé et l'amiral Coligny, occupés à fortifier leurs conquêtes, n'éprouvaient

[1] Mém de Blaise de Montluc, liv. V.

encore aucune résistance dans les provinces où les triumvirs se préparaient lentement à venir les troubler. Cette inaction déplut à François de Pons, baron de Mirambeau, que le prince avait envoyé commander en Saintonge pendant l'absence du comte de la Rochefoucault. Ce gentilhomme, ayant rassemblé quelques gendarmes, alla, comme pour se distraire, mettre le siége devant le château de Blaye sur la Gironde, occupé par une bonne garnison catholique. [1] 1502.

L'entreprise étant au-dessus de ses forces, il résolut d'occuper le confluent de la Garonne et de la Dordogne, *ces deux mamelles de la Guienne*, [2] et fit venir, à cet effet, des navires d'Oleron, de Marennes et de la côte d'Arvert. Il pensa affamer Bordeaux. Cette grande cité, bloquée par une division de l'armée de Condé que commandait le baron de Duras, était à la veille de manquer de vivres et d'ouvrir ses portes aux réformés, lorsque Blaise de Montluc, avec un corps de cavalerie royaliste, vint faire lever le blocus. Comme le baron de Mirambeau s'en revenait en Saintonge, il rencontra, près de Sansac, et mit en fuite une bande de campagnards papistes qui avaient pris les armes dans l'espoir de le faire tomber dans une embuscade. [3]

Le comte de la Rochefoucault fut bientôt rappelé dans son gouvernement de Saintonge par les revers

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IV, p. 262.
[2] Comment. de Blaise Montluc, IIe partie.
[3] De Thou, loc. cit.

1562. qui fondirent sur le parti huguenot. Les triumvirs s'étaient enfin mis en campagne avec une armée de dix à douze mille combattans. « Presque par toutes les parties de France, les curés ayant eu charge d'exhorter à prendre les armes, tout ce qui en était capable s'enrôla par les villes, bourgades et villages.[1] » Des négociations, aussitôt rompues qu'entamées, ne firent que suspendre les hostilités.

Elles commencèrent par la prise et le pillage de Beaugency, que le roi de Navarre essaya vainement de défendre contre le prince de Condé, son frère. Les catholiques se vengèrent de cet échec à Blois, à Tours, à Bourges, à Poitiers, par de sanglantes représailles. Les deux factions rivales signalaient leur animosité par des cruautés inouïes : des garnisons entières étaient froidement égorgées. Le carnage dans les villes, la dévastation dans les campagnes, l'incendie et le pillage des monastères et des châteaux, tel était l'aspect général des provinces.

Rouen, emporté d'assaut par le duc François de Guise, fut livré, pendant trois jours, à la sauvage brutalité et à l'avide rapacité du soldat papiste. Mais la prise de cette place coûta la vie à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui y fut mortellement blessé d'une arquebusade. Il se fit transporter par mer à Saint-Jean-d'Angély, où il expira après avoir, dit-on, abjuré de nouveau la foi catholique. Sans

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. III, chap. 6.

caractère comme sans dignité, ce prince n'avait que 1562.
l'aveugle bravoure d'un soldat, et ne sut pas s'emparer du rôle que lui offrait la fortune. [1]

La perte de Rouen entraîna celle de presque toutes les autres places fortes occupées par les huguenots. Le découragement s'empara de l'armée du prince, dont les rangs s'éclaircirent bientôt par de nombreuses désertions. Charles IX se hâta de publier une amnistie en faveur des insurgés qui mettraient bas les armes. Un grand nombre de capitaines réformés qui, à l'aspect des revers de leur parti, commençaient à douter de la justice de leur cause, profitèrent de cette amnistie pour se rapprocher de la cour.

Parmi ces transfuges, celui dont la défection fit le plus de sensation sur les consciences timorées, fut le baron de Belleville, d'une ancienne et illustre maison des hautes marches de Saintonge. Ce gentilhomme s'était fait une grande renommée, parmi ceux de sa religion, par ses lumières et son éloquence. Sa désertion lui fit donner, par les ardens du parti, le sobriquet de *Guillebédouin* qui, dans le patois du pays, signifie traître ou renégat. [2]

Ce fut alors que le comte de la Rochefoucault revint en Saintonge. Le baron de Duras, sieur de Durfort, tenait la campagne en Périgord avec un corps de cinq ou six mille huguenots. Le comte lui expédia Bordet pour le presser de venir le joindre à

[1] Lacretelle, *Hist. des guerres de religion*, tom. II, p. 103.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IV, p. 465.

1562. Saintes, afin de réunir leurs forces et de marcher ensemble au secours du prince de Condé qui s'était enfermé dans Orléans. [1]

Pour apaiser les scrupules des hommes faibles qui attribuaient à la colère divine les malheurs du parti réformé, la Rochefoucault convoqua à Saintes un synode de soixante *ministres du saint évangile*, dans lequel fut de nouveau débattue la grande question déja résolue par le synode de Saint-Jean-d'Angély. Le baron de Belleville, qui professait la négative, envoya à l'assemblée un savant mémoire à l'appui de son opinion : on lui répondit par d'autres mémoires non moins érudits, qui ne le rattachèrent point à la cause qu'il avait abandonnée. Le synode décida « qu'en bonne conscience on pouvait et devait prendre les armes pour la délivrance du roi et de la reine, et la défense de la sainte religion opprimée par les Guises. » Mais cette résolution ne ramena pas sous les drapeaux du prince de Condé une foule d'hommes scrupuleux qui pensaient au contraire « qu'en bonne conscience des vassaux et sujets ne peuvent lever la lance contre leur seigneur et roi mal conseillé. [2] »

Abandonné de ses principaux capitaines, le comte de la Rochefoucault espéra trouver un appui dans les Rochelais. Il dépêcha le ministre Léopard vers le

[1] Lettre de Chantonnay, du 13 octobre 1562, ap. *Mém. de Condé*, 1743, in-4°, tom. II, p. 96.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, tom. IV, p. 262. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. III, chap. 6. — La Popelinière, *Hist. de France*, liv. VIII, p. 324. — Théod. de Bèze, *Hist. ecclés.*, tom. II, p. 82.

baron de Jarnac, qui professait en secret la réforme, 1562.
pour faire connaître à ce gouverneur la décision rassurante du synode de Saintes et l'exhorter à rattacher plus étroitement à la confédération les calvinistes de son gouvernement. Mais le zèle des huguenots de la Rochelle s'était singulièrement refroidi, depuis que la fortune avait abandonné la bannière du prince : « Tellement, dit d'Aubigné, qu'ils chassaient les fugitifs de leur religion et même leurs ministres, entre ceux-là Faget, parcequ'il les exhortait à union au parti. » Loin de répondre au désir du comte de la Rochefoucault, le baron de Jarnac, *mettant en mépris les affaires du prince et des réformés*, invita au contraire ceux de la Rochelle à se renfermer dans une prudente neutralité, et à jouir sans bruit des libertés qui leur étaient données par l'édit de janvier. *Ainsi la Rochelle enseigna force huguenots à quitter les casaques blanches*.[1]

Tel était le découragement des garnisons calvinistes, que le sieur de Châteauroux, s'étant approché de Saint-Jean-d'Angély avec une poignée de soldats, entra sans coup férir dans la place.[2] Les gens de la Rochefoucault stipulèrent, pour toutes conditions, que chacun serait libre de se retirer où bon lui semblerait, avec armes et bagages, et que ceux qui voudraient rester dans la ville conserveraient la liberté de conscience. Plusieurs se réfugièrent à Saintes. Tant que

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. III, chap. 6. —De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IV, p. 262.

[2] 23 septembre 1562.

1562. Châteauroux séjourna à Saint-Jean-d'Angély, la capitulation fut loyalement exécutée; mais après son départ, le commandement de la ville et du château ayant été donné à Louis de la Barte et Antoine de Richelieu, on n'eut plus égard à la foi jurée, et les bourgeois huguenots furent abandonnés à la fureur des papistes. [1]

Saint-Jean-d'Angély ne fut pas plutôt au pouvoir des hommes du roi, que l'abbé Jean Chabot de Jarnac rentra, avec ses moines bénédictins, dans son abbaye dévastée. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, avait succédé à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, dans le gouvernement général des provinces maritimes d'Aquitaine. Ce prince étant à Cognac, donna mandement [2] à Charles Guitard, seigneur des Brousses, conseiller du roi et son sénéchal en Saintonge, de *faire bonne et entière justice* à messire Jehan Chabot, abbé commandataire des abbayes de Saint-Jean-d'Angély et de Saint-Etienne de Bassac, et prieur de Saint-Pierre de Marans, pour « les voleries et saccagement desdites abbayes, pilleries et ruine des maisons et meubles appartenant tant audit sieur abbé qu'à ses religieux, démolition des croix, calices, reliquaires et autres argenteries dédiées au service divin, le tout fait et commis par les rebelles et séditieux.[3] »

[1] De Thou, loc. cit., p. 263. — La Popelinière, *Hist. de France*, liv. VIII. — Lettre de Chantonnay, du 2 octobre 1562, ap. *Mém. de Condé*, tom. II, p. 92.

[2] 26 septembre 1562.

[3] Inform. sur le pillage et saccagement des église et abbaye de Saint-Jean d'Angély. Archiv. Mss. de l'abbaye. Layette 3.

En vertu de ce mandement, Pierre Daguesseau, lieutenant-général en la sénéchaussée de Saintonge, informa contre l'ex-maire et capitaine de Saint-Jean-d'Angély, Arnaud Rolland, et contre ses complices. Il fit une enquête détaillée dans laquelle furent entendus de nombreux témoins. Mais les opérations de la guerre suspendirent bientôt la poursuite de ce grand procès, qui ne fut reprise que l'année suivante. 1562.

Le comte de la Rochefoucault, irrité de la tiédeur des Rochelais, résolut de se rendre maître de leur ville par surprise, à l'aide des intelligences qu'il y avait. Le 26 septembre, vers dix heures du matin, il parut, à la tête de cinq ou six cents chevaux, sous les murs de la place, dont une porte devait lui être livrée par ses affidés. Une grande patache chargée de soldats, qu'il avait fait embarquer sur la côte d'Arvert, tenta en même temps de s'introduire dans le port. Mais le complot fut déjoué par un échevin, nommé Jean Nicolas, *qui courut à la porterie et avala le rateau* (abattit la herse). Le baron de Jarnac, averti à temps du danger, fit soudain mettre la bourgeoisie sous les armes et courut aux remparts. [1]

Honteux d'avoir échoué dans son entreprise, la Rochefoucault traversa rapidement la Saintonge, et alla se venger sur les domaines du papiste Antoine,

[1] De Thou, *Hist univ.*, trad. in-4°, tom. IV, p. 264.—D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. III, chap. 6.— La Popelinière, *Hist. de France*, liv VIII.—Lettre de Chantonnay, du 13 octobre 1562, ap. *Mém. de Condé*, tom. II, p. 96.

1562. sire de Pons, dont il battit, avec deux pièces de ca non, et emporta d'assaut la forteresse. De là, reve nant sur Saint-Jean-d'Angély, il entreprit et pouss avec activité le siége de cette place, défendu pa Antoine de Richelieu. Pendant qu'il ravageait le dehors de la ville et faisait rompre les chaussées de moulins, que Richelieu, pour l'empêcher de se loger livrait le faubourg de Matha aux flammes, et que tou deux, l'un pour attaquer, l'autre pour défendre l place, ruinaient à l'envi les pauvres manans de l banlieue, la Rochefoucault fut informé que le baro de Duras, qu'il attendait impatiemment, venait d'êtr battu [1] dans les plaines de Vergt, en Périgord, pa Charles, comte de Burie, lieutenant-général du du de Montpensier en Saintonge. [2]

Duras ayant rallié les débris de sa petite armée, s replia, le lendemain de la bataille, sur Barbezieux d'où il se mit aussitôt en route pour Saintes, où l Rochefoucault lui avait donné rendez-vous. Il ren contra en chemin un corps de quatre cents lansquenet papistes, commandé par le capitaine l'Aumosnerie l'attaqua et le tailla en pièces; faible avantage aprè la déroute qu'il venait d'essuyer lui-même, mai exemple rare de bravoure dans des soldats encor étourdis de leur défaite de la veille. De Saintes, Dura poursuivit sa marche jusqu'en Poitou, où le comte d

[1] 9 octobre 1562.

[2] Il avait succédé, dans cette charge, à Frédéric de Foix, comt de Candale, baron d'Estissac.

la Rochefoucault, forcé de lever le siége de Saint-Jean-d'Angély, alla le rejoindre. Mais la défection se mit dans leurs troupes, et il leur restait à peine douze cents hommes, lorsqu'ils joignirent le prince de Condé à Orléans. [1] 1562.

La défaite de Duras et la retraite de la Rochefoucault achevèrent de démoraliser les huguenots de la Saintonge et de l'Aunis. Saintes fut évacué par la faible garnison qu'y avait laissée le comte de la Rochefoucault. Le sieur de Nogaret, qui occupait le château de Taillebourg avec une poignée de papistes, se mit, sans difficulté, en possession de cette ville, « y traitant rudement ceux qui étaient demeurés, en exécution d'un arrêt de Bordeaux, par lequel les vies des réformés étaient abandonnées, sans appel, à quelque juge royal que ce fût. [2] »

Le duc de Montpensier, que son lieutenant Burie avait joint, dans Bergerac, avec ses troupes victorieuses, et dont l'armée s'était encore accrue de dix enseignes espagnoles, commandées par Jean de Carbajac, vint à Barbezieux, croyant y surprendre le baron de Duras. Trompé dans son attente, il continua jusqu'à Saintes qu'il trouva au pouvoir des catholiques. Il rendit au culte romain les églises de Saint-Pierre et de Saint-Eutrope, que les héréti-

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IV, p. 263, 264 et 447. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. III, chap. 6 et 12 — La Popelinière, *Hist. de France*, liv. VIII.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. III, chap. 6.

1562. ques avaient appropriées aux pratiques de leu religion, confisqua les biens des huguenots, et m garnison dans la place ainsi que dans les château environnans, que les insurgés avaient évacués à so approche. [1]

La haine des papistes victorieux n'épargnait à leu ennemis vaincus ni outrages ni persécutions, et ne re pectait pas même le génie inoffensif et modeste. Dai un des faubourgs de Saintes vivait, à cette époque un pauvre potier de l'Agénois, qui, sans éducatio première et avec ses seules dispositions naturelle s'est fait, à force d'études et d'essais, une granc renommée dans les sciences physiques et la chim d'application. Cet homme était le célèbre Bernar Palissy, *ouvrier en terre et inventeur des rustiques figi lines du roi*, comme il s'intitulait humblement lu même, mais que La Croix du Maine, son contem porain, admirait comme *un philosophe naturel et homme d'un esprit merveilleusement prompt et aigu*, . que, plus tard, Fontenelle devait proclamer *le pl grand physicien que la nature eût formé*. Bernai Palissy occupait alors les loisirs que lui laissait profession à écrire les observations qu'il avait re cueillies, dans ses voyages, sur la culture des terre et achevait sa *recette véritable par laquelle tous l hommes de la France peuvent apprendre à multiplier le trésor*.

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. IV, p. 263 et 447. — La Popelinière, *Hist. de Fr.*, liv. VIII. — D'Aubigné, loc cit.

Le parlement de Bordeaux continuant à sévir contre les hérétiques, le duc de Montpensier donna une sauve-garde à Palissy, huguenot comme tous les hommes de progrès de son temps. Mais bien que l'atelier de l'artiste eût été déclaré *lieu de franchise*, il n'en fut pas moins envahi et saccagé par sentence du présidial. En butte aux tracasseries que lui suscitaient journellement le fanatisme et l'intolérance, chargé de famille et tourmenté d'ailleurs d'un vague besoin de célébrité, Palissy quitta bientôt une ville dont les préjugés enchaînaient l'essor de son génie, et alla se fixer à la Rochelle. 1562.

Dans cette ville florissaient alors les médecins Coyttar de Thairé et de Launay, ce dernier auteur d'un livre sur la *faculté et vertu admirable de l'antimoine*; le botaniste Mathurin Motaye, que Poupard qualifie de *fort grand chercheur d'herbes et savant apothicaire*; Sponde, commentateur d'Homère; Boucher, traducteur en vers de *la Pandore*, poème latin de l'évêque d'Angers, et une foule d'autres écrivains célèbres pour le temps. Ce fut au milieu de ces illustrations scientifiques et littéraires de l'époque, au sein d'une population progressive, que le potier de Saintes donna carrière à ses inspirations, et qu'à la vue d'une coupe en émail, ornée d'arabesques, il pressentit et résolut de découvrir l'art de fabriquer les émaux. Appelé, plus tard, à Paris par sa réputation, Palissy fut logé à la grande manufacture royale où s'éleva depuis le palais des Tuileries, et où il fonda le premier

1562. musée d'histoire naturelle qu'on eût encore vu en France. [1]

Le duc de Montpensier était maître de tout le territoire situé au sud de la Charente, sauf les îles de Marennes, d'Oleron et d'Arvert, dont les populations calvinistes résistaient encore. Le duc envoya dans ces cantons maritimes un corps de troupes qui entreprit de réunir, par une tranchée, le canal de Brouage à la Seudre, de manière à intercepter les secours du dehors. A la vue de ces travaux, ceux de Marennes implorèrent la médiation d'Antoine, sire de Pons, leur seigneur, ami de la paix et catholique modéré.

Antoine, sieur de Lescure, procureur-général au parlement de Bordeaux, fut chargé de signifier aux insulaires les conditions du duc de Montpensier. La principale était qu'ils déposeraient les armes et se soumettraient *aux édits du roi*. On discuta beaucoup pour savoir de quels édits le duc entendait parler. Les habitans d'Arvert insistaient pour l'édit de janvier : telle n'était pas apparemment la pensée du prince, car les délégués des deux partis se séparèrent sans avoir rien conclu.

Sur ces entrefaites, le capitaine papiste La Gombaudière s'empara d'Oleron. Les ministres de cette île n'échappèrent à l'animosité des vainqueurs qu'en se jetant sur un navire qui faisait voile pour l'Angleterre. Privés dès-lors de tout espoir de secours, et se

[1] Mém. de la soc. roy. des antiq. de France, tom. II, p. 396. — Archiv. Mss. de la municip. de Saintes.

voyant cernés par mer et par terre, les huguenots 1562.
de Marennes et d'Arvert furent contraints de subir la loi du duc de Montpensier. Antoine de Pons prit possession de ces îles, et traita avec humanité les habitans, ses vassaux.[1]

Toutes les places fortes de la Saintonge et de l'Aunis furent bientôt occupées par les troupes du roi, à l'exception de la Rochelle. Telle était l'importance politique de cette ville, que Montpensier ne crut pas sa domination solidement assise, tant qu'il aurait à craindre le voisinage des Rochelais. Désespérant de les soumettre par la force, il résolut de les avoir par surprise. Il écrivit au maire Jean Pineau et aux échevins qu'il désirait visiter leur ville : on lui répondit qu'on le recevrait volontiers, mais seulement avec sa maison et les gentilshommes ordinaires de sa suite.

Feignant de se soumettre à cette condition, le duc vint à la Rochelle[2] accompagné de quarante cavaliers. Mais il avait donné ordre à ses gendarmes de s'approcher sans bruit de la ville en prenant des chemins différens. Pendant que Claude d'Angliers, seigneur de la Sausaye, allait, suivi de quelques notables bourgeois, recevoir le prince à la Jarrie, moins pour lui faire honneur que pour reconnaître son escorte, les soldats papistes entrèrent, l'un après l'autre, dans la place, et se trouvèrent, le soir, en

[1] De Thou, *Hist univ.*, trad. in-4°, tom. IV, p. 448.
[2] 26 octobre 1562.

1562. assez grand nombre pour faire tête aux milices de l commune.

Le lendemain arrivèrent de nouvelles troupes, e le prince se vit dès-lors en état de dicter des lois. « I traita les habitans selon les ordonnances du roi et selon sa douceur accoutumée, les remplissant de garnisons et d'insolences, leur ôtant la religion, la liberté et le bien.[1] » Il releva[2] les autels du culte romain, fit fermer le temple réformé, chassa les vingt-trois ministres de la ville, *qu'il envoya boire à leurs amis*, sauf celui du gouverneur Chabot de Jarnac, révoqua le maire Jean Pineau et nomma à sa place Guillaume Pineau, son frère.[3]

On assure que, dans un conseil présidé par le duc de Montpensier, il fut sérieusement question de ruiner les fortifications de la Rochelle, qui promettait dès-lors de devenir un jour le principal foyer de la réforme : mais cette proposition ayant été vivement combattue par les comtes de Candale et de Burie, le prince renouvela, sans plus de succès, le projet, formé en 1555, de bâtir une citadelle dans cette ville pour tenir les habitans en respect.[4]

Après avoir passé en revue les soixante compagnies qui l'avaient suivi dans son expédition d'Aunis,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. III, chap. 6.

[2] 13 novembre 1562.

[3] Coutureau, *Vie de Montpensier*. — D'Aubigné, loc. cit.

[4] Vincent, *Recherch. sur les prog. de la réform. à la Rochelle*. — Coutureau, loc. cit.

le duc de Montpensier se fit donner de l'argent par la commune de la Rochelle pour acquitter la solde arriérée de ses troupes. Puis il mit garnison dans les tours de Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne, et en donna le commandement au capitaine Antoine de Richelieu, qu'il fit venir exprès de Saint-Jean-d'Angély. [1] 1562.

Le prince ne fut pas plutôt parti [2], que les huguenots de la Rochelle envoyèrent des députés à la cour pour se plaindre de ce qu'on les empêchait de jouir des libertés qui leur étaient garanties par l'édit de janvier. Ils firent, à ce sujet, des réclamations si pressantes, qu'on leur rendit le libre exercice de leur religion, et qu'on leur permit de rappeler leurs ministres, à l'exception toutefois d'Ambroise Faget, *l'un des plus excellens et zélés*, dit le protestant Barbot. [3]

1563. — Ainsi, grace à la ruse du duc de Montpensier, la capitale de l'Aunis était au pouvoir des royalistes. Mais une conspiration huguenote faillit, au commencement de l'année suivante, leur arracher cette importante conquête. Un capitaine, nommé Chesnet, originaire d'Aunis, qui avait été chassé de l'île d'Oleron à cause de la fougue de son caractère et de l'exaltation de ses idées, se retira dans le voisinage de la Rochelle, où il se fit aisément de nombreux

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.*

[2] 15 novembre 1562.

[3] Amos Barbot. loc. cit.

1563. partisans. Un complot fut bientôt ourdi contre le commandant des tours et contre le corps de ville ; formé, en grande partie, des créatures de Montpensier.

Lorsque les conjurés furent en état de se montrer, Chesnet se jeta dans une barque *avec gens de guerre cachés sous le tillac*, et vint aborder dans le hâvre de la Rochelle.[1] Les conspirateurs se réunirent dans une maison du Pérot, vis-à-vis l'église de Saint-Jean, pour se concerter sur l'exécution de l'entreprise : puis Chesnet se mettant à leur tête, parcourut plusieurs rues et quartiers de la cité en criant *vive l'Evangile!* A ce cri, que les dissidences religieuses avaient rendu séditieux, tout ce qu'il y avait d'huguenots dans la ville prit les armes et courut se rallier aux insurgés dont la troupe fut, en un instant, de six cents hommes.

Le collége des échevins était, dans ce moment, réuni en conseil à l'hôtel-de-ville. Troublée dans ses délibérations par le tumulte croissant de la rue et les vociférations de la multitude, l'assemblée se lève en désordre; chacun court, de son côté, voir ce qui se passe au-dehors. A l'aspect d'une troupe armée et conduite par un homme aussi déterminé que le capitaine Chesnet, les échevins effrayés prennent la fuite, et le maire Guillaume Pineau reste seul en face des insurgés.

Enhardi par la terreur des magistrats, Chesnet

[1] 8 février 1563.

croit avoir déjà consommé une révolution. Mais un 1563.
grand nombre de papistes arrivent en armes et se rangent aux côtés du maire. Guillaume Pineau fond, à leur tête, sur les mutins : plusieurs jettent leurs armes à sa voix ; les autres, attaqués avec vigueur, se rompent et prennent la fuite en désordre. Chesnet est joint, dans la mêlée, par Pineau, lui-même, qui le charge, le poursuit, l'accule dans le corridor d'une maison et le force à rendre son épée. Le calme est bientôt rétabli dans la ville.

Au bruit de cette insurrection, le comte de Burie, qui commandait dans la Guienne, accourut à la Rochelle avec un corps de cinq cents cavaliers. Il fit punir par le gibet les auteurs du complot, et chassa de la ville le ministre La Vallée, convaincu d'avoir excité le peuple à la révolte. Charles IX, informé de la conduite courageuse du maire de la Rochelle, le récompensa par un office de maître d'hôtel de sa maison.[1]

La Saintonge et l'Aunis étaient tombés dans ce calme sombre et morne qui suit une défaite. L'abbé Chabot de Jarnac en profita pour reprendre la poursuite des procédures criminelles entamées, l'année précédente, contre l'ex-maire de Saint-Jean-d'Angély. Appréhendant l'issue d'un procès aussi grave, Arnaud Rolland avait eu soin de se soustraire, par la

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle*.— D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. III, chap. 6.—La Popelinière, *Hist. de France*, liv. VIII.

1563. fuite, au supplice infamant dont il était menacé. L'instance fut suivie par contumace.

L'enquête ayant suffisamment établi la culpabilité de l'accusé, il fut condamné, par sentence de messire Charles Guitard, sénéchal de Saintonge, « à faire amende honorable, à jour de cour, en l'auditoire public de la ville de Saint-Jean-d'Angély, étant en chemise, tête nue, à genoux, la corde au cou, ayant un cierge ardent au poing, et requérant pardon à Dieu, au roi, à justice, et audit abbé; ce fait, être traîné sur une claie devant la principale porte de l'église de Saint-Jean, pour y faire semblable amende honorable, et de là, être traîné, sur ladite claie, par la ville, conduit au canton des Forges, et avoir la tête tranchée sur un échafaud, pour être mise au plus apparent et éminent lieu de la ville, et son corps ars et brûlé : condamné en outre en la somme de quatre mille livres envers ledit abbé pour ses dommages et intérêts, à restitution de tous les joyaux desdites églises, et en cinq cents francs d'amende envers le roi. [1] »

Cependant le duc François de Guise ayant taillé en pièces, dans les plaines de Dreux, toutes les forces réunies du prince de Condé et de l'amiral Coligny, était venu mettre le siége devant Orléans, défendu par François de Coligny, sieur d'Andelot, frère de l'amiral. Il allait se rendre maître de cette place,

[1] Archiv. Mss. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. Layette 3.

lorsqu'il fut blessé à mort par un gentilhomme d'Angoumois, nommé Poltrot de Mercy. Se sentant près d'expirer, il jeta un dernier regard sur la France, où sa politique avait allumé la guerre civile, et se prit d'un tardif repentir. Il mourut en exhortant Catherine de Médicis à recourir aux moyens de tolérance et de douceur, comme les seuls qui pussent sauver le royaume. 1563.

Des négociations furent entamées. Bientôt parut [1] un édit qui prend son nom du Château d'Amboise où il fut signé, et dans lequel furent reproduits les principaux articles de l'édit de janvier. « Voulons, y est-il dit, que tous barons, châtelains hauts-justiciers et seigneurs tenant fief de haubert puissent vivre en leurs maisons en liberté de leur conscience et exercice de la religion qu'ils disent réformée, avec leurs familles et sujets qui, sans aucune contrainte, s'y voudront trouver, et les autres gentilshommes ayant fief, aussi en leurs maisons, mais par eux et leurs familles tant seulement, moyennant qu'ils ne soient demeurans ès villes, bourgs et villages des seigneurs hauts-justiciers, auquel cas ils ne pourront, ès dits lieux, faire exercice de ladite religion, si ce n'est par permission et congé de leurs dits seigneurs hauts-justiciers : que en chacun bailliage et sénéchaussée, comme Péronne, Montdidier, la Rochelle et autres, ressortissant en nos cours de parlement, nous ordonnons une ville au

[1] 19 mars 1563.

1563. faubourg de laquelle l'exercice de ladite religion s pourra faire de tous ceux du ressort qui y voudron aller, et non ailleurs : et néanmoins chacun pourr vivre et demeurer en sa maison librement et sans êtr recherché ne molesté pour le fait de sa conscience Le même exercice sera continué en un ou deux lieu dedans ladite ville, tel que par nous sera ordonné sans que ceux de ladite religion puissent prendre n retenir aucun temple ne église des gens ecclésiastiques, lesquels nous entendons être, dès maintenant remis en leurs églises, maisons, biens et possessions pour en jouir tout ainsi qu'ils faisaient avant ce tumultes. [1] »

Charles IX déclara en outre tenir pour ses bons e loyaux sujets *son très chier et bien amé cousin* Louis d Bourbon, prince de Condé, et tous ceux qui l'avaien suivi, les restituant en leurs charges et honneurs, e annulant tous arrêts et déclarations à ce contraires.

Cette amnistie vint bien à point pour l'ex-mair de Saint-Jean-d'Angély. Espérant faire annuler la sen tence qui le condamnait à mort et prononçait la con fiscation de ses biens, il implora l'assistance du princ de Condé, rentré en grace auprès de Charles IX Louis de Bourbon expédia [2] aussitôt de Vincennes de lettres *revêtues de son seing et scellées de ses armes*, pa lesquelles il attesta « qu'Arnaud Rolland, maire e

[1] Extrait de l'Edit de Charles IX, du 19 mars 1563, ap. d'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. III chap. 26.

[2] 22 et 24 juin 1563.

capitaine de Saint-Jean-d'Angély, s'était emparé, 1563.
par son commandement et pour le service du roi, du château de ladite ville et l'avait approvisionné de blés, vins, bois, meubles et autres munitions trouvées dans l'abbaye de Saint-Jean et lieux dépendant d'icelle : que ledit Rolland avait fait tenir entre ses mains en la ville d'Orléans, le 15 septembre 1562, douze marcs d'or et cent marcs d'argent provenant des reliques et joyaux qu'il avait reçus, aussi par son commandement, tant en ladite ville de Saint-Jean qu'autres lieux circonvoisins.[1] »

Armé de ces attestations, Arnaud Rolland se pourvut devant le conseil royal, qui enjoignit au sénéchal de Saintonge de révoquer la sentence par lui rendue, et fit défense au parlement de Bordeaux de recevoir aucun appel de cette révocation. En conséquence de cet arrêté, messire Pierre de Masparant, conseiller au parlement de Paris, et commissaire du roi pour l'exécution de l'édit de pacification en Poitou, Saintonge et Aunis, rendit, à Saint-Maixent, une sentence par laquelle il déclara « que les cas contenus en l'information faite contre maître Arnaud Rolland étaient remis et abolis par l'édit ; en conséquence cassa et annula le jugement de contumace rendu contre ledit Rolland, le rétablit dans ses bonnes fame et renommée, lui donna main-levée de la saisie de ses biens, et ordonna que les tableaux infamans qui avaient été

[1] Archiv. Mss. de l'Abbaye de St-Jean-d'Angély. Layette 3.

1563. érigés pour son exécution en effigie fussent abattus.[1] »

La paix d'Amboise était mal observée. Les papistes s'indignaient des nouvelles concessions faites aux huguenots : ceux-ci murmuraient de subir encore des conditions, alors que, délivrés du duc François de Guise, leur plus redoutable adversaire, ils pouvaient dicter des lois à leur tour. Les haines politiques et religieuses qui couvaient au fond des cœurs s'exhalaient partout en provocations et en injures. Dans la Saintonge, l'Aunis et les contrées adjacentes, plusieurs églises catholiques demeuraient sans pasteurs, tant les prêtres redoutaient les violences et les insultes des calvinistes. [2]

1564. — Le long voyage que Charles IX entreprit alors, avec toute sa cour, dans les provinces du midi et de l'ouest de la France, loin de calmer l'irritation des partis en ralliant les hommes de toutes les nuances autour de leur souverain, ne fit que semer de nouveaux germes de division par la préférence marquée que le prince afficha en tout lieu pour ses sujets de la religion catholique. La multitude, prompte à saisir la pensée royale, prodiguait aux huguenots le sarcasme et l'outrage, et les divertissemens qui, dans chaque province, signalaient la présence de la cour, semblaient moins destinés à effacer les traces, encore fraîches, de la guerre civile, qu'à en rallumer le foyer mal éteint.

[1] Archiv. Mss. de l'Abbaye de Saint-Jean-d'Angély.
[2] *Mém. de Condé*, 1743, in-4°, tom. V, p. 171.

1565. — En revenant de Bayonne, Charles IX 1565.
traversa lentement la Saintonge pour se rendre à la Rochelle, s'arrêtant dans chaque ville et frappant les regards du peuple par un grand appareil de puissance et de majesté. « Jamais disent les contemporains, on ne dépensa tant en festins, en bals, en tournois et en toutes sortes de magnificences. [1] »

Tout ce que le génie des artistes du temps put créer pour flatter la vanité royale fut prodigué à la Rochelle. Il fut arrêté dans le conseil que les milices bourgeoises, vêtues de bleu et d'incarnat, parées d'armes brillantes, iraient au devant du roi, conduites par un des fils du gouverneur Chabot de Jarnac. On construisit hors des murs, vis-à-vis l'église de Saint-Jean, une galerie décorée de riches tentures. C'était là que la cour devait s'arrêter pour contempler les évolutions des troupes qui défileraient devant elle.

Un arc triomphal fut érigé à l'entrée de la porte de Cougne. On y figura les douze travaux d'Hercule, surmontés du portrait du roi, avec cette inscription : *Herculea fortitudo Carolo nono, regi optimo, felici auspicio cœlo dimittitur alto*. Sur un échafaud dressé dans le carrefour de l'ancien *Evescot*, et décoré de figures symboliques, un chœur d'enfans devait agiter dans l'air des rameaux de laurier et faire entendre des chants d'allégresse au passage de la cour. Un pareil amphithéâtre était érigé à la fontaine du Pilori : on

[1] *Mém. de Blaise de Montluc*, liv. VI, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 178.

1565. y remarquait un tableau de grande dimension, représentant Enée conduit aux Champs-Elysées par la Sibylle. On lisait au bas cette inscription : *Christianissimus Æneas campum Elysium, auspicio sibyllano, jam nunc ingreditur.*

Au quartier du *Change* se trouvait un théâtre en gazon, décoré des chiffres enlacés du roi et de Marguerite de Valois, sa sœur. Un essaim de jeunes filles représentant Diane chasseresse et ses nymphes, attendait, sur ce théâtre, le passage du roi. L'une d'elles, nommée Marie Blandin, qu'à sa taille majestueuse et au croissant d'or qui ornait son front, on eût prise pour la déesse des forêts, devait complimenter le prince. « C'étaient, dit un contemporain, les plus belles filles qu'on avait pu trouver, lesquelles le roi contempla avec affection pendant long-temps. [1] »

Enfin vis-à-vis l'hôtel où le prince devait descendre, on avait représenté un char triomphal attelé de deux rangs de chevaux. Le premier rang était conduit par la Victoire et la Paix, le second par la Justice et la Prudence. Charles IX était représenté au milieu, assis sur des trophées d'armes. Le soleil, dans toute sa splendeur, versait des flots de lumière sur la face du monarque, et, dans l'auréole radieuse qu'il traçait autour de son front, on lisait ces mots : *Sicut Phœbus auricomis radiis aeris vallum penetrat, ità clara Caroli regis fama per totum volitat orbem.* [2]

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.*
[2] *Ibid.*

Après s'être reposée à Saintes, la cour s'achemina, 1565.
le 11 septembre, à Saint-Jean-d'Angély. Le 12 elle dîna au château de Parensais, en Aunis, et le 13 à la Jarrie. [1] Le connétable Anne de Montmorency, qui avait pris les devans, vint à la Rochelle, et fit transporter dans la prairie de Maubec, hors de la ville, toute l'artillerie qu'on avait dressée sur les remparts et sur la place du château, pour saluer le roi à son arrivée; injure gratuite, qui ne servit qu'à rendre plus odieux l'auteur des massacres de Guienne et de Saintonge.

Lorsque Charles IX, suivi d'une cour nombreuse, approcha de la ville, une députation choisie dans les premiers ordres de la commune alla le recevoir. Peu d'instans après, tous les corps religieux, civils et militaires sortirent, escortés des milices municipales, et se rendirent au faubourg Saint-Eloi par où la cour devait arriver. Quand le roi parut, ils allèrent lui faire hommage et lui présenter les clés de la ville, qu'il reçut et remit aussitôt entre les mains du maire Guillaume Pineau. Ne voulant pas faire son entrée sans la reine-mère et la princesse Marguerite, qui étaient restées en arrière, le monarque passa la nuit dans le cloître de *Saint-Jean hors les murs*, ou, selon Barbot, dans la maison noble du Fay, faubourg Saint-Eloi. [2]

[1] Abel Joanneau, *Disc. sur le voyage du roi.*
[2] *Ibid.* — Amos Barbot, *Invent. des titres de la Rochelle.*

1565. Le lendemain [1], Charles IX ayant dîné, avec les deux dames et les princes du sang royal, sur un théâtre élevé en face du monastère de Saint-Jean la solennité commença par la *montre* des troupes communales qui défilèrent en bel ordre devant la cour puis le cortège se mit en marche vers la ville.

Comme on approchait de la porte de Cougne, les échevins tendirent, selon l'antique usage, un cordon de soie en travers de cette porte, pour faire jurer au roi, avant son entrée dans la ville, de respecter les statuts de la commune. L'ombrageux Montmorency voyant cet innocent apprêt, s'élança, plein de courroux, et demanda aux municipaux s'ils prétendaient refuser l'entrée de la ville à leur maître. Comme on lui expliquait respectueusement l'origine et le but de ce vieux cérémonial, il tira brusquement sa dague, et fit sauter le cordon, disant qu'un pareil usage n'était plus de mode.

Charles IX entra dans la place où il fut reçu sous un dais de velours brodé en or et porté par quatre échevins. Le maire se présenta devant lui, et saisissant les rênes de sa haquenée, le supplia de jurer le maintien des franchises et immunités de la commune, ainsi qu'avaient toujours fait, en pareille occasion, les rois ses prédécesseurs. « Soyez-moi fidèles et loyaux sujets, répondit le roi avec humeur, et je vous serai bon prince. » Et poussant

[1] 14 septembre 1565.

son cheval en avant, il traversa la ville, dont les maisons étaient tendues de draperies et les rues jonchées de fleurs. 1565.

Lorsqu'il fut arrivé à l'hôtel préparé pour le recevoir, le corps de ville vint lui offrir un bassin d'argent au milieu duquel s'élevait un rocher de vermeil environné de vagues ondoyantes et surmonté d'un cœur en or semé de fleurs-de-lis. Là se termina cette journée pleine de mécomptes, pendant laquelle, pour prix de leur zèle adulateur, les Rochelais ne reçurent de la morgue royale que de cruelles mortifications.

Le jour suivant, [1] un fâcheux incident vint encore aigrir le mécontentement que les humiliations de la veille avaient semé parmi tous les ordres de la cité. Un avocat, nommé Jean de Haize, fut chargé de rendre compte au roi des affaires de la commune en présence de tous les corps réunis. L'orateur se répandit d'abord en éloges sur l'administration du gouverneur Chabot de Jarnac : puis, passant brusquement au corps de ville, il se déchaîna violemment contre lui et le peignit des couleurs les plus odieuses. Quelques municipaux, appréhendant l'effet de la colère royale, accrurent encore la fâcheuse impression que cette étrange sortie avait faite sur l'esprit du prince, en cherchant à se disculper auprès de lui aux dépens de leurs collègues.

Charles IX, mécontent des uns et des autres, fit

[1] 15 septembre 1565.

1565. rendre, par son conseil, deux arrêts par lesquels il enjoignit aux magistrats dont l'avocat de Haize avait censuré la mollesse, de travailler sans relâche à l'affermissement de la religion romaine dans la ville, et de châtier sans miséricorde les ministres huguenots qui tenteraient d'exciter le peuple à la rebellion. Il donna à Chabot de Jarnac le commandement des tours, ainsi que la garde de l'artillerie et des munitions de guerre. Enfin le ministre La Vallée, qui était revenu d'exil, fut de nouveau banni avec six bourgeois, signalés comme fauteurs et propagateurs de l'hérésie.[1]

Trois jours après [2], Charles IX partit, avec toute sa cour, sans daigner accepter l'escorte d'honneur qui lui fut offerte. Il alla dîner au château de Benon et coucher à celui de Mauzé, d'où il se remit en marche pour sa capitale, après un voyage de vingt mois.

Parmi les princes et les gentilshommes qui formaient la suite du roi, les regards des hommes du midi et de l'ouest de la France se reposèrent avec intérêt sur le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, fils du défunt roi de Navarre, alors âgé de dix ans. Ses premières années s'étaient écoulées au milieu des rochers du Béarn : il avait partagé les exercices et la nourriture des montagnards, et s'était préparé, par ce dur apprentissage, à ses héroïques destinées.

[1] Abel Joanneau, *Disc. sur le voyage du roi.* — Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.*

[2] 18 septembre 1565.

Conduit à la cour après la mort de son père, il avait plu à Catherine de Médicis, qu'il amusait par son allure décidée, la vivacité de ses reparties et les graces naïves de son esprit. La brusque franchise du petit prince béarnais contrastait singulièrement avec la souplesse obséquieuse des courtisans. Sa candide innocence n'était point ternie par le souffle corrupteur d'une cour dissolue, où de séduisantes odalisques, appelées, comme par dérision, *filles d'honneur*, avaient mission d'enlacer, dans les bras du plaisir, la farouche indépendance des capitaines protestans. 1565.

Mais si le jeune Henri de Béarn ne ressentait pas l'influence dangereuse de l'air qu'il respirait, il devait surtout cet avantage à l'austère surveillance et à la sollicitude attentive de son gouverneur, le sire de la Case, de la maison de Pons en Saintonge. [1]

Après avoir servi, sous François II, dans une compagnie de lansquenets dont il était porte-enseigne, le sire de la Case s'attacha à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui faisait grand cas de sa personne, malgré son attachement à la religion réformée, que le prince ne professait pas encore. Lorsque Jeanne d'Albret, qui résidait à Pau pendant que le roi, son

[1] Vraisemblablement Pontus de Pons, seigneur de la Case, sénéchal des Landes et de Marsan, second fils de Jacques Ier de Pons, baron de Mirambeau et de Plassac, et de Jacquette, dame de Lansac. Il épousa Françoise de Marsan et en eut deux fils, Jacques de Pons, seigneur de la Case, et Jean de Pons, baron de Mongaillard. (Voir les frères de Ste-Marthe, *Hist. généalog. de la Maison de France*, tom. II, p. 776 à 782.)

1565. époux, était à la cour, embrassa le calvinisme au commencement du nouveau règne, ce fut le sire de la Case qu'elle chargea d'aller annoncer sa conversion au roi de Navarre, « et le requérir, avec révérence, de ne vouloir dorénavant exiger d'elle aucune chose contraire à sa profession. » Il remplit cette mission délicate avec tant d'intelligence, que lorsque le roi de Navarre nomma, pour gouverneur du prince son fils, les sieurs de Duras et de Losse, Jeanne d'Albret sollicita vivement son époux de révoquer le second et de nommer à sa place le sire de la Case.

N'ayant pu obtenir ce qu'elle désirait, elle fit du moins donner à son protégé une mission en Guienne, lors des premiers troubles religieux qui éclatèrent dans cette province. Il contribua beaucoup, par sa prudence et sa modération, à y rétablir la paix, et les observations judicieuses qu'il adressa à la cour sur l'état politique de ces contrées le firent distinguer du chancelier Michel de l'Hôpital et donnèrent une haute opinion de sa capacité.

Le baron de Duras ayant été tué au siége d'Orléans et le sieur de Losse étant détourné, par d'autres soins, de ceux qu'il devait à son élève, Jeanne d'Albret nomma deux autres gouverneurs à son fils : l'un fut le sieur de Beaumont, l'autre le sire de la Case. Un choix aussi flatteur attira bientôt sur le gentilhomme saintongeois tous les traits de l'envie et de la malignité. La reine de Navarre avait député le sieur de Chaussetière à Paris pour informer Charles IX du

changement qu'elle venait d'apporter dans l'état de 1565.
sa maison. « J'ai entendu, dit le roi à cet envoyé, que la reine, ma tante, a donné à mon cousin le prince un gouverneur qu'on nous déchiffre pour un homme violent et partial. Je désirerais fort qu'elle y pourvût par un autre qui me fût plus agréable. »

Pour renverser la cabale montée contre lui, la Case n'eut besoin que de se montrer à la cour, où son éloignement avait fait oublier son mérite, et où sa présence déconcerta ses détracteurs. Il revint bientôt en Béarn, et se livra dès-lors tout entier à l'éducation du prince confié à ses soins.

Pendant le voyage du roi en Guienne et en Saintonge, le sire de la Case accompagna son élève. Au milieu des divertissemens dont la cour marchait environnée, les graces nobles du jeune Béarnais, ses manières affables, son esprit éclairé attirèrent partout de nombreux éloges à son gouverneur. Mais tandis que ce dernier recueillait le prix flatteur de ses peines, la calomnie distillait encore ses poisons contre lui.

Honteux d'avoir échoué dans leur première tentative, ses ennemis changèrent leur plan d'attaque, et ce fut, cette fois, auprès de la reine de Navarre qu'ils entreprirent de le noircir. Telle est l'aveugle docilité des grands à prêter l'oreille aux malignes insinuations de ceux qui les approchent, que le dévoûment et la fidélité dont le sire de la Case avait donné tant de preuves furent oubliés en un jour, et

LIVRE DEUXIÈME.

DEPUIS L'INSURRECTION DE LA ROCHELLE JUSQU'À LA CAPITULATION DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

1567 — 1569.

Bien qu'ils se fussent montrés les plus empressés à accueillir le nouveau symbole religieux, les Rochelais n'avaient pourtant pas encore arboré publiquement les couleurs politiques de la réforme. Non qu'ils répugnâssent, par un reste de déférence pour l'autorité royale, à prendre parti contre la cour : l'insultante arrogance que Charles IX avait affichée lors de son passage à la Rochelle, avait dû effacer parmi eux jusqu'aux dernières traditions des mœurs dynastiques du moyen-âge. Mais ils appréhendaient, en se jetant ouvertement dans le parti du prince de Condé, de ne faire que changer de maîtres.

Calvinistes par conviction, mais ennemis de toute domination étrangère, sous quelque livrée qu'elle se présentât, les Rochelais n'entendaient pas faire à leurs nouvelles sympathies religieuses le sacrifice de leurs vieilles libertés municipales ; et cette prudente réserve explique pourquoi ils se montrèrent égale-

ment hostiles au comte de la Rochefoucault et au duc de Montpensier, lorsque, sous des bannières opposées, ces deux capitaines vinrent successivement attaquer leur indépendance. 1567.

Leur position avantageuse sur l'Océan, l'importance et l'étendue de leur commerce, qui les mettait journellement en rapport avec tous les peuples navigateurs du monde, leurs habitudes maritimes qui les isolaient, pour ainsi dire, du continent, avaient imprimé une sorte d'orgueil national au caractère de ces riches bourgeois qui, fiers de leurs antiques privilèges, affectaient une grande indépendance politique et tendaient, de plus en plus, à se faire comme une existence à part dans l'état.

Ainsi placée entre la royauté dont elle subissait impatiemment le joug, et les confédérés qu'elle redoutait tout en sympathisant avec eux, la commune de la Rochelle évitait de se déclarer pour l'un ou l'autre parti, et se retranchait dans une imposante neutralité. Mais un concours de circonstances impérieuses devait bientôt l'arracher à la position quelque peu égoïste où elle s'était placée.

1567. — L'assesseur royal Amator Blandin [1], catholique pur et zélé partisan de la cour, avait succédé à Guillaume Pineau dans la dignité de maire de la Rochelle. Armé d'un édit de Moulins qui restreignait

[1] Père de la jeune fille qui, lors de l'entrée de Charles IX dans la Rochelle, complimenta ce prince sous les attributs symboliques de Diane chasseresse.

1567. à la connaissance des simples délits les anciennes juridictions municipales, ce magistrat s'efforçait de confisquer, au profit du présidial dont il faisait partie, les plus importantes attributions judiciaires du corps de ville, et semait ainsi, chaque jour, de nouveaux germes de division entre le collége des échevins et les officiers de la justice du roi. Ces dissensions intestines étaient encore envenimées par les manœuvres des ministres qui, affichant un grand amour du bien public et frondant sans ménagement tous les actes de l'autorité royale, subjuguaient la multitude et n'épargnaient rien pour soulever les passions populaires contre le pouvoir.

Les séances du conseil de la commune, composé de papistes et de protestans, devenaient de plus en plus orageuses, et tout faisait craindre que les élections municipales, qui approchaient, n'amenâssent une rupture éclatante entre les deux partis.

L'autorité du maire de la Rochelle étant presque illimitée, ne pouvait, sans danger pour les libertés publiques, demeurer plus d'une année dans les mêmes mains. Tous les ans, le jour de Pâques, qui, dans les habitudes de plusieurs provinces, marquait encore le renouvellement de l'année [1], le collége des

[1] On sait que l'ancien Calendrier faisait commencer l'année à Pâques, malgré la mobilité de cet anniversaire. Ce fut sous Charles IX, et par un édit de 1564, que le premier jour de l'an fut fixé au 1er janvier. Pour conserver une chronologie uniforme et régulière, on a toujours, dans le cours de cette histoire, daté l'année du 1er janvier, contrairement à l'usage de la plupart des anciens historiens.

pairs et échevins choisissait dans son sein trois candidats à la mairie, parmi lesquels le gouverneur, au nom du roi, nommait celui qu'il jugeait le plus digne et le plus capable de remplir ces éminentes fonctions. 1567.

Amator Blandin voyant approcher le terme de sa magistrature, suppliait le gouverneur Chabot de Jarnac de ne pas lui donner pour successeur le calviniste François Pontard, qui briguait la mairie pour l'année suivante et avait de nombreux partisans. Mais soit qu'il s'aveuglât sur le compte de Pontard, son ami, ou que, calviniste lui-même, il fût bien aise de voir à la tête du conseil de la commune un homme de sa religion, Jarnac demeura sourd aux exhortations de Blandin, qui eut la douleur de voir Pontard lui succéder à la mairie.

Le nouveau maire vivait dans l'intimité d'un gentilhomme calviniste qui s'était signalé, dans mainte occasion, par l'exaltation de ses idées religieuses et la haine ardente qu'il nourrissait contre la cour. Ce gentilhomme était le sieur de Sainte-Hermine, seigneur de la Laigne, en Aunis. Pontard et Sainte-Hermine ne tardèrent pas à s'entendre pour faire entrer la commune de la Rochelle dans la confédération calviniste. Ils devaient rencontrer d'autant moins d'obstacles, que la masse du peuple était pour eux, et que la cour, par économie, avait imprudemment retiré des tours de la Rochelle les gens de guerre qu'y avait mis le duc de Montpensier.

La situation critique du royaume favorisait encore

1567. les desseins de Pontard et de son ami. La paix d'Amboise était journellement violée. Les papistes en torturaient les termes par des interprétations forcé[es] qui la rendaient sans effet pour les réformés. L[a] mauvaise foi des uns, le mécontentement des autre[s] ne tardèrent pas à rallumer la guerre.

Informé qu'on s'apprêtait à s'emparer de sa per[-]sonne et de celle de l'amiral Coligny; que sa déten[-]tion à vie et la mort de l'amiral avaient été résolue[s] dans le conseil du roi, ainsi que la révocation d[e] l'édit d'Amboise et l'anéantissement des églises réfor[-]mées, Louis de Bourbon, prince de Condé, quitt[a] brusquement la cour pour s'assurer des plus fort[es] places du royaume. En moins d'un mois Orléans[,] Soissons, Auxerre, Mâcon, La Charité-sur-Loire[,] Valence, Vienne, Montpellier, Nîmes, Montauba[n] se déclarèrent pour lui. La Rochelle ne tarda pas [à] suivre leur exemple.

Pontard et Sainte-Hermine n'attendaient qu'un[e] occasion pour agir. Chabot de Jarnac était absen[t.] Charles IX lui manda [1] de lever des troupes en tout[e] hâte et de se jeter dans la Rochelle. N'ayant ave[c] lui qu'une poignée de soldats, et soupçonnant le[s] intentions hostiles de Pontard, il se contenta d[e] transmettre au conseil de la commune les dépêche[s] de la cour, peu soucieux de rentrer dans une vill[e] où il savait que son autorité serait méconnue.

[1] 18 octobre 1567.

1568. — Après deux mois d'hésitation, de nouveaux ordres du roi le décidèrent enfin à prendre le chemin de la Rochelle. Il était déja arrivé à Surgères avec ses gendarmes et une compagnie de gens de pied, lorsque Pontard, instruit de son approche, leva le masque, et, parcourant la ville à cheval, précédé de deux pièces de canon, appela la multitude aux armes. [1] Peu de jours après [2] Sainte-Hermine vint à la Rochelle comme délégué du prince de Condé, et força le corps de ville à lui délivrer des pouvoirs, tels, que jamais les Rochelais n'en avaient confié de pareils à leurs maires. 1568.

Il déposa le gouverneur Chabot de Jarnac et les autres officiers du roi, qu'il remplaça par des hommes dévoués au prince de Condé. Il s'empara de tous les postes de la ville, organisa des compagnies de cavalerie et d'infanterie, leva sur les bourgeois papistes des taxes énormes, et, effaçant jusqu'au dernier vestige de l'autorité royale dans la ville, y fonda une sorte de démocratie indépendante, modelée sur la république de Genève. [3]

Craignant d'être assiégé dans la Rochelle par les troupes royales cantonnées dans la Guienne, la Sain-

[1] 9 janvier 1568.

[2] 23 janvier.

[3] *Mém. du maréch. de Vieilleville*, liv. IX, chap. 42, ap. Petitot, Coll., tom. XXVIII, p. 93. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. V, p. 378. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. IV, chap. 11. — *Mém. de Condé*, in-4°, Paris, 1783, tom. I, p. 174 en note. — Varillas, *Hist. de Charles IX*, tom. II, p. 93.

1568. tonge et le Poitou, il fit ruiner plusieurs églises et employa leurs débris à réparer les fortifications de la ville. La vieille église paroissiale de Notre-Dame de Cougne fut rasée, sauf le clocher qui, situé à l'une des issues de la place, pouvait être avantageusement fortifié pour en défendre l'approche.[1] Les belles églises de Saint-Sauveur et de Saint-Barthélemy, qui n'avaient pas encore un siècle d'existence[2], furent pareillement abattues, à l'exception des tours qui ont survécu à la ruine des édifices dont elles faisaient partie, comme pour témoigner de la magnificence de ces monumens sur lesquels l'architecture religieuse du xve siècle avait épuisé les trésors de son génie.

Hors de la ville, on rasa tout ce qui pouvait servir de logement à l'ennemi. Les faubourgs de Tasdon et de Saint-Eloi, l'église de Saint-Jean hors les murs et la belle tour de la seigneurie du Fay furent ruinés de fond en comble. Tous les habitans, sans distinction de croyances, de rang ni de sexe, furent employés à ces travaux. Bientôt la populace huguenote, entraînée par l'exemple de ses nouveaux magistrats, se rua dans les églises qui avaient échappé à la destruction, renversa les autels, abattit les images,

[1] Pendant le siége de 1573, le clocher de Notre-Dame, que les assiégés avaient fortifié, fut la première défense qui tomba sous le feu de l'artillerie royaliste.

[2] L'église de Saint-Barthélemy, dont la fondation primitive remonte à 1152, fut reconstruite, ainsi que celle de Saint-Sauveur, vers la fin du xve siècle, comme l'indique le style des tours qui ont survécu à la ruine de ces deux églises.

pilla les tabernacles et se livra impunément à tous les 1568.
excès d'une fureur sauvage. [1]

Cependant les gentilshommes réformés accouraient de toutes parts à la Rochelle comme en un lieu de refuge. En peu de temps la population de cette ville s'accrut à tel point, qu'on dut prendre des mesures pour assurer sa subsistance. On forma quatre enseignes de cavalerie et quelques compagnies d'arquebusiers, qui furent spécialement chargées de garder les campagnes environnantes dont les soldats papistes venaient souvent ravager les moissons.

Le capitaine Trousseau dit *La Belle* eut ordre d'aller, avec un faible détachement, occuper Sainte-Gemme et Luçon, les deux bourgs les mieux approvisionnés de la banlieue. Comme il cheminait sans défiance à la tête de ses gens, il fut joint par Segré que le comte du Lude, gouverneur du Poitou, avait dépêché après lui avec un corps de royalistes. Les deux troupes en vinrent aux mains. Mais les huguenots, moins nombreux que leurs adversaires, allaient succomber sous le nombre, et déja Trousseau *la Belle* rendait son épée, lorsque les Rochelais, informés du péril où il se trouvait, vinrent à son secours. Ils dispersèrent les papistes, et, marchant sur Luçon où le comte du Lude avait mis une faible garnison, égorgèrent une partie des habitans catholiques qui s'étaient réfugiés dans l'église. De là, passant par

[1] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 356.

1568. Mareuil, Sainte-Gemme et Maillezais, ils revinrent, chargés de butin, à la Rochelle, après avoir jeté le capitaine Sauvage, avec quelques gens de guerre, dans le château de Marans. [1]

Peu de jours après, ils firent une descente dans l'île de Ré dont les habitans, presque tous huguenots, se joignirent à eux et les aidèrent à s'emparer des forts.[2]

La Rochelle était décidément acquise à la confédération calviniste. Comprenant l'immense avantage que le secours d'une place de cette importance allait donner à ses ennemis, Charles IX résolut de la recouvrer avant que le prince de Condé ne se fût mis en mesure de la défendre. Il chargea de cette entreprise son lieutenant-général en Guienne, Blaise de Montluc, gentilhomme gascon, à qui ses beaux faits d'armes valurent, plus tard, le bâton de maréchal.

Ayant reçu ordre de rassembler des troupes pour assiéger la Rochelle, Montluc se prépara, quoique dépourvu de canon et d'argent, à cette grande expédition. Il écrivit à la cour pour réclamer les secours dont il avait besoin, et en attendant qu'on répondît à sa demande, il entreprit d'affaiblir les Rochelais, en leur enlevant leurs meilleures positions.

Ses vieilles bandes étant dispersées sur différens points de sa lieutenance, il manda à Gabriel Caumont, sieur de Lauzun, cantonné à Saint-Macaire, de se tenir prêt à marcher, avec sa compagnie, vers

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 42, trad. in-4°, tom. V, p. 402.

[2] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 360.

Saintes. Madaillan, enseigne de Lauzun, eut ordre 1568
de prendre les devans avec la cavalerie, à laquelle se joignit une cornette d'arquebusiers à cheval, sous la conduite de Verduran, gouverneur de Bazas. Cette avant-garde fut renforcée en chemin par les compagnies de Masbrun, Todias et La Motte-Montgauzy. Montluc donna, en même temps, avis à Antoine, sire de Pons, de l'expédition qu'il préparait, et lui ordonna de diriger sur Saintes toutes les troupes dont il pourrait disposer, pour appuyer les opérations de Madaillan.

Le but de ce mouvement était de porter la guerre dans les îles de Marennes, d'Arvert et d'Oleron, où les Rochelais entretenaient de forts cantonnemens. Madaillan avait ordre d'agir, dans ces cantons maritimes, de manière à répandre la terreur de ses armes sur tout le littoral de l'Aunis et jusqu'aux portes de la Rochelle.

Etant entré en Saintonge à la tête de la cavalerie de Lauzun, des arquebusiers à cheval de Verduran et des compagnies de Masbrun, Todias et La Motte, Madaillan débuta par attaquer trois enseignes de gens de pied calvinistes qui se formaient entre Mirambeau et Saint-Surin, et les défit complètement. De là il continua jusqu'à Saintes, où sa troupe se renforça des hommes d'armes du sire de Pons et des compagnies de Jarnac et de Melleville. Il prit aussitôt le commandement de cette petite armée, et se mit en marche vers les îles de Marennes.

1568. Arrivé à Corme-Royal, il fut informé que les Rochelais avaient commis à la garde des îles un vieux capitaine, nommé Goulènes, ayant sous ses ordres les compagnies de Saint-Fort et de Fief-Melin; que ce cantonnement, fortifié des habitans de Marennes, Hiers, Saint-Just, Saint-Sorlin, Saujon, Ribérou, Arvert et la Tremblade, pouvait présenter une masse de trois mille hommes, et même s'élever à près de huit mille, si l'on y joignait les hommes de Pérignac, Combaudière, la Sablière, et ceux de l'abbé de Sablonceaux, formant ensemble quatre mille fantassins et sept cents chevaux.

Muni de ces renseignemens, Madaillan s'avança en bon ordre vers les îles, qu'il trouva partout bien retranchées, particulièrement aux chaussées, que les gens du pays appellent *les Pas*. Au bruit de son approche, toute la jeunesse des cantons environnans s'était portée en masse à Saint-Sorlin, le poste le plus avancé des îles, brûlant de venger sur les papistes la défaite des trois enseignes huguenotes que Madaillan venait de mettre en fuite près de Mirambeau.

Lorsque les royalistes parurent *au pas* de Saint-Sorlin, les *Argolets* de Pons et les hommes de l'abbé de Sablonceaux, emportés par l'ardeur de combattre, sortirent en foule de leur retranchement pour se jeter sur l'ennemi. Dans ce moment, Madaillan faisait défiler sa cavalerie par un chemin solide et ses gens de pied par le marais, pour gagner une position

favorable et attaquer le bourg du côté le moins ma- 1568.
récageux. Goulènes voyant ses hommes en danger d'être enveloppés par les papistes, se précipite au-devant d'eux pour les arrêter et les ramener dans les retranchemens. Mais ils continuent leur marche en le raillant et lui reprochant sa *couardise*. Alors, oubliant les conseils de la prudence pour n'écouter que sa valeur, le vieux capitaine se met à la tête de ses gens, et fond, l'arme au poing, au-devant d'un ennemi qui a sur lui le double avantage du nombre et du terrain.

Au premier feu des mousquetades, les *argolets* se rompent et prennent la fuite en désordre vers leurs retranchemens. Mais déja l'entrée en est interceptée par les *casaques noires* de Madaillan qui, débouchant par un sentier resserré entre un bois et le marais, passent sur le ventre des fuyards et en font un affreux carnage. Plus de huit cents de ces malheureux restent sur la place. Les autres se sauvent à travers les marais où les poursuit le feu de la mousqueterie papiste.

Au nombre des morts se trouvèrent le capitaine Goulènes et presque tous ses lieutenans. Fief-Melin, l'un de ces derniers, gravement blessé de plusieurs coups de hallebarde, et renversé dans un fossé, essuya les derniers outrages d'un paysan papiste qui lui écrasait la tête à coups de sabots en criant : *Tu ne mangeras plus mes poules !* Il se trompait : le gentilhomme, quoique horriblement mutilé, ne mourut pas de ses blessures et put encore faire main basse sur les poules des vilains.

1568. Après cette victoire éclatante, Madaillan revint à Saintes, emportant sept drapeaux pris à l'ennemi, parmi lesquels la *bannière blanche* de Goulènes. Montluc profitant de l'épouvante que cette journée avait jetée dans les îles, s'achemina, peu de jours après, à Marennes avec le reste de la compagnie de Lauzun, et composa avec les insulaires, qu'il mit à une forte contribution.

La soumission des îles de Marennes fut suivie de près par celle des îles d'Arvert et d'Oleron, où le capitaine Combaudière commandait pour les Rochelais. Le sire de Pons, suzerain de ces cantons maritimes, y fit une descente avec une partie des gens de Madaillan, et y rétablit sa domination.

Il ne restait plus à Blaise de Montluc, pour être en possession de tout le littoral d'Aunis, qu'à s'emparer de l'île de Ré, aux portes de la Rochelle. L'approche de cette île était défendue par plusieurs redoutes, que les Rochelais avaient élevées de distance en distance sur le rivage. Montluc n'en résolut pas moins d'y faire une descente. Il fit embarquer dans le port de Brouage cinq cents arquebusiers d'élite, sous le commandement de Leberon, son neveu, auquel il adjoignit ses autres capitaines, écuyers et lieutenans, excepté la Motte-Montgauzy, qu'il retint près de lui pour commander le reste de ses troupes.

L'agitation de la mer et le feu des redoutes de l'île, commandées par le capitaine Yvon, rendirent inutiles, pendant tout un jour et une nuit, les efforts

des papistes. Mais le lendemain, les flots étant deve- 1568.
nus plus calmes, Leberon monta, avec les plus déterminés de ses gens, sur de légers bateaux, et, laissant le gros de sa flotte hors de portée de l'artillerie ennemie, alla, dans la soirée, prendre terre sur la côte d'Ars. C'était le seul point de l'île que les Rochelais n'eussent pas fortifié, tant le rivage, de ce côté, est semé d'écueils et d'un accès difficile.

Cette tentative audacieuse réussit complètement. Les garnisons des forts apprenant, au lever du jour, que les papistes étaient débarqués dans l'île, marchèrent à leur rencontre. Un combat terrible s'engagea entre les deux partis. Leberon et ses gens, moins forts que leurs adversaires, eussent infailliblement succombé sous le nombre, si les hommes qui étaient demeurés sur la flotte ne fussent venus à leur secours. Les huguenots, repoussés avec vigueur, se jetèrent dans l'église de Saint-Martin, qu'ils avaient fortifiée. Mais ce poste, ainsi que tous les autres forts de l'île, fut emporté d'assaut. Tout ce qui y fut trouvé périt par le fer, sauf un petit nombre de vaincus qui se jetèrent dans des barques et gagnèrent la Rochelle.

Maître de toute la côte de Saintonge et d'Aunis, depuis la Gironde jusqu'à la Charente, Blaise de Montluc laissa deux compagnies de gens de pied dans l'île de Ré, et le sire de Pons dans ses seigneuries d'Oleron, de Marennes et d'Arvert, et s'achemina, avec le reste de ses troupes, à Saint-Jean-d'Angély, où Chabot de Jarnac et le comte du Lude l'atten-

1568. daient pour se concerter avec lui sur les préparatifs du siége de la Rochelle.

On fit de grands amas de vivres, mais on manquait toujours de canon pour battre la place et d'argent pour solder les gens de pied. La pour ne répondait pas aux lettres que Montluc lui avait adressées à ce sujet. On écrivit au gouverneur de Nantes pour lui demander quelques pièces d'artillerie; mais il répondit qu'il n'avait, dans tout son arsenal, *qu'un canon monté sur de vieux rouages*, tant les places frontières étaient bien pourvues. « Il semblait, dit Montluc, que ce fût une moquerie et qu'on me voulût envoyer devant la Rochelle pour me faire perdre.» Ce brave capitaine était dans une grande perplexité d'esprit, lorsqu'il en fut tiré par un messager de Charles IX, qui vint lui annoncer que la paix était à la veille d'être signée, et qu'il convenait de suspendre les hostilités. Peu de jours après, il reçut ordre de congédier ses troupes. [1]

La bataille de Saint-Denis, qui coûta la vie au vieux connétable Anne de Montmorency, fut en effet suivie du traité de Longjumeau. [2] Les chefs protestans furent forcés de souscrire à ce traité par la désertion qui, dès l'ouverture des conférences, se mit parmi leurs troupes. Les soldats de la Saintonge et

[1] *Mém. de Blaise de Montluc*, liv. VI, ap. Petitot, 2me coll., tom. XXII p. 228. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 42, trad. in-4°, tom. V, p. 402. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. IV, chap. 13. — Varillas, *Hist. de Charles IX*, tom. II, p. 111.

[2] 23 mars 1568.

du Poitou, furent les premiers à abandonner l'armée 1568.
du prince. Ils s'en allaient par bandes, en plein jour, sans prendre congé de leurs chefs. Ceux qui demeuraient au camp menaçaient, à chaque instant de suivre, leurs compatriotes. « Nous n'avons pris les armes, disaient-ils, que pour contraindre la cour à l'exécution de l'édit d'Amboise : puisqu'elle s'oblige à l'exécuter désormais, nous n'avons que faire ici, sans vivres et sans solde, loin de nos familles abandonnées sans défense aux insultes des papistes. [1] »

Le prince de Condé ayant congédié son armée, expédia des courriers dans les provinces pour faire déposer les armes à ceux de son parti. La paix fut publiée à la Rochelle le 27 mars et célébrée par une fête militaire. Une espèce de citadelle, appelée *la ville Blanche*, nom que les Anglo-Normands avaient autrefois donné à la métropole de l'Aunis, fut élevée au milieu de la place du Château. Le capitaine Marc Pineau, à la tête de sept cents arquebusiers, vint assiéger ce simulacre de forteresse, qui fut attaqué et défendu selon toutes les règles de l'art. La multitude, accourue de tous les quartiers de la ville, goûta fort ce genre de spectacle, guerre innocente où les milices rochelaises s'exerçaient à livrer et soutenir des combats plus sérieux. [2]

Après la publication de la paix, Chabot de Jarnac

[1] Remond de Saint-Albine, *Abrég. de l'hist. de Thou*, tom. IV, p. 45. — Varillas, *Hist. de Charles IX*, tom. II, p. 117.

[2] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 263.

1568. étant revenu à la Rochelle, bannit de la ville Sainte-Hermine et Pontard.[1] Le conseil de la commune s'assembla aussitôt pour élire trois candidats à la mairie, malgré la défense de Jarnac qui attendait des ordres de la cour. Le choix des pairs et échevins, tous huguenots, tomba sur trois calvinistes ardens, parmi lesquels Jean Salbert, sieur de Villiers, était surtout désigné par le conseil pour être promu à la mairie. Jarnac ne voulut nommer aucun des trois candidats, et écrivit au roi pour le supplier de ne pas confirmer le choix du corps de ville. Mais soit que la conduite de Pontard, qu'il avait porté lui-même à la mairie, eût fait perdre à Jarnac la confiance de la cour, soit que Charles IX espérât se rattacher la commune de la Rochelle en cédant de bonne grace au vœu des échevins, on n'eut aucun égard aux avis du gouverneur, et Jean Salbert fut élevé à la première magistrature de la ville. Jarnac, vivement piqué, quitta peu de jours après la Rochelle, où sa qualité de gouverneur n'était plus qu'un vain titre.[2]

Suspendues pendant la guerre, les expéditions maritimes reprirent leur essor après la paix de Longjumeau. Ce fut vers ce temps-là qu'un capitaine, nommé Gourgues, originaire de Mont-de-Marsan, forma le projet hardi d'aller venger les colonies fran-

[1] 19 mai 1568.

[2] Amos Barbot, *Invent. des titres de la Rochelle*. — Soulier, *Hist. du Calvin*, p. 108. — Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 263 et suiv.

çaises d'Amérique des cruautés inouïes que les Espagnols y avaient récemment exercées. Après avoir réalisé une partie de son patrimoine, il équipa, dans le port de la Rochelle, trois navires sur lesquels il fit embarquer deux cents soldats d'élite et environ quatre-vingts matelots. Il confia à deux mariniers habiles, nommés Caseneuve et Français, de Bordeaux, la conduite de deux de ses navires, et prenant le commandement du troisième, fit voile pour l'Amérique du nord. Après une pénible traversée, il aborda aux côtes de la Floride, presque sous les batteries des garnisons espagnoles, qui prirent cette petite flotte pour des bâtimens de leur nation. 1568.

Ayant fait alliance avec les indigènes, le capitaine Gourgues fit débarquer tout son monde pendant la nuit, et fondit à l'improviste sur les retranchemens espagnols. D'abord il se rendit maître de trois forts et égorgea tout ce qui y fut trouvé. Puis, marchant sur le fort de *la Caroline*, le plus important de tous, il l'attaqua avec tant d'impétuosité, que la garnison effrayée se dispersa dans les forêts voisines, où elle fut massacrée par les naturels. Gourgues fit alors raser toutes les fortifications et ruiner tous les établissemens des Espagnols dans ces contrées. Satisfait du succès de son entreprise, il quitta les côtes de la Floride le 3 mai, et rentra le 13 juin dans le port de la Rochelle, ayant fait, en quarante jours, une traversée de onze cents lieues, et n'ayant perdu, dans cette audacieuse expédition, qu'un de ses bâtimens,

1568. quelques gentilshommes et huit soldats. Il avait à peine jeté l'ancre dans le port, qu'une croisière espagnole, qui le poursuivait depuis plusieurs jours, parut en rade de Chef-de-Baye. Cet intrépide marinier fut reçu à la Rochelle avec tous les honneurs dûs à son patriotisme et à son courage. [1]

La paix de Longjumeau fut de courte durée. Ce n'était, à vrai dire, qu'une suspension d'armes, une halte de deux armées en présence, pendant laquelle chacun recueillait ses forces et préparait ses armes pour recommencer le combat avec plus d'ardeur. Les deux partis ne cherchaient qu'à se tromper mutuellement par de faux semblans d'amitié qui cachaient mal les dispositions les plus hostiles. Toutes les chaires catholiques retentissaient de prédications furibondes contre les huguenots : les prêtres et les moines enseignaient publiquement au peuple *qu'on ne devait pas garder de foi aux hérétiques, et que c'était chose agréable à Dieu de les meurtrir et massacrer*. De son côté, la cour reprochait aux réformés de retenir les places fortes qu'ils avaient promis de rendre, à savoir : Sommières, Montpellier, Castres, Alby, Millaud, Vézelay, Sancerre, Montauban et la Rochelle.

Le conseil de cette dernière ville se constituait de plus en plus en état de rebellion. Il affectait de méconnaître l'autorité de Chabot de Jarnac, à qui Charles IX avait enjoint de revenir dans son gouver-

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 42, trad. in-4°, tom. V, p. 503 et suiv.

nement ; il refusait obstinément de rétablir dans leurs 1568.
charges les officiers royaux déposés par Sainte-Hermine, et de recevoir dans la ville les bourgeois papistes qui, dans la dernière guerre, avaient préféré l'exil à l'apostasie ; enfin il s'appropriait les deniers de la couronne qu'il employait à bâtir des forts et à construire des vaisseaux de guerre. [1]

Un mépris aussi flagrant du pouvoir royal souleva contre les Rochelais toutes les passions de la cour. Le chancelier de l'Hopital osa toutefois prendre leur défense dans le conseil du roi, et soutint qu'on obtiendrait plus de ces fiers citoyens par les voies de la douceur que par celles de la contrainte. Mais cet avis ne servit qu'à confirmer les soupçons que Catherine de Médicis avait déjà conçus contre le vertueux ministre. Elle le peignit au roi comme un partisan caché des *religionnaires*, et réussit à lui faire ôter les sceaux, qui furent donnés au lombard Reinero Birago, un de ces ultra-montains dont la reine-mère aimait à s'entourer. [2]

La cour attachait d'autant plus d'importance à la possession de la Rochelle, qu'avec cette place elle pouvait contenir tout le pays environnant, tandis que si le prince de Condé s'en rendait une fois maître, la Saintonge, l'Aunis et les îles voisines se déclareraient infailliblement pour lui. Elle n'ignorait pas que les

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 44. trad. in-4°, tom. V, p. 513. — Varillas, *Hist. de Charles IX*, tom. II, p. 123.
[2] De Thou, loc. cit., p. 520. — Varillas, loc. cit., p. 126.

1568. chefs du parti huguenot comptaient beaucoup sur les populations de ces contrées maritimes, et qu'au moyen des ports de la Rochelle et de Brouage, ils pourraient recevoir, sans que personne ne pût s'y opposer, des secours d'Allemagne, de Flandre, d'Angleterre, d'Ecosse, de Bretagne et de Normandie. [1]

L'ancien maire de la Rochelle, Amator Blandin, arriva bientôt dans cette ville avec des dépêches de Charles IX. Il était enjoint au conseil de la commune de recevoir le gouverneur Chabot de Jarnac avec ses gens de guerre, pour défendre la place contre les entreprises de l'étranger et y rétablir l'ordre, trop fréquemment troublé par les dissidences religieuses. La municipalité répondit [2] qu'elle faisait exécuter les édits du roi, et qu'elle n'avait besoin de garnison ni pour le maintien de l'ordre ni pour la défense de la ville, qui serait toujours mieux gardée par ses propres habitans que par des soldats étrangers. [3]

Charles IX, pour en finir, ordonna [4] au maréchal de Vieilleville de se jeter dans la Rochelle avec des troupes, de rétablir les officiers royaux dans leurs charges, et de placer dans les tours de la Lanterne, de la Chaîne et de Saint-Nicolas des capitaines dévoués, avec de bonnes garnisons. Le prince ne fut pas bien inspiré en confiant une pareille mission au

[1] *Mém. de Blaise de Montluc*, ap. Petitot, 2me coll., tom. XXII, p. 241.

[2] 30 juin 1568.

[3] *Mém. de Castelnau*, tom. II, p. 550.

[4] 31 juillet

maréchal de Vieilleville. Le bruit public accusait ce gentilhomme de favoriser en secret les huguenots, dont un des chefs les plus influens, le sieur de la Rivière-le-Lys, était son gendre. Toutefois les Rochelais avaient une autre opinion du maréchal : ils lui donnèrent avis que leurs portes lui seraient refusées et l'exhortèrent à ne pas entreprendre un voyage inutile; ils invoquèrent leurs priviléges qui donnaient au maire seul la garde de la ville, et prétendirent que les garnisons étrangères n'étaient composées que de bandits qui opprimaient les populations loin de les défendre.[1] 1568.

Le maréchal ne vint que jusqu'à Poitiers : sa mission à la Rochelle se passa en négociations, pendant lesquelles une tentative hostile de la cour remit tout à coup les armes aux mains des réformés.

Après le traité de Longjumeau, le prince de Condé et l'amiral Coligny s'étaient retirés au château de Noyers, en Bourgogne, où ils étaient journellement visités par les gentilshommes et les capitaines de leur parti. Catherine de Médicis, soupçonnant quelque intrigue, résolut de s'assurer de leurs personnes. Elle espérait, par cet acte de vigueur, en imposer à la faction calviniste et l'abattre d'un seul coup. Mais le maréchal de Tavannes, chargé de l'exécution, eut la loyauté, tout en marchant sur Noyers, de faire

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 44, trad. in-4°, tom. V, p. 515. — La Popelinière, *Hist. de Fran.*, liv. XIV. — Brantôme, *Homm. ill.*, disc. 82, art 2.

1568. jurant de persévérer jusqu'à la mort dans la profes sion du symbole de Calvin, de n'accepter ni paix n trève sans le consentement de ses capitaines, et san avoir obtenu toutes les garanties propres à assure à ceux de la religion réformée l'exercice d'une plein et entière liberté de conscience. Un serment analogu fut ensuite prêté individuellement par tous les gen tilshommes, bourgeois, capitaines et soldats présen à cette assemblée solennelle. [1]

Le prince expédia aussitôt des courriers en An gleterre et en Allemagne, dans la Bretagne, l Normandie, le Poitou, la Guienne, partout où i avait des partisans, pour ranimer leur zèle et le exhorter à venir le joindre à la Rochelle avec tou ce qu'ils pourraient réunir de chevaux et de gen de pied.

Ayant ainsi donné ordre aux affaires du parti, l prince, dans un accès de gaîté, écrivit au maréch de Vieilleville pour lui donner *de ses nouvelles*, comm il le lui avait promis en passant près de Poitiers. « l manda audit maréchal qu'il avait tant fait de chemi qu'il avait pu et tant que la terre lui avait duré; mai qu'étant à la Rochelle, il avait trouvé la mer, e d'autant qu'il ne savait point nager, il avait été con traint de tourner la tête et de regagner la terre, no avec les pieds, comme il avait fait en se retiran

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 44, trad. in-4°, tom. V, p. 526. — Davila, *Hist. des guer. civ. de Fr.*, in-f°, tom. I, p. 235 et 238.

(s'enfuyant), mais avec les mains (les armes) pour se défendre de ses ennemis.[1] » 1568.

Peu de jours après l'arrivée du prince de Condé à la Rochelle, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, que Blaise de Montluc avait ordre d'arrêter dans son château de Nérac, en partit, pendant la nuit, avec son fils Henri, prince de Béarn, sa fille Marguerite et quelque noblesse de Gascogne, rassemblée à la hâte.

Douée d'une âme ardente, d'une raison solide et d'une force de caractère au-dessus de son sexe, Jeanne d'Albret avait, de bonne heure, embrassé le calvinisme. Toutes ses facultés morales, toutes ses ressources pécuniaires avaient dès-lors été appliquées par elle, avec une infatigable activité, à la défense de l'église réformée. Adorée de ses co-religionnaires dont elle était la providence, et qui la considéraient comme un de leurs chefs les plus habiles, elle était détestée de Catherine de Médicis, qui voyait en elle une rivale dangereuse. Aussi Jeanne d'Albret était-elle, depuis long-temps, en butte aux persécutions de la cour qui, après lui avoir suscité mille tracasseries, finit par attenter à sa liberté.

Le prince de Condé, l'amiral Coligny et le comte de la Rochefoucault allèrent jusqu'à Montlieu au-devant de la reine de Navarre, et reprirent avec elle le chemin de la Rochelle. La princesse avait rencontré, en traversant la Guienne, Armand de Clermont,

[1] Brantôme, *Homm. illust.*, disc. 82, art. 2.

1568. sieur de Piles, Fontrailles, vicomte de Montaumar, et le sieur de Saint-Maigrin, qui s'acheminaient vers l'Aunis avec un corps de quatre mille hommes de pied levé dans le Querci, le Périgord et l'Auvergne.

Arrivée à la Rochelle, Jeanne d'Albret expédia à la cour Bertrand de Salignac, avec des lettres pour Charles IX, dans lesquelles elle exposait qu'attachée à son cousin de Condé par les liens du sang, elle ne pouvait abandonner ce prince dans la défense d'une cause qui leur était commune. Elle finissait en rejetant sur la faction des Guise, et particulièrement sur le cardinal de Lorraine, la responsabilité des nouveaux orages qui allaient éclater sur la France. [1]

Jean de Haize, qui avait déja harangué le prince de Condé, complimenta aussi le jeune Henri de Navarre à son entrée dans la Rochelle. — « Point ne me suis étudié, répondit le Béarnais, à savoir bien parler comme vous; mais je vous assure que si je ne dis assez bien, je ferai mieux, car je sais beaucoup mieux faire que dire. » On raconte que, se promenant un jour dans le port de la Rochelle, ce jeune prince tomba à l'eau et disparut emporté par le courant. Il allait périr, lorsqu'un capitaine de marine, nommé Jacques Lardeau, se jeta à la mer, le saisit sous les flots et le ramena au rivage. [2]

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 44, trad. in-4° tom. V, p. 526.— Davila, *Guer. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 236. — Palma Cayet, *Chronol. novenn.*, liv. I, ap. Petitot, coll., tom. XXXIX, p 250.

[2] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle*.

Cependant les gentilshommes et capitaines réformés arrivaient, de toutes parts, à la Rochelle. Autour de cette ville fut bientôt concentrée une grande partie des forces calvinistes du royaume. Une levée générale d'hommes et de chevaux se fit dans toutes les provinces de l'ouest. Dans la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou, les hommes de guerre s'organisaient sous le commandement de François, comte de la Rochefoucault, Claude de Vandré, Giron de Luzignan, Mouy, Bussey et ce brave François de la Noue, l'un des plus nobles caractères de l'époque. [1] 1568.

Le prince de Condé profita de son séjour dans l'Aunis pour équiper une flotte destinée à défendre les ports de l'Océan et à croiser en vue des côtes. Il employa à cet armement une somme de cent mille *angelots d'or* [2] et six grosses pièces d'artillerie que la reine Elisabeth d'Angleterre, à la sollicitation de Jeanne d'Albret, venait d'expédier à la Rochelle. Déjà Elisabeth avait ouvert ses ports aux corsaires rochelais qui couraient les mers, pillant tous les navires catholiques qu'ils rencontraient, à quelque nation qu'ils appartinssent, et ordonné qu'une forte part du butin serait réservée au profit de la confédération calviniste de France.

Le prince de Condé leva, en outre, sur les bourgeois de la Rochelle, une taxe de vingt-six mille écus pour achever l'équipement de sa flotte. Elle fut

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 2.

[2] Sorte d'écu d'or à vingt-trois carats.

1568. composée de neuf gros vaisseaux et quelques bâtimens légers, sur lesquels on fit embarquer mille hommes, tant soldats que matelots, et quantité de munitions de guerre. Cette escadre sortit, le 10 octobre, du port de la Rochelle, sous le commandement du capitaine Latour, et débuta en capturant, près de la côte de Bretagne, plusieurs navires flamands, normands et bretons, chargés de différentes marchandises. [1]

Pendant que le prince de Condé et ses nombreux partisans se fortifiaient dans les villes de la Saintonge et de l'Aunis, le jeune Henri, duc d'Anjou, frère de Charles IX, rassemblait des troupes à Paris pour venir attaquer les huguenots dans ces contrées, avant l'arrivée des secours qu'ils attendaient d'Allemagne. Mais ces levées se faisaient lentement, et avant que l'armée royale fût en état de prendre la campagne, le prince et l'amiral se trouvèrent à la tête de forces imposantes, dont le rendez-vous général était à Confolens, en Angoumois. La cavalerie était commandée par Soubise, Saint-Cyr, Languillier, Pluviaud, Landereau et Saint-Martin de la Coudre : l'infanterie se composait principalement des régimens de Pardaillan, de Piles et de Champagnac.

Ayant pris le commandement de toutes ces troupes, le prince et l'amiral s'emparèrent, en peu de jours, de Parthenay, Luzignan, Saint-Maixent, Niort et de la plupart des places fortes du Poitou. Leurs progrès

[1] De Thou, *Hist univ.*, liv 44, trad. in-4°, tom. V, p. 556. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 239.

ne furent pas moins rapides en Saintonge. Saintes 1568.
fut livrée, par les huguenots de cette ville, à François de Pons, baron de Mirambeau, qui s'y fortifia avec huit cents arquebusiers. Le sieur de Romegoux était déja en possession du château de Taillebourg. On raconte que, dans le cours de la dernière guerre, ce gentilhomme, avec dix-huit gendarmes, avait emporté cette place d'assaut, en se servant, à défaut d'échelles, de poignards fichés dans la muraille.[1]

De tous les barons catholiques de la contrée, Antoine, sire de Pons, fut le seul qui sut maintenir ses vassaux sous l'obéissance de Charles IX. Après le traité de Longjumeau, ce seigneur s'était démis de sa charge de lieutenant du roi en Saintonge, et avait congédié toutes les garnisons catholiques de la province, pour ne laisser aucun prétexte à la défiance des huguenots. La guerre étant rallumée, il reprit les armes et fut aussitôt rétabli dans sa lieutenance.

Après avoir jeté dans le château de Saint-Jean-d'Angély une forte garnison sous le commandement de Vivône de la Chataigneraye, et mis à la disposition du maire de cette ville deux compagnies de gendarmes et deux bataillons d'infanterie avec quantité de munitions, il s'enferma lui-même dans son château de Pons, où Combaudière, Pérignac et l'abbé de Sablonceaux, ses hommes liges, qu'il avait rattachés au parti de la cour, vinrent bientôt se joindre à lui avec

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 2.

1568. un corps de quatre cents hommes, et où ils furent suivis de près par les compagnies de Jussias, Todias et Banchereau, détachées du régiment de Masbrun. L'arrivée de ces renforts permit au sire de Pons d'envoyer à Saint-Jean-d'Angély trois autres bataillons d'infanterie pour renforcer la garnison de la ville et du château. [1]

Au retour de leur campagne du Poitou, le prince de Condé et l'amiral Coligny vinrent à Saintes. [2] Là ils passèrent toutes leurs troupes en revue, firent une lecture publique des lois militaires et reçurent le serment de leurs nouvelles recrues. [3]

Ce fut pendant le séjour de l'armée huguenote à Saintes que cette antique cité vit ses plus belles églises tomber sous les coups d'un fanatisme barbare. Dans le cours de la première guerre civile, les haines de parti ne s'étaient déchaînées que contre les personnes et les propriétés privées : elles avaient épargné les édifices religieux, moins, sans doute, par respect pour ces vieux monumens de l'art, que parcequ'ils pouvaient être convertis aux pratiques du nouveau culte. Cette considération toutefois ne pouvait les soustraire long-temps à la fureur d'une faction dévorée de la soif de détruire. Jaloux d'effacer jusqu'aux derniers vestiges du catholicisme, les schismatiques s'attaquèrent bientôt au corps même

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 2.
[2] Juillet 1568.
[3] D'Aubigné, loc. cit., chap. 4.

des églises, dont naguère ils s'étaient contentés 1568.
d'abattre les ornemens, et ces vénérables reliques de la piété d'un autre âge tombèrent, à leur tour, sous le bélier des soldats protestans.

Déjà, à la Rochelle, les églises de Notre-Dame de Cougne, de Saint-Sauveur et de Saint-Barthélemy n'étaient plus que des monceaux de ruines : à Saint-Jean-d'Angély, celles de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Révérend et de Saint-Jacques devaient bientôt subir le même sort.

Mais de tous les chefs-d'œuvre d'architecture religieuse qui, à cette époque, essuyèrent, en Saintonge, les outrages du vandalisme huguenot, ceux dont les amis des arts doivent surtout déplorer la perte, sont l'église épiscopale de Saint-Pierre et l'église paroissiale de Saint-Eutrope, à Saintes. La première avait été entièrement restaurée vers la fin du XV[e] siècle, sous l'épiscopat de Louis de Rochechouart, en vertu d'une bulle de Sixte IV par laquelle des indulgences étaient accordées aux fidèles qui contribueraient de leur bourse à cette restauration. [1]

[1] Une vieille tradition, qui n'est appuyée sur aucun monument historique, fait remonter à Karl-le-Grand et même à Pippin, son père, la fondation primitive de l'église épiscopale de Saint-Pierre de Saintes. Incendiée, dans le IX[e] siècle, par les pirates North-Manns, elle fut reconstruite en entier, au commencement du XII[e] siècle, par Pierre III de Confolens, vingt-septième évêque de Saintes. Il est à croire que la restauration qui eut lieu, plus de trois siècles après, sous l'épiscopat de Louis de Rochechouart, fut une véritable reconstruction, car ce qui reste de l'église détruite en 1568 appartient au style architectonique du XV[e] siècle et nullement à celui du XII[e].

1568. Cette superbe cathédrale, l'un des plus beaux types du style ogival secondaire, fut presque entièrement ruinée. Il ne resta debout que la tour du clocher, quelques arceaux des bas-côtés et les contreforts, couronnés de pyramides, qui servaient à retenir la poussée des voûtes. Ces arcs-boutans, d'un travail exquis, sont maintenant isolés, et leur hauteur remarquable atteste la supériorité des proportions de l'ancienne église sur celles de la nouvelle.

Les démolisseurs avaient aussi résolu la ruine du clocher: déja ils commençaient à en saper la base, lorsqu'on représenta à l'amiral que la chute d'une masse aussi gigantesque occasionnerait les plus graves accidens, et que d'ailleurs cette tour pouvait être avantageusement fortifiée pour la défense de la ville. Grâce à ces sages remontrances, ce beau monument fut conservé, et la tradition rapporte que le mur de revêtement qu'on voit à la partie inférieure de l'édifice, vis-à-vis l'ancienne chapelle de l'évêché, fut construit, peu de temps après, pour masquer les dégradations commencées.

Forcés d'épargner le corps de la tour, les vandales se vengèrent sur ses plus précieux accessoires. Les figurines des douze apôtres, qui décoraient les entrecolonnemens du grand portail, tombèrent sous leurs coups, et la partie inférieure de la statue colossale du prétendu fondateur de l'église, qu'on voit encore dans une niche à la face méridionale du clocher,

témoigne de sa résistance aux efforts des huguenots, 1568.
qui n'en purent détacher que la partie supérieure. [1]

L'église paroissiale de Saint-Eutrope ne fut pas plus épargnée. La crypte ou église souterraine, morceau curieux d'architecture byzantine, une partie de l'abside, du chœur, des transepts et des collatéraux de l'église haute, appartenant aussi au style roman secondaire, enfin la tour du clocher qui, bâtie au XVe siècle comme celle de Saint-Pierre, ne le cède en rien à cette dernière pour la majesté de l'ensemble et la richesse des détails, sont les seuls débris qui survécurent à la ruine de l'un des plus beaux monumens religieux dont le génie des *maîtres de l'œuvre* eût doté nos contrées. [2]

Ayant fait à Saintes la *montre* générale de leurs

[1] *Not. episcopat. Galliæ*, ap. Chesnium, tom. I, p. 58. — Gall. Christ., *Eccl. santon.*, tom. II, p. 1358 et 1003. — Boulainvill., *Etat de la Fr*, t. IV, p. 278. — Archiv. mss. de la municip. de Saintes.

[2] M. de Caumont, dans la *Revue Normande*, tom. I, 4e partie. — Le même, *Cours d'Antiq. mon.*, 4e part., p. 124. — M. Chaudruc de Crazannes, dans le *Bulletin monum. de Caen*, tom. I, p. 255.

L'église paroissiale de Saint-Eutrope a subi de nombreuses transformations depuis sa fondation primitive, que les Bollandistes (*Act. Sanct.*, tom. III, p. 733) et les Frères de Sainte-Marthe (*Gall. Christ.*, tom. II, p. 1054 et 1093) attribuent à l'évêque Pallade ou saint Palais, qui vivait à la fin du VIe siècle. Ruinée dans le IXe siècle par les North-Manns, elle ne fut vraisemblablement réédifiée qu'au milieu du XIe. C'est de cette dernière époque que datent la crypte et ce qui reste de l'ancienne église supérieure, ruinée en 1568. L'abside, le chœur et la nef de cette église appartiennent évidemment au style byzantin ou roman secondaire, c'est-à-dire à cette période architectonique comprise dans les quatre-vingts premières années du XIe siècle.

1568. troupes, le prince de Condé et l'amiral Coligny marchèrent sur Angoulême qui leur ouvrit ses portes. De là ils revinrent en Saintonge, et mirent le siége devant le château de Pons. Outre les troupes dont il a été parlé plus haut, la garnison de cette place s'était encore accrue des forces de Vivône de la Chataigneraye qui, à l'approche de l'armée huguenote, avait évacué Saint-Jean-d'Angély pour venir au secours du sire de Pons. Ce seigneur, dont la forteresse ne présentait pas, par elle-même, de grandes ressources, se trouva dès-lors en état de faire une vigoureuse résistance. [1]

Après avoir occupé les faubourgs, les huguenots commençaient à battre en brèche la porte dite *de Saintes*, lorsqu'ils apprirent que les régimens de Mouvans et de Jacques de Crussol, baron d'Acier, formés des calvinistes du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc et de l'Auvergne, venaient d'être défaits près d'Aubeterre, par un premier corps détaché de la grande armée royale qui se formait au nord de la Loire. Ce corps d'armée, commandé par le duc de Montpensier, gouverneur du Dauphiné, et par le jeune Henri de Lorraine, duc de Guise, avait été dépêché en Poitou pour s'opposer à la jonction des huguenots du midi avec ceux de l'ouest, et s'était encore renforcé, dans le Périgord, des troupes de Blaise de Montluc.

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 4.

A cette nouvelle, le prince et l'amiral, laissant 1568.
Boucard, avec l'infanterie, sous les murs de Pons, allèrent, avec leur cavalerie, recueillir, à Chalais, les débris des régimens de Mouvans et de d'Acier, et se mirent à la poursuite du duc de Montpensier, qui se replia précipitamment sur le Haut-Poitou, pour attendre le gros de l'armée royale.

Chargé de continuer le siége de Pons, Boucard le poussa avec ardeur. Armand de Clermont, sieur de Piles, ayant fait à la muraille une brèche considérable [1], les assiégés n'eurent pas le temps de la réparer, mais ils se hâtèrent de la masquer avec des bois secs et des fascines auxquels ils mirent le feu au moment de l'assaut. Ce stratagème n'arrêta point les assaillans qui parvinrent, non sans de grands efforts, à s'emparer de la brèche, par laquelle ils s'introduisirent dans la place. Plus de quatre cents papistes, tant soldats que bourgeois, furent impitoyablement égorgés par les vainqueurs.

Le sire de Pons s'était enfermé, avec un grand nombre de ses gens, dans la tour du donjon ; mais ne pouvant tenir long-temps dans ce poste mal fortifié, il fut bientôt contraint de se rendre à discrétion. Quatre cents autres soldats catholiques furent immolés, presque tous de la compagnie de Banchereau, qui fut, lui-même, précipité dans un puits.

Antoine de Pons fut envoyé prisonnier à la

[1] 1er novembre 1568.

1568. Rochelle. « Vous avez combattu comme un homme qui défend son bien, lui dit en plaisantant le sieur de Piles. — Monsieur, répondit fièrement le vieux baron, depuis deux ans, j'ai défendu cinq places qui ne m'appartenaient pas, et j'espère avoir prouvé que mon bien est partout où la sûreté du pays est menacée. »

Boucard laissa dans la place le sieur de Berneuil, frère de François de Pons, baron de Mirambeau, et alla s'emparer de Saint-Jean-d'Angély, que Vivône de la Chataigneraye avait, comme on l'a dit, laissé sans défense. [1]

Les vainqueurs signalèrent leur entrée dans cette ville par les plus coupables excès. Ils arrêtèrent et mirent à contribution tous les bourgeois catholiques, bannirent de la commune le maire et les échevins, jetèrent dans des cachots les moines bénédictins, jacobins et cordeliers. L'église abbatiale de Saint-Jean-Baptiste, celles de Saint-Jacques et de Saint-Révérend furent ruinées de fond en comble. La grosse tour du beffroi, renfermant les archives de la commune, fut envahie, et l'on jeta pêle-mêle par les fenêtres les chartes et les titres qui y étaient accumulés depuis des siècles. On pilla les demeures des papistes qu'on avait arrêtés, et la soldatesque fit essuyer à leurs femmes et à leurs filles les plus cruels outrages.

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 5. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 44, trad. in-4°, tom. V, p. 538. — Sainte-Foix, *Hist. de l'ordre du St.-Esprit*, tom. II, p. 90.

Parvenus au dernier degré de l'exaltation fanatique, ces furieux, ivres de luxure et gorgés de butin, achevèrent d'éteindre dans le sang la rage qui les consumait. Tous les prêtres qui n'avaient pas eu le temps de fuir furent massacrés sans pitié. On épuisa sur eux tout ce que la cruauté humaine peut inventer de supplices. La fureur des meurtriers se déchaîna surtout contre un curé, nommé Arnaud. Après l'avoir garotté et promené par les rues de la ville, on l'étendit sur une couche de poudre à laquelle on mit le feu. Le malheureux expira dans des souffrances horribles. Son corps fut jeté, tout mutilé, dans les fossés du château, où il demeura exposé aux risées de la populace et devint la proie des plus vils animaux. [1] 1568.

Boucard mit une forte garnison dans le château de Saint-Jean-d'Angély, et marcha, avec le reste de ses troupes, sur Blaye. S'étant emparé de cette place par surprise, il la garnit d'hommes et de munitions, et, traversant la Gironde, alla rejoindre le prince et l'amiral en Guiènne. [2]

Six mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis la reprise des hostilités, et déjà les huguenots étaient maîtres de la Rochelle, Saintes, Taillebourg, Pons, Saint-Jean-d'Angély, Blaye, et de tous les châteaux-

[1] Trésor de l'abb. de Saint-Jean-d'Angély, liasse 14, n° 7, ap. Guillonnet-Merville, *Recherch. sur Saint-Jean-d'Ang.*, p. 307.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 5. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 44, trad. in-4°, tom. V, p. 338

1568. forts de la Saintonge et de l'Aunis. Ils occupaient de même les meilleures places de l'Angoumois, du Périgord et du Poitou, excepté Poitiers, défendu par Guy de Daillon, comte du Lude.[1]

Le duc d'Anjou s'était enfin mis en campagne à la tête d'une armée nombreuse. Le prince de Condé et l'amiral rassemblèrent toutes leurs forces, au nombre de dix-huit mille fantassins et de trois mille chevaux, et marchèrent au-devant des papistes. Les deux armées se rencontrèrent, à l'entrée de l'hiver, à Jazeneuil, près de Poitiers. Quelques combats partiels furent livrés dans l'Anjou et le Poitou, mais la rigueur de la saison, la plus rude qu'on eût encore vue depuis un demi-siècle, contraignit bientôt les deux partis à mettre bas les armes. Le duc d'Anjou prit ses quartiers d'hiver près de la petite ville de Chinon, aux bords de la Vienne, et le prince de Condé dans le voisinage de Poitiers. Mais *la gelée était si apre et si véhémente*, qu'en moins d'un mois, plus de huit mille soldats périrent de disette et de froid.[2]

1569. — Pour réparer ses finances, en grande partie épuisées par les premières opérations de la campagne, le prince de Condé profita de l'inaction à

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. IV, chap. 2. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 44, trad. in-4°, tom. V, p. 538. — *Mém. de la Noue*, chap. X, apud Petitot, Coll., tom. XXXIV, p. 226. — *Mém. de Castelnau*, liv, VIII, chap. 2; *Ibid.*, tom. XXXIII, p. 432. — *Mém. de Tavannes, ibid.*, tom. XXV, p. 36.

[2] De Thou, loc. cit., tom. IV, p. 120 à 126. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 248.

laquelle l'hiver condamnait les deux partis. Laissant 1569.
le commandement des troupes à l'amiral, il vint, dans les premiers jours de l'année [1], à la Rochelle. Cette ville, dont le commerce était presque anéanti par la guerre, avait été déja frappée de si fortes contributions, qu'elle était à bout de ses ressources. Jeanne d'Albret qui, au milieu des orages civils, montrait un caractère aussi mâle que celui de Coligny lui-même, avait demandé aux Rochelais, pour subvenir aux frais de la campagne, un secours de cent quatre-vingt mille livres, qui avait toutefois été réduit à quatre-vingt mille. Ce subside était levé avec une telle rigueur, que le moindre retard apporté dans le paiement, était puni de la prison. Bien que les confédérés fussent maîtres des contrées les plus fertiles du royaume, et que, dans les villes, ils vécussent constamment à la charge des bourgeois, ils avaient néanmoins peine à nourrir et solder leurs gens de pied.[2]

Pour faire face aux besoins les plus urgens, le prince eut recours à la vente des biens ecclésiastiques de la Saintonge, de l'Aunis et des pays circonvoisins. On trouva des acquéreurs assez confians dans l'avenir du parti pour courir les chances de pareils marchés. Jeanne d'Albret, pour rassurer les acheteurs timides, affecta ses propres domaines du Béarn à la garantie des acquisitions. Le produit de ces ventes

[1] Janvier 1569.

[2] Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, liv. IV, trad. in-f°, tom. I, p. 248. Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle*.

1569. et l'argent que le prince tira encore tant des Rochelais que des habitans des îles, le mirent en état de pourvoir, au moins pour quelques mois, aux nécessités les plus impérieuses de son armée. [1]

Les Rochelais avaient deux fois tenté inutilement de surprendre l'abbaye fortifiée de Saint-Michel en l'Herm, dans l'évêché de Luçon, dont la garnison papiste faisait de fréquentes irruptions sur leur territoire et portait souvent l'épouvante jusqu'à leurs portes. Ils firent, au commencement de cet hiver, une troisième tentative sous le commandement du capitaine Goulènes, frère de celui qui avait été tué, l'année précédente, à l'affaire *du pas* de Saint-Sorlin, et furent, cette fois, plus heureux. On avait anciennement fortifié de plusieurs bastions et enceint de larges fossés cet antique monastère, situé au bord de la mer, pour protéger la côte du Bas-Poitou contre les attaques des Anglo-Normands. [2] L'abbé de Saint-Michel et ses moines prirent tous les armes et se joignirent à la garnison pour défendre leur moutier.

On commença, le 1er janvier, à battre en brèche la porte dite de Luçon. La bravoure des assiégés, commandés par un gentilhomme nommé Châteaupers, eût triomphé, pour la troisième fois, des efforts de

[1] Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, liv. IV, trad. in-f°, tom. I, p. 248. —Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 374.

[2] Plusieurs autres monastères avaient été fortifiés sur le littoral de l'Atlantique. Telle est, en Aunis, l'église d'Esnandes, à deux lieues de la Rochelle, dont la curieuse architecture, moitié civile, moitié religieuse, accuse une construction du XIVe siècle.

l'ennemi, si la retraite du capitaine Vacquai, envoyé à leur secours par le duc d'Anjou, n'eût jeté le découragement parmi eux. Attaqués, de tous côtés en même-temps, par plusieurs corps de troupes fraîches qui se succédaient sans interruption, ils furent forcés de se rendre. Les vainqueurs, irrités de la résistance qu'ils avaient éprouvée de la part d'une poignée de moines et de soldats, souillèrent leur triomphe par des cruautés odieuses. On égorgea, disent les auteurs du temps, tout ce qui fut trouvé dans l'abbaye, sans distinction d'âge ni de sexe. Les cloîtres, les caves, les citernes étaient comblés de cadavres et regorgeaient de sang. On assure qu'il périt par le fer, dans cette journée, plus de quatre cents personnes, tant religieux qu'hommes de guerre des deux partis. Châteaupers obtint d'abord d'être conduit à la Rochelle, pour y demeurer prisonnier jusqu'à ce qu'il eût racheté sa liberté à prix d'argent : mais on découvrit sur lui une correspondance dans laquelle, dit-on, il enseignait à la cour un moyen d'exterminer d'un seul coup tous les chefs calvinistes, et il fut égorgé comme ses compagnons. Un sergent, nommé Forteau, fut chargé de ruiner de fond en comble les fortifications, l'église et tous les bâtimens de l'abbaye, et s'acquitta de cette mission avec une rigoureuse ponctualité. [1] 1569.

Dès les premiers jours du printemps, les deux

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 45, trad. in-4°, tom V, p. 560.

1569. armées ennemies reprirent la campagne. Le duc d'Anjou, dont l'habile maréchal de Tavannes dirigeait l'inexpérience, ayant traversé le Poitou et le Limousin, en remontant le cours de la Vienne jusqu'à Confolens, tourna ensuite au sud-ouest, et, descendant la rive gauche de la Charente, entra en Angoumois. Le prince de Condé et l'amiral, dont les troupes s'étaient répandues sur la rive droite de cette rivière, se croyaient garantis contre une attaque soudaine par la rupture de tous les ponts. Mais l'armée royale ayant réparé le pont de Châteauneuf, après la prise de cette petite ville, passa la Charente dans la nuit du 12 au 13 mars.

Les huguenots songèrent alors, mais trop tard, à faire une retraite que leur infériorité rendait nécessaire. Coligny et son frère d'Andelot, qui commandaient l'avant-garde, devenue arrière-garde par suite du mouvement rétrograde qui commençait à s'opérer, rallièrent à la hâte leurs gens au bourg de Bassac, sur la frontière méridionale de la Saintonge, entre Châteauneuf d'où venaient les papistes, et Jarnac où le prince de Condé faisait défiler le gros de son armée sur Cognac et Saintes.

Les deux frères Coligny eurent bientôt sur les bras toutes les forces du duc d'Anjou. Bassac fut enlevé, perdu et repris par les papistes. Condé, averti du péril de son arrière-garde, revint sur ses pas *avec le peu qu'il put au plus vite assembler de sa bataille*, et marcha au secours de Coligny. La rencontre eut lieu

entre Bassac et Jarnac. Là s'engagea une lutte iné- 1569.
gale, dans laquelle Louis de Bourbon, prince de Condé, vaincu, désarmé, blessé, fut lâchement assassiné par un obscur gentilhomme gascon, nommé Montesquiou, *lequel lui tira, par derrière, une pistolade par la tête, dont il rendit l'esprit sur-le-champ.* [1]

Cette victoire jeta les catholiques dans un tel enivrement, qu'on eût dit qu'ils avaient abattu l'hérésie elle-même dans la personne du prince. Des *Te Deum* furent chantés dans toutes les églises du royaume, en mémoire *du trépassement du grand ennemi de la messe.*

Mais Coligny restait aux réformés. Chargé seul désormais de tout le poids des affaires du parti, cet habile général, aussi sage dans le conseil que brave à la tête d'une armée, ne fut point effrayé des difficultés qui allaient surgir autour de lui. Son âme forte et son mâle caractère semblèrent même puiser une nouvelle vigueur dans la position critique où il se trouvait.

Poursuivi jusques sous les murs de Saintes par la cavalerie royaliste, qui lui enleva sa cornette et fit prisonnier le sieur de Beaujeu qui la portait, Coligny se jeta, le soir même de la bataille, avec d'Andelot, son frère, et quelques-uns de ses capitaines, dans

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 45, trad. in-4°, tom. V, p. 560 — *Comment. de Blaise de Montluc*, liv. VI. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 254.

1569. Saint-Jean-d'Angély, où il fut bientôt rejoint par les débris de son armée. [1]

Son premier soin fut de faire une revue générale des forces qui lui restaient. L'infanterie, dont une très-faible partie s'était trouvée à la bataille, était à peu près intacte. La cavalerie, qui seule avait fait tête à l'ennemi, avait toutefois perdu peu de monde et s'était promptement ralliée à Saintes et à Cognac. L'assemblée eut lieu dans les vastes prairies qui s'étendent devant Tonnay-Charente, sur la rive gauche du fleuve dont cette ville a emprunté le nom. Là, Coligny fit, en présence de toute l'armée, proclamer chefs de la confédération Henri de Bourbon, prince de Béarn, âgé de quinze ans, fils de Jeanne d'Albret, et Henri de Bourbon prince de Condé, âgé de seize ans, fils aîné de Louis de Bourbon, prince de Condé, tué à la bataille. Il se contenta du titre de lieutenant-général des princes, en attendant qu'ils fussent en âge de commander eux-mêmes.

Jeanne d'Albret, *qui n'avait d'une femme que le sexe*, se trouva à cette revue avec les deux princes son fils et son neveu. Elle les présenta à l'armée, en adressant aux chefs et aux soldats une touchante allocution qui fit couler des pleurs de tous les yeux et réveilla l'enthousiasme dans toutes les âmes. Puis elle jura sur l'honneur de vouer sa vie entière à la

[1] *Mém. de Gasp. de Saulx*, seigneur de Tavannes, liv. 1, apud Petitot, Coll., tom. XXXV, p. 288. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 254.

défense de sa religion. Ce serment fut répété par 1569.
toute l'armée. Après cette imposante solennité, la reine de Navarre retourna à la Rochelle, où elle vendit, au profit de *la cause*, sa vaisselle, ses bagues, ses pierreries, et fit frapper, dit-on, douze médailles, qu'elle distribua elle-même aux principaux chefs du parti, et sur lesquelles on lisait cette devise : *Pax certa, victoria integra, mors honesta.* [1]

Coligny ayant réuni en conseil-général tous les capitaines de son armée, on délibéra sur le parti le plus avantageux à prendre dans la position difficile où l'on se trouvait. Quelques-uns furent d'avis qu'il fallait s'enfermer dans la Rochelle et dans les forts de l'Aunis, assurant que le duc d'Anjou n'oserait pas, à la sortie de l'hiver, s'engager dans un pays aussi marécageux. L'amiral ne partagea pas cette opinion. Il pensa que l'armée n'avait pas été si affaiblie par la défaite de Jarnac, qu'elle ne pût tenir encore la campagne à la faveur des ponts de la Charente qu'il serait facile de rétablir. Après une longue discussion, on résolut de distribuer l'infanterie dans les places fortes, aux bords des rivières, où les catholiques, dépourvus de grosse artillerie, n'oseraient pas venir l'attaquer. En conséquence, le comte de Montgom-

[1] La Popelinière, liv. XVI, f° 98. — Olhagarai, *Hist. de Béarn*, p. 627. — Il est douteux que ces médailles aient jamais existé, pas plus que beaucoup d'autres dont parlent les historiens. L'usage de frapper des médailles, pour perpétuer le souvenir des événemens mémorables, ne commença guère à s'introduire en France que sous Henri III.

1569. méry alla s'enfermer dans Pons, Pluviaut dans Angoulême, d'Acier dans Cognac, et Armand de Clermont, sieur de Piles, dans Saintes. L'amiral et les princes se retirèrent, avec la cavalerie, à Saint-Jean-d'Angély. [1]

Cependant le duc d'Anjou était entré dans Jarnac, ne sachant quelle route prendre, tant étaient contradictoires les rapports qui lui arrivaient, de tous côtés, sur la retraite des vaincus. Ayant inutilement essayé de surprendre Cognac, défendu par Jacques de Crussol, baron d'Acier, les royalistes vinrent dévaster les environs de Saint-Jean-d'Angély, et s'avancèrent jusques devant Tonnay-Charente, espérant y trouver encore l'armée des confédérés. De là, ils se replièrent sur Pons, où le comte de Martigues surprit quatre cornettes de Montgomméry, dont les drapeaux furent enlevés et envoyés à la cour. Voyant que les réformés renonçaient à tenir la campagne et s'étaient jetés dans les places fortes d'où, faute d'artillerie de siége, il lui serait impossible de les déloger, le duc d'Anjou retira ses troupes de la Saintonge. [2]

Il importait aux confédérés d'avoir, dans le maire

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 45, trad. in-4°, tom. V, p. 675. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 9. — La Popelinière, *Hist. de Fr.*, liv. XVI, f° 98. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, liv. IV, trad. in-f°, tom. I, p. 259. — Olhagarai, *Hist. de Béarn*, p. 627.

[2] *Mém. de Gaspard de Saulx, seign. de Tavannes*, liv. I, ap. Petitot, Coll., tom. XXXV, p. 388 à 393. — *Mém. de Castelnau*, liv. VII, chap. 4, *Ibid.*, tom. XXXIII, p. 447. — *Mém. de Condé*, in-4°, Paris, 1743, tom. I, p. 204.

de la Rochelle, un auxiliaire intelligent et dévoué, car 1569.
de la possession de cette place dépendait le sort des églises réformées. La magistrature de Jean Salbert allait expirer, et déja le conseil de la commune s'occupait de lui nommer un successeur, sans s'inquiéter, cette fois, de faire confirmer son choix par l'autorité royale. Le prince de Navarre, qui se trouvait à Pont-l'Abbé, écrivit à la municipalité de la Rochelle [1] pour l'exhorter, attendu la gravité des circonstances, à réélire Jean Salbert : cette demande, fortement appuyée par Jeanne d'Albret, fut favorablement accueillie par le corps de ville, en dépit des statuts de la commune. [2]

Le lendemain de la bataille de Jarnac, l'amiral avait dépêché en Poitou, pour faire de nouvelles levées d'hommes et de chevaux, son frère François de Coligny, sieur d'Andelot, colonel-général de l'infanterie française. Ce capitaine, au retour de sa mission, vint mourir à Saintes [3] d'une fièvre maligne qui fit croire qu'il avait été empoisonné. Dans le délire de la fièvre il s'écriait, en s'adressant aux capitaines qui entouraient son lit : « La France aura beaucoup de maux à souffrir avec vous et puis sans vous : mais enfin tout retombera sur l'Espagne. » Comme l'amiral le contredisait en qualifiant ses prédictions de rêveries : « Je ne rêve point, mon frère, reprit-il, car l'homme de Dieu me l'a dit. »

[1] 25 mars 1569.
[2] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.*
[3] 27 mai

1569. méry alla s'enfermer dans Pons, Pluviaut dans Angoulême, d'Acier dans Cognac, et Armand de Clermont, sieur de Piles, dans Saintes. L'amiral et les princes se retirèrent, avec la cavalerie, à Saint-Jean-d'Angély. [1]

Cependant le duc d'Anjou était entré dans Jarnac, ne sachant quelle route prendre, tant étaient contradictoires les rapports qui lui arrivaient, de tous côtés, sur la retraite des vaincus. Ayant inutilement essayé de surprendre Cognac, défendu par Jacques de Crussol, baron d'Acier, les royalistes vinrent dévaster les environs de Saint-Jean-d'Angély, et s'avancèren[t] jusques devant Tonnay-Charente, espérant y trouv[er] encore l'armée des confédérés. De là, ils se repli[è]rent sur Pons, où le comte de Martigues surprit qua[tre] cornettes de Montgommery, dont les drapeaux fur[ent] enlevés et envoyés à la cour. Voyant que les réfor[més] renonçaient à tenir la campagne et s'étaient [jetés] dans les places fortes d'où, faute d'artillerie de [siège], il lui serait impossible de les déloger, le duc [d'Anjou] retira ses troupes de la Saintonge. [2]

Il importait aux confédérés d'avoir,

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 45, trad. in-4°, D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. [...] Davila, *Guerr*[...] *Hist. de Fr.*, liv. XVI, f° 98.—Olhagarai, *Hist. d*[...] trad. in-f°, tom. I, p. 259.—

[2] *Mém. de Gaspard de Saulx*, seign. de [...] Petitot, Coll., tom. XXXV, p. 388 à 39[...] liv. VII, chap. 4, *Ibid.*, tom. XXXII[...] in-4°. Paris, 1743, [...]

1569. La mort de ce brave capitaine fut vivement sentie par tous ceux de son parti, qui l'avaient surnommé *le chevalier sans peur*, et qui étaient pleins de confiance en ses lumières. Il laissa quatre fils, Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, François de Coligny, sieur de Rieux, Benjamin de Coligny, sieur de Sailly, et François de Coligny, sieur de Tanlay, qui tous moururent en 1586, à peu de jours d'intervalle.

Le corps d'Andelot fut transporté de Saintes à la Rochelle, où une cérémonie funèbre fut célébrée en son honneur. La reine de Navarre et tous ceux des capitaines réformés qui se trouvaient alors dans cette ville accompagnèrent ses restes mortels jusqu'à la tour de la Chaîne, où ils furent déposés provisoirement. Plus tard [1] ils en furent retirés par le comte de Laval, fils aîné d'Andelot, qui les fit transporter à la Roche-Bernard. [2]

Forcé de congédier une grande partie de son armée, *vu les longues traites et corvées que les catholiques avaient souffertes*, le duc d'Anjou distribua le reste de ses troupes dans celles des places fortes de l'ouest qui n'étaient pas occupées par les huguenots, *pour les y laisser rafraîchir un temps, faisant promettre à chacun d'être prêt au* 15 *d'août suivant*. Peu de temps après, Guy de Daillon, comte du Lude, gouverneur

[1] En 1579.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 45, trad. in-4°, tom. V, p. 779 et suiv. —D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 9.—Davila, *Guerr. civ. de France*, liv. IV, trad. in-f°, tom. I, p. 263.

du Poitou, vint, avec un corps de cinq mille hommes, assiéger Niort, défendu par Pluviaut. Après avoir perdu plus de quatre cents de ses gens devant cette place, il fut forcé de lever le siége, malgré les efforts de la comtesse, son épouse, qui, pour ranimer l'ardeur des soldats, leur promettait, dit-on, la possession des plus belles femmes de la ville.[1] 1569.

L'échec du comte du Lude et le licenciement de l'armée royale relevèrent le courage des huguenots, qui commencèrent à se hasarder hors de leurs cantonnemens du Poitou et de la Saintonge. La Noue, qui avait remplacé Saint-Cyr dans le gouvernement de l'Aunis, sortit de la Rochelle avec quelques troupes levées en Saintonge et deux compagnies de milices rochelaises, commandées par la Garde et Boisville. Il s'avança jusqu'à Châtellerault, dont il s'empara[2] et où il mit garnison. Luzignan se rendit à l'amiral Coligny qui en donna le commandement à François de Pons, baron de Mirambeau ; mais ce dernier fut contraint, un mois après, de rendre cette place à Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac, son neveu, qui vint l'assiéger avec un corps de papistes.[3]

Déjà maître de plusieurs places du Poitou, l'amiral Coligny, cédant aux instances réitérées des barons poitevins, alla[4] mettre le siége devant Poitiers,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V.
[2] 21 juin 1569.
[3] Dulaure, *Desc.. du Poitou*, p. 76.
[4] 24 juillet.

1569. défendu par le comte du Lude, le jeune duc de Guise et son frère le marquis de Mayenne. Ayant fait venir de Taillebourg et de la Rochelle deux grosses pièces de siége et vingt pièces de campagne, il fit dresser une batterie sur les hauteurs qui dominent la ville, et la foudroya, pendant deux mois, sans succès. Après plusieurs assauts et des pertes considérables, désespérant de l'emporter, il leva brusquement le siége[1], sous prétexte d'aller secourir Châtellerault, que venait d'investir le duc d'Anjou, *qui s'était remis aux champs* à la tête de seize mille hommes.[2]

Pendant que l'armée de terre travaillait, sur le continent, à réparer les pertes du parti réformé, les populations maritimes de la Rochelle et des îles ne restaient pas oisives. Le capitaine Latour, à qui le défunt prince de Condé avait donné le commandement de sa flotte, ayant été tué à la journée de Jarnac, Jean Sore, capitaine normand, lui succéda dans cette charge. L'escadre calviniste ayant croisé quelque temps en vue des côtes de Bretagne, s'empara, après un rude combat livré à la vue de Brest, de plusieurs navires portugais chargés de blé, et les amena dans le port de la Rochelle.[3]

Dans le même temps, le sieur de Romegoux, toujours en possession du château de Taillebourg, exerçait, dans mainte entreprise aventureuse, son esprit

[1] 7 septembre 1569.
[2] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 45, trad. in-4°, tom. V, p. 600.
[3] *Ibid.*, p. 601.

remuant et sa rare intrépidité. Embarqué sur une 1569.
frêle patache, avec trente-cinq hommes déterminés comme lui, il s'avisa d'aller, en plein jour, surprendre et piller le riche monastère des chartreux de Bordeaux. Cette entreprise hardie eut un plein succès. Comme le gentilhomme faisait transporter sur son navire les tonnes de vin, les sacs de blé et les autres provisions qu'il venait d'enlever aux moines, un boulet tiré du Château-Trompette vint briser son gouvernail. Cet accident ne l'empêcha point d'achever *sa besogne* et de regagner le port de Taillebourg avec son riche butin. [1]

Le duc d'Anjou avait repris la campagne à la tête de toutes ses forces rafraîchies par un repos de trois mois. Ayant passé la Vienne, [2] il alla prendre position près de Mirebeau en Poitou. Depuis la levée du siége de Poitiers, l'amiral et les princes étaient demeurés dans le voisinage de Châtellerault, où ils avaient fait leur jonction avec un corps de reitres allemands conduits par le duc de Deux-Ponts et le comte de Mansfeld. Pensant que le duc d'Anjou voulait intercepter leurs communications avec la Rochelle, ils passèrent la Dive pour se rapprocher du Bas-Poitou, d'où ils tiraient presque tous leurs approvisionnemens. Loin de marcher à la rencontre de l'armée royale, beaucoup plus nombreuse que la leur, ils cherchaient, au contraire, à l'éviter : mais

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 16.
[2] 26 septembre 1569.

1569. qu'on devait poursuivre sans relâche les princes et l'amiral, dont presque toute l'infanterie avait péri à la journée de Montcontour, et à qui il ne restait que de la cavalerie allemande, mécontente de la perte de ses bagages. Mais cet avis, dont l'exécution eût entrainé la ruine du parti réformé, fut repoussé par Charles IX, qui ne voulait pas que son frère eut la gloire de terminer la guerre. Pour se frayer le chemin de la Rochelle, on convint de mettre d'abord le siége devant Saint-Jean-d'Angély, dans la persuasion que quelques jours suffiraient à la réduction de cette place ; mais elle était en état de tenir plus longtemps que les conseillers du roi ne se l'imaginaient.[1]

De leur côté, l'amiral et ses capitaines délibéraient, dans la Rochelle, sur le parti qu'il convenait de prendre, tandis que leur armée, disséminée dans les villes et les châteaux de la Saintonge et de l'Aunis, allait s'affaiblissant par les désertions. Telle était la démoralisation des troupes huguenotes, qu'il ne resta bientôt plus aux confédérés que neuf cents chevaux et environ deux mille reitres. Tout ce qui avait un gite dans le pays s'était enfui clandestinement et avait gagné ses foyers.

Dans la position critique où l'on se trouvait, le seul parti qui se présenta fut de laisser dans la Ro-

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 46, trad. in-4°, tom. V, p. 645. — *Mém. de Castelnau*, liv. VIII, chap. 9, ap. Petitot, Coll., tom. XXXIII, p. 484. -- D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 18. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 296 et suiv.

chelle Jeanne d'Albret avec la Noue et le comte de la 1569.
Rochefoucault, pour veiller à la sûreté de cette place, tandis que les princes et l'amiral gagneraient la Guienne et le Languedoc, soit pour éloigner l'armée royale de l'Aunis en l'attirant à leur poursuite, soit pour faire, dans le midi de la France, de nouvelles levées d'hommes et d'argent.

Dans les premiers jours d'octobre, l'amiral et les jeunes princes de Béarn et de Condé se rendirent à Saintes avec ce qui leur restait de cavalerie et de gens de pied : de là, après avoir donné ordre de renforcer la garnison de Saint-Jean-d'Angély, ils prirent le chemin d'Argental-sur-Dordogne, où ils arrivèrent le 25 du même mois.

Charles IX se promettant d'investir la Rochelle aussitôt après l'occupation de Saint-Jean-d'Angély, voulut affamer d'avance les Rochelais en leur enlevant les positions d'où ils tiraient leurs approvisionnemens. Guy de Daillon, comte du Lude, et Jean-Léomont de Puygaillard, gouverneur d'Angers, vinrent se cantonner près de la Rochelle avec quatre compagnies d'ordonnance, trois cornettes de lances italiennes, le régiment des Gardes et celui de Piément, formant en tout six mille hommes de pied et huit cents chevaux. D'un autre côté, la Rivière-Puytaillé l'aîné fut détaché sur la Charente pour garder les passages de cette rivière et, de là, pousser ses reconnaissances jusqu'aux îles de Marennes et d'Arvert, occupées par les Rochelais.

1569. Le comte du Lude commença par bâtir des forts dans toutes les bourgades voisines de la Rochelle, à une ou deux lieues autour de cette ville, puis laissant Puygaillard, avec une partie des troupes, pour garder ces lignes, il se mit à la tête de vingt enseignes de gens de pied et douze cornettes de cavalerie, et alla assiéger le château de Marans, défendu par Pluviaut. Il lui importait d'autant plus de se rendre maître de cette place, que les Rochelais tiraient presque tous leurs approvisionnemens du bourg de Marans, où les blés du Bas-Poitou descendaient par la Sèvre niortaise.

Le château de Marans était mieux défendu par sa position que par ses murailles. Entouré, presque de tous côtés, par les vastes marais de la Sèvre, il était encore protégé, au nord, par le canal du Braud, et ne pouvait être attaqué qu'avec de l'artillerie de siége. On n'y parvenait que par une chaussée qui se prolongeait, à l'est, vers Surgères; mais le capitaine Sauvage qui, l'année précédente, occupait le château de Marans pour les Rochelais, avait coupé cette chaussée et y avait jeté un pont-levis flanqué d'ouvrages en gazon.

Après avoir inutilement essayé d'emporter ce pont, le comte du Lude fut conseillé, par des paysans, de combler, avec des fagots et de la paille, quelques parties du marais que les pluies de l'hiver n'avaient pas entièrement submergées, afin que ses soldats pussent y marcher sans enfoncer dans la boue, et faire le tour de la place pour l'attaquer par derrière. Mais

Pluviaut, devinant la pensée du comte, déconcerta 1569.
cette manœuvre en détachant quelques mousquetaires, qui donnèrent la chasse aux pionniers.

Sur ces entrefaites, un corps de papistes emporta d'assaut le fort de la Brune, sur le chemin de Marans à la Rochelle. D'un autre côté, le sieur de Montsoreau s'étant emparé de l'île d'Elle, au nord de Marans, vint, avec des barques, attaquer cette place par le canal du Braud. Pluviaut se voyant à la veille d'être cerné de toutes parts, résolut de se retirer, avec tous ses gens, dans le fort de Charron. Au moment d'évacuer Marans, il fit apporter une grande quantité de paille pour mettre le feu au château avant que le comte du Lude ne s'en fût rendu maître. Mais les papistes ne lui en donnèrent pas le temps : ils se jetèrent si brusquement dans la place[1], que Pluviaut faillit y être pris, et n'échappa qu'en prenant la fuite vers la Rochelle, où il se réfugia avec tout son monde.

Hardouin de Villiers, plus connu sous le nom de la Rivière-Puytaillé *le jeune*, qui contribua beaucoup à la prise de Marans, eut le commandement de cette place. On lui donna huit compagnies d'infanterie et le régiment du Lude pour garder tout le littoral de l'Océan depuis Saint-Michel en l'Herm jusqu'à la Rochelle.[2]

Cependant le duc d'Anjou s'étant approché de

[1] 1er novembre 1569.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 46, trad. in-4°, tom. V, p. 661.

1569. Saint-Jean d'Angély, avait tout disposé pour le siége de cette place en attendant l'arrivée de Charles IX qui était resté à Niort. Déja le baron de Biron, informé qu'Armand de Clermont, sieur de Piles, n'avait qu'une faible garnison, s'était présenté, le 12 octobre, avec quatre ou cinq cents hommes de cavalerie, sous les murs de Saint-Jean-d'Angély, et avait sommé, au nom du roi, le gouverneur de se rendre. « Je tiens la place par ordre de monseigneur Henri de Navarre, gouverneur de Guienne, avait répondu le sieur de Piles, et je ne la rendrai qu'à son commandement. »

Saint-Jean-d'Angély n'était une place importante ni par la force de ses murailles ni par l'avantage de sa position. Assise au fond d'une vallée arrosée par la Boutonne, elle était dominée de tous côtés par des côteaux qui en facilitaient l'attaque. Enceinte d'un fossé profond, mais étroit, elle n'avait pour toutes fortifications qu'un mauvais rempart et quelques éperons formés de fumier et de fagots que Piles avait à peine eu le temps d'achever.

Ce gentilhomme n'avait guère que six cents arquebusiers, soixante cuirasses et quelque noblesse, parmi laquelle on comptait la Motte-Pujols et son sergent-major la Ramière, les capitaines la Personne, Sérido, les Essards, la Garde-Montault, Debateau, Parassol, Lariail et Dorion. Avant leur départ de Saintes, les princes et l'amiral avaient donné des ordres pour qu'un renfort considérable fût envoyé à la garnison

de Saint-Jean-d'Angély ; mais ces ordres ne furent point exécutés. Il n'y eut que la Personne qui se jeta dans la place avec trente mousquetaires et un pareil nombre de bourgeois recrutés dans le pays environnant. 1569.

Ne jugeant pas suffisantes les réparations qu'il avait déjà faites aux murs de la ville, Armand de Clermont profita du peu de temps qui lui restait pour remparer les parties les plus faibles des fortifications, comme l'ancien château, la tour d'Espingole et la porte d'Aunis. Il fit élever à la hâte, en face de cette porte, un ravelin flanqué d'un parapet, et conduisit de ce ravelin au rempart un chemin de communication indispensable aux hommes qui seraient chargés de le défendre. Tous les habitans, hommes, femmes, enfans, partagèrent ces travaux avec les soldats de la garnison. Tout étant disposé pour la défense, Armand de Piles attendit tranquillement l'armée du roi.

Le duc d'Anjou vint se loger [1] au village de la Vergne, au nord-ouest de la place, et confia au maréchal de Vieilleville, avec le titre de son lieutenant-général, le soin de diriger les opérations du siége, réservant pour son conseil-privé les maréchaux de Tavannes et de Cossé. En attendant l'arrivée du roi, il y eut quelques attaques dirigées contre les faubourgs. La Motte-Pujols, délogé du faubourg d'Aunis, y rentra cinq jours après [2] avec deux cents hommes,

[1] 16 octobre 1569.
[2] 21 octobre.

1569. et prit deux drapeaux à l'ennemi. Mais dans cette première rencontre le capitaine Parassol fut tué, et un de ses frères demeura au pouvoir des royalistes.

Peu de jours après, les assiégés ruinèrent eux-mêmes les faubourgs pour empêcher l'ennemi de s'y fortifier, et abattirent tous les arbres qui entouraient la ville, parce qu'ils interceptaient la vue des vigies.

Charles IX se rendit, le 26 octobre, à Coulonges-les-Royaux, d'où il vint se loger au château de Landes, à une lieue au nord de Saint-Jean-d'Angély, décidé à ne pas quitter ce lieu que la place ne fût en son pouvoir. Le lendemain de l'arrivée du roi, [1] le maréchal de Vieilleville envoya le baron de Biron sommer, de nouveau, le sieur de Piles de se rendre, lui promettant une composition honorable et lui remontrant que toute résistance de sa part serait inutile, dans le dénûment où il allait se trouver de secours et de munitions. Armand de Clermont persista dans sa première réponse.

Alors le maréchal fit ouvrir la tranchée, et dresser, sur une hauteur plantée de vignes, appelée *les Justices*, la batterie du fort royal, composée de huit pièces de canon. Elle fut pointée sur un éperon situé entre la porte de Niort et celle d'Aunis, de manière à battre en même temps les deux portes, la *tour ronde* et le ravelin dont on a parlé plus haut. Tout ce côté de la place fut foudroyé, le reste du jour, par un feu bien

[1] 27 octobre 1569.

nourri, qui finit par ouvrir dans la muraille, près de 1569.
la porte de Niort, une brèche raisonnable. Mais elle fut réparée, pendant la nuit, par les soins de la Ramière, sergent-major de la Motte-Pujols, qui, bien que blessé, se livra avec tant d'ardeur à ce travail, qu'il en mourut de fatigue.

Le lendemain au matin, [1] toute la partie du rempart entamée par le canon était remplacée par une muraille sèche si solidement construite, que l'ennemi ne jugea pas à propos d'attaquer davantage la place de ce côté. D'ailleurs, les assiégés avaient ouvert, derrière la brèche, une tranchée flanquée de barricades propres à couvrir leurs arquebusiers, de sorte que ce poste était beaucoup plus en état de résister qu'auparavant.

Le maréchal fit donc transporter ses batteries vers la porte d'Aunis, en face du ravelin et d'une vieille tour que Piles avait fait raser au niveau du rempart, de crainte qu'en tombant sous le feu du canon, elle n'écrasât quelques-uns de ses gens. Pour faciliter cette seconde attaque, le maréchal fit avancer au bord du fossé deux pièces de fort calibre, destinées surtout à battre en brèche la tour et le ravelin.

Après douze heures d'un feu continuel, l'artillerie pratiqua dans la muraille une ouverture si considérable, que capitaines et soldats, sans attendre l'ordre des chefs, se précipitèrent en foule sur la brèche, pensant l'emporter du premier assaut. Mais deux fois

[1] 28 octobre 1569.

1569. repoussés par la garnison qui combattait avec rage sous le feu de la mousqueterie, ils furent enfin obligés de se retirer.

Plus de trois cents papistes périrent dans cette journée. Les assiégés ne perdirent que le capitaine Lariail et dix soldats qui furent tués sur le rempart. Toutefois l'assaut fut donné avec une telle vigueur, que, craignant de ne pouvoir le soutenir, Piles avait fait pratiquer une issue du côté de la porte de Taillebourg, afin de pouvoir, au besoin, évacuer la place avec tout son monde, et opérer sa retraite sur Saintes, en se faisant jour à travers les postes ennemis.

Piqué du mauvais succès de ses deux premières attaques, mais faisant bonne contenance et cachant son dépit sous une apparence de longanimité, le maréchal de Vieilleville fit cesser le feu et entama de nouvelles négociations avec le commandant de la place. « Si vous attendez un second assaut, lui écrivit-il, vous êtes perdu. Il ne vous restera qu'à mourir en combattant, car si vous tombez vivant en mon pouvoir, vous serez déclaré vilain avec toute votre postérité, et frappé d'une mort ignominieuse, pour servir d'exemple aux sujets rebelles. Si, au contraire, vous ouvrez vos portes au roi, je vous promets, foi de gentilhomme, de recevoir vous et les vôtres à des conditions si honnêtes, que vous aurez lieu d'être satisfaits. Réfléchissez donc aux conséquences de votre opiniâtreté, et n'oubliez pas que vous vous trouvez

seul contre toutes les forces de Sa Majesté, sans 1569.
espoir de secours et sans munitions de guerre. »

Cette lettre ébranla la résolution de Piles et de ses capitaines. A la veille de manquer de vivres, ils ne pouvaient tenir long-temps contre toute une armée victorieuse. La Personne fut député vers le duc d'Anjou. [1] Ce parlementaire discourut longuement, devant le conseil du prince, sur la nécessité d'une paix générale : mais il déclara n'avoir aucun mandat pour traiter, en particulier, de la capitulation de Saint-Jean-d'Angély, cette ville ne pouvant être rendue que du consentement des princes confédérés. Il sollicita toutefois, au nom des assiégés, une trève de dix jours pour faire connaître à l'amiral l'extrémité où ils se trouvaient, promettant que si, avant l'expiration de ce délai, la place n'était pas secourue, la garnison se mettrait à la merci du roi. « L'honneur, ajouta-t-il, nous commande d'agir de la sorte : j'en prends à témoins tant de généraux ici présens, qui ont commandé des armées, défendu des villes, et connaissent les devoirs de ceux qui font profession des armes. »

C'était, en effet, un principe universellement reconnu, que le gouverneur d'une place assiégée, s'il ne la perdait par la force, ne devait jamais la rendre que par l'ordre de celui de qui il la tenait. La demande des assiégés était trop juste pour que le

[1] 4 novembre 1569.

1569. conseil ne s'empressât pas d'y souscrire. La Personne étant rentré dans la place, fut aussitôt député vers les princes [1], avec ordre de passer par Angoulême, de faire connaître au sieur de Sainte-Mesme, gouverneur de cette ville, la position désespérée de Saint-Jean-d'Angély, et de lui demander du secours.

La trêve ayant été publiée dans la ville et dans le camp, le duc d'Aumale, le comte de Martigues, gouverneur de Bretagne, et une foule d'autres seigneurs et capitaines de la suite du roi vinrent, du château de Landes, au quartier-général de la Vergne, complimenter le maréchal de Vieilleville sur la soumission prochaine d'une place qui, après la Rochelle, passait, dans l'opinion de plusieurs, pour la plus importante de la Saintonge et de l'Aunis.

Le vieux guerrier traita magnifiquement cette illustre compagnie. Il donna plusieurs fêtes brillantes auxquelles assistèrent tous les capitaines de la garnison. Ce fut, pendant toute la durée de l'armistice, entre les officiers et soldats de l'armée et ceux de la ville, un échange continuel de visites amicales et d'affectueuses prévenances. En voyant ces hommes qui, la veille encore, ne cherchaient qu'à s'égorger, faire assaut de politesse et de courtoisie, on n'eût pas cru qu'un profond sentiment de haine les divisait, et l'on eût dit de vieux amis qui se retrouvaient après une longue absence. Toutefois, bien que des otages

[1] 6 novembre 1569.

eussent été livrés de part et d'autre, Armand de Clermont et la Motte-Pujols, moins confians que leurs capitaines, ne passaient jamais la nuit au camp, et rentraient dans la ville dès que le jour commençait à baisser. [1] 1569.

Pendant que les deux partis rivaux, abjurant leurs vieilles inimitiés, s'abandonnent joyeusement aux charmes d'une union passagère, retournons à la Rivière-Puytaillé, l'aîné, que le duc d'Anjou a envoyé prendre position sur la Charente, tandis que le comte du Lude et Puygaillard enlèvent aux Rochelais leurs forts de la Sèvre.

Puytaillé s'était jeté dans le château de Tonnay-Charente, et, de ce point central, courant, d'un côté, vers les îles de Marennes et d'Arvert, de l'autre, vers Taillebourg et Saintes, entreprenait chaque jour une expédition nouvelle et tenait tout le pays en émoi. Ayant passé la Charente sur des bateaux, il alla, pendant la nuit, surprendre le château de Soubise, près de l'embouchure du fleuve, et tombant à l'improviste dans le port de cette ville, y captura six gros navires, qu'il emmena à Tonnay-Charente, se promettant d'en faire bon usage dans

[1] *Mém. du maréch. de Vieilleville*, liv. IX, chap. 44 à 48, ap. Petitot, Coll., tom. XXVIII, p. 197 à 201. — *Mém. de Castelnau*, liv. VIII, chap. 10, *ibid.*, tom XXXIII, p. 486 et suiv. — *Mém. de la Noue*, chap. 27, *ibid.*, tom. XXXIV, p. 275. — *Mém. de Condé*, in-4°, Paris, 1743, tom. I, p. 210. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 46, trad. in-4°, tom. V, p. 652 à 659. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 19. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, liv. V, trad. in-f°, tom. I, p. 299.

1569. ses expéditions. Mais pendant une de ses fréquentes absences, le sieur de Romegoux, qui occupait toujours le château de Taillebourg, descendit la rivière, et, se jetant dans Tonnay-Charente, s'empara des six vaisseaux de Puytaillé, pilla la ville basse et s'en retourna chargé de butin.

Puytaillé s'était fait des intelligences parmi les bourgeois de Saintes. Espérant surprendre la garnison de cette ville, il vint se loger dans le faubourg Saint-Eutrope. Mais il avait affaire au sieur de Bussac, vieux gentilhomme vigilant et soupçonneux. Ayant échoué dans son entreprise, il s'en retournait tristement à Tonnay-Charente, en côtoyant la rivière, lorsque, passant devant Taillebourg, il fut assailli brusquement par la garnison de cette ville. La rencontre fut vive; mais après un combat opiniâtre, Romegoux, trop faible de monde, fut repoussé jusqu'au pied de ses murs.

La Rivière-Puytaillé était à peine rentré dans Tonnay-Charente, qu'un émissaire des bourgeois de Saintes vint l'avertir qu'on l'attendait pour l'introduire dans la ville, et que tout était préparé pour tromper la vigilance de Bussac. Il reprit aussitôt le chemin de Saintes, et vint se loger, cette fois, dans le faubourg des Dames, sur la rive droite de la Charente.

La retraite des princes et de l'amiral avait découragé un grand nombre de leurs partisans, et ce découragement était encore accru, à Saintes, par le

bruit qui se répandait de la prochaine capitulation de 1569.
Saint-Jean-d'Angély. Craignant de se voir bientôt investir par l'armée victorieuse du duc d'Anjou, les bourgeois de Saintes s'insurgèrent contre la garnison huguenote, la désarmèrent et introduisirent les papistes dans la ville. Pendant que Puytaillé entrait par une porte, Bussac sortait par l'autre.

Maître de cette place importante, la Rivière-Puytaillé poussa dès-lors ses excursions plus avant dans le haut-pays. Il alla s'emparer du château de Mornac, faillit surprendre Talmont sur la Gironde, et occupa Royan presque sans coup-férir. De là, se repliant sur les îles de Marennes, il enleva la Tremblade et attaqua le fort d'Arvert, où il fut blessé.[1]

Lorsque le sieur de Romegoux apprit la défection des bourgeois de Saintes, il forma le projet de reprendre cette ville, et appela à son secours, pour l'accomplissement de ce dessein, toutes les ressources de son esprit fécond en stratagèmes. Il donna rendez-vous, dans un lieu voisin de la place, à cinq ou six cents hommes qu'il croyait aussi zélés que lui, mais vingt-cinq seulement se trouvèrent au lieu indiqué. Comme cette poignée de soldats se montrait peu disposée à tenter une entreprise aussi chanceuse, Romegoux, pleurant de dépit et se prenant aux cheveux, dit que si l'on voulait le suivre, il répondait du succès. Il réussit enfin à communiquer une partie de l'ardeur

[1] De la Villegombelain, *Troubles civils de France sous Charles IX*. An 1569.

1569. dont il était animé à Flajac et à quelques autres, qui répondirent pour tous qu'ils étaient prêts à marcher.

Armés de haches et munis d'échelles, ils s'acheminent, au milieu de la nuit, vers Saintes. Les échelles sont dressées près de la porte d'Aiguières. Au moment de franchir la muraille, Romegoux entend une ronde de nuit qui approche. Il se cache pour la laisser passer; puis, s'élançant dans la ville avec ses compagnons, il les divise en deux pelotons, qu'il apposte à quelque distance du rempart, pour protéger sa retraite en cas de surprise. Alors, suivi des plus déterminés de sa troupe, il s'enfonce dans la ville et marche droit au logis de Combaudière, que Puytaillé a laissé dans la place pour commander en son absence.

Romegoux fait enfoncer la porte, surprend le gouverneur dans son lit, le force à se lever, et, sans lui donner le temps de s'habiller, lui ordonne de marcher devant lui. Mais il ne peut faire un pas, tant la peur a paralysé ses membres. Un des huguenots le charge sur ses épaules, et tous gagnent à grands pas la porte d'Aiguières, pensant redescendre par les échelles dressées contre le rempart. Mais leurs compagnons ont, à coups de haches, brisé les barres de la porte et abattu le pont levis. Romegoux et ses gens sortent en bon ordre par cette porte, au bruit du tocsin, des tambours et des cris d'alarme de la garnison et des bourgeois éveillés en sursaut. Ils ne s'arrêtent qu'à la sortie du faubourg, pour donner à Combaudière le temps de prendre ses vêtemens.

Ce coup de main ajouta un nouvel éclat à la répu- 1569.
ation que Romegoux s'était déjà faite par ses proues-
es. Mais ce gentilhomme, manquant de moyens suffi-
ans, n'avait exécuté qu'en partie le hardi projet
ju'il avait conçu : aussi pensa-t-il mourir de la con-
trariété qu'il en éprouva. Informé de l'enlèvement
nocturne de Combaudière, Charles IX envoya, peu de
jours après, à Saintes, Antoine, sire de Pons, avec
lix compagnies de gens de pied et quelque cavalerie. [1]

Cependant aucun secours n'arrivait à Saint-Jean-
l'Angély, et la trève était expirée. [2] Le capitaine la
Personne, que Piles avait dépêché vers les princes,
l'était pas encore de retour. Le maréchal de Vieille-
ille envoya le baron de Biron sommer le gouver-
eur de la place de tenir sa promesse. Armand de
lermont répondit qu'il ne pouvait prendre aucun
arti avant le retour de son messager ; mais il promit
e rendre la place le lendemain au matin, si, dans la
iit, il ne recevait ni secours des princes ni nouvelles
e la Personne.

Déjà la nuit était avancée : les assiégés, perdant
ut espoir, se préparaient à capituler au lever du
ur, lorsqu'un corps de cinquante chevaux, parti
Angoulême, et commandé par le sieur de Saint-
arin, s'approcha de la ville, et, trompant les avant-
ostes de l'armée royale, tant la consigne y était mal
oservée, se jeta dans la place par la porte de Matha,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 16.

[2] 17 novembre 1569

1569. Le lendemain [1], à l'heure de Diane, le baron de Biron, précédé d'un trompette, vint renouveler ses sommations de la veille. Piles répondit qu'il avait reçu le secours qu'il attendait. « Au surplus, ajouta-t-il, nous sommes tous décidés à nous ensevelir sous les ruines de la place, plutôt que de la rendre pour être égorgés à notre sortie : car c'est un parti arrêté dans l'armée, et déjà, nous le savons, vos capitaines se partagent d'avance nos chevaux et nos dépouilles. » Le maréchal s'empressa de démentir de tels bruits, assurant qu'il aimerait mieux mourir que de souffrir une pareille infâmie. Il fit offrir aux assiégés de les escorter lui-même jusqu'au lieu qu'ils auraient choisi pour leur retraite, promettant sur l'honneur de les laisser sortir, avec armes, bagages et chevaux, et de leur envoyer la capitulation signée de sa main et scellée de ses armes. Mais le héraut du maréchal fut renvoyé sans réponse, et à peine lui permit-on de remplir sa mission. Les otages furent dès-lors rendus de part et d'autre, et les hostilités recommencèrent.

Non moins surpris du refus des assiégés qu'irrité de la résistance qu'ils lui avaient jusqu'alors opposée, le maréchal de Vieilleville résolut de mettre tout en usage pour les réduire par la force, et employa toute la nuit à faire dresser ses batteries devant les tours et les bastions du Château ; car les différentes parties

[1] 18 novembre 1569.

de la muraille sur lesquelles il avait déjà dirigé ses attaques avaient été, pendant la trève, réparées avec soin. 1569.

Durant trois jours consécutifs, le canon tonna contre le rempart sans l'entamer. Le quatrième jour[1] la canonnade redoubla, et la porte du château s'écroula sous le feu de l'artillerie. Le maréchal, qui commandait en personne, fit alors pointer ses batteries contre une plate-forme qui joignait la citadelle au rempart de la ville, afin de couper, en abattant cet ouvrage, toute communication entre la ville et le château. Lorsqu'ils virent la plate-forme ruinée par le canon, les assiégés se mirent en devoir de pratiquer un chemin couvert le long du fossé, et d'ouvrir, dans la muraille, une issue en face de laquelle ils dressèrent, en dehors de la ville, une forte palissade, pour flanqüer le château et protéger leur chemin couvert.

Pour favoriser l'exécution de ces travaux en détournant l'attention de l'ennemi, la Motte-Pujols, Saint-Surin, les Essards et Sérido entreprirent de faire une sortie avec deux cents arquebusiers et quatre-vingts chevaux. Ils pénétrèrent jusques dans les tranchées où ils surprirent et tuèrent une cinquantaine de soldats. Cette irruption fut si impétueuse, que la cavalerie italienne, au nombre de deux cents lances, commandée par le duc de Somme, prit la

[1] 22 novembre 1569.

1569. fuite en désordre, abandonnant son artillerie et ses munitions. Mais les huguenots, n'ayant pas compté sur un pareil succès, ne s'étaient pas munis de ce qu'il fallait pour enclouer les canons. Déjà ils s'apprêtaient à mettre le feu aux poudres, lorsque, repoussés par plusieurs compagnies qui accoururent aux cris d'alarme, ils furent forcés de regagner la ville, contre laquelle redoubla alors le feu de l'artillerie royale.

Une batterie, masquée par la contrescarpe que les assiégeans avaient élevée au bord du fossé, pour battre le ravelin et la courtine de la porte d'Aunis, foudroya sans relâche, pendant le reste de la journée, les tours et le rempart de la ville, depuis le ravelin jusqu'au château. La palissade que les assiégés venaient de construire, en dehors de la place, pour garantir leur chemin couvert, étant formée, en grande partie, de terre fraîche et de fumier, fut bientôt percée à jour par le feu de six grandes coulevrines, placées sur une hauteur près de la fontaine de Coi. Les balles traversaient vingt-quatre pieds de parapet et frappaient tout ce qui osait approcher de la palissade, soit pour la réparer, soit pour riposter au feu de l'ennemi.

Une action non moins vive s'était engagée du côté de la porte de Taillebourg, où la tour *du bourreau* était attaquée et défendue avec une égale ardeur. Là, les assaillans furent plusieurs fois repoussés jusques dans leurs retranchemens. Au plus fort du combat, Sébastien de Luxembourg, comte de Martigues et gouver-

neur de Bretagne, penché sur la culasse d'un canon 1569.
qu'il voulait pointer lui-même, fut atteint, dans cette position, d'une balle d'arquebuse qui, faisant ricochet sur la pièce, le frappa à la tête et l'étendit mort au pied de l'affût.

« Ainsi périt, dit un annaliste du temps, ce grand chef de guerre qui entamait tous les combats difficiles, et à qui rien n'était dur ni hasardeux. » La mort de ce capitaine fit une sensation profonde dans l'armée. Il était ennemi mortel des huguenots, et l'on assure qu'au moment où il fut frappé par la balle, il se moquait des assiégés, leur demandant où était le dieu fort qu'ils invoquaient dans leurs pseaumes, et pourquoi il ne venait pas à leur secours dans un aussi pressant danger.[1]

Les remparts de la ville volaient en éclats sous le feu redoublé de l'artillerie royale. A chaque pan de mur qui s'écroulait, tous les habitans, sans exception de sexe ni d'âge, se précipitaient sur la brèche pour la réparer, sans songer aux balles et aux boulets qui pleuvaient autour d'eux. « Grande fut, dit un contemporain, la ruine du château et la tuerie des hommes et des femmes qui essayaient de relever les remparts. »

Le ravelin de la porte d'Aunis était encore debout et défendait seul, de ce côté, l'approche de la ville. Le maréchal résolut de renverser ce dernier obstacle en renforçant son artillerie. Il fit approcher cinq

[1] De l'Estoile, *Journ. de Charles IX*, an 1569, ap. Petitot, Coll., tom. XLV; p. 67.

1569. pièces de canon jusqu'au bord du fossé, et élever une plate-forme du haut de laquelle il pouvait foudroyer les assiégés dans la place et leur fermer l'entrée du ravelin. On ne cessa dès-lors de battre en brèche ce retranchement et toute la partie du rempart qui l'avoisinait. Le feu était si vif et si habilement dirigé, que bientôt toutes les tours, depuis le ravelin jusqu'au château, furent renversées.

Alors il n'y eut pas un seul quartier de la ville qui fut à l'abri des boulets. En voyant leurs murailles ouvertes, leurs tours et leurs bastions écroulés, les assiégés s'attendaient à un assaut général. Ils l'appelaient de tous leurs vœux, aimant mieux mourir en combattant sur la brèche, qu'être moissonnés dans la place par les balles et les boulets contre lesquels ils ne pouvaient se défendre. Mais le maréchal leur fit dire qu'il n'ordonnerait pas l'assaut, et que, s'ils tardaient encore à se rendre, il les ferait tous tuer à coups de canon.

Les capitaines d'Armand de Clermont le pressaient de capituler, mais l'intrépide commandant résistait opiniâtrement à leurs instances. Le maréchal, connaissant la position désespérée des assiégés, jugea le moment opportun pour renouveler ses offres. Il envoya un héraut d'armes sommer le gouverneur d'accepter les conditions déjà proposées, s'il ne voulait périr sans miséricorde avec toute sa garnison. Piles ne crut pas prudent de résister davantage à une sommation qui mettait son honneur à couvert, dès-lors

que l'ennemi prenait l'initiative. Il fit répondre par la Motte-Pujols qu'il rendrait la place lorsque le maréchal lui aurait fait remettre la capitulation convenue, signée de sa main et scellée de ses armes, comme il le lui avait promis. 1569.

Le maréchal de Vieilleville fit avertir [1] Charles IX qu'avant cinq heures il entrerait dans la place, et le pria de venir lui-même recevoir la soumission des assiégés. Toute la cour partit aussitôt du château de Landes et s'achemina vers le camp. Alors le maréchal manda au commandant de la garnison que, ne voulant pas qu'il doutât de la sincérité de ses promesses, il les lui envoyait signées de la main même du roi.

A sa lettre était jointe, en effet, une capitulation en forme, revêtue du sceau royal. Elle portait que les assiégés sortiraient avec armes, bagages, chevaux et enseignes *ployées*; qu'ils ne pourraient, de quatre mois, reprendre les armes pour la défense de leur religion; que tous bourgeois étrangers à la ville seraient tenus d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine de mort honteuse; enfin, que la garnison serait escortée par le baron de Biron et le sieur de Causseins jusqu'au lieu qu'elle aurait choisi pour sa retraite.

Le lendemain [2], au lever du jour, cinq cents hommes de pied, quatre-vingts chevaux, quantité

[1] 2 décembre 1569.
[2] 3 décembre.

1569. de bourgeois réfugiés et *un grand charroi* de bagages, conduits par le capitaine Sérido, sortirent par la porte de Matha, ayant leurs enseignes ployées, ainsi que l'exigea rigoureusement, aux termes de la capitulation, le duc d'Aumale, qui présidait à cette sortie. Toute la garnison, escortée par Biron et Causseins, prit le chemin d'Angoulême. Mais, en sortant du faubourg de Matha, elle fut pillée et en partie massacrée par les soldats même de l'escorte, malgré le sauf-conduit du roi, qui devait la préserver de toute insulte, et malgré les efforts du duc d'Aumale, de Biron et de Causseins, qui criaient à leurs gens, sans pouvoir s'en faire écouter, que la honte d'une pareille perfidie ne s'effacerait jamais.

Armand de Clermont, qui avait pris les devans avec la Motte-Pujols et ses autres capitaines, apprenant, à Angoulême, cette violation du droit des gens, en envoya demander réparation à Charles IX : mais ne pouvant obtenir la satisfaction qui lui était due, et se trouvant dès-lors suffisamment délié de la promesse qu'il avait faite de ne pas reprendre les armes de quatre mois, il alla, avec ce qui lui restait de sa troupe, rejoindre les princes et l'amiral par delà la Dordogne.

Pendant que la garnison huguenote sortait de Saint-Jean-d'Angély par la porte de Matha, Charles IX entrait dans la place par la porte d'Aunis, accompagné du maréchal de Vieilleville et d'une nombreuse cour. A l'aspect des ruines qui jonchaient

tous les quartiers de la ville, le roi, la reine-mère, le cardinal de Lorraine et les seigneurs de leur suite ne purent se défendre d'un profond sentiment d'horreur et de pitié. Au milieu de ces décombres, tristes monumens de la victoire du maréchal de Vieilleville, Charles IX saisit la main du vieux guerrier et lui dit : « Mon maréchal, vous avez, pendant toute votre vie, rendu tant de services à la couronne de France, et vous en avez toujours été si peu récompensé, que je m'estimerais le plus ingrat prince du monde, si je ne commençais présentement à vous rémunérer selon vos mérites. La mort du feu sieur de Martigues, gouverneur de Bretagne, m'en offre une bonne occasion, et, à la vue de toute ma cour, je vous donne son gouvernement ; afin que, sur votre vieil âge, vous puissiez encore me servir sans sortir de vos maisons, car la plus éloignée de la duché de Bretagne n'en est, m'a-t-on dit, qu'à dix ou douze lieues. » Alors prenant des mains de son secrétaire les lettres d'état revêtues du grand sceau de la couronne, le prince les remit au maréchal. 1569.

Ainsi finit, après sept semaines de combats meurtriers, ce siége mémorable qu'on s'était flatté de terminer en huit jours, et qui coûta à l'armée royale plus de six mille hommes, tant capitaines que soldats. Les assiégés n'eurent qu'environ trois cents morts, y compris les habitans des deux sexes. La résistance de Saint-Jean-d'Angély donna aux princes et à l'amiral le temps de se reconnaître et de réparer les

1569. désastres de Jarnac, de Poitiers et de Montcontour : aussi fit-elle le plus grand honneur au capitaine Armand de Clermont et à ses braves compagnons d'armes. [1]

Au moment où la cour se disposait à retourner au château de Landes, le maréchal de Vieilleville pria le roi de pourvoir au gouvernement de Saint-Jean-d'Angély. Il exprima, en même temps, le désir de séjourner lui-même un mois encore dans cette place, pour en relever les murailles et y construire de nouvelles fortifications. Charles IX lui ayant laissé le choix du gouverneur, il confia cette charge au capitaine Guitinières, à la sollicitation de Catherine de Médicis, et installa aussitôt ce gentilhomme dans la place avec huit compagnies de gens de pied.

La cour était à peine de retour au château de Landes, que le duc de Montpensier, chef de la branche cadette de la maison de Bourbon, se présenta devant le roi et demanda le gouvernement de Bretagne, en remplacement du comte de Martigues. Charles IX lui répondit qu'il avait déjà disposé de cette charge en faveur du maréchal de Vieilleville.

[1] *Mém. du maréch. de Vieilleville*, liv. IX, chap. 44 à 48, ap. Petitot, Coll., tom. XXVIII, p. 197 à 201. — *Mém. de Castelnau*, liv. VIII, chap 10; *ibid*, tom XXXIII, p. 486 et suiv. — *Mém. de la Noue*, chap. 27; *ibid.*, tom. XXXIV, p. 275. — *Mém. de Condé*, in-4°, Paris, 1743, tom. I, p. 210. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 46, trad. in-4°, tom. V, p. 652 à 659. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 19. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, liv. V, trad. in-f°, tom. I, p. 299.

« Vous devez d'ailleurs, ajouta le monarque, avoir assez de votre gouvernement du Dauphiné. » 1569.

—Eh! sire, reprit le duc, que deviendra mon fils[1], à qui je pensais transmettre mon gouvernement, afin qu'il fût pourvu d'une charge honorable, comme il convient à un prince du sang royal de France?

Voyant que le roi ne paraissait pas disposé à accueillir sa demande, il continua avec humeur:

— Votre majesté fait-elle si peu de cas de ceux qui ont l'honneur de lui appartenir, qu'elle leur préfére un simple gentilhomme?

Et en parlant ainsi il se prit à pleurer comme une femme. Toute la cour fut consternée d'une telle faiblesse dans un homme d'un si haut rang, et la reine-mère sortit, rouge de honte, ne pouvant supporter la vue d'une pareille lâcheté.

Charles IX allait remontrer sévèrement au duc l'inconvenance de sa conduite, lorsque les cardinaux de Lorraine et de Bourbon, prenant la parole, intercédèrent pour lui, en représentant au roi qu'il fallait avoir égard à la haute naissance du prince, et que d'ailleurs le maréchal de Vieilleville ne consentirait jamais à conserver une charge qui faisait envie à M. de Montpensier.

Charles IX, cédant aux instances de ses conseillers, dépêcha, à regret, le sieur du Perron vers le

[1] François de Bourbon-Montpensier, prince dauphin d'Auvergne.

1569. maréchal de Vieilleville, pour le prier de lui renvoyer ses lettres d'état, promettant de le récompenser au double à la première occasion. Le messager fut, en outre, chargé de faire accepter au maréchal une gratification de dix mille écus d'or, à titre de dédommagement des dépenses qu'il avait faites dans les dernières guerres.

Arrivé à Saint-Jean-d'Angély, du Perron fut reçu très-courtoisement par le vieux guerrier, *qui l'affectionnait beaucoup parcequ'il le savait en grande faveur auprès du roi et de la reine-mère.*

Après dîner, l'envoyé de Charles IX paraissait soucieux et embarrassé.

— Qu'est-il donc arrivé, lui demanda le maréchal ? Comme vous voilà triste et pensif ?

— Je voudrais pour mille écus, répondit du Perron, n'avoir pas été chargé de la mission que je viens remplir auprès de vous.

Alors il raconta la comédie que le duc de Montpensier avait jouée devant le roi, et quel en avait été le dénoûment.

— Si ce n'est que cela, reprit, en riant, le maréchal, il n'était besoin que Sa Majesté m'envoyât un messager tel que vous, et il eût suffi du moindre valet ou huissier de sa chambre. Toutefois, je suis marri que monseigneur de Montpensier, qui est un valeureux prince, ait eu recours à un moyen qui ne convient qu'aux femmes, pour obtenir la charge qui m'avait été octroyée.

En parlant ainsi, il remit ses lettres d'état à du Perron, ajoutant qu'il les eût portées lui-même au roi, s'il n'avait été retenu à Saint-Jean-d'Angély par la nécessité de mettre promptement en état le ravelin et la tour de la porte d'Aunis. Il venait, en effet, d'être informé que les princes et l'amiral étaient partis d'Angoulême avec des troupes levées dans le Languedoc et le Périgord; et, d'ailleurs, il se défiait des bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, qui ne cessaient de se lamenter, et ne cachaient point les vœux qu'ils formaient pour le retour des princes. 1569.

Au moment de prendre congé du maréchal, du Perron se mit à compter, sur la table, *les beaux écus d'or* dont le roi l'avait chargé. Le vieux général, apprenant que cet or lui était destiné, jura que pour rien au monde il ne l'accepterait. Mais du Perron, connaissant son désintéressement, avait prévu son refus. Il lui mit sous les yeux un écrit conçu en ces termes : « Si M. le Maréchal refuse les dix mille écus que je lui envoie, il peut bien se confiner pour jamais en sa maison, car plus ne l'aimerai de ma vie et le bannis éternellement de ma compagnie. CHARLES. » Le moyen de repousser une offre ainsi faite! Force fut donc au maréchal d'accepter les beaux écus d'or.

Après avoir distribué une partie de ses troupes dans quelques forts de la Saintonge et de l'Aunis, Charles IX donna le commandement du reste à François de Bourbon-Montpensier, prince dauphin

1569. d'Auvergne, et quitta le château de Landes [1] pour retourner, avec toute sa cour, à Coulonges-les-Royaux, où il passa les fêtes de Noël. Le maréchal de Vieilleville demeura quelques jours encore à Saint-Jean-d'Angély, pour achever de mettre cette place en état de défense : puis, il prit le chemin de sa comté de Durestal, laissant au capitaine Guitinières toutes les instructions nécessaires pour conserver la ville en l'obéissance du roi. [2]

Pendant que l'artillerie catholique tonnait contre les remparts de Saint-Jean-d'Angély, d'autres orages, dont le foyer était au sein même de la famille royale, grondaient au château de Landes. Catherine de Médicis ne marchait jamais sans le nombreux et séduisant cortége de ses femmes, sans ce fameux *escadron volant des filles d'honneur* qui joua un si grand rôle dans toute la politique de la reine-mère. Même sous les murs d'une ville assiégée, dans le tumulte belliqueux des camps, il fallait à Catherine l'appareil d'une cour somptueuse et galante.

« Elle traînait avec elle, dit un annaliste, l'attirail des plus voluptueux amusemens, et particulièrement une centaine des plus belles femmes de la cour, qui menaient autant de courtisans. Il fallait que, dans le plus grand embarras d'un siége, le bal marchât toujours. Le même équipage traînait les machines à

[1] Fin de décembre 1569.

[2] *Mém. du maréch. de Vieilleville*, liv. IX, chap. 48, ap. Petitot. coll., tom. XXVIII, p. 200.

ballets et les machines de guerre, et l'on voyait, dans 1569.
une même lice, les combats où des Français s'égorgeaient, et des carrousels où les dames prenaient leurs plaisirs. »[1]

Au nombre des beautés qui ornaient cette cour brillante, se faisait remarquer, par les graces de sa personne et les charmes de son esprit, la jeune Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, si célèbre depuis, sous le nom de reine de Navarre, par le scandale de sa vie et le déréglement de ses mœurs. A peine âgée de seize ans, elle passait déjà pour avoir une intrigue amoureuse avec le jeune Henri de Lorraine, duc de Guise. Cette liaison secrète inquiétait le duc d'Anjou. Ce prince craignait que le cardinal de Lorraine, dont il connaissait l'ambition et redoutait l'esprit d'envahissement, ne parvînt, par l'entremise de son neveu, à gagner la confiance de Marguerite, et ne connût par elle les secrets de la maison régnante.

Lorsque la cour vint au siége de Saint-Jean-d'Angély, le duc d'Anjou eut avec sa mère une longue entrevue. « Marguerite devient belle, lui dit-il; M. de Guise la recherche, et le cardinal aspire à la lui faire épouser. Ne craignez-vous pas qu'elle ne dévoile à son amant les confidences que vous pouvez lui faire? Vous connaissez l'ambition de cette famille; vous savez combien elle s'est toujours montrée jalouse

[1] Mézerai, *Hist. de France*, règne de Charles IX.

1569. de notre maison. Je vous exhorte à ne plus entretenir la princesse de nos affaires, et même à vous abstenir, avec elle, de toute familiarité. »

Marguerite de Valois éprouva, le soir même, l'effet des conseils de son frère. Le duc d'Anjou étant venu voir la reine, celle-ci ordonna à la princesse *d'aller se coucher*, ajoutant qu'elle avait à s'entretenir avec le duc. Mais la jeune fille demeura dans son appartement jusqu'au départ du prince, et lorsqu'il fut sorti, elle revint auprès de la reine. « Je vous supplie, madame, lui dit-elle en pleurant, de me faire connaître en quoi j'ai eu le malheur de vous déplaire, et ce que j'ai pu faire pour mériter de perdre votre confiance. » La reine voulut feindre, mais, vaincue par les prières et les larmes de sa fille, elle lui dit : « Votre frère est sage ; il ne faut pas que vous lui sachiez mauvais gré de ce que je vais vous confier, car cela ne tend qu'à bien. » Alors elle fit part à Marguerite des inquiétudes que le duc avait conçues, et lui défendit de lui parler désormais en présence de son frère.

La princesse combattit avec chaleur les soupçons dont elle était l'objet, assurant que le duc de Guise n'avait jamais essayé de pénétrer au fond de sa pensée, et que, l'eût-il osé, elle se fût bien gardée de le satisfaire. Mais tous ses efforts vinrent échouer contre la fâcheuse impression que les paroles du duc avaient laissée dans l'âme de la reine, et tout ce qu'elle put faire dans la suite pour se relever de la disgrace où

elle était tombée, ne servit qu'à la faire traiter avec 1569.
plus de défiance et de froideur.

Le chagrin qu'elle ressentit d'une telle injustice la prépara à recevoir les atteintes d'un mal contagieux qui ravageait l'armée, et qui venait d'emporter, outre un grand nombre de capitaines et de soldats, les deux médecins du roi, Chapelain et Castelau, Marguerite de Valois tomba sérieusement malade. La reine et le duc d'Anjou, qui seuls connaissaient la cause première de cette maladie, prodiguaient à la princesse les soins les plus assidus, jusqu'à passer des nuits entières au chevet de son lit, sans être arrêtés par la crainte de la contagion. Mais les attentions du duc, loin de calmer la violence du mal, ne faisaient que l'irriter davantage, en réveillant dans le cœur de la malade le sentiment de l'injure qu'elle avait reçue.

Elle demeura dans cet état de souffrance jusqu'à la capitulation de Saint-Jean-d'Angély. Lorsque la cour quitta le château de Landes pour se rendre à Coulonges-les-Royaux, Marguerite de Valois fut transportée à petites journées sur un palanquin. Chaque soir, en arrivant à la couchée, Charles IX enlevait lui-même la litière de sa sœur, et la portait, aidé des princes de sa suite, jusqu'au lit préparé pour la recevoir.

Mais ces petits soins et ce tendre intérêt disparurent bientôt avec le mal qui en était la cause. La princesse ne put jamais recouvrer la confiance de sa

1569. mère et de ses frères. Cette injuste disgrace, en refoulant au fond de son cœur les plus doux sentimens de la nature, exerça une funeste influence sur son caractère, et ne contribua pas peu, sans doute, à la jeter dans cette vie insoucieuse et déréglée qui en fit, plus tard, la honte de son sexe et le déshonneur de sa maison. [1]

[1] *Mém. de Marguerite de Valois*, reine de France et de Navarre, liv. I, an 1569, ap. Petitot, Coll., tom. XXXVII, p. 40 et suiv.

LIVRE TROISIÈME.

CONTINUATION DE LA GUERRE DANS LA SAINTONGE ET L'AUNIS JUSQU'AU SIÉGE DE LA ROCHELLE.

1570 — 1572.

Le siége de Saint-Jean-d'Angély apprit à Charles IX que la guerre n'était pas finie. L'armée royale perdit devant cette place tout le fruit des victoires de Jarnac et de Montcontour, en donnant aux vaincus le temps de réparer leurs pertes. Si l'on eût suivi le conseil du maréchal de Tavannes, à qui l'on devait les succès de ces deux journées; si, au lieu de s'arrêter, sans nécessité, à canonner une bicoque qui ne pouvait nuire aux opérations de l'armée victorieuse, et dont toute la force était dans le courage de son héroïque garnison, on eût poursuivi, par delà la Gironde, les faibles débris de l'armée vaincue, sauf à revenir ensuite contre les places fortes qui n'eussent pas fait de résistance, étant dépourvues de secours; en un mot, si la basse et mesquine jalousie du roi n'eût pas entravé à dessein la marche triomphale de son jeune frère, dont les trophées l'empêchaient de dormir, c'en

était fait de la confédération calviniste. En remettant aux chances d'une bataille dont le sort ne pouvait être douteux, la décision du grand procès de la réforme, Charles IX, partout victorieux, eût épargné à la France le deuil de la Saint-Barthélemy, et à lui-même la honte d'un forfait qui souillera à jamais sa mémoire.

L'armée royale avait beaucoup souffert devant Saint-Jean-d'Angély. La mauvaise saison, déjà fort avancée, ne permettait plus d'entreprendre le siége de la Rochelle, bien que cette ville fût, en grande partie, cernée par les forts du Comte du Lude et de Puygaillard. Les faibles garnisons calvinistes de Taillebourg et de Blaye, qu'on envoya sommer de se rendre, refusèrent nettement : il en fut de même de celles de Cognac et des autres places encore occupées par les huguenots. Charles IX, jugeant par lui-même de l'esprit qui animait les hommes qu'il avait à combattre, éprouvait le besoin de la paix. Désespérant de l'obtenir par la force des armes, il dépêcha à la Rochelle le maréchal de Cossé, pour sonder les dispositions de la reine de Navarre. « Les princes seuls, dit Jeanne d'Albret, ont mission de traiter au nom des églises réformées de France ; mais la paix ne peut dépendre que du sort de la guerre, puisque vous vous obstinez à ne pas exécuter les édits de pacification. [1] » Là se bornèrent les tentatives de la cour pour arriver

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 19. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, liv. V, trad. in-f°, tom. I, p. 299.

à un accommodement qu'elle désirait, mais dont elle 1570.
ne voulait pas faire les avances.

1570. — Les velléités pacifiques de Charles IX ne ralentirent point l'ardeur belliqueuse de la Rivière-Puytaillé l'aîné. Ce capitaine étant remis de la blessure qu'il avait reçue, l'année précédente, à l'attaque du fort d'Arvert, résolut d'achever la conquête des îles de Marennes et de Brouage, où le capitaine Chesnet [1] commandait pour les Rochelais avec quelques débris des lansquenets de Montcontour. Il s'associa, pour cette expédition, Antoine, sire de Pons, lieutenant du roi en Saintonge. Ce vieux baron, qui faisait sa résidence à Saintes, était peu entendu au métier des armes, quoique d'une bravoure éprouvée : mais Puytaillé espérait tirer parti, sinon de son habileté, au moins de son influence sur les populations des marais situés à l'embouchure de la Seudre, dont il était seigneur suzerain.

Soit qu'il s'aveuglât sur la soumission de ses tenanciers à son autorité féodale, ou qu'il se crût assez fort pour rentrer dans la possession de ses fiefs sans un secours étranger, Antoine de Pons partit de Saintes, à l'insu de Puytaillé, avec trois cents gendarmes, et s'avança jusqu'à Saint-Just. Pendant la nuit, un corps de cent arquebusiers huguenots, commandé par le

[1] Peut-être le même que celui qui, au mois de février 1563, faillit se rendre maître de la Rochelle en soulevant le peuple contre le corps de ville. Rien ne dit, en effet, que le capitaine Chesnet fut au nombre des insurgés que le comte de Burie fit punir du gibet.

1570. capitaine Liffardière, sortit de Marennes et vint tomber à l'improviste sur les gens du baron, qui, surpris par une aussi brusque attaque, furent culbutés du premier choc. Les réformés pénétrèrent jusqu'au logis du sire de Pons, qui fut atteint d'une balle d'arquebuse au moment où il regardait par la fenêtre. Il allait tomber au pouvoir des calvinistes, lorsque Puytaillé, le marquis de Canillac et le capitaine Cader, venant de Saintes, où ils étaient allés pour se concerter avec lui sur l'expédition projetée, arrivèrent fort à propos pour le délivrer. Placés, la dague au poing, devant la porte de la maison, ces trois gentilshommes soutinrent seuls, pendant près d'une heure, les attaques des huguenots qui, craignant d'être surpris par l'arrivée de nouveaux ennemis, prirent le parti de regagner Marennes. [1]

Ne trouvant pas dans l'alliance du sire de Pons le secours qu'il s'en était promis, la Rivière-Puytaillé résolut d'agir seul désormais. Quelques jours après l'affaire de Saint-Just, il rassembla trois cents hommes de pied, tant français qu'italiens, et une centaine de cavaliers du régiment des gardes du duc d'Orléans, dont il était capitaine, et vint, pendant la nuit, s'emparer d'un moulin situé à l'une des avenues de la presqu'île de Marennes. Ayant jeté dans ce moulin une partie de sa troupe, il alla s'embusquer, avec le reste, dans le voisinage.

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX, an 1570.

Au lever du jour, un capitaine du cantonnement 1570.
calviniste de Marennes vint, suivi d'une centaine d'arquebusiers, attaquer le moulin; mais les hommes qui l'occupaient firent si bonne contenance, que les assaillans furent contraints de se retirer avec perte de trois hommes et de leur capitaine. Comme ils regagnaient la chaussée, Puytaillé sortit brusquement de son embuscade et marcha contre eux à la tête de ses gens. Les huguenots firent aussitôt volte-face, et, remettant l'arme au poing, attendirent l'ennemi de pied ferme.

Pendant que les deux troupes en venaient aux mains, un gentilhomme de la suite de Puytaillé, nommé d'Herville, s'aperçut que la garnison de Marennes, qui était accourue presque tout entière pour défendre la chaussée, avait laissé à la garde d'un faible détachement une autre chaussée qui se prolongeait, au sud-est, vers Saint-Just. Se détachant aussitôt avec quelques cavaliers, il alla, par un chemin détourné, attaquer cette chaussée, dont les barricades, mal défendues, furent aisément emportées, et vint prendre en queue le gros de la garnison huguenote, qui se trouva alors entre deux feux.

Les réformés, accablés par le nombre, se rompirent et prirent la fuite en tous sens, poursuivis l'épée dans les reins par les vainqueurs. Les plus maltraités furent les lansquenets allemands qui, faute de connaître *les pas*, s'égarèrent au milieu des marais salans où ils furent presque tous fusillés de loin par les

1570. tirailleurs papistes. Il en périt de cette manière plus de trois cents : le reste n'échappa à la mort qu'en se jetant dans des bateaux qui leur furent envoyés par les bourgeois de la ville.

Tandis que Puytaillé était à la poursuite des vaincus, le sire de Pons vint tranquillement prendre possession de son fief de Marennes, où Puytaillé rentra dans la nuit avec tous ses gens. [1]

Le même jour, une compagnie détachée du corps de Puytaillé, et commandée par le capitaine Cader, avait investi le château de Saint-Jean-d'Angle, occupé par une poignée de calvinistes. La garnison du château ayant capitulé presque sans combat, les habitans du bourg, tous huguenots, se barricadèrent dans leurs maisons, décidés à vendre cher leur vie.

Un bourgeois, appelé Semé, après avoir bravement défendu ses foyers, fut contraint de prendre la fuite. Sa fille, nommée Anne, âgée de seize ans et d'une beauté remarquable, cherchait son père par toute la maison. Elle se trouvait seule dans une chambre haute, lorsque le capitaine Cader entra brusquement dans cette chambre après en avoir brisé la porte. En voyant cette jolie fille que la frayeur embellit encore, le papiste s'élance pour la saisir : mais elle, non moins frappée de la laideur du militaire, qu'il est ébloui de sa beauté, se précipite par la fenêtre pour se soustraire à ses violences, et tombe dans la rue

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.*, sous Charles IX, an 1570. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 25.

sans se blesser. Le capitaine, pesamment armé, hésite un moment à la suivre et lui donne ainsi le temps de gagner du terrain. Il se décide enfin, et, s'élançant dans la rue, se met à la poursuite de la jeune fille qui, tout en fuyant, crie aux bourgeois témoins de cette scène : *Tirez! tirez! tuez-nous tous les deux!* Se voyant près d'être atteinte par son agresseur, et n'ayant pas d'autre moyen de lui échapper, elle se jette dans le fossé du château, plein d'une eau bourbeuse et noire. Le capitaine n'a que le temps de la saisir par sa robe dont un morceau lui reste à la main. Forcé alors de lâcher sa proie, il est atteint, en se retirant, d'une mousquetade qui lui casse la cuisse. La jeune fille est aussitôt retirée du fossé et portée en triomphe jusqu'à la maison de son père, au bruit des applaudissemens et des éloges dûs à son héroïsme et à sa vertu.[1] 1570.

Le lendemain, la Rivière-Puytaillé, ayant mis garnison dans les forts de la presqu'île de Marennes, s'achemina vers Brouage, occupé, pour les Rochelais, par un corps de réformés. Arrivé au pas d'Hiers, il rencontra les vaincus de la veille retranchés derrière un ruisseau, et n'hésita pas à les attaquer, bien qu'ils eussent l'avantage du terrain. Ayant fait passer le ruisseau à ses gens, il marcha droit au retranchement, et s'y jeta avec tant d'impétuosité, que les huguenots furent culbutés et prirent la fuite vers Brouage.

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 25

1570. Puytaillé les poursuivit jusques dans cette place, où lui et tout son monde entrèrent avec les fuyards avant qu'on eût eu le temps de fermer les portes. Les huguenots, saisis d'épouvante, se dispersèrent dans la campagne. Il en périt un grand nombre au milieu des marais : les Allemands surtout, qui ne connaissaient pas le pays, furent partout *assommés comme des bêtes fauves*. D'autres se jetèrent dans des barques : quelques-uns eurent le temps de s'éloigner; mais la plupart tombèrent sous le feu de la mousqueterie papiste ou se noyèrent dans l'Océan. Les capitaines Chesnet, Mainguetière et Maisonneuve, abandonnant leurs soldats, s'embarquèrent précipitamment et gagnèrent la Rochelle. On évalue à douze cents le nombre des huguenots, tant français qu'étrangers, qui périrent dans ces deux journées de Marennes et de Brouage.

Antoine de Pons, qui n'arrivait jamais qu'après la bataille, vint aussitôt à Brouage, où il prétendit exercer l'autorité attachée à son double titre de lieutenant de roi et de seigneur du pays. Mais trouvant peu de soumission dans la Rivière-Puytaillé, qui, auteur de la victoire, voulait en recueillir les fruits, il retourna le jour même à Saintes. Puytaillé s'établit dans Brouage, dont la possession lui assurait celle de tout le littoral de l'Océan depuis la Seudre jusqu'à la Charente. [1]

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX, an 1570. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 46, trad. in-4°, tom. V, p. 661.

Les Rochelais regrettèrent vivement cette place, 1570.
tant à cause de sa position avantageuse sur l'Atlantique, que pour l'argent qu'y apportaient, chaque année, les Anglais, les Allemands et les autres peuples navigateurs du Nord, en échange de l'excellent sel qui se recueillait dans les marais de la Seudre. [1]

« Brouage, dit un contemporain, ainsi appelé d'une rivière de Saintonge qui tire elle-même son nom d'une ancienne tour, nommée Broue, située dans les terres, environ à trois lieues de la mer, est une place nouvellement bâtie sur un fond marécageux que le flux couvre presque entièrement. Ce terrain s'accrut insensiblement du gros sable dont les peuples du nord lestaient leurs vaisseaux lorsqu'ils venaient y charger du sel, qui y est très-bon et en grande abondance. Ce sable, déchargé dans cet endroit, forma, par succession de temps, au milieu de la mer, un tertre carré d'environ quatre-vingt pas d'étendue. [2] »

C'est sur cette assise de cailloux provenant du délestage des navires, qu'en 1555, Jacques de Pons, baron de Mirambeau et comte de Marennes, jeta les premiers fondemens de Brouage, qu'il entoura d'une pallissade de pieux, terrassée, en dedans, avec du gazon et des fascines, soutenue, en dehors, avec des planches et des mâts de navires. Espérant revivre

[1] *Mém. de Castelnau*, liv. VII, chap. II, ap. Petitot, Coll., tom. XXXIII, p. 492.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, tom. VII, p. 515.

1570. dans cette œuvre de sa souveraineté féodale, il lui imposa le nom de *Jacopolis* ou *Jacques-Ville*, qu'elle porta quelque temps ; mais après la mort de Jacques de Pons, la nouvelle ville emprunta du canal de Broue, qui baignait ses remparts et lui servait de port, le nom qu'elle porte aujourd'hui. [1]

En 1570, Brouage n'avait encore aucune enceinte de murs, mais c'était une place de commerce importante, et son hâvre, l'un des plus commodes de l'Aunis, était le rendez-vous des navigateurs étrangers qui venaient y chercher le produit des marais salans de la banlieue. [2]

La commune de la Rochelle se trouvait cernée, du côté de la terre, par les garnisons catholiques de Marans, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Marennes et Brouage. Pour la bloquer aussi par mer, le baron de la Garde, qui avait succédé à René de Lorraine, marquis d'Elbœuf, dans la charge de général des galères, fit venir de Marseille huit de ces légers bâtimens. Il en laissa trois dans la Gironde, et, prenant le commandement des cinq autres, vint tenir la mer à Chef-de-Baye, près de la Rochelle, où il fut bientôt renforcé par Landereau, commandant les vaisseaux ronds du roi.

Il ne restait plus aux papistes qu'à se rendre maîtres de l'île de Ré, pour que la Rochelle fût investie

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 115.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv III, chap. 16 — Mézeray, *Hist. de Fr.*, tom. VI, p. 237.

par terre et par mer. Le baron de la Garde s'apprêtait à faire une descente dans cette île, lorsque le vice-amiral Sore, arrivant tout-à-coup avec la flotte rochelaise, le contraignit à se réfugier dans la Charente, qu'il remonta, grace à la légèreté de ses galères, jusqu'au petit fort de Lupin. [1] 1570.

Dans le même temps, Hardouin de Villiers, dit la Rivière-Puytaillé *le jeune*, que le comte du Lude avait laissé dans Marans, l'année précédente, avec une nombreuse garnison, venait de fortifier le château de Nuaillé, près de la Rochelle. Les Rochelais ayant fait d'inutiles efforts pour s'emparer de cette place, Puytaillé entreprit de surprendre lui-même la Rochelle, au moyen d'un capitaine huguenot nommé Vertbuisson, qu'il avait fait prisonnier, et qu'il envoya sans rançon, à condition qu'il lui livrerait la ville.

Une des redoutes de la Rochelle, appelée le *bastion de l'Evangile*, n'était séparée du rempart que par un fossé étroit sur lequel on avait jeté un pont-levis. Vertbuisson devait, pendant la nuit, s'emparer de ce poste en poignardant la sentinelle, le livrer à Puytaillé et introduire, par le pont-levis, les papistes dans la place.

Au jour convenu, le capitaine catholique partit de Marans avec des gens bien armés, et s'achemina

[1] *Mém. de Castelnau*, liv. VII, chap. 2, ap. Petitot, Coll., tom. XXXIII, p. 492. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 25. — De Thou. *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4°, tom VI, p. 17.

1570. lentement vers la Rochelle, de manière à n'arriver qu'à nuit close sous les murs de cette ville. Déjà il avait atteint le château de la Grémenaudière, lorsqu'il fut averti que Vertbuisson l'avait trahi, et que les Rochelais étaient sous les armes, préparés à le bien recevoir.[1]

Il n'en poursuivit pas moins sa marche, et, traversant rapidement l'Aunis, alla, pour se venger, assiéger le château de Rochefort, où Soubise avait jeté une faible garnison, commandée par le capitaine Le Mesnil, son parent. Situé sur la rive droite de la Charente, à trois lieues de l'Océan, Rochefort était une position importante pour les Rochelais. Puytaillé invita le baron de la Garde, qui était à l'embouchure de la Charente, à remonter le fleuve pour bloquer la place de ce côté. Pendant que les galères du baron jetaient l'ancre devant le Vergeroux, n'osant s'engager plus avant à cause de la garnison huguenote du château de Soubise, au pied duquel il leur eût fallu passer, Puytaillé ouvrait une tranchée à Saint-Laurent de la Prée, pour intercepter les secours qui pourraient être expédiés par terre de la Rochelle.[2]

Déjà les papistes s'apprêtaient à attaquer la place, lorsque la Noue, qui, dans le même temps, revenait, avec Soubise, quarante cavaliers d'élite et les compagnies de la Garde, Mandin et Normand, de tenter

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4°, tom. VI, p. 17.— La Popelinière, *Hist. de Fr.*, liv. XXI, p. 61.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 25.

un coup de main sur Brouage, occupé par Puytaillé 1570.
l'aîné, accourut au secours de Rochefort.

Cachant habilement sa marche, il commença par s'emparer de la Bridoire, que Puytaillé *le jeune* avait fortifiée, puis, franchissant le canal de ce nom, partie sur des poutres jetées en travers, partie sur la vase que le reflux avait laissée à découvert, et dans laquelle ses gens enfonçaient jusqu'à la ceinture, il tomba avec tant d'impétuosité sur le camp des assiégeans, que, malgré les efforts de Puytaillé, les soldats papistes prirent l'épouvante et s'enfuirent de côté et d'autre, abandonnant leurs bagages. Plusieurs, faute de connaître les lieux, se noyèrent dans les marais qui environnaient le château : les autres gagnèrent avec peine le Vergeroux, où le baron de la Garde les recueillit sur ses galères.

Quelques gens de la Rivière-Puytaillé occupaient encore le moulin Cornet, au bord du canal de la Bridoire. Ce poste, commandé par le capitaine Guionnière, résista quelque temps : mais ceux qui le défendaient l'évacuèrent pendant la nuit, pour ne pas tomber au pouvoir des calvinistes. [1]

Puytaillé prit bientôt sa revanche. Quelques jours après, s'étant joint à Puygaillard, qui préparait, dans Saint-Jean-d'Angély, une expédition contre la Ro-

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX, an 1570. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 25. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4°, tom. VI, p. 42. — La Popelinière, *Hist. univ.*, liv. XXIII.

1570. chelle, il se remit aux champs avec ce capitaine. La Noue, devinant leur dessein, sortit de la Rochelle avec des troupes fraîches, et marcha à leur rencontre, précédé d'un corps d'éclaireurs. Cette avant-garde, ayant donné imprudemment dans les avant-postes catholiques, prit l'épouvante et se replia en désordre sur le gros de la troupe, où elle jeta l'effroi. Tous les gens de la Noue, saisis d'une terreur panique, et méconnaissant la voix de leurs chefs, se rompirent aussitôt et prirent la fuite jusqu'aux portes de la Rochelle. Puytaillé écrivit, le jour même, à la Noue, qu'il se tenait pour suffisamment vengé, par cette déroute, de son échec de Rochefort, et alla rejoindre sa garnison de Marans.[1]

Le château-fort de Taillebourg était encore occupé par le sieur de Romegoux qui, avec une poignée de gendarmes, continuait, quoique malade, à faire, sur les deux rives de la Charente, une guerre de ruse et de stratagèmes, et incommodait beaucoup les garnisons papistes qui se trouvaient à sa portée. Pour mettre obstacle aux courses de ce gentilhomme, le baron de la Garde résolut de reprendre Tonnay-Charente, dont les huguenots s'étaient emparés pendant l'absence de la Rivière-Puytaillé l'aîné. Ayant formé une petite flotte de sa galère capitane, du vaisseau de Scipion de Fiesque, des deux vaisseaux d'Albert de Gondi, maréchal de Retz, et de la galère de Beaulieu, il entra dans la Charente, et, remontant

[1] De Thou. *Hist. univ.*, liv, 47, trad. in-4°, tom. VI, p. 42.

le cours du fleuve, malgré les garnisons calvinistes 1570.
des châteaux de Soubise et de Rochefort, qui essayèrent vainement de l'arrêter au passage, il vint aborder sous les murs de Tonnay-Charente, qu'il croyait occupé par une poignée de protestans.

Mais il avait été prévenu par la Noue qui, informé de son dessein, s'était jeté, deux jours auparavant, dans la place, avec cinq cents arquebusiers. La Noue avait habilement caché sa marche pour mieux surprendre l'ennemi. Il voulait, avant de se montrer, attendre que le baron de la Garde eût mis tout son monde à terre, afin qu'aucun papiste ne pût lui échapper. Mais il ne put contenir l'impatience de ses gens. Sitôt que, du haut des tours du château, ils aperçurent la flotte catholique, ils firent pleuvoir sur elle une grêle de mousquetades, pendant que d'autres, embusqués dans la basse ville, couraient au rivage pour couper la retraite à l'ennemi.

La galère de Beaulieu, qui s'était plus avancée que les autres, fut prise *par la mutinerie des forçats*, à qui la Noue promit la liberté, et qui refusèrent de scier de l'arrière. Le lieutenant de Beaulieu, qui commandait le navire, et tous les officiers d'infanterie qui combattaient sous ses ordres, périrent les armes à la main. Tout l'équipage tomba au pouvoir des huguenots.

Ceux-ci tirèrent, du rivage, force mousquetades sur les autres navires; mais il était trop tard. Ils

1570. s'éloignèrent à force de rames, et rentrant dans l'Océan, gagnèrent le port de Brouage. [1]

La Noue, de retour à la Rochelle, résolut de se rendre maître du château de Nuaillé, nouvellement fortifié par la Rivière-Puytaillé le jeune. Il fit venir de Surgères le colonel Pluviaut avec son régiment, et l'envoya en avant, assisté de l'ingénieur italien Scipion Vergano, pour commencer le siége de la place. Après avoir reconnu les approches du bourg de Nuaillé, qu'il trouva défendu par de fortes palissades, Pluviaut attaqua ces retranchemens avec tant de vigueur, que ceux qui les gardaient furent forcés de se retirer dans le château, laissant quinze morts sur le terrain.

La Noue étant survenu bientôt après avec des troupes fraîches, son arrivée acheva de déconcerter les papistes, qui rendirent la place[2] à condition qu'ils auraient la vie sauve. Ils allèrent rejoindre la garnison de Marans, de laquelle ils avaient été détachés par la Rivière-Puytaillé. [3]

Le baron de la Garde se vengea bientôt de sa malheureuse expédition de Tonnay-Charente, en capturant, à la vue de la Rochelle, et emmenant dans le port de Brouage un grand navire breton que les Rochelais avaient pris, quelques jours auparavant, à des marchands de Vannes. Jeanne d'Albret fut très-sensible

[1] *Mém. de Castelnau*, liv. VII, chap. II, ap. Petitot, Coll., tom. XXXIII, p. 492. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 47, tom. VI, p. 17.

[2] Fin de février 1570.

[3] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 43, tom. VI, p. 17 à 24.

à la perte de ce navire. Quelques mariniers normands, 1570.
qui se trouvaient alors à la Rochelle, entreprirent, sinon de consoler la reine de Navarre en lui ramenant l'objet de ses regrets, au moins d'en adoucir l'amertume en enlevant au baron de la Garde le profit de sa conquête.

Embarqués sur trois pataches, ils entrèrent, sous pavillon neutre, dans le port de Brouage, et s'approchant du vaisseau breton, y mirent le feu en y jetant des matières enflammées. L'incendie, favorisé par le vent de mer, s'étendit rapidement, et en moins d'une demi-heure cette masse de bois fut tout en flammes. Pendant qu'on s'empressait d'arrêter les progrès du feu, les Normands, profitant du trouble où leur audace avait jeté les papistes, regagnèrent la haute mer, et revinrent triomphans à la Rochelle. [1]

Le baron de la Garde ne se tint pas pour battu. Peu de jours après, un vaisseau anglais croisant près de la côte de Chef-de-Baye pour protéger les convois de vivres et de munitions qui étaient expédiés d'Angleterre à la Rochelle, fut brusquement assailli par les galères du baron. Un combat terrible s'engagea à la vue des Rochelais. L'Anglais eut ses vergues brisées, ses mâts abattus et la plupart de ses gens mis hors de combat. Il était près de se rendre, lorsqu'un coup de vent le jeta violemment sur un banc de

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4°, tom. VI, p. 17 à 24.

1570. sable où sa poupe demeura comme attachée. Cet accident, qui pouvait le perdre, le sauva. Ce qui restait de l'équipage, n'ayant rien à craindre pour la poupe, se porta à la proue, et soutint le combat avec tant de résolution, que les galères, fort maltraitées et désespérant de la victoire, prirent le parti de se retirer.[1]

Pendant que les deux partis guerroyaient sur l'Océan, sans nul avantage pour l'un ni pour l'autre, d'autres luttes s'engageaient sur la terre ferme, plus sérieuses et plus profitables aux réformés. Parmi les forts que Guy de Daillon, comte du Lude, avait fait bâtir, l'année précédente, autour de la Rochelle, celui de Luçon était encore occupé par Mascaron, avec quelque cavalerie et quatre compagnies de gens de pied. La Noue alla attaquer ce poste à la tête de quatre cornettes de cavalerie, onze enseignes d'infanterie et trois cents reitres allemands.

Pendant qu'il reconnaissait les approches du bourg de Luçon, il eut avis que Puygaillard, parti le matin de Fontenay-le-Comte, avec neuf compagnies tant de gendarmes que de chevau-légers et trois régimens d'infanterie, venait en personne au secours de Mascaron. Laissant Soubise et Pluviaut devant Luçon avec quelques troupes, la Noue marcha aussitôt au-devant de Puygaillard, qu'il rencontra près de Sainte-Gemme. Là s'engagea un combat terrible[2] : les papistes furent mis dans une déroute complète et laissèrent

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4°, tom. VI, p. 17 à 24.
[2] 14 juin 1570.

cinq cents morts sur le terrain. Presque tout le reste tomba au pouvoir des huguenots, avec seize drapeaux et deux étendards. Les prisonniers furent envoyés à la Rochelle, portant chacun un bâton blanc à la main en signe de défaite.[1] 1570.

Dans cette rencontre, Puygaillard fit des prodiges de valeur. — Vous êtes blessé, lui cria, au plus fort de la mêlée, un de ses parens qui combattait près de lui. — Mais je ne suis pas mort, répondit-il. Et il continua de combattre jusqu'à ce que, désespérant de rallier ses soldats dispersés, il fut contraint de fuir avec eux.[2]

La Noue étant revenu sur Luçon avec ses troupes victorieuses, emporta ce fort d'assaut. Mascaron et ses gens furent envoyés prisonniers à la Rochelle. Comme on désarmait les soldats, plusieurs préférèrent la mort à la honte de rendre leurs armes. Un porte-enseigne s'enveloppa dans son drapeau, déclarant qu'on ne lui arracherait qu'avec la vie.[3]

La Noue poursuivant sa fortune, marcha sur Fontenay-le-Comte, où Puygaillard s'était jeté avec un faible débris de sa troupe. Le capitaine huguenot se préparait à attaquer la ville du côté de la porte de Saint-Michel, lorsqu'un soldat lui tira du rempart une mousquetade qui lui fractura le bras gauche.

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX. — Rémond de Saint-Albine, *Abrégé de l'hist. de Thou*, tom. IV, p. 232.

[2] *Dictionnaire héraldique*, par G. de L. T., écuyer. Paris 1774, v° *Perché*, p. 331.

[3] De la Villegomb., loc. cit. — Rémond de Saint-Albine, loc. cit.

1570. Forcé de retourner à la Rochelle pour se faire traiter, il laissa Soubise, avec toutes ses forces, devant Fontenay pour continuer le siége. La gangrène s'étant mise dans sa blessure, il fallut lui amputer le bras. Mais il se fit faire un bras en fer dont il se servit très-bien, dans la suite, pour manier la bride de son cheval. On lui donna, à cette occasion, le surnom de *Bras-de-Fer*, qu'il méritait déjà à d'autres titres.

Après avoir livré plusieurs assauts inutiles, Soubise allait lever le siége de Fontenay, lorsque la garnison capitula. Puygaillard obtint de sortir avec armes et bagages, et se retira à Niort. Soubise mit garnison dans la place, dont il donna le commandement au sieur de Belleville-Languillier, et ramena le reste de ses troupes à la Rochelle pour les faire reposer des fatigues de la campagne. [1]

Quelques faits d'armes se passaient, dans le même temps, autour de Saint-Jean-d'Angély. Le capitaine Guitinière, gouverneur de cette ville, faisait de fréquentes irruptions dans la banlieue pour inquiéter les cantonnemens calvinistes du voisinage. Un jour, ayant fait sa jonction avec la Rivière-Puytaillé le jeune, gouverneur de Marans, il rencontra près d'Asnières, à une lieue de Saint-Jean-d'Angély, un corps d'huguenots commandé par Goulènes et Chaumont, et se mit en devoir de l'attaquer. La rencontre

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX. — Rémond de Saint-Albine, *Abrég. de l'hist. de Thou*, t. IV, p. 236.

fut si rude, que les deux troupes se rompirent au premier choc. Mais se reformant aussitôt, elles recommencèrent le combat avec une nouvelle ardeur. Après une mêlée sanglante, les catholiques furent culbutés. Au plus fort de l'action, Guitinière tomba mortellement blessé d'une balle d'arquebuse. Puytaillé eut à peine le temps de rallier sa troupe dispersée et de regagner Saint-Jean-d'Angély, poursuivi jusqu'aux portes de la ville par les vainqueurs. Goulènes et Chaumont prirent aussitôt le chemin de la Rochelle, où ils entrèrent le soir même, avec plusieurs prisonniers et deux étendards enlevés aux vaincus. [1] 1570.

Après s'être rafraîchis à la Rochelle, les soldats de la Noue reprirent la campagne sous le commandement du comte François de la Rochefoucault. Sur la rive gauche de la Charente, à une lieue de l'Océan, le château de Soubise, occupé par une faible garnison papiste que la Rivière-Puytaillé l'aîné y avait jetée peu de jours auparavant, fut d'abord emporté d'assaut par l'armée calviniste. [2]

Vers le même temps, sortit du port de la Rochelle une flotte composée d'un vaisseau de guerre, de deux moindres navires, d'une galère et de trente-cinq pataches. Après avoir croisé quelques jours en rade de Chef-de-Baye, cette petite escadre alla jeter dans l'île d'Oleron, au lieu appelé *le Roiste*, un corps de quatre

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 25. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4°, tom. VI, p. 24.

[2] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX.

1570. cents arquebusiers huguenots, commandé par Mainguetière. En moins d'un jour, les forts de Saint-Denis et de Saint-Pierre, défendus par Montcourel, furent emportés, avec l'aide des insulaires, presque tous protestans. Le capitaine Sarniguet, renfermé dans le fort du Château avec deux compagnies de la Rivière-Puytaillé, fit quelque résistance et fut tué dans une sortie. Ses soldats élurent à sa place le capitaine Daniel la Rivière, arrivé peu de jours auparavant dans l'île avec un corps de quarante Italiens.

Cette faible garnison ne pouvait tenir long-temps contre un ennemi si supérieur en forces et déjà maître du reste de l'île. Elle allait capituler, lorsque deux galères du baron de la Garde, chargées d'hommes et de munitions, furent envoyées à son secours. Mais aux premières mousquetades qui leur furent tirées du rivage, elles virèrent de bord et regagnèrent le continent. Les assiégés, n'ayant plus aucun espoir de secours, traitèrent aussitôt de leur soumission, et obtinrent de se retirer à Bordeaux avec armes et bagages.

Les vainqueurs se vengèrent sur les habitans catholiques de l'île de la résistance qu'ils avaient trouvée dans la garnison du Château. Les églises furent ruinées de fond en comble, les bois du riche prieuré de Saint-Georges furent coupés et vendus, les cloches enlevées et portées à la Rochelle pour être fondues. On fit conduire dans cette ville tous les insulaires papistes, et on les y retint prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent racheté leur liberté à prix d'argent.

La flotte qui avait amené dans l'île d'Oleron le 1570.
capitaine Mainguetière et ses arquebusiers croisait cependant dans le pertuis d'Antioche. Quelques rencontres eurent lieu entre cette escadre et les galères du baron de la Garde, mais toutes au désavantage de ces dernières, qui, construites pour naviguer dans la Méditerranée, n'étaient pas propres à manœuvrer dans les eaux de l'Océan. [1]

Après la prise du château de Soubise, le comte de la Rochefoucault, ayant mis garnison dans cette place, s'était porté rapidement sur la Seudre à la tête du reste de ses gens. Tout le littoral de l'Océan, depuis la Charente jusqu'à la Gironde, se soumit à son pouvoir, sauf Brouage et Royan. Telle fut, au dire des contemporains, la terreur que répandit dans ces cantons maritimes l'armée huguenote, puissamment secondée, sur l'Océan, par la flotte rochelaise, qu'elle contraignit le baron de la Garde à se réfugier dans la Gironde, et Puygaillard, qui avait repris la campagne, à s'enfermer dans les murs de Saint-Jean-d'Angély. [2] Mais le comte de la Rochefoucault n'eut pas plutôt retiré ses troupes victorieuses des îles d'Arvert, de la Tremblade et de Marennes, que la Rivière-Puytaillé l'aîné, toujours maître de Brouage, s'en empara de nouveau.

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 27. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4°, tom. VI, p. 42 et suiv.

[2] *Mém. de Castelnau*, liv. VII, chap. 11, ap. Petitot, Coll., tom. XXXIII, p. 493. — De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX, an 1570.

1570. Pendant qu'on combattait au nord de la Charente et sur toute la lisière occidentale de la Saintonge, la guerre éclatait aussi dans l'est et le sud du pays. Le régiment d'Asnières, cantonné sur la Seugne, entre Pons et Jonzac, tenait en émoi, par la rapidité et la diversité de ses mouvemens stratégiques, toutes les petites garnisons papistes de la contrée.

Parmi les officiers de ce régiment se trouvait un homme qui, par son naturel entreprenant, son humeur aventureuse et surtout la piquante originalité de son esprit, s'est fait une grande réputation d'écrivain et d'homme de guerre. Cet homme était Théodore-Agrippa d'Aubigné, fils de Jean d'Aubigné, seigneur de Brie en Saintonge.

Né, en 1550, à Saint-Maury, près de Pons, d'Aubigné perdit son père de bonne heure, et fut confié aux soins d'un curateur qui l'éleva dans les principes de la réforme. Il avait à peine atteint sa seizième année lorsqu'éclatèrent les secondes guerres civiles. Sa jeune tête s'exalta au bruit des succès et des revers de ceux de sa religion. Un jour il signifia à son curateur qu'il renonçait aux études de l'université pour embrasser la profession des armes, plus conforme que celle des lettres à son organisation et à ses goûts. Le curateur combattit cette résolution avec force, et ne pouvant vaincre l'obstination de son pupille, prit le parti de l'enfermer.

Cet acte de violence ne fit qu'irriter le désir de l'écolier. Plusieurs de ses condisciples avaient aussi

résolu de déserter l'école pour prendre le mousquet. 1570.
Malgré la vigilance de son mentor, le jeune d'Aubigné trouva moyen de se concerter avec eux. La nuit du départ, ils passèrent devant la maison de son curateur et tirèrent un coup d'arquebuse. A ce signal convenu, le prisonnier attacha, à la fenêtre de la chambre où il était enfermé, ses draps de lit noués l'un à l'autre, et, se laissant glisser le long de la muraille, descendit dans la campagne, où il fut reçu avec de grands applaudissemens par ses camarades.

Cette évasion fut si précipitée, que le fugitif ne prit pas même le temps de se vêtir. Il monta en croupe derrière le capitaine Saint-Lô, commandant une troupe de volontaires recrutée dans le voisinage, et l'on se mit en route pour Jonzac où d'autres bandes devaient se réunir de divers côtés.

Au passage des Réaux, à une lieue de Pons, Saint-Lô et ses compagnons attaquèrent un corps de papistes qu'ils rencontrèrent cheminant vers Angoulême. Après un léger combat, les catholiques furent mis en fuite, et d'Aubigné se vêtit *tant bien que mal* avec la dépouille d'un soldat tué pendant l'action.

Les bandes de recrues de la Haute-Saintonge s'étant réunies à Jonzac, quittèrent bientôt cette ville pour se diriger sur Saintes, rendez-vous général de l'armée calviniste. Là, François de Pons, baron de Mirambeau, voulut faire arrêter d'Aubigné et le renvoyer à sa famille qui le réclamait ; mais le jeune soldat prévint cette nouvelle atteinte à sa liberté en

1570. quittant sa compagnie, commandée par le sieur de Soubran, et en allant se faire incorporer au régiment d'Asnières.

Il servit dans ce corps pendant toutes les secondes guerres civiles, et y fit un dur apprentissage de sa nouvelle profession. En 1568, il se trouva au siége de Pons. Il fut un des premiers qui entrèrent dans la place, et, s'il faut l'en croire, ce fut lui qui précipita le capitaine Banchereau dans un puits, pour venger une tante qu'il avait dans cette ville des insultes qu'elle avait reçues de ce gentilhomme. [1]

En 1570, d'Aubigné était porte-enseigne du régiment d'Asnières. A peine âgé de vingt ans, il s'était déjà fait un nom dans l'armée par sa bravoure et son esprit. Deux compagnies de son régiment, commandées par Arérat et Brétauville, eurent ordre d'aller donner l'éveil à la garnison catholique de Jonzac. L'avant-garde, conduite par Richer et d'Aubigné, étant arrivée, au lever du soleil, sous les murs de la place, attaqua, sans attendre le gros de la troupe, un retranchement formé de barriques et de planches, et défendu par un corps de mousquetaires italiens. A droite de cet ouvrage, se trouvait un tertre mal gardé, que les assiégés s'étaient contentés de flanquer d'une palissade. Il fallait occuper ce tertre pour pénétrer dans le retranchement.

Pendant que Boisrond attaquait la principale bar-

[1] Hist. secrète de d'Aubigné, en tête des Avent. du baron de Fœneste. Cologne, 1729, p. 3 à 18.

rière de la ville et appelait de ce côté toute l'attention 1570.
de l'ennemi, *un turc*, qui se trouvait parmi les assiégeans, parvint à gravir sur le tertre, et, de là, franchissant la palissade, s'élança dans le retranchement. Il se mit alors à jouer d'une longue dague dont il était armé, et faisant tête aux mousquetaires italiens, donna à ses compagnons le temps d'escalader aussi la pallissade en s'élevant sur les épaules les uns des autres.

Le retranchement fut alors emporté par les assaillans, qui, de là, se répandant, l'arme au poing, dans la ville, égorgèrent tout ce qui s'offrit à leurs coups. Dans ce moment arrivèrent Brétauville et Arérat, avec l'arrière-garde calviniste. La garnison, qui, jusqu'alors, s'était vaillamment défendue contre une poignée de soldats, ne songea plus qu'à se mettre en sûreté. Une grande partie fut passée au fil de l'épée; le reste s'enferma dans la tour du donjon, où les vainqueurs ne tentèrent pas de l'assiéger. [1]

Peu de temps après, la Rivière-Puytaillé le jeune, gouverneur de Marans, s'étant avancé jusqu'à Pons, à la tête de cinq cornettes italiennes et quatre françaises, alla bloquer le château d'Archiac, où Clermont d'Amboise s'était enfermé avec Renty et quelques-autres gentilshommes calvinistes. Le château fut attaqué avec vigueur. Après avoir fait des prodiges de bravoure, les assiégés, manquant de munitions,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 25.

1570. allaient capituler, lorsque d'Aubigné, enseigne du régiment d'Asnières, partit de Cognac avec un convoi de poudres et pénétra dans la place à travers les lignes ennemies. La garnison, ainsi ravitaillée, prit à son tour l'offensive et fit plusieurs sorties, pendant l'une desquelles d'Aubigné, provoqué en duel par un capitaine catholique, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Puytaillé fut bientôt obligé de lever le siége d'Archiac, et se retira, laissant un grand nombre de morts sous les murs de la place. [1]

Vers le même temps, le baron de la Garde étant sorti de la Gironde avec ses galères, vint prendre terre à Royan et pensa surprendre le régiment d'Asnières, cantonné près de ce bourg. Pendant que les calvinistes opéraient leur retraite vers Saujon, le porte-enseigne d'Aubigné, avec trente arquebusiers à cheval, vint donner sur les avant-postes catholiques avec tant de vigueur, qu'il arrêta quelques instans la marche du baron de la Garde, et donna à son régiment le temps de s'emparer d'une position avantageuse où l'ennemi n'osa venir l'attaquer. Mais il déploya dans cette action une telle impétuosité, qu'il fut atteint, presque aussitôt, d'une fièvre continue qui fit craindre pour ses jours. Se croyant près du tombeau, il confessa, en présence des capitaines qui entouraient son lit, *les excès et pillages* qu'il avait commis en divers lieux avec ses

[1] Hist. secrète de d'Aubigné, en tête des Avent. du baron de Fœneste. Cologne, 1729, p. 19.

soldats. Cette confession, comme il l'écrit lui-même, 1570.
était de telle nature, qu'elle fit dresser les cheveux à ceux qui l'entendirent.[1]

Il serait trop long d'énumérer tous les siéges de châteaux, tous les petits combats qui, à cette époque, furent livrés dans la Saintonge du sud, où les moindres manoirs étaient fortifiés et occupés par les garnisons de l'un ou de l'autre parti. Bouteville, Alas, Ozillac, Jonzac, Montagu, Cônac, Pisani, Matha étaient catholiques; mais les huguenots tenaient Barbezieux, Archiac, Montguion, Montausier, Mirambeau, Saint-Maigrin et plusieurs autres châteaux-forts de la contrée.[2]

La fortune se déclarait évidemment pour les calvinistes. A la vue de vingt-huit drapeaux et des deux enseignes blanches de France envoyés, comme trophées, à la Rochelle, par les capitaines réformés qui les avaient conquis, Jeanne d'Albret, enhardie par tant de succès, résolut de former une seule armée de toutes les forces réunies du parti, afin de mettre le siége devant Brouage, Saintes et Saint-Jean-d'Angély, les trois plus fortes places que les papistes occupâssent encore en Saintonge.

Une grande partie des troupes de l'Aunis et du Poitou étant déjà concentrée près de la Seudre, où le comte de la Rochefoucault était revenu pour chasser

[1] Hist. secrète de d'Aubigné, en tête des Avent. du baron de Fœneste. Cologne, 1729, p. 19.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 25.

1570. encore une fois les garnisons de la Rivière-Puytaillé l'aîné des îles de Marennes et d'Arvert, le rendez-vous général de l'armée huguenote fut fixé à Pont-l'Abbé. On vit bientôt arriver dans ce bourg François de la Rochebeaucourt, sieur de Sainte-Mesme, gouverneur d'Angoulême, Thoret, gouverneur de Cognac, Saint-Auban, Cogners de Chaumont et Ferrière avec leurs cornettes de gendarmerie; les régimens d'infanterie de Poyet, Blacons et Glandaye; et les deux compagnies de Brétauville détachées du régiment d'Asnières qui, depuis la prise de Jonzac, n'avait pas quitté les hautes marches de Saintonge. Le commandement général de toutes ces forces fut confié, par la reine de Navarre, à René de Pontivy, cadet de la maison de Rohan.

Après avoir occupé Saint-Just, repris toute la presqu'île de Marennes et jeté dans le bourg d'Hiers le capitaine Poyet avec six compagnies d'infanterie et la cornette de Soubise, ce général alla, vers la fin de juin, mettre le siége devant Brouage. La Rivière-Puytaillé l'aîné était mort quelques jours auparavant, et le comte de Coconasso lui avait succédé dans le gouvernement de cette place, qu'il occupait avec une bonne garnison.

Brouage avait été fortifié par la Rivière-Puytaillé, aidé des conseils de l'ingénieur Bellarmat-Béfano. Ces fortifications consistaient en un fossé creusé autour de la ville et en quatre bastions

formés de mâts de vaisseaux liés avec des planches 1570.
de sapin, et recouverts de sable, de fumier et de gazon.

Pendant que l'armée calviniste, protégée par le canal de Brou, assez large et assez profond pour offrir aux navires marchands un abri contre les orages de l'Atlantique, cernait la place du côté des terres et ouvrait la tranchée sous la direction de l'habile ingénieur Scipion Vergano, la flotte de la Rochelle, commandée par le vice-amiral Sore, et formée d'une grande carraque, de deux vaisseaux de guerre et de trente-cinq galiottes ou pataches, vint jeter l'ancre à l'embouchure du canal et bloquer la place du côté de l'Océan.[1]

A la première nouvelle du siége de Brouage, la Rivière-Puytaillé le jeune, gouverneur de Marans, se rendit à Saint-Jean-d'Angély pour conférer avec les chefs catholiques de cette ville sur les moyens de secourir les assiégés. Ne trouvant pas en eux tout le zèle qu'il en avait attendu, il ne se rebuta point, et s'achemina, suivi de sa compagnie, forte de cent chevaux, vers Saintes et Pons, espérant trouver dans ces deux villes plus de dévoûment au service du roi qu'il n'en avait rencontré à Saint-Jean-d'Angély.

Absorbé dans les méditations auxquelles son esprit naturellement rêveur et mélancolique s'abandonnait

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX, an 1570.

1570. fréquemment, ce capitaine laissait aller sa troupe loin devant lui et cheminait seul, sans se défier des gentilshommes huguenots dont les manoirs se trouvaient sur sa route, et qu'il croyait tous au camp devant Brouage.

Comme il passait sous les murs du château du Douhet, à moitié chemin de Saint-Jean-d'Angély à Saintes, un soldat lui tira, du haut des tours, un coup d'arquebuse dont la balle vint le frapper à la cuisse et la lui fractura. Ne pouvant contenir la fougue de son cheval effrayé, il fut renversé violemment, et son pied demeura engagé dans l'étrier. Traîné, dans cet état, jusqu'à une grande distance, il fut enfin laissé sur la route, sans connaissance et tout meurtri. [1]

S'il faut en croire un contemporain, le coup d'arquebuse qui atteignit le capitaine catholique fut, sinon tiré, au moins dirigé par le sieur de Romegoux. Pendant le siége de Saint-Jean-d'Angély, ce gentilhomme avait, suivant le même annaliste, éprouvé deux mortifications si vives qu'il faillit en mourir. La première venait de ce que n'ayant pu faire partager à ceux de son parti l'ardeur belliqueuse dont il était animé, il avait échoué, comme on l'a vu, dans sa tentative sur Saintes : l'autre, de ce que, pendant que la cour était au château de Landes, près de Saint-Jean-d'Angély, il avait formé le projet d'en-

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX, an 1570.

lever Charles IX, et n'avait pu trouver de gens 1570.
assez déterminés pour le seconder dans cette entreprise audacieuse. A peine convalescent d'une longue maladie occasionnée par le chagrin d'avoir manqué deux aussi belles occasions d'illustrer son nom, Romegoux se trouvait au château du Douhet au moment où la compagnie de Puytaillé passa au pied de ce manoir, et il se vengea sur ce capitaine des contrariétés qu'il avait éprouvées. [1]

Cependant le cheval de Puytaillé avait rejoint les soldats qui, le voyant revenir sans son maître, conçurent de vives inquiétudes. Ils rebroussèrent chemin aussitôt et trouvèrent leur malheureux capitaine expirant. On le transporta dans un hameau voisin, où il mourut au bout de quelques heures. La perte de ce brave gentilhomme, *le plus diligent et le plus laborieux caval-léger qui fût au service du roi*, dit le calviniste d'Aubigné, répandit le deuil parmi ceux de sa religion, qui n'apprécièrent qu'après sa mort ses qualités morales et ses talens militaires. [2]

René de Pontivy poussait avec ardeur le siége de Brouage. Les assiégeans, portant leurs lignes en avant, resserraient de plus en plus la place et s'avançaient déjà, à la faveur de leurs batteries, jusqu'au bord du fossé. Les opérations du siége étaient habilement dirigées par Scipion Vergano. Le vice-amiral

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 27.

[2] *Ibid.* — De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX, an 1570.

1570. Sore, qui, avec la flotte rochelaise, bloquait la ville du côté de la mer, ayant fait couler un gros navire flamand à l'entrée du port, y fit monter une batterie qui, de ce point élevé, foudroyait l'intérieur de la place.

Bien que toute résistance parût inutile, les assiégés ne parlaient pas encore de se rendre. A la veille d'être forcés dans leurs retranchemens, ouverts de toutes parts, ils hasardèrent, comme dernière ressource, deux sorties, l'une contre les tranchées, l'autre contre la flotte, pour incendier le vaisseau flamand dont le feu continuel les incommodait beaucoup. Elles échouèrent complètement.

Perdant dès-lors tout espoir de salut, les assiégés hésitaient encore à déposer les armes, lorsque la mort malheureuse de la Rivière-Puytaillé, dont la nouvelle parvint bientôt dans la place, acheva de les décourager. Ils demandèrent à capituler et obtinrent de sortir avec armes et bagages. La capitulation fut religieusement gardée par le gros de l'armée huguenote ; mais à quelque distance de la ville, les vaincus furent dévalisés par quelques postes détachés, qui vengèrent ainsi l'insulte faite, l'année précédente, en pareille occasion, à la garnison calviniste de Saint-Jean-d'Angély.

Le comte de Coconasso se retira à Saintes avec cinq compagnies dont il avait le commandement. Six autres compagnies de la Rivière-Puytaillé l'aîné, qui étaient restées dans Brouage après la mort de ce

capitaine, se dirigèrent sur Saint-Jean-d'Angély et Niort.[1] 1570.

Le capitaine Poyet qui, sur la fin du siége, avait quitté son cantonnement d'Hiers et rejoint l'armée, fut établi dans Brouage en qualité de gouverneur. Le premier usage qu'il fit de son autorité fut de faire attacher au gibet un riche marchand de la ville, nommé Guillet, malgré l'offre que fit ce dernier d'une somme de trente mille écus d'or pour sa rançon.

S'il faut en croire quelques annalistes du temps, lors de l'occupation de Brouage par la Rivière-Puytaillé l'aîné, Guillet avait réuni dans sa maison les plus belles femmes calvinistes de la ville, promettant qu'il ne leur serait fait aucune insulte, et les avait ensuite livrées à la brutalité du soldat, pour se mettre bien avec les vainqueurs.[2] D'autres assurent que le seul crime de Guillet était d'avoir, en 1568, fourni des navires au papiste Blaise de Montluc, pour s'emparer de l'île de Ré.[3]

Peu de jours après la capitulation de Brouage, la Noue, encore souffrant de la blessure qu'il avait reçue au siége de Fontenay, résolut d'aller surprendre le château de Marans, où il savait que la Rivière-

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX. —D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 27. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4°, tom. VI, p. 42 et suiv.

[2] D'Aubigné, loc. cit. — De Thou, loc. cit. — Petitot, *Notes sur Montluc*, Coll., tom. XXII, p. 233.

[3] *Comment. de Montluc*, ap. Petitot, loc. cit.

1570. Puytaillé le jeune avait laissé peu de monde. Pluviaut ayant pris les devans à la tête de son régiment et d'une cornette de cavalerie, alla investir le fort de la Bastille, gardé par le capitaine Jean l'Albanais, avec une poignée de lansquenets italiens. La Noue partit de la Rochelle, le lendemain au soir, accompagné de Soubise et de quelques gentilshommes du Bas-Poitou qui s'étaient offerts pour le guider à travers les marécages de la Sèvre. Ayant marché toute la nuit et passé sous les murs du château de Charron, il entra dans les marais, où ses soldats avaient de l'eau jusqu'à la ceinture, et arriva, au lever du jour, devant Marans.

Chaperon, qui commandait la faible garnison de cette place, n'ayant rien disposé pour la défense du bourg, s'enferma dans le château avec tout son monde. Mais serré de près dans ce poste mal fortifié et mal approvisionné, il se rendit, au bout de deux jours, par composition.

Le fort de la Bastille était, en même temps, battu, d'un côté, par Pluviaut, de l'autre, par Pondevic, lieutenant de Soubise. Le capitaine la Garde, détaché par la Noue, arriva, à son tour, devant cette place, et s'apprêtait à l'attaquer d'un troisième côté, lorsque les assiégés, informés par lui de la soumission de Marans, se rendirent aux mêmes conditions que Chaperon.

Il ne restait plus à François de la Noue qu'à s'emparer du château de Charron, pour être en possession

de ce qu'on appelait alors *l'île de Marans*. Les huguenots se mirent aussitôt en marche pour venir assiéger cette redoute. Mais à leur approche, les hommes qui gardaient la place l'évacuèrent pendant la nuit, et, traversant la Sèvre au passage du Braud, se retirèrent en Bas-Poitou. 1570.

Pluviaut fut rétabli, avec son régiment d'infanterie et une cornette de cavalerie, dans le château de Marans, d'où il avait été chassé, l'année précédente, par Guy de Daillon, comte du Lude. Tous les forts que ce général avait élevés autour de la Rochelle, à l'époque où Charles IX projetait de venir assiéger cette ville, furent successivement emportés par la Noue, qui expulsa ainsi les papistes de toutes leurs positions d'Aunis.

Puygaillard essaya, peu de temps après, de reprendre Marans. Il pénétra jusques dans le bourg, où le capitaine Olin, surpris avec quelques hommes, demeura en son pouvoir. Mais il trouva tant de résistance dans la garnison du château, qu'il fut forcé de renoncer à son entreprise, et se retira après avoir mis le feu à plusieurs maisons.[1]

Cependant René de Pontivy et les autres chefs de l'armée huguenote délibéraient, dans Brouage, s'ils iraient mettre le siége devant Saintes ou s'ils marcheraient à la rencontre de François de Bourbon-Mont-

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX, an 1570. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4°, tom. VI, p. 17 à 24, et 42 à 55.

1570. pensier, prince dauphin d'Auvergne, qui, disait-on, était arrivé à Poitiers avec des forces imposantes. Soit que cette nouvelle fût prématurée ou que les chefs calvinistes espérâssent être maîtres de Saintes avant l'arrivée de l'armée royale, le siége de cette ville fut résolu dans le conseil.

Pour renforcer les troupes qu'il avait sous ses ordres, René de Pontivy manda au seigneur d'Asnières, cantonné dans la Haute-Saintonge, de rallier l'armée calviniste avec les six compagnies qui lui restaient de son régiment. Ce gentilhomme s'achemina aussitôt vers l'Aunis.

Comme il approchait du château de Cônac, il s'avisa de mettre le siége devant cette place, que le capitaine La Vigerie occupait avec une garnison de cent vingt hommes. L'avant-garde, conduite par Blanchard, dit Cluzeau, et d'Aubigné, étant venue reconnaître les approches de la place, surprit, dans la halle du bourg de Cônac, deux sergens et cinquante arquebusiers papistes qui, retranchés derrière les piliers de cette halle, osèrent attendre les huguenots l'arme au poing. Trois chevau-légers de la compagnie de Chaillou fondirent, avec quelques gens de pied, sur ce faible poste, qui prit aussitôt la fuite vers le château. Un des trois cavaliers, nommé la Motte, laissant ses gens de pied derrière lui, se précipita avec tant d'ardeur sur les pas des fuyards, qu'il les poursuivit jusques sous la poterne du château, et que lui et son cheval, enlevés avec le pont-levis,

furent jetés violemment dans la place. La garnison de 1570.
Cônac, attaquée avec vigueur, fut bientôt forcée d'ouvrir ses portes. [1]

L'armée calviniste vint, à la fin de juillet, mettre le siége devant Saintes. Jean de Beaufort, marquis de Canillac et comte d'Alais, commandait dans cette ville avec le titre de lieutenant du roi. Tournecoupe avait remplacé Antoine, sire de Pons, dans la charge de gouverneur. Ces deux capitaines, dont les forces s'étaient accrues des cinq compagnies que le comte de Coconasso avait amenées de Brouage, ne comptaient pas moins de quatorze cents hommes sous les armes. Mais la place était mal fortifiée, et dominée, de trois côtés, par des côteaux qui en favorisaient l'attaque.

Pour renforcer son artillerie de siége, René de Pontivy fit embarquer à Tonnay-Charente et conduire à Saintes, par la rivière, trois pièces de fort calibre qui furent placées au Pré-l'Abbesse, sur la rive droite de la Charente, pour battre la courtine du côté de la porte d'Aiguières. Quatre autres pièces, logées dans le faubourg des Dames, furent pointées contre les remparts, et des canons de moindre calibre furent montés au haut du clocher de Notre-Dame, pour foudroyer les assiégés lorsqu'ils paraîtraient sur la muraille pour réparer les brèches. Soubise campa sous les murs de la place avec trois cents chevaux et les régimens de Blacons et de Glandaye : Pontivy alla

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 27

1570. se loger dans le faubourg des Dames avec le régiment de Poyet et huit cornettes de cavalerie. Le reste des chevaux, commandé par Pluviaut et Saint-Etienne, fut détaché sur le chemin de Saint-Jean-d'Angély, pour intercepter les secours qui pourraient venir de cette ville.

Tout étant disposé pour le siége, Pontivy envoya un trompette sommer le marquis de Canillac de se rendre. Il répondit que lui et les siens mourraient sur le rempart, plutôt que de souscrire à aucune condition. Pontivy donna le signal de l'attaque.

La tour du Bourreau, située à l'entrée du pont de la Charente, du côté de la ville, fut d'abord battue et bientôt démantelée par le canon. Les assiégés la croyaient inexpugnable : mais les plus grands obstacles s'applanissaient devant l'habileté de Scipion Vergano. De l'avis de cet ingénieur, on dressa ensuite une batterie contre la partie du rempart qui se trouvait démasquée par la ruine de la tour du Bourreau, et la première décharge de l'artillerie y pratiqua une ouverture d'environ quatre-vingts pas.

Soubise jugea le moment favorable pour tenter l'assaut. Glandaye eut ordre d'attaquer la brèche à la tête de son régiment, et Hector Reilen de le soutetenir avec ses lansquenets allemands. Ils furent suivis par trois compagnies du régiment de Poyet et quarante gendarmes commandés par Soubise. Alors s'engagea, sur le rempart en ruines, une lutte furieuse à grands coups de piques, de dagues et d'épées.

Après une mêlée sanglante, les assaillans furent repoussés par Canillac, Chamessan et leurs gendarmes, qui, couverts d'épaisses armures, combattaient comme des lions sur la brèche. Soubise, blessé en deux endroits, se retira le dernier, laissant trente morts au pied de la muraille. Vibrac et plusieurs autres gentilshommes se noyèrent en repassant le fossé sous le feu de la mousqueterie papiste, qui poursuivit les huguenots jusques dans leurs retranchemens. 1570.

Bientôt l'artillerie recommença à tonner contre le rempart qui fut, tout à la fois, battu en courtine de bas en haut, et attaqué de front au moyen d'une forte barricade que les assiégeans élevèrent à la hâte sur la contrescarpe.

Pendant que la place était attaquée et défendue avec une égale ardeur, une autre lutte s'engageait sur le chemin de Saint-Jean-d'Angély.

Après avoir été repoussé devant le château de Marans par Pluviaut, Puygaillard s'était replié sur Mauzé, et de là, avancé jusqu'aux portes de la Rochelle, où il avait failli surprendre la reine de Navarre qui se promenait, avec ses femmes, au village de la Fond. Enhardi par l'approche du prince dauphin d'Auvergne, dont la renommée publiait l'arrivée à Poitiers, mais qui se montrait peu disposé à pousser sa marche plus avant, Puygaillard s'achemina ensuite à Saint-Jean-d'Angély, d'où il sortit aussitôt, avec sept cents chevaux, et se dirigea sur

1570. Saintes. Il avait dessein de jeter des troupes dans cette place, ou tout au moins d'attaquer Pontivy et le régiment de Poyet, logés dans le faubourg des Dames, et d'enlever l'artillerie calviniste qui se trouvait toute de ce côté de la Charente.

Mais, arrivé près de Brisambourg, à une lieue de Saint-Jean-d'Angély, il rencontra la cavalerie de Pluviaut et de Saint-Etienne qui lui barra le passage. Ces deux capitaines, trop faibles de monde pour lutter, avec leurs seuls gendarmes, contre un corps de troupes aussi nombreux, s'avisèrent d'armer leurs valets et goujats, et s'avançant en bon ordre, fondirent, le pistolet au poing, sur le front de l'ennemi. Puygaillard, voyant cette faible troupe aussi déterminée, la prit pour l'avant-garde de l'armée huguenote, et, rebroussant chemin aussitôt, alla s'enfermer dans Saint-Jean-d'Angély.

Les remparts de Saintes s'écroulaient sous le feu redoublé de l'artillerie calviniste, mais le courage des assiégés semblait croître avec le péril. Un second assaut, précédé d'une nouvelle sommation, n'eut pas plus de succès que le premier. L'espoir d'être prochainement secourus par Puygaillard, qu'ils attendaient avec une nombreuse cavalerie, soutenait la résolution des papistes. Mais lorsqu'ils apprirent la retraite de ce capitaine, l'ardeur dont ils avaient été jusqu'alors animés se refroidit soudain. Exténués de lassitude et manquant de munitions, ils se décidèrent à capituler, et obtinrent de se

retirer à Saint-Jean-d'Angély avec armes et bagages.[1] 1570.

Cette capitulation fut indignement violée par quelques corps de l'armée qui, sourds à la voix de leurs chefs, se jetèrent sur les derrières de la garnison catholique. Pontivy et Soubise, ne pouvant contenir la fureur et la rapacité de leurs gens, furent obligés d'en tuer plusieurs de leur main pour se faire obéir du reste. Le corps de Ferrière, entre autres, se porta aux plus coupables excès. Ce régiment ayant été attendre les vaincus sur le chemin de Saint-Jean-d'Angély, en massacra un grand nombre et enleva tous leurs bágages. Près de deux cents femmes et filles qui suivaient le train, essuyèrent les derniers outrages de la part de cette soldatesque effrénée.

Alors, s'il faut en croire un annaliste grand amateur d'anecdotes, une scène étrange vint faire cesser tout-à-coup ces actes de brigandage et de fureur. Au milieu du désordre, parut, montée sur une élégante haquenée, une femme d'une beauté ravissante, richement vêtue, et escortée de deux cavaliers. C'était la maîtresse du capitaine Louis, l'un des officiers de la garnison de Saintes. A l'aspect de cette belle femme, dont les yeux étaient remplis de larmes, et dont le visage empruntait un nouvel éclat à la profonde mélancolie répandue sur ses traits, les soldats huguenots, frappés d'admiration et comme fascinés par une

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.* sous Charles IX. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 27. — De Thou *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4°, tom. VI, p. 55.

1570. puissance magique, baissèrent spontanément leurs armes en signe de respect, et laissèrent les papistes cheminer tranquillement vers Saint-Jean-d'Angély. [1]

Le soir même de la capitulation de Saintes, les chefs de l'armée protestante tinrent conseil dans cette ville. Les barons de Saintonge, et particulièrement le seigneur d'Asnières qui, après la prise du château de Cônac, avait rejoint l'armée sous les murs de Saintes, demandaient hautement le siége de Pons, assurant que la soumission de cette place entraînerait celle de tout le haut-pays. Mais l'arrivée à Poitiers du prince dauphin d'Auvergne et de son armée, fit décider qu'on ne s'écarterait pas de la Rochelle.

Le seigneur d'Asnières obtint toutefois que la grosse artillerie fût attelée comme pour aller, dès le lendemain, mettre le siége devant Pons, afin de jeter l'effroi dans cette place, dont il résolut de se rendre maître avec son seul régiment. Il s'avança, le soir même, jusqu'à Colombiers, et envoya sa première enseigne, commandée par d'Aubigné, reconnaître les approches de la place.

Comme cette avant-garde entrait dans le faubourg, un bruit confus de voix, venant du quartier des Aires, lui fit penser qu'une grande agitation régnait dans la ville et que les bourgeois se révoltaient contre la garnison. D'Aubigné s'étant approché, à la faveur de la nuit, jusqu'à l'entrée de l'un des ponts de la

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 27.

Seugne, après avoir jeté des pierres dans la guérite 1570.
pour s'assurer qu'elle n'était pas gardée, aperçut, par une fente de la porte, un bourgeois qui passait dans la ville. Il l'appela, et, se faisant connaître, déclara que l'armée calviniste venait d'occuper le faubourg, et que si les portes de la ville n'étaient pas immédiatement ouvertes; elle serait assiégée le lendemain au lever du soleil. Le bourgeois s'éloigna, et, un moment après, revint, avec deux autres, apporter les clés de la place. D'Aubigné y entra avec sa compagnie, s'empara de tous les postes, et chassa la garnison qui, persuadée que l'armée huguenote était logée dans le faubourg, se retira en silence par le chemin de Plassac.

Le lendemain au matin, le seigneur d'Asnières arriva avec le reste de ses troupes, et fut agréablement surpris de trouver ses gens maîtres d'une place dont il n'avait cru pouvoir acheter la possession qu'au prix d'un long siége.[1]

Pendant que l'avant-garde du régiment d'Asnières entrait, sans coup-férir, dans Pons, la garnison calviniste d'Angoulême s'emparait du château de Bouteville et de plusieurs autres places fortes des hautes marches de Saintonge.[2]

De la Sèvre à la Gironde, tout obéissait aux confédérés, sauf Saint-Jean-d'Angély et Royan. Après s'être rafraîchie dans les riches campagnes de Saintes,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 27.
[2] *Ibid.*

1570. l'armée calviniste, dont l'ardeur croissait avec le succès, s'apprêtait à aller mettre le siége devant Saint-Jean-d'Angély, lorsqu'elle fut tout à coup forcée de mettre bas les armes.

Depuis leur départ de Saintes, au mois d'octobre de l'année précédente, les princes de Navarre et de Condé et l'amiral Coligny avaient guerroyé avec succès dans le Languedoc et le Dauphiné, où leur armée, qui n'était d'abord que de trois mille chevaux allemands, s'était promptement recrutée de nombreuses levées d'infanterie. Des négociations entamées par Catherine de Médicis, à la Rochelle avec Jeanne d'Albret, dans le Midi avec l'amiral, n'avaient eu aucun résultat, tant les conditions offertes par la cour étaient dures et humiliantes.

Ayant battu près d'Arnay-le-Duc, en Bourgogne, l'armée du maréchal de Cossé, forte de douze mille combattans, les princes et l'amiral vinrent prendre position entre l'Yonne et la Loire, d'où ils poussaient leurs reconnaissances jusqu'à Montargis. L'alarme se répandit bientôt dans la capitale. Charles IX et Catherine de Médicis, dépouillant l'orgueilleuse présomption que leur avaient donnée les succès de Jarnac et de Montcontour, se montrèrent dès-lors plus traitables. Les négociations furent renouées entre les délégués des deux partis. Après de longs débats, un troisième édit de pacification fut donné, le 8 août, à Saint-Germain-en-Laye, et enregistré le 11 au parlement de Paris.

Par ce traité, Charles IX octroya aux huguenots, entre autres concessions, amnistie pleine et entière pour le passé, exercice public de la religion réformée dans les faubourgs de deux villes par chaque grande circonscription territoriale ou province, et en outre dans le manoir de tout seigneur haut-justicier ou possédant fief de haubert : restitution de tous les biens confisqués pendant la guerre ; révocation de tous édits déclarant *ceux de la religion* déchus de toutes charges et dignités publiques, etc. Enfin, quatre places à leur choix *furent baillées en garde pour deux ans, à ceux de la religion, comme places de sûreté*. Ils choisirent La Charité, Montauban, Cognac et la Rochelle.[1] 1570.

La paix fut publiée le 26 août sur la place du Château de cette dernière ville, devant le logis de Jeanne d'Albret. La reine de Navarre était aux fenêtres avec la princesse Marguerite, sa fille, et les dames de sa maison. François, comte de la Rochefoucault, représentant les princes confédérés, et le sieur des Roches, premier écuyer du roi, délégué par Charles IX, présidaient à cette solennité, assistés d'un grand nombre de gentilshommes et de capitaines.

Les trompettes du roi ayant sonné trois fois, le héraut d'armes du Dauphiné, accompagné des hérauts d'armes d'Anjou et de Bourgogne, lut à haute

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. I, liv. V, chap. 33. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VI, p. 59 et suiv. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 305.

1570. voix l'édit de pacification. Après quoi la reine et la princesse de Navarre se rendirent au temple, où des pseaumes furent chantés par Denord, ministre de l'église rochelaise. La cérémonie fut terminée par des salves d'artillerie et des réjouissances publiques.[1]

Les princes et l'amiral ayant congédié, en Bourgogne, le comte de Mansfeld et ses reitres, dont il ne restait plus qu'un petit nombre, prirent le chemin de l'Aunis à travers le Limousin et l'Angoumois, et vinrent à la Rochelle auprès de la reine de Navarre.[2]

En exécution de l'édit, des garnisons royalistes furent mises dans toutes les places fortes de la Saintonge et de l'Aunis, à l'exception de la Rochelle. Les chefs de la confédération calviniste se réunirent dès-lors en grand nombre dans cette ville, *pour y attendre plus sûrement l'exécution et avancement de la paix, résolution fort sage, s'ils avaient su la suivre jusqu'au bout.* [3] Par sa position avantageuse, son importance politique et son éloignement de la cour, la Rochelle devait être, de préférence à la Charité, Cognac ou Montauban, le centre des intérêts de la réforme.

Les confédérés ne se laissèrent point éblouir par le nouvel édit de pacification, et ne l'acceptèrent qu'avec une grande réserve. Etonnés du changement

[1] De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, an 1570, ap. Petitot, Coll., tom. XLV, p. 69. — *Mém. pour servir à l'Hist. de France*, tom. I, p. 19.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 47, trad. in-4.°, tom. VI, p. 62. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 305.

[3] *Mém. de Sully.*

qui s'était opéré dans la conduite et le langage de la cour, ils appréhendaient quelque piége et se tenaient sur leurs gardes. Mais le moyen de résister aux séductions dont ils furent bientôt environnés! Catherine de Médicis ne parlait qu'avec horreur des divisions du royaume : elle jurait d'éviter tout ce qui pourrait rallumer la guerre, et de se renfermer loyalement dans les termes de la paix. Les moindres infractions à l'édit, de la part des papistes, étaient punies avec rigueur. Charles IX appelait cet édit *sa paix, son traité* : à l'entendre, il l'avait fait pour se rapprocher des princes de son sang et chercher parmi eux un appui contre les desseins ambitieux de la maison de Lorraine. 1570.

1571. — Pour hâter le rapprochement des deux partis par une transaction amiable sur les difficultés relatives à certains articles du traité de Saint-Germain-en-Laye, des commissaires furent expédiés dans les provinces. Le maréchal de Cossé vint, [1] en cette qualité, à la Rochelle, accompagné du maître des requêtes Gourré de la Proutière et de messire Dupin, conseiller au parlement de Bretagne. Il avait ordre de recueillir les doléances de tous les ordres de la commune, de prendre toutes les mesures propres à assurer l'exécution franche et entière de l'édit, et d'employer tous ses soins à opérer une fusion complète entre les hommes des deux églises. Après avoir

[1] Janvier 1571.

1571. rétabli, dans la ville et la banlieue, l'exercice du culte romain, les commissaires du roi firent signer aux pairs, échevins et notables bourgeois de la commune une sorte de compromis par lequel ils jurèrent de vivre désormais en paix les uns avec les autres.

Deux mois après, [1] Jeanne d'Albret obtint de Charles IX l'autorisation de tenir à la Rochelle un synode national. L'ordonnance qui fut donnée à cette occasion porte que l'assemblée des églises réformées ne pourra se réunir qu'en présence d'un commissaire nommé par le roi. A la sollicitation des ministres Antoine Chaudieu et Nicolas de Gallards, la reine de Navarre écrivit au sénat de Genève pour avoir le célèbre Théodore de Bèze, l'apôtre le plus éloquent de la réforme après Calvin. Ce pasteur vint présider le synode de la Rochelle. Jeanne d'Albret y assista avec les princes de Navarre et de Condé, l'amiral Coligny et un grand nombre de gentilshommes.

L'assemblée avisa aux moyens de rétablir la discipline des églises réformées, qui s'était fort relâchée pendant les troubles de la guerre : elle régla définitivement divers articles de doctrine et de liturgie sur lesquels les docteurs n'avaient pas encore pu s'accorder; enfin, elle rédigea une confession de foi uniforme et générale qui fut signée, au nom de toutes les églises réformées du royaume, par la reine de

[1] Mars 1571.

Navarre, les princes, les ministres et tous les barons 1571.
et notables bourgeois présens au synode. [1]

Cependant Catherine de Médicis expédiait message sur message à Jeanne d'Albret, aux princes et à l'amiral pour les attirer à Paris. Les offres les plus flatteuses, les promesses les plus séduisantes, étaient surtout prodiguées à Coligny. On préparait, lui écrivait-on, une grande expédition contre Philippe II, roi d'Espagne, pour lui enlever la Flandre et la Navarre, anciennes dépendances de la couronne de France, et l'on voulait donner à Coligny le commandement de la campagne, comme au plus habile général de l'époque. Mais le vieux capitaine, dont les revers avaient mûri l'expérience, hésitait à quitter la Rochelle. Vaincu enfin par les instances des maréchaux de Cossé et de Montmorency, dont le second était son proche parent, il se décida non sans répugnance, et partit [2] accompagné de cinquante gentilshommes que Charles IX lui permit de garder auprès de lui, même à la cour, pour sa sûreté personnelle. [3]

En voyant s'éloigner le grand homme de guerre à qui ils avaient confié leurs destinées, les confédérés qu'un intérêt commun réunissait à la Rochelle ne purent se défendre d'un sinistre pressentiment. Tout

[1] Aymon, *Synod. nation.*, p. 100. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 50, trad. in-4°, tom. VI, p. 268.

[2] Août 1571.

[3] De Thou., loc. cit., p. 279. — Davila, *Guerr. civ. de Franc.*, trad. in-f°, tom I, p. 315.

1571. en protestant de son amour pour la paix, la cour n'avait pas entièrement abjuré sa politique ombrageuse, et des mesures peu conciliables avec les dispositions pacifiques qu'elle affichait venaient parfois trahir l'hostilité de sa pensée secrète.

Après le traité de Saint-Germain-en-Laye, Guy Chabot de Jarnac était revenu à la Rochelle. Mais, déjà suspect à Catherine de Médicis depuis sa conversion au calvinisme, ce gentilhomme ne s'était pas encore purgé du reproche de mollesse qu'il avait encouru lors de l'insurrection des Rochelais. On jugea prudent de lui adjoindre un homme sur le zèle et l'activité duquel on pût se reposer avec plus de confiance. Les gouvernemens civil et militaire de l'Aunis, jusqu'alors réunis dans la même main, furent séparés. Jarnac conserva le premier, qui ne lui donnait qu'une autorité purement nominale : l'autre, bien autrement important, fut confié à Armand de Gontaut, baron de Biron, qui, à sa qualité de grand-maître de l'artillerie française, ajouta dès-lors le titre de *lieutenant-général pour le roi ès ville et gouvernement de la Rochelle, pays de Saintonge et d'Aunis*. En attendant qu'il pût venir prendre possession de sa nouvelle charge, Biron dépêcha à la Rochelle, pour le représenter, le sieur de Beaupuy, qui prit la qualité de *lieutenant du gouverneur*. [1]

Dans le même temps, Landereau, commandant

[1] Arcère, *Hist. de la Rochelle.*, tom. I, p. 394. — Varillas, *Hist. de Charles IX*, tom. II, p. 310.

les vaisseaux ronds du roi, croisait, comme avant 1571.
la paix, dans les parages de l'Aunis, et le baron de la Garde concentrait ses galères dans le port de Brouage. Le voisinage de ces forces navales, joint à la nomination du nouveau commandant militaire, fit concevoir aux Rochelais de vives inquiétudes sur les intentions cachées de la cour. Ils écrivirent à l'amiral pour lui faire part de leurs craintes et l'exhorter à se tenir sur ses gardes. Mais subjugué par les caresses de Charles IX, fasciné par les hommages dont il était entouré, le vieux capitaine condamna les appréhensions de ses amis. « Bannissez, leur écrivit-il, d'injustes soupçons, et ayez confiance en la bonté du roi, qui n'a d'autre pensée que celle d'entretenir la concorde en son royaume. »[1] Tous les monumens du temps attestent la bonne foi des confédérés et prouvent qu'ils voulaient sincèrement la paix. « Je souhaiterais plutôt mourir, disait Coligny, que retomber dans ces confusions, et voir devant mes yeux commettre tant de crimes. Oui, plutôt que recommencer la guerre civile, j'aimerais mieux être traîné tout sanglant dans les rues de Paris. »[2] Funeste pressentiment qui devait trop tôt se réaliser!

Jeanne d'Albret, qui ne partageait pas la sécurité

[1] Davila, *Guerr. civ. de France*, trad. in-f°, tom. I, p. 320. — Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 394. — Varillas, tom. II, p. 253.

[2] *Mém. de Sully*, tom. I, p. 96. — Mathieu, *Hist. de Charles IX*, tom. VI, p. 343.

1571. de l'amiral, demeurait sourde aux sollicitations pressantes de la cour, et s'excusait, sous divers prétextes, de quitter la Rochelle. Ce refus obstiné inquiétait Catherine de Médicis et dérangeait ses projets. Pour vaincre la résistance de la reine de Navarre, elle lui fit proposer de sceller la pacification du royaume par le mariage du prince Henri de Béarn avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Jeanne d'Albret fut d'abord ébranlée par cette proposition. Il ne lui parut plus impossible que Catherine de Médicis eût sérieusement conçu le projet de fermer les plaies de la France, et elle accepta l'offre qui lui était faite comme un gage d'alliance indissoluble entre les deux partis.

Mais la réflexion vint bientôt réveiller ses inquiétudes et lui faire soupçonner quelque trahison. Pour la farouche Catherine, l'union proposée n'était, en effet, qu'un moyen d'attirer à Paris tous les chefs de la confédération calviniste afin de les exterminer d'un seul coup. Cette manœuvre, bien qu'habilement conçue, n'en imposa pas à quelques hommes que l'expérience avait rendus défians. Le vieux Sully, père du ministre de Henri IV, n'entendait pas parler sans effroi du mariage dont les apprêts se faisaient déjà avec beaucoup d'éclat. « Si les noces se font à Paris, disait-il dans son langage prophétique, les livrées en seront bien vermeilles. » [1]

1572. — Armand de Gontaut, baron de Biron,

[1] *Mém. de Sully*, tom. I, p. 73.

vint bientôt à la Rochelle presser le départ de Jeanne 1572.
d'Albret et des princes. Il trouva la reine de Navarre dans une grande perplexité d'esprit. Indécise entre la crainte de quelque perfidie et le désir d'assurer la paix du royaume par l'union de son fils avec la sœur du roi, elle ne savait quel parti prendre, et se reprochait autant de rester qu'elle appréhendait de partir. Vaincue par les instances de Biron, elle quitta la Rochelle vers la fin de mai 1572, et se laissa conduire à Blois où la cour était réunie. Les princes de Navarre et de Condé la suivirent de près, accompagnés du comte de la Rochefoucault et d'un grand nombre de gentilshommes. [1]

Le départ de Jeanne d'Albret, comme autrefois celui de Coligny, laissa à la Rochelle une profonde impression de tristesse. Une inquiétude vague s'empara de toutes les âmes, comme si chacun eût pressenti de tragiques évènemens. Lorsque, peu de jours après, [2] on apprit la mort subite de la reine de Navarre, cette nouvelle excita parmi les réformés beaucoup moins de surprise que d'indignation. On ne douta pas que la princesse n'eût péri victime de quelque manœuvre criminelle, et le bruit se répandit qu'elle avait été empoisonnée par l'odeur d'une paire

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. I. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 50, trad. in-4°, tom. VI, p. 261, 275 et 340. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, tom. I, p. 306 et 318. — *Mém. de Sully*, ap. Petitot, Coll., tom. I, p. 228.

[2] 9 juin 1572.

1572. de gants que lui avait vendue maître René, parfumeur milanais au service de Catherine de Médicis. La mort de Jeanne d'Albret, qui fit une sensation si vive dans les provinces, n'attira guère l'attention des Parisiens que parcequ'elle fit ajourner jusqu'au 18 août la solennité du mariage de Henri de Béarn et de Marguerite de France. [1]

Ainsi tout semblait justifier les soupçons des réformés. Bientôt, comme pour leur donner plus de consistance, un armement considérable de vaisseaux se forma dans le port de Brouage et aux environs de la Rochelle, sous la direction du florentin Philippe Strozzi, colonel-général de l'infanterie française. On donnait pour motif à cet amas de navires et de munitions de guerre une prochaine expédition contre les colonies espagnoles de la Floride. Mais la saison était trop avancée pour une entreprise de cette nature, et

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 50, trad. in-4°, tom. VI, p. 340. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, tom. I, p. 318. — Dans le même temps fut célébré, à Paris, le mariage de Henri de Bourbon, prince de Condé, avec Marie, troisième fille de François de Clèves, duc de Nevers, marquise des Isles, comtesse de Beaufort, alors âgée de quinze ans. Déjà un premier mariage avait été célébré à la Rochelle, aussi sous l'influence de la cour, celui de l'amiral Coligny, veuf de Charlotte de Laval, avec la comtesse d'Entremont, veuve de Claude de Bastarnay, baron d'Auton. On raconte que cette jeune femme, ayant conçu une violente passion pour le vieux capitaine, sur la seule renommée de sa haute vertu, s'échappa de la Savoie, où elle était retenue par sa famille, et vint à la Rochelle offrir sa main à l'amiral. Charles IX donna à Coligny, pour présent de noces, cent mille écus d'or et la concession de tous les bénéfices dont avait joui le cardinal Odet de Châtillon, son frère.

d'ailleurs on voyait arriver dans l'Aunis un si grand nombre de gens de guerre, que, pour les contenir tous, il eût fallu six fois autant de vaisseaux qu'on en avait équipés. 1572.

Le corps de ville de la Rochelle informa encore l'amiral de ce qui se passait ; mais il repoussa ce nouvel avis comme dicté par une crainte chimérique. « Je vois, grace à Dieu, écrivit-il aux Rochelais,[1] le roi si bien disposé à l'entretenement de la paix entre ses sujets, que, loin d'avoir rien à craindre, nous avons tous occasion de le louer. »[2]

Catherine de Médicis, informée de l'inquiétude des Rochelais, chargea le baron de la Garde de les tranquilliser. Ce seigneur leur écrivit, en effet, de Brouage, dans les termes les plus rassurans. Mais ni l'aveugle sécurité de l'amiral, ni les trompeuses protestations des agens de la cour, ne dissipèrent les soupçons des calvinistes.

Ils ne furent que trop bien justifiés, quelques jours après,[3] par l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy, où, dans une seule nuit, dix mille protestans de tout âge et de tout sexe furent lâchement égorgés dans les rues de Paris, et dont l'amiral Coligny fut la première victime.

Peu de jours avant cette affreuse boucherie,

[1] 7 août 1572.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 51, trad. in-4°, tom. VI, p. 339. — Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 395.

[3] 24 août 1572.

1572. Catherine de Médicis avait adressé à Philippe Strozzi, occupé à lever des troupes au sud de la Charente, un paquet contenant deux lettres, dont une était close et ne devait être ouverte que le 24 août, jour du massacre de Paris. Cette lettre était ainsi conçue : « Monsieur Strozzi, je vous avertis que ce jourd'hui, 24 d'août, l'amiral et tous les huguenots qui étaient ici avec lui ont été tués. Partant, avisez diligemment à vous rendre maître de la Rochelle, et faites aux huguenots qui vous tomberont ès mains le même que nous avons fait à ceux-ci. Gardez-vous bien d'y faire faute, d'autant que craignez à déplaire au roi, monsieur mon fils, et à moi. CATHERINE. »[1]

Des dépêches semblables furent expédiées à tous les gouverneurs des provinces ; mais, devançant les ordres sanguinaires de la reine, déjà la nouvelle des *matines de Paris* avait soulevé contre les protestans des villes et bourgades tout ce que le royaume renfermait de fanatiques, de vagabonds et d'hommes à passions brutales. Les *tueries d'huguenots* se propagèrent rapidement dans l'ouest et le midi de la France. La Saint-Barthélemy fut plus hideuse encore dans les provinces qu'à Paris, car les derniers massacres, commis avec un horrible sang-froid, n'eurent pas même pour excuse ce délire instantané qui avait animé les égorgeurs de la capitale.

Déjà depuis long-temps, les bourgeois de la Ro-

[1] Olagharay, *Hist. du Béarn*, in-4°, p. 628.

chelle étaient sur leurs gardes. S'attendant à voir 1572.
retomber sur eux l'orage qui venait d'éclater sur leurs frères de Paris, ils se mirent promptement en défense, sous le commandement de leur maire Jacques Henri, homme d'une trempe vigoureuse et d'une âme inflexible. Jarnac, le sieur de Beaupuy et les autres officiers royaux furent expulsés de la ville. Tous les citoyens s'armèrent spontanément[1] et furent répartis en seize compagnies, outre la *colonelle* ou compagnie d'élite, formée des pairs et échevins, et chargée de surveiller le service de jour et de nuit.

On organisa aussi une cornette de cavalerie, sous les ordres de Saint-Etienne, gentilhomme poitevin, pour éclairer la banlieue et protéger l'entrée des convois de munitions et de vivres. La défense des tours de la Lanterne, de la Chaîne et de Saint-Nicolas fut confiée à des capitaines qui devaient être relevés tous les huit jours, de crainte qu'un plus long commandement dans ces postes importans ne dégénérât en tyrannie. Enfin, une grande quantité de grain plus de trente mille tonneaux de vin et des provisions de toute nature furent introduits dans la ville, et le conseil de la commune promit aux négocians une prime de dix pour cent sur le prix des poudre qu'ils feraient venir de l'étranger.[2]

Des courriers furent, en même temps, expédiés

[1] 1er septembre 1572

[2] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 461. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 335

1572. dans la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, la Haute-Saintonge et la Guienne pour ranimer la ferveur des calvinistes de ces différentes contrées et les exhorter à se réunir à la Rochelle, où la faction apostolique ne tarderait pas à venir attaquer la réforme dans son principal foyer. Gentilshommes, bourgeois, capitaines et gens de guerre arrivèrent bientôt de tous les points du royaume, fuyant le glaive de la proscription. Parmi ces réfugiés, on comptait cinquante barons et châtelains, seigneurs des manoirs environnans, un grand nombre de déserteurs royalistes, quinze cents bourgeois de la Saintonge du sud et des pays voisins, et cinquante-cinq ministres de l'Evangile.[1]

Informé par le baron de la Garde et par Philippe Strozzi des préparatifs de défense qui se faisaient à la Rochelle, Charles IX fit partir en toute hâte le baron de Biron, investi par lui du gouvernement militaire de cette ville. Arrivé à Niort, ce gentilhomme écrivit aux Rochelais qu'il attendrait leurs députés à Surgères pour conférer avec eux. Le conseil de la commune dépêcha vers lui deux bourgeois. « Si vous voulez que les portes de la Rochelle vous soient ouvertes, lui dirent ces envoyés en l'abordant, faites éloigner sur-le-champ les forces de terre et de mer qui tiennent notre ville comme assiégée, nuisent à notre commerce et répandent l'alarme dans le pays. »

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 462. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 334. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 7.

Biron les reçut les larmes aux yeux et leur jura, 1572.
en prenant le ciel à témoin, que ses mains n'avaient pas été rougies du sang de leurs frères. Puis il leur représenta combien ils étaient peu nombreux pour entreprendre de lutter contre toutes les forces du roi. Il finit en les conjurant de renvoyer les étrangers qui s'étaient rassemblés dans leur ville, et de l'y recevoir avec ses gens, au moins pour quelques heures, assurant que le roi n'exigeait d'eux qu'un acte de soumission.

Les députés, de retour à la Rochelle, [1] rendirent un compte si rassurant de leur entrevue avec le gouverneur, qu'on fut généralement d'avis de lui ouvrir les portes de la ville. Déjà un nombreux cortége s'apprêtait à aller le recevoir à la Jarrie, lorsqu'un trompette apporta au maire des dépêches du baron de la Garde qui firent évanouir soudain ces bienveillantes dispositions. L'amiral catholique mandait au corps de ville qu'il avait ordre d'entrer dans la Rochelle en même temps que Biron, afin d'aviser, de concert avec lui, aux mesures les plus propres à rétablir l'autorité du roi dans la ville. « Rappelez-vous, ajoutait-il, que vous appartenez à un maître qui a encore la force de châtier des sujets rebelles, lorsqu'il n'a plus l'espoir d'en faire des sujets soumis. » [2]

A la lecture de ces paroles imprudentes, il n'y eut

[1] 26 septembre 1572.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 7. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 465.

1572. qu'un cri dans l'assemblée pour l'exclusion du gouverneur. On ne vit plus en lui qu'un fourbe, d'accord avec le baron de la Garde pour surprendre la Rochelle, et affichant une hypocrite douceur pour mieux tromper ceux dont il avait conjuré la perte. Tout ce que purent faire Biron, Strozzi et le baron de la Garde, lui-même, pour ramener la confiance dans l'esprit des Rochelais fut inutile. Pendant plusieurs jours des courriers furent, sans plus de succès, expédiés à la Rochelle par Charles IX, Catherine de Médicis, le duc d'Anjou et même le prince Henri de Béarn, qui avait été forcé de se convertir à la foi catholique et prenait, depuis la mort de sa mère, le titre de roi de Navarre.

Dans toutes ces dépêches, le massacre de Paris était représenté comme le juste châtiment d'un complot ourdi par Coligny et ses amis contre le roi et les princes de sa famille. « On a été forcé, écrivait Charles IX, de châtier feu l'amiral et ses complices pour leur damnable entreprise et non pour cause de la religion. » A quoi les magistrats de la Rochelle répondirent qu'ils se refusaient à croire émanées d'une main royale ces lignes où l'on avouait *la lâche entreprise et barbare exécution dont l'antiquité n'avait jamais ouï la pareille et dont la postérité ne pourrait ouïr parler qu'avec horreur*.

On promettait, dans les termes les plus insinuans, d'éloigner les troupes de terre et de mer qui stationnaient autour de la Rochelle, d'exécuter fidèlement

l'édit de Saint-Germain-en-Laye, de rétablir *le prêche* 1572.
dans la Rochelle, bien qu'il fut partout supprimé, et, en retour de ces faveurs, on ne demandait aux Rochelais que de recevoir dans leurs murs le gouverneur et ses gens. C'était, en effet, le point capital. Mais, peu touché des offres et des promesses de la cour, le conseil de la commune se contentait de répondre : « Nous ne pourrons prendre aucun parti tant que notre ville sera bloquée par les vaisseaux et les gens d'armes du roi. »[1]

François du Fou, seigneur du Vigean, vint, quelques jours après, [2] à la Rochelle, député par Charles IX pour traiter avec les magistrats. Ayant fait d'inutiles efforts pour s'introduire dans la ville, il alla se loger au faubourg de Tasdon, avec le baron de Tonnay-Boutonne et quelques autres gentilshommes qui l'accompagnaient. Sur sa demande réitérée, le corps de ville lui députa le sieur de Languillier, de la maison de Belleville en Saintonge, et deux notables bourgeois, pour ouïr les propositions qu'il disait avoir à faire de la part du roi. Mais lorsqu'ils apprirent que ses pouvoirs se bornaient à négocier l'admission du gouverneur dans la ville, les commissaires rochelais rompirent brusquement la conférence et se retirèrent. Les massacres de protestans qui continuaient à Bordeaux et dans plusieurs

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 7. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 469.

[2] 12 octobre 1572.

1572. autres villes du Midi et de l'Ouest, faisaient trop bien pressentir aux Rochelais le sort qui leur était destiné, pour qu'ils se départissent de la résolution qu'ils avaient prise de n'admettre dans leurs murs aucun délégué de Charles IX.

Du Vigean s'étant retiré au village de Sigogne, près de Marans, fut attaqué, pendant la nuit, [1] par quelques gendarmes détachés de la compagnie de Saint-Etienne, qui le blessèrent dans son lit, tuèrent deux de ses gens et enlevèrent ses bagages. Cette action fit beaucoup de bruit dans la Rochelle, où elle fut diversement envisagée. Accusés par quelques gentilshommes qui voulaient qu'on négociât avec du Vigean, soutenus par la multitude qui demandait la guerre, Saint-Etienne et Guimenières, son lieutenant, prirent le parti de quitter la Rochelle. Ils furent suivis, dans leur retraite, par un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois étrangers à la ville, sur l'assurance que Biron leur fit donner qu'il ne leur serait fait aucun mal. [2]

Les équipages des vaisseaux du roi vengèrent bientôt l'insulte faite à du Vigean, en capturant tous les navires qui se présentèrent pour entrer dans le port de la Rochelle, et en confisquant leurs cargaisons. [3]

[1] 23 octobre.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 469. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 7. — Brantôme, *Hommes illust.*, art. Biron. — Suppl. aux *Mém. de Castelnau.*

[3] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 415.

Tout accommodement paraissant désormais impossible, Biron eut ordre de rassembler des troupes au sud de la Charente, et de se tenir prêt à entrer en Aunis avec son armée. De leur côté, les Rochelais achevèrent leurs préparatifs de défense. Le sieur de Pardaillan et le ministre Dumoulin furent députés vers la reine Elisabeth d'Angleterre pour solliciter son appui. Le comte de Montgommery, qui avait fui au-delà du détroit le poignard des papistes, fut prié d'acheter des munitions de guerre, avec pouvoir d'engager les biens personnels des magistrats et des principaux bourgeois de la Rochelle. [1] 1572.

Le commandement des milices communales fut partagé entre la Rivière-le-Lys, les Essards et le Normand. Ce dernier alla, avec trois compagnies d'infanterie et cinquante chevaux, prendre possession du château de Marans. Les postes de Villedoux, de Longèves et d'Andilly furent renforcés. Pour empêcher l'ennemi de se loger sous les murs de la Rochelle, on combla les fossés qui servaient de limites aux propriétés privées, on rasa les moulins, on ruina les maisons jusqu'à une grande distance autour de la ville.

Une réparation générale fut faite aux remparts. Outre les trois grosses tours de la Lanterne, de la Chaîne et de Saint-Nicolas, qui défendaient l'entrée du port, les fortifications de la Rochelle consistaient,

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 471. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 7.

1572. à cette époque, en une ceinture de murailles flanquée d'un grand nombre de tours rondes à l'antique. Les approches de la ville étaient, en outre, défendues par des boulevards garnis de bastions et d'ouvrages en terre, et par cinq plate-formes surmontées de parapets, le tout enceint de larges fossés qu'alimentaient les eaux de l'Océan.

La partie la plus solide des remparts s'étendait depuis la porte de Cougne jusqu'à celle de Saint-Barthélemy. Les redoutes et bastions étaient, la plupart, de forme triangulaire, petits et de peu de valeur, surtout celui de la porte de Cougne. A gauche de cette porte, se trouvait un fort à peine ébauché, mais qui fut achevé depuis par François de la Noue, dont il portait le nom. Plus bas, près de la contrescarpe, était le bastion de l'Evangile, peu élevé, mal revêtu et ayant à peine cinquante pas de courtine. Enfin venait le bastion de la Porte-Neuve, moindre encore que celui de l'Evangile en étendue et en solidité.

Toute la partie du rempart à droite de la porte de Cougne était défendue par des marais submergés, deux fois le jour, par la haute mer, qui venait battre le pied de la muraille. Enfin, du côté de la porte Saint-Nicolas, se trouvait une mauvaise redoute, appelée *la Tenaille*, près de laquelle on avait enfoncé dans la vase la carcasse d'une grande carraque sur laquelle étaient dressées quelques pièces de canon. Pendant la dernière guerre, l'ingénieur Scipion Ver-

gano avait pratiqué, dans le fossé du bastion de 1572.
l'Evangile, des casemates, sortes de loges à demi-souterraines, propres à contenir chacune quinze à vingt arquebusiers, et flanqué le ravelin de la porte des Deux-Moulins d'un ouvrage à corne, soutenu par un mur de revêtement du côté de la mer.

Toutes ces défenses ayant été réparées avec soin, on plaça sur les tours de Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne, ainsi que sur les plate-formes des clochers de Notre-Dame, de Saint-Barthélemy et de Saint-Sauveur une grande partie de l'artillerie, qui consistait en soixante pièces de campagne, quinze gros canons et cent fauconneaux ou pièces de petit calibre. [1]

Mais les meilleurs remparts de la Rochelle étaient, sans contredit, le courage et la résolution de ses habitans. Aguerris par les combats qu'ils avaient déjà livrés et soutenus pour la cause de la réforme, leurs succès passés étaient pour eux un gage de triomphes à venir. A la voix puissante des ministres la Place et Denord, qui ne cessaient de haranguer le peuple, et dont la fougueuse éloquence portait l'enthousiasme dans tous les cœurs, au bruit des massacres d'huguenots qui continuaient dans les provinces voisines et dont la terreur ou la haine assombrissait encore le lugubre tableau, leurs têtes s'exaltaient,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 8. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 615. — Davila, *Guer. civ. de Franc.*, trad. in-f°, tom. I, p. 339.

1572. leurs âmes s'enflammaient d'une généreuse ardeur, et, dans la ferveur de leur zèle religieux, ils juraient de combattre jusqu'au dernier soupir pour venger le meurtre de leurs frères.

Ils se flattaient qu'à la première apparition d'une escadre anglaise dans les eaux de l'Aunis, tous les gentilshommes des contrées voisines, que la peur tenait enfermés dans leurs manoirs, toutes les populations des villes et bourgades environnantes qui sympathisaient avec eux et applaudissaient, en secret, à leurs efforts, se lèveraient en masse pour la défense de la cause commune. Ils comptaient encore sur la situation critique du royaume, déchiré par des factions rivales, sur l'épuisement des finances qui ne permettait pas d'entreprendre un long siége, enfin sur la nécessité où Charles IX allait se trouver de diviser ses forces pour diriger, en même temps, des troupes sur Nîmes, Sancerre et Montauban, qui s'étaient insurgées à l'exemple de la Rochelle. [1]

Après avoir pris, pour la défense de leur ville, toutes les précautions commandées par la prudence et suggérées par le génie militaire du temps, les Rochelais songèrent à s'emparer de l'île de Ré qui, située en face du port de la Rochelle, pouvait tout à la fois protéger l'entrée des convois dans la place et entraver les opérations de l'ennemi.

Quatre vaisseaux et quelques pataches, commandés

[1] De Thou, liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 618. — Davila, trad. in-f°, tom. I, p. 338.



par la Roche-Esnard, Champagné, Vincent-Mayreau et Robert-David, sortirent, [1] pendant la nuit, du hâvre de la Rochelle, pour aller faire une descente dans l'île. Mais, arrivés à la pointe de Chef-de-Baye, ils rencontrèrent deux galères du baron de la Garde, sur lesquelles se trouvaient deux ingénieurs italiens, Justiniani et Rabelli, occupés à reconnaître les arrivages de la Rochelle et à sonder l'entrée du canal. Ces deux galères, commandées par le florentin Tosinghi, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, et un Génois, nommé Fiesque, furent aussitôt chargées par les huguenots. Un combat très-vif s'engagea dans l'obscurité : mais la victoire demeura aux Rochelais, plus nombreux et mieux équipés. Tosinghi s'éloigna à force de rames : Fiesque, ne pouvant se faire obéir des forçats de sa galère qui refusèrent de ramer au cri de liberté partant des vaisseaux ennemis, tomba, avec tout son monde, au pouvoir des réformés. Ceux-ci regagnèrent la Rochelle avec leurs prisonniers, remettant au lendemain l'expédition de l'île de Ré. [2] 1572.

Rénelière, gentilhomme poitevin, s'embarqua en effet, le jour suivant, [3] avec bon nombre de soldats, et cingla vers l'île. Il n'en était plus qu'à une légère distance, lorsqu'un vent impétueux s'étant élevé tout-

[1] 8 novembre 1572.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 7. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 472.

[3] 9 novembre.

1572. à-coup, il craignit d'être jeté par la tempête sur les écueils qui bordent le rivage de Saint-Martin, et regagna le port de la Rochelle. Cette tentative ayant donné l'éveil aux garnisons catholiques de l'île, elles se tinrent dès-lors sur leurs gardes, et l'expédition fut ajournée indéfiniment. [1]

Cependant le conseil de Charles IX délibérait pour savoir laquelle on assiégerait la première des villes insurgées de Nîmes, Sancerre, Montauban et la Rochelle. L'importance de cette dernière et l'attitude vraiment inquiétante qu'elle prenait firent décider, sur l'avis du maréchal de Tavannes, qu'on commencerait par elle, afin d'attaquer, dans son plus fort retranchement, ce qui restait de la confédération huguenote. [2] Blaise de Montluc, à qui ses services avaient aussi valu le bâton de maréchal, doutait qu'on pût prendre la Rochelle de force. « Dieu sait, dit-il, si j'en mandai à la reine mon avis. Au voyage de Saintonge, [3] je lui avais fait l'ouverture de s'en rendre maîtresse sans bruit. Elle craignait toujours de faire réveiller la guerre. Mais pour un si bon morceau, il ne fallait craindre de rompre le jeûne. Cela eût été fait, et l'on eût eu beau crier. Il n'est plus temps de s'en repentir. » [4]

[1] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 422.

[2] *Mém. de Gasp. de Saulx*, seigneur de Tavannes, ap. Petitot, Coll., tom. XXV, p. 365 et suiv.

[3] En 1565.

[4] Comment. de Montluc, liv. VII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 545.

Avant de déployer contre les Rochelais tout l'appareil de sa puissance, Charles IX, calculant les frais de l'entreprise, voulut tenter un dernier moyen de conciliation. Il jeta les yeux sur François de la Noue qui, depuis la paix de Saint-Germain-en-Laye, vivait retiré au fond de la Picardie. Ce vertueux capitaine fut mandé à Paris et chargé d'une négociation auprès de ceux de la Rochelle. Il l'accepta, à condition qu'on n'exigerait de lui rien de contraire à son honneur, à sa religion et à son affection pour les Rochelais. On convint que, quel que fût le sort de sa mission, il resterait à la Rochelle jusqu'à ce qu'un ordre du roi, auquel il promit d'obéir, lui enjoignît de quitter cette ville; convention bizarre, mais qui prouve la confiance qu'inspirait, même à la plus ombrageuse des cours, la probité du capitaine calviniste. 1572.

Arrivé aux portes de la Rochelle, [1] la Noue informa le corps de ville de l'objet de sa mission. Des députés lui furent envoyés au faubourg de Tasdon. Il fit auprès d'eux d'inutiles efforts pour amener le conseil de la commune à un accommodement. On repoussa fièrement ses offres, on alla jusqu'à douter de sa loyauté, on affecta de méconnaître en lui le capitaine qui naguère avait servi si vaillamment la cause de la réforme.

« Nous espérions, lui dit un des députés, trouver

[1] 19 novembre 1572.

1572. ici le brave la Noue, mais ce n'est point lui que nous voyons. L'homme qui nous parle lui ressemble de figure et de nom, mais il est loin de lui ressembler par le caractère. »

La Noue, vivement touché de ce doute injurieux, montra ce qui lui restait du bras qu'il avait perdu, deux ans auparavant, au siége de Fontenay.

« Oui, reprit le même député, il nous souvient d'un la Noue, duquel le personnage était bien différent de celui que vous jouez. C'était notre grand ami, qui, par sa vertu, expérience et constance, défendait nos vies, se couronnait d'honneur, et n'eût pas voulu nous trahir par belles paroles, comme fait celui à qui nous parlons, semblâble de visage, mais non de volonté. »

Ces reproches n'étaient pas moins pénibles pour ceux qui les faisaient que pour celui à qui ils étaient adressés. La Noue avait laissé à la Rochelle des souvenirs trop chers et l'on avait une trop haute opinion de la loyauté de son caractère, pour qu'on pût douter long-temps de sa bonne foi. La mémoire de ses services passés et le sentiment de sa haute probité triomphèrent aisément d'une prévention que rien ne justifiait encore.

Le conseil de la commune lui permit d'entrer dans la ville, et lui offrit, soit de pourvoir à ses besoins, s'il voulait vivre à la Rochelle en simple particulier, soit de lui fournir un vaisseau, s'il préférait se retirer en Angleterre, soit de lui confier le commandement

supérieur des forces de la ville, s'il consentait à servir 1572.
encore la cause de la religion.[1]

Avant d'accepter ou de refuser aucune de ces trois propositions, la Noue voulut en conférer avec Biron et Strozzi, qui avaient concentré leurs forces dans Saint-Jean-d'Angély, en attendant l'ordre de marcher contre la Rochelle. Ils furent d'avis que la Noue devait accepter l'offre qui lui était faite du commandement militaire, comme le seul moyen qui restât d'amener les Rochelais à une transaction. Ils espéraient que l'autorité dont il serait investi le mettrait à même de contenir la fougue des esprits et d'arrêter au moins les progrès du mal, s'il ne pouvait y porter remède.

La Noue revint donc à la Rochelle,[2] prêta serment entre les mains du maire, et fut salué commandant de la garnison aux acclamations de la multitude. Mais il ne tarda pas à comprendre les difficultés du rôle dont il s'était chargé. Dépositaire des intérêts du roi qui voulait la paix sans faire de concessions, investi de la confiance des Rochelais qui préféraient la guerre au sort qui leur était destiné par la cour, il se trouvait lié par deux engagemens contraires, et sa probité s'alarmait d'une position délicate dans laquelle, avec les intentions les plus droites, il lui

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 7.— De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 473. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 337.

[2] 23 décembre 1572.

1572. serait difficile de ne pas froisser en même temps les deux intérêts opposés qui lui étaient confiés.

Il n'en résolut pas moins de remplir loyalement toutes ses obligations, et travailla dès-lors avec ardeur à mettre la ville en bon état de défense, tout en agissant auprès des Rochelais pour les disposer à un accommodement. Dès le lendemain de son installation, [1] il réunit en assemblée générale le corps de ville, les ministres et les plus notables bourgeois de la Rochelle. Il représenta avec chaleur les funestes conséquences de la guerre où l'on allait s'engager, et proposa de rédiger, avec le concours de toutes les églises réformées de France, un projet de transaction qu'on s'efforcerait ensuite de faire accepter par le roi. Cette proposition fut repoussée, comme inutile et dangereuse, par les ministres et la majorité des autres membres de l'assemblée. Ils pensèrent que des négociations n'aboutiraient qu'à un simulacre de traité dont la cour s'armerait pour surprendre la Rochelle, et qu'elle ne manquerait pas d'annuler sitôt qu'elle n'en aurait plus besoin. [2]

Tout espoir d'accommodement étant perdu, Biron fit à Beauvais-sur-Matha, près de Saint-Jean-d'Angély, une revue générale de son armée, composée de dix-huit compagnies d'infanterie, sept cornettes de cavalerie et cinq cents pionniers. Toutes ces troupes entrèrent bientôt en Aunis. Pendant que Biron, avec

[1] 24 décembre 1572.
[2] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 475.

le canon de siége et l'infanterie de Strozzi, prenait le chemin de la Rochelle, Guy de Daillon; comte du Lude, suivi du reste de l'armée catholique, se porta sur Marans, occupé, comme on l'a dit, par le capitaine le Normand, avec trois compagnies d'infanterie et cinquante chevaux. 1572.

Désespérant de pouvoir tenir, avec si peu de monde, dans une place mal fortifiée, le Normand prit le parti d'évacuer le château de Marans, à l'exemple des garnisons de Charron et de Nuaillé qui, à l'approche de l'ennemi, s'étaient hâtées de gagner la Rochelle. Mais suivi de près par la cavalerie du comte du Lude, il fut obligé de se jeter dans le château de la Gremenaudière, à moitié chemin de la Rochelle à Marans. Cette place fut aussitôt investie par les lansquenets papistes. Après avoir mis garnison dans le château de Marans, le comte du Lude arriva lui-même devant la Gremenaudière avec son infanterie et son artillerie de campagne. Le Normand, sommé de rendre la place, répondit qu'il se souvenait des *Noces de Paris*, faisant allusion à la Saint-Barthélemy, qui avait scellé du sang des calvinistes le mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois. Mais pendant la nuit, le château fut évacué par la garnison huguenote qui, ayant franchi le fossé en silence, se fit jour à travers les lignes ennemies et gagna la Rochelle. [1]

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 8. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 476.

1572. Biron était déjà arrivé sous les murs de cette ville. [1] Il avait ordre de l'investir et de tout disposer pour le siége, en attendant l'arrivée de Henri, duc d'Anjou, qui devait venir au printemps. Il établit son quartier au bourg de Saint-Xandre. Le sieur de Saint-Martin alla se loger au village de Lagord, avec douze cents hommes, Strozzi à Puilboreau, du Gast à Aytré, Goas à Rompsay, chacun avec le corps d'armée qu'il commandait. L'arrivée de nouvelles troupes fit étendre successivement ces différens quartiers, qui formèrent bientôt un cordon d'observation autour de la Rochelle, et interceptèrent toutes communications entre la ville et la banlieue. [2]

Au village de la Fond, sous les murs de la Rochelle, coulent des sources abondantes qui, depuis plusieurs siècles, fournissent de l'eau à la ville au moyen de conduits souterrains. Les papistes entreprirent de rompre ces canaux. Il n'y parvinrent qu'au bout de deux jours, après avoir soutenu plusieurs combats contre la garnison, qui leur tua beaucoup de monde et leur fit un grand nombre de prisonniers. Parmi ces derniers, se trouvèrent les capitaines Fouilleau et la Salle. La ville souffrit peu de la perte des sources de la Fond, parce qu'elle possédait plusieurs puits dont l'eau était potable. [3]

[1] Fin de décembre 1572.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 8 — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 477.— Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 338.

[3] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 8. — De Thou,

Les opérations du blocus, auquel Biron travaillait 1572.
sans relâche, étaient fréquemment troublées par des engagemens partiels entre les milices de la ville et les différens postes de l'armée, combats sans importance, dont le succès balançait rarement la perte des hommes tués ou pris de part et d'autre, et qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Un seul fait mérite, par sa singularité, d'être recueilli par l'histoire. Sous les murs de la place, tout près de la contrescarpe, se trouvait un moulin, le seul qui n'eût pas été rasé. On l'appelait le Moulin de la Brande. Le jour, il était gardé par quelques gens de guerre ; mais chaque soir, les soldats se retiraient dans la ville, et il ne restait dans le moulin qu'une sentinelle.

Strozzi vint, pendant la nuit, attaquer ce faible poste, contre lequel il fit braquer deux pièces de canon. Le soldat qui le gardait refusa de le rendre et fit bonne contenance, tantôt tirant de son arquebuse sur les assaillans, tantôt contrefaisant plusieurs voix, pour faire croire à l'ennemi qu'il n'était pas seul. Mais épuisé de lassitude il fut bientôt forcé de capituler et demanda quartier pour lui et *pour ses gens*. Strozzi, pensant avoir affaire à une garnison, lui permit de se retirer avec armes et bagages. Lorsqu'il vit sortir du moulin un seul homme tout équipé et le mousquet sur l'épaule, il entra en fureur et voulut

Hist. univ., liv. 63, tom. VI, p. 477. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 439.

1572. faire pendre le téméraire qui avait osé se jouer de lui. Mais Biron, devant qui le soldat fut amené, rit beaucoup de son stratagème et lui fit grace en faveur de sa hardiesse. [1]

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv I, chap. 8. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 53, trad. in-4°, tom. VI, p. 623.

LIVRE QUATRIÈME.

SIÉGE DE LA ROCHELLE.

1573.

L'ANNÉE 1573 vit s'accomplir un événement à jamais mémorable dans les fastes de la démocratie française. Ce fut un spectacle à la fois neuf et imposant, que de voir une petite communauté de bourgeois et de mariniers, faible de nombre, mais forte de conviction et d'énergie, lutter, cinq mois entiers, contre une grande armée royale, commandée par les premiers capitaines de l'époque, et triompher, à force de constance et de résolution, du plus formidable appareil de guerre qui eût jamais été déployé contre une ville.

Après les *matines de Paris*, la cour de Charles IX, ivre de sa victoire, et se flattant d'avoir terrassé pour toujours le *démon de l'hérésie*, s'attendait à voir le calvinisme expirer lentement des suites de ses blessures, sans qu'il fût besoin de lui porter de nouveaux

coups. La plupart des gentilshommes protestans qui avaient échappé au massacre s'étaient ou convertis ou expatriés. Veuve de cette nombreuse et puissante noblesse qui, dans les dernières guerres, avait marché en tête du mouvement insurrectionnel, la cause de la réforme semblait à jamais perdue, lorsqu'elle fut relevée par l'énergie des élémens populaires qu'elle couvait dans son sein.

Presque toute la bourgeoisie des villes était demeurée fidèle au calvinisme. Long-temps inaperçue derrière le haut-baronnage en possession de la diplomatie et du commandement, cette immense masse de populations marchandes et industrielles, à laquelle on n'avait pas songé, se dressa tout-à-coup fière et menaçante, et s'empara, à son tour, de la scène politique. Forte de son courage, de ses lumières et de ses convictions, elle prit dans ses mains puissantes les intérêts de l'église réformée, et le grand mouvement intellectuel du XVI[e] siècle commença dès-lors à se faire démocrate et populaire, de nobiliaire et d'aristocrate qu'il avait été jusques-là.

Naguère encore les confédérés n'osaient avouer qu'ils s'armaient contre le souverain légitime, tant le préjugé du *droit divin* était profondément enraciné dans les mœurs. C'était contre les *méchans conseillers* du roi qu'ils levaient leurs bannières. Mais la Saint-Barthélemy acheva de ruiner l'autel de la royauté, déjà fortement ébranlé par les théories des démagogues. A l'impression de stupeur qui suivit cette

sanglante catastrophe, succéda rapidement, parmi 1573.
les masses, un profond sentiment d'horreur et de haine contre Charles IX et sa famille. Tout ce qu'il y avait, en France, de villes closes assez fortes pour arrêter une armée au pied de leurs remparts, fermèrent leurs portes aux officiers et aux égorgeurs du roi. Alors éclata contre la monarchie une guerre dont l'émancipation religieuse fut le prétexte, et la véritable cause un besoin plus que jamais irrésistible d'affranchissement social, guerre à mort qui ne devait plus finir que sous Richelieu, par l'anéantissement de toutes les institutions municipales en France.

1573. — Le principal foyer de cette grande insurrection bourgeoise, la ville de la Rochelle, déjà cernée, du côté des terres, par les lignes de Biron, fut encore bloquée par mer au commencement de cette année. [1] Sur les deux pointes en saillie qui forment l'entrée du golfe de cette ville, on bâtit deux forts dont les feux croisés devaient intercepter les secours venant du dehors. L'un, appelé *fort de Coureilles*, sur la pointe des Minimes, fut donné en garde au capitaine du Gast. Causseins, gentilhomme gascon, eut le commandement de l'autre, appelé *fort de Port-Neuf*. Près de ce dernier, on éleva une redoute sur la Motte-Saint-Michel : une autre redoute, placée à la pointe de Chef-de-Baye, termina cette ligne de forts du côté de l'Océan. [2]

[1] Janvier 1573.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10. — De

1573. Comme on travaillait au fort de Coureilles, cinq ou six cents arquebusiers sortirent de la Rochelle par la porte Saint-Nicolas, et vinrent attaquer les pionniers royalistes. Biron ordonna à Strozzi de faire avancer contre eux trois cents mousquetaires : lui-même se mit à la tête de la compagnie de monsieur de Savoie, et marcha à la rencontre de l'ennemi. Comme on en venait aux mains, deux cavaliers huguenots, s'étant détachés du gros de leurs gens, s'avancèrent vers les papistes, comme pour échanger avec eux quelques coups de pistolet. Biron, comprenant leur dessein, fit faire halte à sa troupe, et, suivi seulement de son écuyer, nommé Baptiste, s'avança vers les deux cavaliers.

Alors s'engagea, entre les quatre champions, un combat singulier au pistolet. A la première décharge, Biron atteignit d'une balle le cheval de son adversaire, qui s'abattit sous son cavalier. Il courut aussitôt sur ce dernier en lui criant de se rendre. Le vaincu remit son épée sans hésiter et se fit connaître. C'était le capitaine Compet, depuis appelé Saujon, d'une ancienne famille de Saintonge. Après un léger combat, qui fut interrompu par la nuit, les deux troupes se séparèrent. Biron rentra au camp, suivi de son prisonnier, qui fut dirigé sur Niort. Mais peu de temps après, il s'échappa de cette ville où il était détenu, et alla, avec quelques gens, s'emparer du château de

Thou, *Hist univ.*, liv 55, trad. in-4°, tom VI, p. 619. — Brantôme, *Homm. ill.*, digress. sur le baron des Adrets.

Royan, sur la Gironde, dont il fut bientôt dépossédé 1573.
par les royalistes. [1]

Le blocus de la Rochelle par mer se poursuivait activement. Une flotte, composée de trois vaisseaux, cinq galères et vingt-deux pataches, eut ordre de croiser constamment en vue des côtes. On fit venir de Brouage une grande carraque que les Rochelais avaient prise, dans les dernières guerres, à des marchands vénitiens et que, depuis, le baron de la Garde leur avait enlevée. Ce navire, rempli de sable et de caillous, fut coulé à l'entrée du hâvre de la Rochelle, de manière à présenter une masse solide. On y monta une batterie, et il forma, au milieu des flots, une redoute qui reçut le nom de *fort de l'Aiguille*.

Prévoyant les ravages que le feu de ce poste ferait dans leur port, les Rochelais entreprirent de le détruire. Pendant la nuit, une multitude d'hommes et de femmes, chargés de paille, entrèrent, à mer basse, dans le canal, ayant de la vase jusqu'à mi-jambe, et s'avancèrent ainsi vers la carraque pour y mettre le feu. Mais tous leurs efforts échouèrent contre cette masse humide et compacte. Pressés par le retour de la marée, ils furent bientôt forcés de se retirer, poursuivis jusques dans leurs murs par la mousqueterie papiste. [2]

[1] Brantôme. *Homm. ill.*, art. Biron.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 619. — Brantôme, digress. sur le baron des Adrets.

1573. Enfin, pour achever de clore le port de la Rochelle, on coula, de chaque côté du fort de l'Aiguille, une ligne de petits navires remplis de sable, et l'on ferma les intervalles qui les séparaient au moyen de poutres flottantes qui, obéissant au flux et au reflux, s'élevaient et s'abaissaient avec la marée. A l'aide de cette estacade, qui, partant du fort de l'Aiguille, allait aboutir, d'un côté, au fort de Coureilles, de l'autre, au fort de Port-Neuf, on parvint à barrer entièrement l'entrée du golfe, et l'on ne ménagea, au milieu, qu'une étroite ouverture, pour laisser passage aux vaisseaux du roi. [1]

Pendant que François de la Noue, subissant les conséquences de sa difficile position, exerçait la jeunesse rochelaise à l'attaque et à la défense, et troublait, par de fréquentes sorties, les travaux de l'ennemi, le maire, Jacques Henri, dont l'autorité sans rivale s'étendait même sur le commandant en chef de la garnison, établissait dans la ville une police sévère, et dirigeait d'une main habile et ferme tous les ressorts de l'administration.

Deux nouveaux députés, Languillier et Mayreau, furent par lui expédiés en Angleterre pour hâter le départ des secours promis par la reine Elisabeth et préparés par le comte de Montgomméry. Mais la sympathie d'Elisabeth pour les réformés de France s'était grandement affaiblie depuis l'arrivée à Londres du

[1] Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 436 et suiv.

comte de Retz, envoyé de Charles IX. Tous les efforts des députés huguenots échouèrent contre les malignes insinuations de l'ambassadeur papiste, et la faible assistance qu'à force de sollicitations les Rochelais obtinrent de la reine d'Angleterre, ne servit qu'à faire éclater la répugnance que cette princesse éprouvait désormais à leur prêter son appui. [1] 1573.

Bien que la cour s'efforçât, par mille moyens, de renouer les négociations pour la paix, Biron poursuivait sans relâche les préparatifs du siége. On fit venir au camp soixante pièces d'artillerie, parmi lesquelles se trouvaient deux canons remarquables par la force de leur calibre. L'un, appelé *la Fresaie*, imprimait la terreur par le bruit seul de son explosion, semblable à l'éclat du tonnerre. L'autre vomissait la mort par deux bouches à la fois : on l'appelait *Mitaine*, ce qui fit dire aux soldats papistes qu'on ne prendrait pas la Rochelle *sans mitaine*, par allusion à la force de cette place et aux périls qu'il faudrait braver pour s'en emparer. [2]

Tout étant disposé pour le siége, *Monsieur*, duc d'Anjou, lieutenant-général du roi, partit de Paris, accompagné du jeune François duc d'Alençon, son frère, du roi de Navarre et du prince de Condé, du duc de Montpensier et de son fils le prince dauphin d'Auvergne, des ducs de Guise, de Nevers

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 8. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 624.

[2] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.*

1573. et d'Aumale, et d'une foule de maréchaux, grands seigneurs et gentilshommes de la cour de Charles IX: mais parmi cette foule de capitaines et de conseillers, ne se trouvait plus l'habile maréchal de Tavannes, en qui seul le jeune prince avait confiance, et à qui il devait toute la gloire de ses deux premières campagnes.

Cette nombreuse et illustre compagnie arriva, le 12 février, au camp devant la Rochelle, où elle fut annoncée par des salves de toute l'artillerie royale. La présence du vainqueur de Jarnac et de Montcontour répandit d'abord quelque inquiétude dans la ville, tant les brillans succès du prince avaient donné une haute opinion de son génie militaire. De nouvelles négociations furent même entamées, à la sollicitation de la Noue, dans le moulin d'Amboise. [1] Là se trouvèrent, pour le roi, Biron, Strozzi, le comte de Retz, le sieur de Villequiers et l'abbé de Gadagne; pour les Rochelais, la Noue, le Bailli, Mortier et Morisson. On discuta longuement sans s'entendre. L'abbé de Gadagne, orateur disert et politique délié, prit la parole le dernier, et dit que le roi n'accorderait aux Rochelais l'exercice public de leur religion qu'autant qu'ils ouvriraient leurs portes à Biron, leur gouverneur, et à ses gens de guerre. Il ajouta que la reine Elisabeth venait de faire un traité d'alliance avec Charles IX, que le comte de Montgommery

[1] 23 février 1573.

demandait à rentrer en grace auprès du roi, et que les réformés ne devaient plus compter ni sur l'appui de la reine d'Angleterre ni sur le secours du comte. Les Rochelais, persistant dans leur première réponse, déclarèrent, par l'organe de leurs députés, qu'ils n'accepteraient aucune offre, ne feraient aucune concession tant que leur ville serait menacée par la flotte et l'armée de terre du roi. 1573.

Trois jours après, [1] la Noue ayant convoqué tous les ordres de la commune en assemblée générale dans la salle Saint-Yon, insista fortement pour qu'on acceptât la paix aux conditions exigées par la cour, quelques dures qu'elles fussent. Mais toutes les considérations qu'il put invoquer à l'appui de sa proposition n'ébranlèrent point la résolution du peuple exalté par les fougueuses déclamations des ministres. [2]

Le duc d'Anjou, dont le quartier-général était à Nieul, village situé à une lieue au nord de la Rochelle, sur le rivage de l'Océan, ne voulut pas commencer le siége avant l'arrivée des renforts qui lui étaient expédiés de Guienne. En attendant, il passa plusieurs fois en revue son armée, qui ne comptait encore que cinq mille fantassins et environ mille chevaux, mais à laquelle se joignirent successivement de nombreuses recrues. La cour, prévoyante pour l'assassinat, l'avait été fort peu pour la guerre : hommes et deniers

[1] 26 février 1573.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10.— De Thou, liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 636.

1573. lui manquèrent au moment d'achever son ouvrage. Pour mettre une armée sur pied, il lui fallut recourir aux dons gratuits du clergé catholique et faire venir des soldats, non seulement des extrémités du royaume, mais encore du Piémont, de la Suisse, de la Ligurie et de la Corse.

Monsieur, se disposant à tracer ses lignes d'attaque, fit avancer au village de la Fond trente-deux pièces d'artillerie, et s'y transporta lui-même avec quelques troupes auxquelles vinrent bientôt se joindre dix-sept compagnies du régiment de Montluc.

Informé que la Noue venait de sortir de la Rochelle à la tête de trente cavaliers, le prince envoya Bersigny le reconnaître. Comme ce capitaine et ses gens s'avançaient, sans précaution, à la rencontre des Rochelais, ceux-ci tombèrent sur eux à l'improviste. Un combat très-vif s'engagea pendant lequel Causseins vint au secours de Bersigny. La Noue allait succomber sous le nombre, lorsque des troupes fraîches accoururent de la Rochelle. La mêlée alors devint terrible. Les huguenots, plus nombreux, auraient eu l'avantage, si un nouveau renfort, détaché par le duc d'Anjou, ne fût venu leur enlever la victoire.

On combattit long-temps avec une égale opiniâtreté. Pendant l'action, plus de cinquante femmes de la ville vinrent se mêler aux combattans. Elles distribuaient des rafraîchissemens aux Rochelais, les excitaient de la voix et pansaient les blessés. Il y en eut une qui dépouilla un des morts du parti royaliste,

et, s'emparant de ses armes et de ses vêtemens, rentra dans la ville chargée de ce trophée. 1573.

Cette journée fut meurtrière. Elle coûta aux papistes dix capitaines et cinquante soldats. Les huguenots perdirent trois capitaines, deux enseignes et plusieurs arquebusiers : il y eut un grand nombre de blessés de part et d'autre. La Noue rentra en bon ordre dans la place, ayant eu deux chevaux tués sous lui et reçu des coups si violens, que son haubert en fut entamé en plusieurs endroits. [1]

Cette sortie des assiégés ne fit qu'accroître l'ardeur des assiégeans et hâter leurs préparatifs. Pendant la nuit, *Monsieur* fit ouvrir la tranchée du côté de la porte de Cougne. Ces travaux furent exécutés avec tant de célérité, que le lendemain, au lever du soleil, les lignes se trouvèrent tracées au grand étonnement des assiégés. Gonzague y dressa une première batterie de huit gros canons et deux coulevrines. Il fit ensuite élever une redoute, à cent cinquante pas de la place, sur les ruines d'une maison, et embusqua deux compagnies d'arquebusiers dans des excavations de terrain qui se trouvaient non loin de là, pour prendre en flanc les assiégés pendant leurs sorties.

Biron vint après, qui renforça de plusieurs pièces de canon l'artillerie déjà montée dans la tranchée, et masqua les batteries au moyen d'une espèce de

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10.

1573. parapet inventée par l'ingénieur Scipion Vergano. Puis, il fit continuer la tranchée jusqu'au moulin de la Brande, de manière à battre, en même temps, la place depuis le bastion de l'Évangile jusqu'à la tour d'Aix. Trois mille hommes furent logés dans ces lignes pour les défendre.

Dans le même temps, les ducs de Guise et d'Aumale faisaient construire, au moulin de la Brande, un *cavalier* ou redoute qui reçut, plus tard, le nom de Saint-Martin, parceque la défense en fut confiée aux quatre compagnies de ce capitaine. Plusieurs grands seigneurs de la suite du duc d'Anjou étant venus, pendant la nuit, [1] assister à ces travaux, furent témoins d'une scène plaisante.

Un soldat gascon qui était de faction sur le rempart de la ville, demanda aux pionniers royalistes s'il n'y avait pas, parmi eux, quelqu'un de son pays à qui il pût parler. Le Brenet, jeune soldat connu dans l'armée pour la vivacité de ses reparties, fut chargé de répondre. Après un échange de civilités : — « Qu'est-ce que vous bâtissez-là, cria le gascon, n'est-ce pas la tour de Babel ? » Paroles prophétiques, dit Brantôme, dont on tira depuis un fâcheux augure, lorsqu'on vit l'armée partagée en deux factions et la confusion régner dans le conseil du prince.

Le gascon reprit bientôt dans son patois méri-

[1] 28 février 1573.

dional : — « *Lou naz de Rabastens, coume va?* » Faisant allusion au maréchal de Montluc qui, au siége de Rabastens, en Languedoc, avait été blessé au nez. On lui répondit que ce seigneur était au camp, disposé à venger bientôt sur les huguenots l'injure faite à son visage. Le Brenet ayant demandé au gascon ce qu'il pensait des généraux de l'armée, celui-ci fit, à sa manière, le portrait des princes et capitaines de la suite du duc d'Anjou, dont plusieurs étaient présens et ne furent pas flattés. Là se termina ce colloque nocturne, souvent interrompu par le bruit des mousquetades que les deux interlocuteurs échangeaient tout en conversant. [1] 1573.

Tous les ouvrages ordonnés par le duc d'Anjou étant achevés, ce prince distribua le commandement des différens postes aux ducs de Montpensier, d'Aumale, de Guise, de Nevers, de Longueville et de Bouillon, et fit commencer le feu le 29 février à huit heures du matin.

On fit jouer en même temps toutes les batteries de la tranchée, depuis la tour d'Aix jusqu'au bastion de l'Évangile. Mais l'attaque la plus vive fut dirigée contre le clocher de Notre-Dame de Cougne, où les assiégés avaient logé deux coulevrines qui, plongeant dans les retranchemens de l'ennemi, contrariaient beaucoup les manœuvres: ce clocher fut bientôt ruiné.

[1] Brantôme, Digress. sur le baron des Adrets.

1573. Sur le soir, le feu cessa, et un trompette vint, de la part de *Monsieur*, sommer la garnison de se rendre. Pour toute réponse, La Noue et le Normand firent une sortie. Le premier, suivi de cent mousquetaires, déboucha par la porte de Cougne et vint donner avec impétuosité sur la première batterie, qui fut abandonnée par les artilleurs. La Noue se disposait à enclouer les pièces, lorsqu'il fut refoulé violemment jusques dans la place par le duc de Guise et le marquis de Mayenne, accourus avec de la cavalerie. Pendant ce temps, le Normand, qui était sorti par la porte Neuve, tombait, à la tête de ses gens, sur le poste ennemi le plus voisin, où plusieurs capitaines furent blessés. Il rentra dans la place en même temps que la Noue, n'ayant perdu qu'un seul homme. [1]

Trois jours après, [2] le feu recommença et devint très-vif dans la soirée. Au plus fort de l'action, un boulet, tiré du bastion de l'Évangile, ayant traversé un gabion derrière lequel se trouvait le duc d'Aumale, vint frapper ce prince dans la poitrine et l'étendit roide mort. La nouvelle de cet évènement fut saluée, dans la ville, par de grandes acclamations de joie. *Voilà*, disaient les ministres rochelais, *le commencement du jugement de Dieu sur les massacreurs des fidèles chrétiens!* Le duc d'Aumale était, en effet, le

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 640.

[2] 3 mars 1573.

prince de la maison de Lorraine qui s'était le plus signalé, aux *matines de Paris*, par son exaltation fanatique et son acharnement contre les huguenots. On donna son nom à la pièce qui lui avait porté le coup mortel. La perte de cet habile capitaine répandit un deuil général dans l'armée, où elle laissa un vide difficile à remplir.[1] 1573.

En apprenant la mort du duc d'Aumale, Catherine de Médicis sentit se réveiller en elle des sentimens que ses habitudes de haine et de vengeance n'avaient pas encore totalement éteints. Elle songea que les deux princes, ses fils, étaient exposés au même sort, et une terreur soudaine vint émouvoir son cœur maternel. Dans son inquiétude, elle se hâta d'écrire au duc de Montpensier cette lettre, dont le style négligé accuse le trouble de l'esprit qui l'a conçue :

« Mon cousin, vous savez la fiance et la créance que mes enfans ont en vous. Je vous prie, quelque mine qu'ils vous fassent, de ne craindre à les empêcher de n'aller plus (dans la tranchée) où ils sont toujours allés, car vous voyez l'inconvénient advenu à ce pauvre monsieur d'Aumale. Il leur en peut arriver autant, et, pour l'honneur de Dieu, mettez-vous tous ensemble et les empêchez. Comme aussi le roi, mon fils, (vous en prie) pour le regret qu'il a d'avoir perdu un tel prince contre des bélitres. Il vous en-

[1] De Thou, *Hist. univ.* liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 642.

1573. voie à tous ce gentilhomme (porteur de la lettre) pour vous commander de ne vous hasarder de façon qu'il vous perde, car il désire la conservation de vous tous plus que la prise de la Rochelle. Et ne veut que nul prince aille à l'assaut, comme lui a fait entendre le Fèvre, que tous ces jeunes (seigneurs) y veulent aller : il vous mande, à vous autres vieux, de les en engarder. Je prie Dieu qu'ils (les Rochelais) se rendent, et les faut recevoir à toutes compositions, plutôt que plus perdre de vous autres, etc. Le 17 mars. Votre bonne cousine, CATHERINE. »[1]

L'allégresse que la mort du duc d'Aumale répandit parmi les assiégés n'empêchait pas les hommes sages de se livrer à de sinistres réflexions sur l'issue probable de la guerre et l'avenir de la Rochelle. Les ressources matérielles de cette ville allaient s'affaiblissant. Il n'y avait pas apparence qu'on pût recevoir de secours du dehors, tant la place était serrée de près. Ceux que n'aveuglait pas l'esprit de parti, et c'était le petit nombre, concevaient de vives inquiétudes à la vue des forces toujours croissantes du duc d'Anjou. Quelques-uns osèrent parler de négociations, assurant qu'une transaction, quelle qu'elle fût, était le seul moyen de salut qui restât à la réforme. Ces réflexions, communiquées de proche en proche, pénétrèrent parmi le peuple, où elles trouvèrent quelques partisans. La Noue en profita pour

[1] *Vie de Montpensier*, p. 205.

renouveler ses instances auprès des différens ordres 1573.
de la commune réunis en assemblée générale.

Ce capitaine, dont l'influence grandissait de jour en jour par le courage et la loyauté avec lesquels il s'acquittait du pénible rôle qu'il s'était imposé, fut député, avec deux autres citoyens, vers le duc d'Anjou, pour connaître ses dernières intentions. Des otages furent échangés de part et d'autre. Après une assez longue conférence, le prince s'en référa aux offres qui avaient été faites, au nom du roi, par l'abbé de Gadagne, dans l'assemblée du moulin d'Amboise. Il affirma qu'elles étaient déjà acceptées par les insurgés de Montauban, et appuya cette assertion d'une lettre de Languillier, qu'il avait interceptée. Puis, ayant tiré à part et entretenu séparément chacun des députés, il les congédia plus disposés encore à un accommodement qu'ils n'étaient venus.

Mais pendant leur absence, les ministres avaient redoublé d'efforts auprès de la multitude pour l'éloigner de toute transaction. La Noue s'aperçut bientôt de ces manœuvres. Lié par l'engagement qu'il avait pris, envers Charles IX, de sortir de la Rochelle après avoir épuisé tous les moyens de pacification, retenu dans la ville par l'affection qu'il portait aux Rochelais, alors même que, par un funeste aveuglement, ils paralysaient tous les efforts qu'il faisait pour les soustraire au péril dont ils étaient menacés, ce capitaine vivait dans une grande anxiété, et on lui entendait souvent dire qu'il souhaitait la mort.

1573. Décidé à sortir d'une situation si pénible, il réunit le corps de ville et les principaux de la bourgeoisie, et, dans une improvisation pleine de véhémence, déclara qu'on ne devait plus hésiter à accepter les offres de la cour, si l'on voulait préserver la Rochelle et les églises réformées d'une ruine inévitable. Son discours, débité avec toute la chaleur d'une profonde conviction, fit une grande sensation sur l'assemblée. Mais les ministres prirent la parole après lui, et, se livrant aux plus fougueuses déclamations, osèrent attaquer la Noue lui-même.

L'un d'eux, nommé la Place, poursuivit ce capitaine jusqu'à sa demeure en lui prodiguant les injures les plus outrageantes, et, dans la violence de son emportement, s'oublia jusqu'à lui donner un soufflet. Quelques gentilshommes de la suite de la Noue voulurent venger une telle insulte dans le sang de son auteur. Mais le capitaine arracha l'imprudent ministre de leurs mains et le renvoya froidement à sa femme, en lui faisant recommander de prendre soin de son mari dont le cerveau paraissait malade. [1]

La Noue songea dès-lors à quitter la Rochelle. Il n'avait accepté le commandement des forces de cette ville que dans l'espoir d'opérer, par sa prudence et sa modération, un rapprochement entre les deux partis. Ses efforts n'avaient servi qu'à attirer sur lui la défiance des Rochelais et les outrages de leurs

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 340.

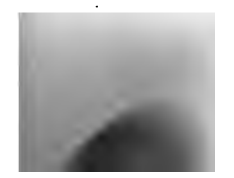
ministres. Désespérant d'atteindre jamais le but qu'il 1573.
s'était proposé, il se devait à lui-même d'abdiquer une charge qui compromettait sa dignité sans profit pour la cause commune. Il sortit de la Rochelle le 11 mars, suivi de Saint-Etienne, la Roche-Esnard, Champagné, la Salle et plusieurs autres gentilshommes pleins d'estime pour son caractère et d'attachement pour sa personne.

La retraite de la Noue plongea les bons citoyens dans la consternation, mais elle accrut encore l'insolence et l'animosité de ses ennemis. Oubliant ses services passés, ils diffamèrent sa vie et ne rougirent pas de le flétrir publiquement des imputations les plus déshonorantes; misérable vengeance de l'esprit de parti dont certains écrivains n'ont pas craint de se faire les organes! [1]

Durant plusieurs jours, la ville fut livrée à la plus grande agitation. Des récriminations violentes étaient échangées entre les ministres et le peuple d'une part, les gentilshommes et les bourgeois de l'autre. Les deux partis s'échauffant de plus en plus, semblaient près d'en venir aux mains. Effrayé d'un désordre qui pouvait compromettre le salut de tous, le maire Jacques Henri convoqua tous les ordres de la cité et les adjura, au nom du danger commun, de faire le sacrifice de leurs discordes.

Il eût difficilement rallié les esprits divisés, si des

[1] Voy. Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 340, et les *Mém. de Tavannes*, ap. Petitot, Coll., tom. XXV, p. 393.



1573. Décidé à sortir d'une situation si pénible, il réunit le corps de ville et les principaux de la bourgeoisie, et, dans une improvisation pleine de véhémence, déclara qu'on ne devait plus hésiter à accepter les offres de la cour, si l'on voulait préserver la Rochelle et les églises réformées d'une ruine inévitable. Son discours, débité avec toute la chaleur d'une profonde conviction, fit une grande sensation sur l'assemblée. Mais les ministres prirent la parole après lui, et, se livrant aux plus fougueuses déclamations, osèrent attaquer la Noue lui-même.

L'un d'eux, nommé la Place, poursuivit ce capitaine jusqu'à sa demeure en lui prodiguant les injures les plus outrageantes, et, dans la violence de son emportement, s'oublia jusqu'à lui donner un soufflet. Quelques gentilshommes de la suite de la Noue voulurent venger une telle insulte dans le sang de auteur. Mais le capitaine arracha l'imprudent mtre de leurs mains et le renvoya froidement femme, en lui faisant recommander de prendr de son mari dont le cerveau paraissait malade.

La Noue songea dès-lors à quitter la Ro n'avait accepté le commandement des forc ville que dans l'espoir d'opérer, par sa sa modération, un rapprochement en partis. Ses efforts n'avaient servi qu'à la défiance des Rochelais et les ou

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-fo, tom. I, p. 34

1573. lettres du comte de Montgommery ne fussent arrivées, comme pour faire cesser la confusion où la ville était plongée. Ce capitaine avait emprunté, sur le crédit de la Rochelle, une somme de quarante mille livres, dont une grande partie était employée en achats de munitions de guerre et de provisions de bouche. Il promettait d'être, avant un mois, dans les parages de la Rochelle avec une flotte de quarante-cinq voiles. Ces lettres, qui avaient près d'un mois de date, rétablirent mieux que les exhortations du maire le calme et l'union dans la place, en relevant le courage des assiégés. [1]

Instruit par la Noue de ce qui s'était passé dans la Rochelle au retour de sa députation, et perdant tout espoir d'accommodement, *Monsieur* résolut de pousser le siége avec vigueur. Quinze pièces de canon furent amenés de la pointe de Coureilles au Treuil-Ménard, près le moulin de la Brande, pour renforcer les batteries pointées contre le bastion de l'Évangile.

Le 21 mars au matin, la canonnade recommença, et continua les jours suivans sans beaucoup de succès. Déjà, depuis le commencement du siége, quatorze mille sept cent quarante-cinq coups de canon avaient été tirés contre la place, depuis la tour d'Aix jusqu'aux deux tours du château, et pas une brèche raisonnable n'avait encore été pratiquée dans la muraille. Les assiégés, plus heureux, exécutaient, avec

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 644.

succès, de fréquentes sorties. Plusieurs fois ils péné- 1573.
trèrent jusques dans les tranchées où ils tuèrent beaucoup de monde et firent un grand nombre de prisonniers. Il ne se passait guère de jour sans que les deux partis en vinssent aux mains, et le plus souvent les Rochelais revenaient victorieux de ces rencontres. [1]

Cependant les jours, les semaines se succédaient. On allait entrer dans le mois d'avril, et l'armée royale n'avait encore obtenu aucun avantage. Les soldats, manquant de vivres et d'argent, éclataient souvent en murmures : la désertion commençait à se mettre dans leurs rangs. La noblesse, impatiente de vaincre, s'indignait de demeurer oisive et menaçait de se retirer sans congé.

Alarmé d'un mécontentement qui pouvait dégénérer en révolte, *Monsieur*, qui, jusqu'alors, s'était borné à faire canonner la place, se décida à tenter un assaut. Le 6 avril, toute l'artillerie recommença à jouer sous les ordres du duc de Nevers, qui, depuis la mort du duc d'Aumale, était chargé de diriger les opérations du siége. Les batteries furent pointées contre toute la partie du rempart qui s'étendait de la tour d'Aix au bastion de la Vieille-Fontaine, mais particulièrement contre le boulevard de l'Évangile qu'on s'efforça de battre en brèche.

Les ouvrages de revêtement qui garantissaient les flancs de ce bastion furent enfin ruinés par les boulets, et laissèrent à découvert les casemates, au nombre

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10.

1573. de sept, d'où les arquebusiers rochelais faisaient un feu continuel de mousqueterie. Il était difficile de franchir le fossé défendu par ces postes demi-souterrains, pour arriver au pied de la muraille et s'élancer sur la brèche. Pendant que les assiégeans épuisaient toutes les ressources de l'art pour vaincre cet obstacle, les assiégés, sous la conduite de Morisson, maire nouvellement élu en remplacement de Jacques Henri, n'épargnaient rien pour rendre leurs efforts inutiles. On faisait de part et d'autre, pour l'attaque et la défense, des préparatifs qui promettaient une action décisive. L'assaut fut, en effet, résolu, dans le conseil du duc d'Anjou, pour le lendemain, 7 avril, et la nouvelle en fut accueillie avec de grandes acclamations dans toute l'armée.

Dès le matin, l'artillerie recommença à tonner, et deux mille cinq cents coups de canon furent tirés contre la place. Au moment de l'assaut, le marquis de Mayenne et le bâtard d'Angoulême, suivis d'une foule de jeunes seigneurs, accoururent pour prendre part à l'action. Le duc de Nevers, appréhendant la trop bouillante ardeur de cette jeune noblesse, peu faite à la subordination militaire, les invita inutilement à se retirer, et fut forcé de recourir à l'autorité du prince. Mais ils revinrent bientôt, demandant impérieusement à combattre, et se précipitèrent dans le fossé pêle-mêle avec les soldats, dont ils ne firent qu'embarrasser les manœuvres par leur pétulance et le désordre de leur marche.

Vers deux heures après midi, plusieurs casemates 1573.
avaient été tour-à-tour prises et reprises avec des prodiges de valeur. Le fossé regorgeait de cadavres. Cinq gentilshommes, suivis de quelques soldats, parvinrent, avec des efforts inouïs, au sommet du bastion : mais ils en furent aussitôt renversés par ceux qui le défendaient. L'attaque de ce boulevard fut encore favorisée par la chute d'un pan de mur qui, déjà ébranlé par le feu de l'artillerie, s'écroula sous le poids des combattans. Le duc de Nevers fit aussitôt avancer son corps de réserve : mais au moment de monter à l'assaut, la confusion se mit parmi les soldats. Les premiers qui avaient attaqué les casemates étaient tous ou morts ou hors de combat. A la vue des cadavres sanglans et mutilés de leurs frères, le cœur manqua aux plus hardis. Un seul osa s'élancer sur la brèche, et n'y trouva que des femmes. Mais au moment où les assaillans montaient en foule pour s'emparer du bastion qu'ils croyaient abandonné, les assiégés, qui s'étaient retirés à dessein, reparurent en grand nombre sur le rempart, et tombèrent sur eux à grands coups de piques et de haches d'armes.

Il se fit alors une horrible mêlée. Pendant deux heures le boulevard, tout en feu, fut attaqué et défendu avec un incroyable acharnement. Là furent blessés le duc de Nevers, le marquis de Mayenne, les capitaines Clermont, du Gast, Strozzi, Bellegrade et Château-Vieux. Saint-Sulpice fut tué. Plusieurs,

1573. *brûlant dans leurs cuirasses*, furent contraints d'abandonner le combat. Il régnait un grand désordre parmi les assaillans. La jeune noblesse, méconnaissant la voix du général, se jetait étourdiment à travers les rangs et y portait la confusion. Le duc de Nevers, prévoyant un tel embarras, avait prédit à *Monsieur* une mauvaise journée, s'il laissait *les courtisans* se mêler à l'assaut.

Le jeune duc de Guise, entre autres, se trouva engagé parmi les ruines du boulevard et *couvert de feu* : ce fut en le délivrant que le duc de Nevers fut blessé. Un de ces gentilshommes raconte ainsi la position critique où lui et ses compagnons se trouvèrent : — « Nous courumes un très-grand péril en nous en retournant, ayant à passer dans un trou qu'on avait fait, pour entrer dedans le fossé, sous la contrescarpe. A l'entrée de ce trou, ceux de la Rochelle tiraient, blessaient ou tuaient force hommes, de sorte qu'il y avait une telle presse, que nous pensâmes étouffer dans les armes. » [1]

Au plus fort de l'action, les femmes rochelaises se pressaient sur la brèche, et, bravant le feu de la mousqueterie, rivalisaient avec les soldats d'audace et d'intrépidité. Celles-ci lançaient sur les assaillans des pierres et des *pots à feu;* celles-là faisaient jouer *l'encensoir*, longue perche tournant sur un pivot, au bout de laquelle était suspendue une chaudière remplie

[1] *Mém. de la Tour-d'Auvergne*, vicomte de Turenne, apud Petitot, Coll., tom. XXXV, p. 79 à 91.

d'huile bouillante ou de bitume en combustion. Plusieurs, la hallebarde au poing, combattaient pied à pied avec l'ennemi. Les ministres, les enfans, se mêlant à ces héroïnes, donnaient et recevaient la mort à leur exemple. C'était à qui se montrerait le plus à découvert sous le feu de l'artillerie papiste qui tirait à fleur de rempart, à qui ajusterait le mieux une arquebuse ou lançerait le plus de feu sur l'ennemi. Nul ne pâlissait en face du péril, tant l'enthousiasme religieux avait exalté les âmes les plus timides ! [1] 1573.

Enfin *Monsieur* voyant le soleil à son déclin, fit sonner la retraite, et l'armée royale regagna ses retranchemens, laissant plus de trois cents morts au pied de la muraille. Ainsi finit cette sanglante journée du 7 avril, dans laquelle, au dire des vieux capitaines, les assiégeans déployèrent beaucoup de bravoure, mais très-peu de talent militaire. [2]

Le lendemain, un second assaut ayant été ordonné, les papistes sortirent de leurs quartiers et s'avancèrent en bon ordre vers le bastion de l'Évangile, pensant le retrouver dans l'état où ils l'avaient laissé la veille. Mais déjà les assiégés en avaient relevé les brèches à la faveur d'un grand feu de paille mêlée de poix, dont la fumée noire et épaisse avait dérobé leurs travaux à l'ennemi. Stupéfait à l'aspect des huguenots rangés en bataille sur le rempart fraîchement

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10.

[2] D'Aubigné, loc. cit.—De Thou, *Hist. univ.*, liv. 55, trad. in 4°, tom. VI, p. 646.

1573. réparé, le duc d'Anjou fit sonner la retraite, et l'armée rentra dans ses lignes, d'où elle ne sortit plus que le jour suivant pour recommencer à canonner le boulevard de l'Évangile. Mais cette attaque ne fut que le prélude d'un assaut général qui avait été résolu pour le lendemain 10 avril. [1]

Ce jour-là, dès l'aurore, toute l'armée fut mise sous les armes et partagée en plusieurs corps pour attaquer la place sur divers points à la fois. *Monsieur* s'attacha au bastion de l'Évangile. La lutte y fut des plus opiniâtres. Les assiégés, qui occupaient encore une casemate, tiraient à fleur de terre avec tant de justesse, que chaque décharge de leur mousqueterie balayait des rangs entiers de l'ennemi. La place n'était pas tenable pour le prince. Forcé de reculer encore une fois devant des hommes qui semblaient grandir avec le péril, il opéra sa retraite, laissant plus de deux cents morts dans le fossé.

Sur les autres points, les assiégeans n'étaient pas plus heureux. Le comte du Lude, qui avait attaqué la porte Saint-Nicolas à la tête de son régiment, fut contraint de fuir sous le feu de l'artillerie rochelaise, au moment où il allait ordonner l'assaut.

Biron avait entrepris de surprendre la tour de la Chaîne avant le lever du jour, de concert avec Bois-Jourdan qui, en même temps, devait attaquer le fort de la Tenaill, près la porte des Deux-Moulins.

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10.

Arrêté par les flots qui, à son arrivée, battaient 1573.
encore le pied de la tour, Biron attendait que la mer, en se retirant, laissât la grève à sec, lorsqu'il fut aperçu, au lever du soleil, par une chaloupe armée qui s'avança à portée du mousquet. Elle fit aussitôt sur lui un feu de mousqueterie si nourri, qu'il fut contraint de se retirer, abandonnant une entreprise dont l'obscurité seule pouvait assurer le succès.

Cependant Bois-Jourdan, qui ne devait agir que d'après un signal de Biron, voyant le jour levé et se lassant d'attendre, entreprit l'escalade de la Tenaille. D'abord le succès sembla couronner son audace. Ses gens pénétrèrent sans obstacle dans le fort qu'ils trouvèrent évacué. Mais la retraite des assiégés n'était que simulée : leur but était de laisser l'ennemi s'engager dans le retranchement, pour tomber sur lui à l'improviste et le prendre en masse. Ils parurent bientôt, accompagnés de plus de quatre cents femmes et goujats, armés de bâtons ferrés, et fondirent avec impétuosité sur les papistes qui, cernés par cette multitude et ne pouvant se développer dans un espace aussi borné, ne songèrent plus qu'à prendre la fuite. La plupart tombèrent sous le fer des huguenots. Les autres, ne trouvant pas assez d'issues, se précipitèrent du haut des murs et se noyèrent dans le fossé. Tous les morts furent à l'instant dépouillés par les femmes. Quelques-unes, franchissant les barrières de la place, allèrent arracher un reste de vie aux

1573. blessés qui gisaient mourant au pied du rempart. [1]

Le duc d'Anjou, honteux de tant d'échecs, résolut de livrer, le lendemain, [2] un furieux assaut au boulevard de l'Évangile. Désespérant de pouvoir en déloger ceux qui le défendaient, il ordonna qu'on y fit jouer la mine pour le faire sauter. On travailla toute la nuit à cette opération : mais elle fut si mal dirigée, que lorsqu'on mit le feu à la mèche, tout l'effet de l'explosion se porta du côté de la tranchée, où plus de trois cents papistes furent ensevelis sous les terres et les décombres. « Qui fut la plus grande pitié que je vis jamais, dit un témoin de cet événement, pour voir nos pauvres soldats démembrés, mutilés et estropiés, qu'il n'y eût cœur si dur qui n'en pleurât et n'en eût compassion. » [3]

Ce triste spectacle enflamma le courroux des assiégeans qui se jetèrent, comme des lions en fureur, sur les ruines du bastion pour s'en emparer. Mais les assiégés s'y étaient portés en foule pour les défendre. Après une lutte acharnée, les catholiques furent encore forcés de battre en retraite, abandonnant sur la place un grand nombre de morts.

Le soir, les huguenots sortirent de la ville par des issues souterraines, et se jetèrent dans les tranchées où ils firent un grand carnage. Pendant que l'atten-

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 650.

[2] 11 avril 1573.

[3] Brantôme.

tion de l'ennemi était fixée de ce côté, les femmes rochelaises sortirent en foule de la place avec des torches allumées, et incendièrent un pont en bois que les papistes avaient commencé à jeter sur le fossé du boulevard de l'Évangile, pour s'en servir dans une prochaine attaque.[1] 1573.

Les jours suivans, on continua de se disputer ce boulevard, ou plutôt le monceau de ruines sanglantes et calcinées qui en marquait la place. Ces luttes réitérées, où les deux partis déployaient une égale animosité, coûtaient cher au duc d'Anjou, qui prodiguait le sang de ses soldats sans profit pour la gloire et le succès de ses armes. « On se jouait de la vie des hommes dans ce siége, dit un vieil historien, et j'ai ouï dire à ceux qui étaient proche du duc d'Anjou, que, pour passe-temps et quand on ne savait que faire, on envoyait des soldats à la brèche. »[2]

Ce fut pendant un de ces assauts[3] que le capitaine Causseins et l'ingénieur Scipion Vergano furent tués, presque en même temps, au pied du rempart. Leur mort causa aux assiégés une joie d'autant plus vive, qu'il s'y mêlait un profond sentiment de haine. Causseins avait été un des acteurs les plus ardens de l'horrible drame de la Saint-Barthélemy. Vergano, attaché naguère au parti calviniste dont il avait

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 651.

[2] Mathieu, *Hist. de Charles IX.*

[3] 18 avril 1573.

1573. fortifié les principales places, s'était, depuis, converti au catholicisme, et les huguenots le méprisaient comme un transfuge qui détruisait son propre ouvrage.[1]

Malgré les nombreuses défaites de leurs ennemis, les Rochelais n'étaient pas sans inquiétude. Ils voyaient avec terreur leurs munitions diminuer : ils n'avaient plus de vivres que pour deux mois. En vain leurs regards avides erraient sur l'Océan pour y découvrir le convoi que le comte de Montgommery devait leur amener d'Angleterre : aucune voile n'apparaissait à l'horizon. Les jours s'écoulaient dans cette cruelle attente, et l'impatience toujours croissante des assiégés allait se changer en désespoir, lorsqu'enfin le dimanche, 19 avril, une escadre parut à la hauteur de la Rochelle.

Elle était forte de cinquante-trois vaisseaux, dont quarante équipés en guerre et armés de canons en fer. Le reste était chargé de vivres et de munitions pour ravitailler la place. Montgommery commandait le vaisseau amiral, nommé la ***Prime-Rose***, ayant sous ses ordres deux mille hommes tant Français qu'Anglais et Flamands. Champernon, son gendre, était vice-amiral. Jean Sore et Loret avaient le grade de lieutenans-généraux, et, après eux, venaient un grand nombre d'officiers de distinction. Cette flotte, au reste, était pauvrement équipée avec les seules

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 10. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 55, trad. in-4°, tom. VI, p. 651.

ressources des huguenots réfugiés en Angleterre et 1573.
les emprunts faits par Montgommery.

Averti par ses vigies, échelonnées sur toute la côte de Bretagne et du Bas-Poitou, de l'approche des vaisseaux calvinistes, *Monsieur* avait déjà fait venir des Sables-d'Olonne quatorze navires, pour renforcer sa flotte, composée, comme on l'a dit, de trois vaisseaux, cinq galères et vingt-deux pataches, et commandée, en l'absence du Baron de la Garde, par le vicomte d'Uza. Le jeune vicomte de Turenne alla se jeter sur ces vaisseaux avec soixante autres gentilshommes et le régiment des gardes du roi de Navarre, et l'on fit avancer des troupes sur la côte pour défendre les forts et s'opposer au débarquement dans le cas où les huguenots viendraient tenter une descente.

Poussé par un vent favorable, le comte de Montgommery pouvait forcer le passage de l'estacade avant que la flotte royaliste se fût mise en mesure de l'en empêcher. Mais il jugea l'entreprise trop périlleuse, et, doublant la pointe orientale de l'île de Ré, vint mouiller entre Sablanceaux et Chef-de-Baye, où il passa la nuit à l'ancre, attendant des nouvelles des Rochelais. Ceux-ci lui députèrent le capitaine Mirant, qui, monté sur une frêle chaloupe, traversa, à la faveur de la nuit, l'escadre royale qui s'était rangée en bataille devant l'estacade.

Le lendemain [1] au matin, Montgommery fit lever

[1] 20 avril 1573.

1573. les ancres, et, disposant tout son monde au combat, fondit à pleines voiles sur les vaisseaux du roi. Mais il fut abandonné, en route, par le gros de son armée qui, au lieu de le suivre, prit le large, et le laissa s'avancer, avec seize vaisseaux seulement, à la rencontre de l'ennemi. Il essuya le feu de la flotte catholique et ceux des forts de Chef-de-Baye et de Port-Neuf. A peine eut-il le temps d'abandonner son navire qui, percé à fleur d'eau, sombra et disparut sous les flots.

Ne pouvant plus compter sur des alliés qui, vendus à la politique d'Elisabeth et de Charles IX, l'avaient trahi au moment du combat, Montgommery vira de bord et cingla vers Belle-Ile, sans essayer davantage de jeter des vivres et des munitions dans la Rochelle. Charles IX se plaignit à la reine d'Angleterre de ce qu'au mépris du traité qui les unissait, elle avait expédié des secours aux rebelles Rochelais. Elisabeth se hâta de répondre que la flotte du comte de Montgommery ne lui appartenait pas, et qu'elle n'était montée que par un ramas de pillards et de vagabonds qu'on devait traiter en corsaires. *Monsieur* donna une grande publicité à cette réponse, afin de faire comprendre aux assiégés combien peu ils devaient compter sur les secours d'outre-mer. [1]

La retraite de Montgommery plongea les Rochelais dans un désespoir difficile à décrire. Tel était leur

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II, liv. I, ch. 11. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 55, trad. in-4°, t. VI, p. 652. — *Mém. de la Tour-d'Auvergne*, vic. de Turenne, ap. Petitot, Coll., tom. XXXV, p. 79 à 91.

abattement, que si le duc d'Anjou eût livré un nouvel assaut à la place, il n'est pas douteux qu'elle eût été prise. Mais le découragement ne régnait pas seulement dans la ville. Les nombreuses défaites des assiégeans avaient aussi considérablement refroidi leur première ardeur. Les gens de pied, mal payés, mal nourris, éclataient en imprécations contre une entreprise dont ils n'entrevoyaient pas le terme. La dissenterie et une affreuse épidémie dont les phénomènes ressemblent singulièrement à ceux d'un fléau qui, deux cent soixante ans plus tard, devait décimer l'Europe, exerçaient de cruels ravages dans l'armée et moissonnaient en quelques heures ceux qu'avait épargnés le fer des huguenots. Les blessés, abandonnés des médecins, arrêtaient les chefs au passage pour leur montrer les vers qui dévoraient leurs plaies et l'état de misère où ils étaient réduits. 1573.

Toute cette jeune et brillante noblesse de France, accoutumée aux délices d'une vie somptueuse et frivole, supportait difficilement des privations qui s'étaient d'abord effacées devant un séduisant prestige de gloire, mais qui se faisaient de plus en plus sentir, à mesure que le charme s'évanouissait.

Il y avait, dans le camp de *Monsieur*, plus de quatre cents princes et gentilshommes convertis, qui, forcés d'opter entre le pape et le bourreau, s'étaient faits papistes pour échapper au supplice, et conservaient au fond du cœur leurs anciennes croyances. Le prince de Condé s'en expliquait hautement. Le roi de

1573. Navarre, plus réservé, cachait mieux le fond de sa pensée. Ces deux princes, dont l'abjuration n'en avait pas imposé à Catherine de Médicis, étaient surveillés de près. Pour prouver la sincérité de leur retour à l'église romaine, ils avaient été forcés de marcher dans les rangs de l'armée catholique à côté des meurtriers de leurs amis : mais ils se vengeaient, en secret, de la contrainte où ils étaient réduits en applaudissant aux succès des calvinistes. Le roi de Navarre surtout « faisait le rieux de tout ce qui se passait, car dès sa plus tendre jeunesse il se donnait du bon temps, de tout se plaisant à se moquer. »[1]

On peut se faire une idée de l'ensemble qui régnait dans une armée composée de tels élémens. Le camp du duc d'Anjou était un foyer d'intrigues. Une foule de jeunes seigneurs, divisés de croyances religieuses, mais rapprochés par un mécontentement commun, formèrent entre eux une ligue dans laquelle entrèrent le roi de Navarre, le prince de Condé, Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, les vicomtes de Pompadour et de Fleurat, et plusieurs autres gentilshommes influens par leur nom et leur fortune. A la tête de cette confédération marchait le jeune François, duc d'Alençon. Ce prince détestait son frère dont il enviait la gloire, et nourrissait dans son cœur un vif ressentiment contre les assassins de Coligny, à qui il avait été tendrement attaché.

[1] De la Villegombelain, *Troubl. civ. de France sous Charles IX.*

Le but des conjurés était d'attaquer le quartier de 1573.
Monsieur pendant que les Rochelais feraient une sortie générale dans les tranchées, et de s'emparer de la flotte du roi. On devait ensuite surprendre la garnison catholique de Saint-Jean-d'Angély, et faire de cette ville le centre d'un parti dit des *politiques* ou *mal-contens* (dénominations empruntées à la conjuration d'Amboise) dont le duc d'Alençon serait proclamé chef; faction mi-partie catholique et huguenote, qui n'était encore qu'à son berceau, mais qui devait grandir et prendre, plus tard, une attitude menaçante. On n'avait jeté les yeux sur Saint-Jean-d'Angély qu'à défaut de la Rochelle : les magistrats de cette dernière ville avaient refusé nettement d'entrer dans les vues des conjurés, craignant, avec raison, de n'être plus maîtres chez eux, dès qu'ils auraient ouvert leurs portes à cette noblesse turbulente.

Pensant que le moment était peu opportun pour une entreprise de cette nature, et persuadé d'ailleurs que cette coalition de jeunes courtisans ne tarderait pas à se dissoudre d'elle-même, le sage la Noue entra dans la confédération des Mal-Contens, sous prétexte d'en diriger la marche, mais en réalité pour la faire échouer. On avait attendu, pour mettre le complot à exécution, l'arrivée du comte de Montgommery : la retraite de cet amiral dérangea les combinaisons des conjurés, qui se laissèrent abattre par ce premier contre-temps. Le duc d'Alençon ne

1573. possédait, ni assez de génie, ni surtout assez de caractère pour conduire une pareille intrigue.

Une étourderie faillit trahir le complot. « Durant toutes ces menées, dit le vicomte de Turenne, je courus un grandissime péril par la légéreté qui m'accompagnait. M. le duc (d'Alençon) avait écrit de sa main une sorte de protestation par laquelle il déclarait les raisons de sa prise d'armes, et me commanda de la porter à M. de la Noue. C'était la nuit. Je la pris et m'en allai à mon quartier. Nous n'avions pu ménager tant de brouilleries, que Monsieur (duc d'Anjou) ne fût en soupçon. Pour cela voulais-je prendre quelque commodité pour communiquer ceci à M. de la Noue. Arrivé en mon logis, je mets mon papier en une layette. Le matin venu, je le mets en ma manche, entre la chair et la chemise, et m'en allai au quartier de Monsieur, où, après dîner, il commença à se jouer avec nous, et prend mon bras où j'avais ce papier. Soudain il le sentit et me dit que c'était un poulet qui était venu de la cour, me déboutonne ma manche et tire ledit papier. Mon danger me fit perdre tout respect. Je lui sautai aux mains et lui ôtai en lui faisant croire que c'était une lettre de femme que, pour rien du monde, je ne voudrais qu'il en eût vu l'écriture. Cette faute mettait plusieurs personnes en peine. Tous nos desseins allèrent en fumée sans aucune exécution. »[1]

[1] *Mém. de la Tour-d'Auvergne*, vic. de Turenne, ap. Petitot, Coll., tom. XXXV, p. 91

Bientôt, en effet, comme l'avait prévu la Noue, la division se mit parmi les conjurés. Quoique le secret fût soigneusement gardé, quelques bruits ne laissèrent pas de transpirer dans l'armée et éveillèrent les soupçons du duc d'Anjou. Enfin l'arrivée au camp d'un corps de six mille Suisses vint intimider toute cette jeunesse inconstante et frivole, et rompre une coalition formée, bien plus par l'ennui et le désœuvrement, que par une puissante unité de vues et d'intérêts.[1] 1573.

Pour tourner vers un but profitable cette inquiétude des esprits avides de mouvement, *Monsieur* fit donner un nouvel assaut au bastion de l'Évangile.[2] Plusieurs mines avaient été pratiquées sous ce boulevard. La première qui éclata fit sauter ce qui restait du retranchement, ensevelit beaucoup de monde de part et d'autre et pénétra jusqu'aux ouvrages de revêtement dont le bastion était flanqué par derrière. Ramenés cinq fois à l'assaut, cinq fois les assaillans en furent repoussés avec des pertes considérables. Le capitaine Bobineau, logé dans une casemate, la seule qui fût restée au pouvoir des assiégés, prenait les papistes en flanc et les foudroyait sous le feu roulant de sa mousqueterie. Sur le rempart en ruines, une multitude de femmes, armées des haches et des

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 11. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 56, trad. in-4°, tom. VI, p. 653. — Vie de Duplessis-Mornay.

[2] 27 avril 1573.

1573. hallebardes de leurs maris morts ou blessés, combattaient comme des lionnes et disputaient le terrain pied à pied. Il n'y avait pas jusqu'aux mineurs, qui, armés de pistolets et de *lances à feu*, ne se chargeâssent à outrance, lorsque, par l'effet de la contre-mine, ils venaient à se rencontrer dans leurs conduits souterrains. L'action dura cinq heures pendant lesquelles la place fut foudroyée de huit cents coups de canon. Mais les Rochelais eurent encore tout l'honneur de cette journée qui coûta cher aux assiégeans. Tel fut l'abattement que ce nouvel échec répandit dans l'armée, que nombre de capitaines catholiques se jetèrent dans la place, aimant mieux la défendre que l'attaquer. Deux gentilshommes de Saintonge, entre autres, abandonnant, en plein midi, le quartier du duc d'Anjou, traversèrent les marais où leurs chevaux avaient de l'eau jusqu'au ventre, et entrèrent dans la ville par la porte des Deux-Moulins. [1]

Mais les succès éclatans des assiégés n'empêchaient pas leur position d'empirer. La disette surtout se montrait à eux de plus en plus menaçante. L'avarice, spéculant sur la misère du peuple, vendait à des prix excessifs les alimens les plus grossiers. Les pauvres vécurent, pendant quelque temps, des coquillages que la mer déposait sur la plage en se retirant. Dans les premiers temps du siége, le voisinage de l'ennemi avait fait renoncer à cette pêche :

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 11. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 56, trad. in-4°, tom. VI, p. 653.

mais la faim imposa bientôt silence à la peur, et le peuple, pressé par le besoin, attendait chaque jour l'heure de la basse mer avec une grande impatience. Alors, hommes, femmes, enfans, descendant du haut des remparts à l'aide d'échelles et de cordes, se répandaient le long des falaises de la côte et y ramassaient les coquillages, d'autant plus abondans, qu'on avait cessé, pendant long-temps, d'en diminuer l'espèce. 1573.

Il se passa, à cette occasion, une scène plaisante. Pendant que les femmes rochelaises s'aventuraient ainsi sur les grèves, les soldats du camp allaient par fois s'embusquer dans le voisinage, et lorsqu'ils les voyaient arrivées à une assez grande distance de la ville, ils fondaient au milieu d'elles et enlevaient les plus jolies. Un jour, des soldats de la garnison s'habillèrent en femmes, *avec épées et pistolets cachés sous leurs cottes*, et, se mêlant aux femmes du peuple, s'avancèrent, avec elles, sur la plage. Les papistes ne manquèrent pas d'accourir. Mais comme ils arrivaient en désordre, les soldats travestis fondirent sur eux et en tuèrent plusieurs. Les autres prirent la fuite, *aussitôt refroidis en amour qu'ils s'y étaient échauffés à la découverte de ces femmes.* [1]

Le duc d'Alençon et le jeune vicomte de Turenne ayant été informés de ce qui venait de se passer, prirent, dans un fort voisin, une trentaine de mous-

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. II. — La Popelinière, *Hist. de France*, règne de Charles IX.

1573. quetaires et accoururent pour charger, à leur tour, les Rochelais déguisés. Dans le même temps, ***Monsieur***, qui visitait quelques travaux entrepris au bord de la mer, s'apercevant que son frère n'était plus parmi les seigneurs de sa suite, vint à sa recherche, suivi de deux ou trois cents chevaux, et trouva le prince et ses gens à pied dans la vase. A la vue de cette nombreuse cavalerie, ceux de la ville commencèrent à faire jouer le canon, et forcèrent les papistes à se retirer. « J'avais ce jour-là, dit le vicomte de Turenne, un habillement de satin blanc que le rejaillissement de la vase des balles m'avait tout gâté. M. le duc (d'Alençon) arrivé près de son frère, fut repris (réprimandé) et moi peu loué de l'avoir conduit en ce péril. » [1]

La position critique où ils se trouvaient n'empêcha pas les Rochelais, fidèles aux coutumes de leurs pères, de célébrer en grand appareil l'anniversaire du 1er mai. Une heure avant le lever du jour, tout le peuple, paré de ses plus beaux habits, vint, en chantant de vieux refrains, planter devant la porte de l'Echevinage un *mai :* c'était un jeune arbre, avec ses branches et son feuillage, orné de banderolles et de guirlandes de fleurs. On dansa une partie de la journée autour de cet emblême du printemps, et la joie reparut quelques instans sur ces visages amaigris par le besoin et flétris par les larmes.

[1] *Mém. de la Tour-d'Auvergne*, vic. de Turenne, ap. Petitot, Coll., tom. XXXV, p. 79 à 91.

Ces réjouissances pensèrent devenir fatales aux assiégés. Pendant que la multitude, oubliant l'ennemi qui était à ses portes, dansait aux sons de la cornemuse et du rebec, quelques soldats du camp se hissèrent, à petit bruit, sur la brèche du bastion de l'Évangile, et la trouvèrent déserte. Ils s'emparèrent d'un drapeau et d'une centaine de piques, puis, comme effrayés de leur audace, demeurèrent immobiles sur le rempart, sans oser pénétrer plus avant. Enfin ils furent aperçus par une sentinelle qui sonna l'alarme. Le poste chargé de la garde du boulevard accourut aussitôt et tomba sur les papistes, qui prirent la fuite sans avoir su mettre à profit l'occasion que leur avait ménagée l'imprudence des assiégés. [1] 1573.

Deux jours après, ils tentèrent de ressaisir, au demi-bastion de la Vieille-Fontaine, l'avantage qu'ils avaient laissé échapper au boulevard de l'Évangile : mais les Rochelais, rendus à leur vigilance première, ne se laissèrent plus surprendre, et les papistes ne purent pas même atteindre au haut du rempart.

Bien que, dans l'intervalle des assauts, il y eût de fréquentes escarmouches entre les deux partis, les négociations pour la paix avaient été renouées par le duc d'Anjou, et, depuis quelques jours, plusieurs conférences avaient réuni les députés du prince et ceux de la ville. Charles IX, voyant avec dépit la longueur du siége de la Rochelle, et craignant, non sans

[1] Amos Barbot, *Invent. des titres de la Rochelle*.

1573. raison, que sa puissance ne se brisât contre les murs de cette héroïque cité, avait expédié à *Monsieur* l'ordre de travailler sans relâche à la conclusion de la paix, et voulait, à tout prix, arriver, par la voie des négociations, au but qu'il désespérait d'atteindre par celle des armes. [1]

Les conférences ne suspendaient pas les hostilités : mais les soldats du duc d'Anjou, rebutés par tant de défaites, ne marchaient plus qu'à regret à l'assaut, et leur mollesse trahissait leur découragement. Les assiégés, au contraire, voyant l'ennemi faiblir, sentaient se ranimer leur courage, et, debout sur leurs remparts fracassés, en disputaient opiniâtrement les débris. Les bruits qui arrivaient jusqu'à eux touchant l'héroïque défense de Sancerre, Nîmes et Montauban, et les rapides succès des ligues protestantes du Midi, soutenaient leur constance et les enflammaient d'une magnanime émulation.

Les négociations pour la paix n'aboutissant à rien de satisfaisant, *Monsieur* résolut d'en hâter la conclusion par une action décisive. La mine, les boulets n'avaient pu lui frayer un chemin dans la Rochelle; il voulut y employer la pioche, et conçut le projet de ruiner en grand le bastion de l'Évangile, en faisant creuser sous les fondemens de ce boulevard dans toute sa longueur. Il espérait abattre ainsi d'un seul coup cette masse, déjà aux trois-quarts ruinée, faire

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 56, trad. in-4°, tom. VI, p. 658.

marcher ses troupes de front sur le fossé comblé, dresser ses batteries sur les ruines et foudroyer la place à grandes volées de canons. Mais les vieux capitaines, auxquels il communiqua ses vues, ne goûtèrent par cette manière insolite et peu loyale de ruiner les fortifications d'une ville, et de s'y frayer par le marteau un chemin qui ne devait être pratiqué que par le mousquet ou l'épée. D'ailleurs, les assiégés, comme s'ils eussent deviné la pensée du prince, avaient eu soin d'élever, derrière le bastion, de bons retranchemens flanqués de palissades, pour arrêter la marche de l'ennemi dans le cas où il se serait rendu maître du boulevard. [1] 1573.

Forcé de renoncer à son projet, *Monsieur* prépara un nouvel assaut pour le 17 mai. Il forma, à cet effet, un corps d'élite, dont il partagea le commandement entre Goas, gentilhomme gascon, Sainte-Colombe et l'italien Etienne Castriotto. La place fut d'abord canonnée par un feu bien nourri, dirigé surtout contre de nouveaux ouvrages que les assiégés avaient élevés, en face du bastion de l'Évangile, avec des fascines recouvertes de gazon. En même temps on fit jouer, sous ces défenses, cinq mines à la fois, pour rendre plus praticables les brèches commencées par l'artillerie. Mais tel fut l'effet de l'explosion, que les terres, rejetées les unes sur les autres, formèrent, en tombant, des lignes courbes et angulaires où les

[1] Mss. de Caurian, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 508 et suiv.

1573. assiégés se logèrent comme dans des retranchemens. On combattit long-temps, de part et d'autre, avec rage; mais après une lutte sanglante, où Goas et Castriotto furent dangereusement blessés, les assaillans lâchèrent le pied et regagnèrent leurs quartiers, laissant quatre cents morts sur la place. [1]

Du côté des assiégés la perte fut moins considérable. Mais si les attaques de l'ennemi ne faisaient pas toujours de grands ravages dans leurs rangs, la nécessité où ils étaient de les repousser par le canon ou la mousqueterie était au moins funeste à leurs munitions. Aussi le feu du rempart devenait-il moins vif de jour en jour. Le comte de Montgomméry, de retour en Angleterre, avait expédié, sous le commandement du capitaine Meausse, cinq petits bâtimens chargés de poudres, pour ravitailler la Rochelle: mais ce convoi n'avait pu tromper la vigilance de la flotte royale qui croisait près des côtes de Bretagne et du Bas-Poitou.

Un habile pilote, nommé Arnaud du Halde, fut plus heureux. Embarqué sur un navire de trente-cinq tonneaux, il fit voile vers la Rochelle et parut bientôt à l'entrée du golfe de cette ville. Le poste de la carraque ou fort de l'Aiguille le prit, à sa voilure, pour un bâtiment pêcheur, et, selon l'usage, lui fit le signal *d'amener*. Du Halde, profitant de cette erreur, mit aussitôt sa voile à mi-mât, et s'avança

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 11.

hardiment vers la carraque. Puis, par une manœuvre 1573.
aussi prompte qu'habile, il hissa toutes ses voiles, força de rames, et, enfilant l'estacade sous le feu du fort, cingla vers la Rochelle où il entra heureusement. [1]

Le corps de six mille suisses dont on a déjà parlé venait d'arriver au camp de *Monsieur*. Comme on le mettait en possession de ses quartiers à Rompsay et à Aytré, une grande partie de l'armée, plusieurs même des officiers et soldats qui étaient, ce jour-là, de garde dans les tranchées, se portèrent en foule pour voir ces étrangers dont l'aspect avait tout l'attrait de la nouveauté. Les assiégés profitèrent habilement du désordre occasionné dans le camp par ce mouvement de curiosité, pour faire irruption dans les lignes de l'ennemi, qu'ils trouvèrent à demi-désertes et mal gardées.

Les premiers postes furent culbutés : tout ce qui se trouvait dans les tranchées prit la fuite en désordre vers le village de la Fond, abandonnant les batteries aux huguenots, qui eurent le temps d'enclouer trois pièces de canon. Mais au bruit de cette sortie les papistes revinrent bientôt en grand nombre. Les Rochelais, refoulés vers la ville, opérèrent leur retraite en bon ordre, ayant toute leur noblesse en tête et s'arrêtant souvent pour combattre. Cette action leur coûta une vingtaine d'hommes, parmi lesquels se

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. II.

1573. trouvèrent les capitaines Maronnière et Bobineau. Mais, en revanche, ils laissèrent, *le ventre en sus*, dans les tranchées, quatre cents de ceux qui avaient osé les attendre à leur sortie ou les poursuivre à leur retour. Ils rentrèrent dans la place avec neuf drapeaux royalistes, dont ils décorèrent leurs remparts pour narguer l'ennemi. [1]

Cependant une grande nouvelle était arrivée au camp et mettait en émoi toute l'armée catholique. Grace aux intrigues de Jean de Montluc, évêque de Valence, ambassadeur de Charles IX près la diète de Varsovie, *Monsieur*, duc d'Anjou, venait d'être élu au trône de Pologne qui, après la mort du dernier prince de la race des Jagellons, avait, pour ainsi dire, été mis au concours entre les principales maisons régnantes de l'Europe. La nouvelle de cette élection acheva de désorganiser l'armée royaliste, et la foule des courtisans, se pressant autour du nouveau souverain, ne songea plus qu'au futur voyage de Pologne, dans lequel tous briguaient à l'envie l'honneur de l'accompagner.

Il ne fallait pas moins qu'une distinction aussi flatteuse pour relever le moral du prince, dévoré de chagrin en songeant que tant d'efforts pour réduire une seule ville n'avaient servi qu'à compromettre sa brillante réputation militaire. Toutefois, bien qu'il fût impatient de se rendre à l'appel de ses nouveaux

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. II. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 56, trad. in-4°, tom. VI, p. 659.

sujets, il ne voulut pas laisser inachevée une entreprise à laquelle il croyait sa gloire attachée. Trop avancé pour reculer, il résolut de faire un dernier effort, et déploya, cette fois, un si formidable appareil de troupes et de canons, que la ruine de la Rochelle semblait désormais inévitable. On fit contre la place d'effroyables décharges d'artillerie, et la mine joua sur plusieurs points à la fois. Au bruit du tocsin qui sonnait dans les divers quartiers de la ville, toute la population rochelaise, hommes, femmes, enfans, se porta en masse sur les remparts à demi ruinés, et s'exaltant à la vue d'un aussi grand déploiement de forces ennemies, jura de mourir sur la brèche plutôt que de se rendre.

1573.

Le fort de l'attaque fut encore dirigé contre les ruines du bastion de l'Évangile, *ce cimetière de l'armée royale*. Le maréchal de Montluc était chargé de commander l'assaut. Du Gast fut par lui désigné pour monter le premier à la tête d'un corps d'élite. Philippe Strozzi devait le suivre avec un fort détachement d'arquebusiers, à la queue duquel Montluc lui recommanda de se tenir pendant l'action, afin de rallier ses gens dans le cas où ils viendraient à se rompre. Un corps de gentilshommes marchait après, commandé par le prince de Condé et le duc de Longueville. Enfin, venait le duc de Guise avec toute la jeune noblesse de l'armée.

Pendant qu'on faisait ces dispositions, les Suisses étant sortis de leurs quartiers de Rompsay et d'Aytré,

1573. s'avançaient en bataille vers la porte de Cougne, lorsque l'artillerie du rempart fit une décharge générale sur ce corps serré et en balaya une grande partie. Le reste se replia en désordre sur le village de la Fond, et alla joindre le gros de l'armée. [1]

Pierre de Bourdeilles, sieur de Brantôme, quittait peu Philippe Strozzi, son ami. Ce jour-là, il se trouvait, avec ce capitaine, derrière deux gabions, lorsqu'un boulet, lancé par une coulevrine rochelaise, appelée *la Vache*, celle-là même qui avait envoyé la mort au duc d'Aumale, vint frapper, tout près d'eux, un capitaine et trois artilleurs. « Et moi, dit Brantôme, étant plus près de tous, j'eus le visage tout couvert de la cervelle d'un, et un *reitre* de velours vert fourré tout gâté. Je me remis soudain dans la chaise, qui était de natte de Flandre, où s'était assis M. de Strozzi. Et pour ce qu'il faisait froid et qu'il faisait beau là s'assoleiller, je n'en voulais partir, de trois prières que me fit M. de Strozzi de m'en aller mettre auprès de lui ; jusques-là qu'il m'envoya quérir par un soldat, y connaissant du danger. Je ne fus pas sitôt hors de là, qu'un soldat prit ma place, et que voici la même pièce qui tire si justement, qu'elle perce la chaise et tue le pauvre soldat. » [2]

Le signal de l'assaut ayant été donné, du Gast s'élança sur les ruines du bastion, suivi de ses mous-

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. II.
[2] Brantôme, *Mestres de Camp de l'infant. franç.*, art. Strozzi.

quetaires : mais, blessé dès le premier abord, il fut 1573.
forcé de se retirer aussitôt. Comme il s'en retournait, sans avoir eu le temps de reconnaître la brèche, il dit à Strozzi qu'elle était praticable. Ce capitaine, emporté par son impétuosité, passa en tête de sa troupe, malgré la recommandation de Montluc, et s'élança vers le rempart, ayant à ses côtés Brantôme et deux autres gentilshommes. Le premier l'exhortant à faire marcher ses soldats en avant, il s'y refusa. « Nos gens, dit-il, auront meilleur courage quand ils nous verront à leur tête. » Mais à peine s'était-il montré sur la brèche, qu'il fut renversé par une balle d'arquebuse. Sa chute fut si violente, qu'il s'évanouit. Ses soldats, le croyant mort, prirent l'épouvante et s'enfuirent dans le plus grand désordre.

A la Tenaille des Deux-Moulins, au fort de la Chaîne, au bastion du Gabut, partout où les assiégeans avaient tenté l'escalade, ceux de la ville, tour-à-tour repoussans et repoussés, avaient repris l'avantage et disputé leurs remparts en ruine avec un courage de lion. [1]

Témoin de l'échec que Strozzi venait d'essuyer au boulevard de l'Évangile, *Monsieur* fit appeler ce capitaine dans la tente du comte de Coconasso, où le conseil du prince était réuni. « Si votre infanterie vous avait suivi, lui dit-il, et qu'elle eût fait aussi bien que vous, la place était prise ainsi que j'ai pu

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 11.

1573 voir. Mais il faut recommencer l'assaut et faire aller vos gens devant, ainsi que M. de Montluc vous avait dit, et vous après. »

Montluc, qui était présent, affirma que la brèche était *bonne et raisonnable*. Strozzi savait le contraire; mais trop respectueux pour se permettre une observation, il allait obéir sans répliquer, lorsque le sire de Brantôme, plus hardi, prit la parole, et s'adressant au maréchal : « Il vous le semble, monsieur, lui dit-il, mais elle est si raisonnable, que, par Dieu, je ne sais homme ici qui ait si bonnes jambes qui, en montant, ne tombe quatre ou cinq fois, et sur le haut se puisse tenir, s'il est tant soit peu repoussé : car le tout est si raboteux, à cause des pierres que la mine a soulevées, qu'il est impossible de s'y arrêter pour combattre. Je le puis dire, car j'y ai été et l'ai très-bien essayé. Toutefois, puisque *le roi* (de Pologne) veut faire redoubler l'assaut, faire le peut. »[1]

Pendant qu'on discutait ainsi, une alarme soudaine se répandit dans l'armée. Les assiégés, se disait-on, allaient faire une sortie terrible dans les tranchées. Vingt mille hommes étaient rangés en bataille devant le boulevard de l'Évangile, attendant sous les armes l'ordre de retourner à l'assaut. La peur se communiquant de proche en proche, passa rapidement de la tête à la queue, et devint telle, que plus de cinq mille soldats et quelques capitaines prirent l'épou-

[1] Brantôme, *Colonels gén. de l'infant. franc.*, disc. 89, art. 11.— Sainte-Foix, *Hist. de l'ordre du St.-Esprit.*, tom. II., p. 153.

vante sans trop savoir pourquoi, et se dispersèrent à travers les marais. « Aucuns s'y enfuirent qui furent après reconnus par la boue qui étaient empreinte à leurs chausses, et tels qu'on tenait pour bons compagnons, furent touchés de même. Tout était en rumeur si grande, qu'il ne se vit jamais un tel désordre. »[1] 1573.

Le bruit de cette terreur panique parvint promptement à la tente du comte de Coconasso. Chacun sortit précipitamment pour savoir d'où provenait un pareil tumulte. Il y eut une si grande presse à la porte de la tente, qu'un gentilhomme, nommé du Breuil, fut renversé et faillit être étouffé. « Je crois, dit Brantôme, qu'il serait encore là sans moi qui lui prêtai la main et l'en sortis, dont nous en rîmes bien après, car il était si effrayé de sa chute, qu'il cuida tuer dans la tente un gentilhomme des nôtres, d'une courte dague qu'il avait, pensant que ce fût l'ennemi. » Enfin, Strozzi étant accouru aux tranchées, reconnut que les assiégés n'avaient fait aucun mouvement, et rallia les fuyards.[2]

Furieux d'un pareil acte de lâcheté, *Monsieur* ramena aussitôt ses troupes au combat. L'assaut du bastion de l'Évangile fut repris jusqu'à cinq fois. Princes et gentilshommes se mirent à la tête des soldats pour leur donner l'exemple du courage. Là se

[1] Brantôme, *Colon. gén. de l'inf. franç.*, disc. 89, art. 11.

[2] *Mém. de Tavannes*, ap. Petitot, Coll., tom. XXIII, p. 396. — Brantôme. loc. cit.

1573. signalèrent par leur audace et leur intrépidité les ducs de Guise et de Longueville, le bâtard d'Angoulême, et même le prince de Condé, qui combattait moins par inclination que par bienséance. Le roi de Navarre se mêla aussi à cette élite de la noblesse française. Ce prince *maniait très-bien* une arquebuse de Milan, *douce, légère et dorée d'or moulu*, qu'il avait reçue du sire de Brantôme et la première dont il eût jamais tiré. Mais, malgré les efforts de ces princes et grands seigneurs, les soldats, rendus de lassitude, démoralisés par tant d'échecs, ne purent atteindre au haut du boulevard en ruines. Une seule pièce de canon, logée dans le fossé, les prenait en flanc, et culbutait tout ce qui osait approcher. [1]

Les assiégés, abusant de l'effroi qu'ils inspiraient, finirent par s'en faire un jeu. Une bande de goujats en chemises et portant des armes rouillées, fut lâchée[2] par eux à travers les postes ennemis. Ceux-ci prirent aussitôt la fuite, tant la crainte d'une sortie avait troublé les esprits. On mêlait l'insulte à ces bravades grotesques : on criait aux assiégeans, du haut des remparts, qu'on attendait les *colins-tampons* sur la brèche. [3]

Bien qu'après tant de revers il désespérât d'emporter la place, *Monsieur* ne voulut pas s'éloigner

[1] Preuv. de la généal. de la maison de Bourdeilles, Œuvr. de Brantôme. La Haye, 1740, tom. XV, p. 90 à 93.

[2] 27 mai 1573.

[3] Preuv. généal. de la maison de Bourdeilles, ap. Brant., loc. cit.

de la Rochelle sans avoir épuisé toutes les chances de succès. Les premiers jours de juin furent employés aux préparatifs d'un dernier assaut qui devait être livré le 12. Ce jour-là, dès le matin, tout ce qui conservait encore un reste d'énergie dans l'armée fut mis sous les armes et partagé en trois corps. Le régiment des gardes du roi de Navarre, nouvellement organisé et se faisant remarquer par *ses beaux mantils neufs en velours jaune avec des passemens d'argent*, devait marcher en tête. On plaça au centre les gens du duc de Longueville et sur le derrière les mousquetaires de Strozzi. 1573.

On commença par lasser les assiégés au moyen de fausses attaques dirigées sur plusieurs points de la ville : puis, feignant de renoncer à l'assaut, l'armée royale rentra dans ses quartiers. Mais, tandis que les Rochelais, trompés par cette retraite simulée, se reposaient de leurs fatigues, persuadés que les papistes en faisaient autant, l'armée se remit en bataille et marcha silencieusement vers la place. Quatorze échelles furent dressées contre le demi-bastion de la Vieille-Fontaine. Déjà une centaine d'hommes avaient atteint le haut de la muraille, lorsque deux soldats gascons, ne voyant personne sur le rempart, crièrent à ceux qui les suivaient : *A nous! à nous! nous les tenons!*

A ce bruit, les postes endormis s'éveillèrent, et courant aux armes, tombèrent à grands coups de haches sur les assaillans. Ceux-ci firent volte-face et

1573. regagnèrent promptement leurs échelles. Comme ils se précipitaient dans le plus grand désordre, quelques-uns, à qui le pied manqua, tombèrent sur le duc de Longueville, entrainant les autres dans leur chute. Ce prince fut bientôt enseveli sous un amas confus d'hommes renversés les uns sur les autres, et courut le plus grand danger. Il parvint enfin à se dégager *non sans force contusions*, et se retira, tout meurtri, à travers une grêle de balles. La déroute fut complète de ce côté. Le marquis de Pompadour demeura parmi les morts. [1]

Pendant ce temps, le duc de Guise, avec un corps de noblesse et un régiment de gens de pied, attaquait le bastion de l'Evangile. A l'aspect des nouveaux ouvrages que les assiégés avaient élevés sur les ruines de ce boulevard, l'infanterie refusa obstinément d'avancer, malgré les ordres réitérés du prince et l'exemple des gentilshommes de sa suite. *Monsieur*, irrité au dernier point d'une telle insubordination, cassa jusqu'à soixante compagnies, dégrada leurs capitaines et mestres-de-camp et les remplaça, dans les tranchées, par des compagnies suisses. [2]

Guy de Daillon, comte du Lude, qui, dès le commencement du siége, avait été chargé de battre la porte Saint-Nicolas, fit, ce jour là, pour s'en emparer, des efforts inouïs : l'ingénieur Jacques Pélage

[1] Brantôme, *Homm. ill.*, disc. 80.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 11. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 56, trad. in-4°, tom. VI, p. 662.

dirigea les opérations avec beaucoup d'habileté. Mais 1573.
toutes les ressources de l'art échouèrent contre l'héroïque résistance des assiégés. Le comte du Lude se borna, le reste du jour, à canonner ce côté de la place, qui essuya le feu de trois cents coups de canon. [1]

Ayant épuisé, sans succès, toutes les combinaisons que le génie militaire de l'époque avait pu lui suggérer, *Monsieur* ne cherchait plus qu'un prétexte honnête pour lever le siége de la Rochelle sans nuire à sa réputation d'homme de guerre et à sa dignité de souverain. Il envoya dire aux Rochelais qu'il leur laisserait la vie s'ils venaient la lui demander. Cette offre ne fut ni acceptée ni rejetée, soit qu'on la regardât comme un piége, ou que plutôt on pensât n'en avoir pas besoin. On perdait le temps en pourparlers inutiles, lorsqu'arrivèrent au camp des députés de Nîmes et de Montauban, chargés de proposer, au nom des réformés de ces deux villes, un plan de pacification qui devait, assuraient-ils, concilier tous les intérêts. Des otages furent aussitôt échangés, et les commissaires des deux partis se réunirent, le 15 juin, à la barrière de la porte de Cougne. Là se trouvèrent, en cette qualité, pour le duc d'Anjou, les comtes de Suze, de Retz et de la Vauguyon, Blaise de Montluc, Villequiers, Biron et Malicorne, auxquels s'adjoignirent bientôt la Noue et Villeroi; pour les Rochelais, Olivier de Culent, Girauld,

[1] Mss. de Cauriau, ap. Arcère, *Hist. de la Roch.*, tom. I, p. 518.

1573. Salbert, Choisy, Bouquet et le ministre Denord; enfin, pour les villes de Nîmes et Montauban, leurs députés, assistés des ministres du Moulin et la Place.

Durant plusieurs jours, les conférences furent tour-à-tour rompues et renouées. C'était à qui élèverait les plus étranges prétentions. Toutefois on désirait vivement la paix de part et d'autre, surtout du côté des assiégeans. A l'épidémie qui désolait l'armée s'était jointe une maladie contagieuse qui faisait de grands ravages dans le camp et particulièrement sur la flotte royale, où le vicomte d'Uza, entre autres, en fut atteint et en mourut. Après de longs et tumultueux débats, pendant lesquels on avait épuisé toutes les subtilités d'une diplomatie pointilleuse, on semblait assez près de s'entendre, lorsqu'un incident fit tout-à-coup reprendre les hostilités.

Des députés de la diète de Varsovie venaient d'arriver au camp de *Monsieur*, chargés d'annoncer officiellement à ce prince son élection au trône de Pologne et de déposer aux pieds du nouveau monarque les premiers hommages de ses sujets. Pendant qu'on saluait l'arrivée de ces ambassadeurs par de bruyantes acclamations et de nombreuses décharges d'artillerie, les assiégés, jugeant le moment favorable pour faire une sortie, car, selon l'usage, les négociations pour la paix ne suspendaient pas le cours de la guerre, se jetèrent brusquement dans les tranchées, où ils surprirent les papistes dans le plus grand désordre et en firent un affreux carnage.

Monsieur, jaloux de soutenir sa réputation aux yeux des envoyés polonais, ne voulut pas laisser cette insulte impunie, et résolut de clore les opérations du siége par une action d'éclat, soit qu'il se flattât encore d'emporter la place de force, ou qu'il espérât hâter la conclusion d'une paix trop lente au gré de son impatience, sans être forcé de souscrire à des conditions qui répugnaient à sa dignité. 1573.

Le 27 juin au matin, on fit jouer une mine sous le demi-bastion de la Vieille-Fontaine; mais elle ne produisit pas l'effet qu'on s'en était promis : l'explosion faillit même être funeste au prince, que le désir de faire briller son audace avait conduit trop près du fossé. De son côté, le comte du Lude recommença, sans plus de succès, l'attaque de la porte Saint-Nicolas. Après s'être emparé de la contrescarpe, il fit jouer son artillerie contre le rempart, pour l'entamer et en tenter l'assaut, et contre quelques édifices de la ville que les assiégés avaient fortifiés : mais il ne réussit qu'à ruiner, sans utilité, la tour de l'église Saint-Nicolas.[1]

Cette journée termina les travaux du siége, à la gloire des Rochelais et à la honte de leurs ennemis.

Les commissaires s'étant de nouveau réunis à la barrière de Cougne, on reprit les conférences au point où on les avait laissées. Un projet de capitula-

[1] Amos Barbot, *Invent. des titres de la Rochelle.*

1573. tion fut enfin arrêté. Il portait, entre autres articles, que toutes les hostilités commises depuis les *matines de Paris* (24 août 1572) seraient réputées non avenues, et que les prisonniers faits de part et d'autre seraient relâchés sans rançon ; que le culte catholique serait rétabli dans toutes les villes closes, bourgs et hameaux où, par l'effet de la guerre, il avait été suspendu, avec inhibition aux huguenots de le troubler à l'avenir ; que le *prêche* ne pourrait être fait publiquement que dans les seules villes de la Rochelle, Nîmes et Montauban, ainsi que dans les manoirs des seigneurs hauts-justiciers *n'ayant pas abjuré*, et que, partout ailleurs, les huguenots jouiraient de la liberté de conscience, mais sans exercice public de leur religion ; que les trois villes sus-nommées conserveraient leurs priviléges, franchises et juridictions ; qu'il ne pourrait y être établi de garnisons ni bâti de citadelles sans leur consentement, mais à charge par elles de fournir, pendant deux ans, quatres otages pris parmi leurs plus riches bourgeois, au choix de Sa Majesté, lesquels seraient renouvelés de trois en trois mois et habiteraient telles villes qu'il plairait au roi leur assigner, sans toutefois que ce pût être à plus de cinquante lieues de leur domicile ; que la garde de ces trois places serait confiée à leurs seuls habitans, conformément à leurs priviléges, mais qu'il y serait établi un gouverneur de par le roi ; qu'aussitôt après la signature du traité, toutes les forces tant de terre que de mer seraient retirées de devant chacune

des trois places, et que les forts élevés pendant la guerre seraient rasés ; enfin, que les bourgeois de la Rochelle, de Nîmes et de Montauban seraient tenus pour bons, loyaux et fidèles sujets du roi, à condition de lui jurer fidélité et obéissance. [1] 1573.

Cette capitulation ayant été présentée au duc d'Anjou, il la signa sans hésiter et fit partir sur-le-champ le sieur de Belleville, son chambellan, pour la porter à Charles IX. En attendant qu'elle revint scellée du sceau de la couronne, le prince prétexta un voyage de plaisir et s'embarqua pour l'île d'Oleron, afin de ne pas être spectateur du triomphe d'une ville qu'il n'avait pu réduire et dans laquelle il ne lui était pas même permis d'entrer. Les Rochelais, oubliant leurs maux passés pour ne conserver que le sentiment de leur gloire, se hâtèrent de faire disparaître la trace des ravages que la guerre avait apportés dans leurs murs, et célébrèrent par des réjouissances publiques la cessation des hostilités. A la faveur de l'armistice, plusieurs gentilshommes et capitaines de l'armée royale furent admis dans la place et partagèrent les plaisirs des habitans. On y reçut aussi les députés polonais, curieux de visiter une ville dont la constance héroïque excitait l'admiration de l'Europe. [2]

Si la capitulation de la Rochelle fut accueillie avec

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. I, chap. 20. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 56, trad. in-4°, tom. VI, p. 665. — Mém. de Sully, tom. I, p. 116. — La Popelinière, liv. XXXV, p. 183.

[2] Amos Barbot, *Invent. des titres de la Rochelle*.

1573. joie par cette foule de jeunes seigneurs qui, supportant impatiemment les ennuis et les privations d'un long siége, soupiraient après le séjour de Paris où ils devaient retrouver leur vie molle et dissipée, elle fut, en revanche, amèrement critiquée par les vieux capitaines qui s'indignaient d'avoir passé cinq mois devant une ville sans y entrer, et de la voir leur échapper au moment où ils allaient s'en rendre maîtres. Parmi ces derniers, Biron était celui qui s'était le plus opposé à la transaction. A ses yeux, c'était un traité déshonorant qui accusait l'impuissance de l'armée royale bien plus que la soumission des Rochelais. L'extrêmité où la ville était réduite, avec ses remparts abattus et ses bourgeois affamés, rendait, avait-il dit, la retraite d'autant plus honteuse que la victoire se montrait plus facile. Son avis n'ayant pas prévalu, il prit le parti d'écrire au vieux cardinal de Lorraine, ennemi juré des Rochelais, en le suppliant d'user de toute son influence auprès du roi pour le détourner de sanctionner la capitulation de la Rochelle.

Le conseil de Charles IX était presque entièrement dévoué aux princes de la maison de Lorraine. Catherine de Médicis, qui ne se sentait pas de joie de voir son fils bien-aimé appelé au trône de Pologne, et se montrait de jour en jour plus impatiente d'en finir avec les Rochelais pour faire prendre au nouveau souverain le chemin de ses états, écrivit à *Monsieur* que le cardinal, sur les instances de M. de

Biron, s'opposait de tout son pouvoir à la ratification du traité. 1573.

Le prince, furieux, fit appeler Biron : « Venez-çà, petit galant, lui dit-il en le voyant entrer, j'ai su de vos nouvelles. Vous vous mêlez de faire des menées contre moi et d'écrire à la cour. Je ne sais qui me tient que je vous donne de l'épée dans le corps. Vous appartient-il d'aller contre mes volontés et desseins, vous, que je sais bien qui vous êtes? Sans le roi et moi que seriez-vous? Et vous vous oubliez! Vous voulez faire du galant! Vous voulez prendre la Rochelle, dites-vous, et dans un mois ou six semaines, et voulez en avoir l'honneur et m'en priver. Vous m'avez trop intéressé le mien, petit galant que vous êtes : car la volonté du roi, de la reine et la mienne n'était de venir à la prise de cette place, que m'aviez tant assuré de la prendre en un rien, fût par amour ou par force : il me fallut venir sur votre foi; et que je serais maître de tout, ce disiez-vous, où étant, je n'y trouvai encore rien prêt. Vous m'avez fait demeurer cinq mois. A cette heure que j'en puis sortir à mon honneur, vous me le voulez traverser, et proposez d'y demeurer et triompher de cet honneur par dessus moi. Je vous apprendrai à vouloir faire du grand capitaine à mes dépens, et ne l'être pas aux vôtres. [1] »

Biron, attéré, ne sut que répondre à cette véhé-

[1] Brantôme, *Homm. ill. de Fr.*, art. Biron.

1573. mente apostrophe, sinon quelques mots d'excuse, et *se départit*. Comme il s'en allait fort triste, accompagné seulement de Baptiste, son écuyer, il passa devant le logis du sieur de Brantôme, qui donnait à dîner à MM. de Strozzi et de la Noue. Brantôme l'appela et l'invita à prendre place à leur table. Biron mit pied à terre. « Je ne veux point dîner, dit-il, car je suis tout fâché. Je veux vous faire mes plaintes à tous trois, comme aux plus grands amis que j'aie ici. Le roi de Pologne se vient fâcher à moi comme au moindre de ce camp, dont le cœur me crève. » Et il leur raconta la violente sortie que le prince venait de faire contre lui. Les trois capitaines prirent part à son ennui et s'efforcèrent de le consoler.

« M. de Biron, continue Brantôme à qui nous devons ces détails, fut malheureux en ce siége, car il y fit tous les devoirs d'un grand-maître d'artillerie, et qui pis est, y reçut une grande arquebusade. Toutefois la plupart des assiégeans avaient opinion qu'il s'entendait avec ceux de dedans, et que lui et les siens leur donnaient avis de tout ce qui se faisait au dehors : ce qui est le plus grand abus (erreur) du monde, car s'il eût pris cette ville, il en était gouverneur et possesseur de la plus importante place de France. Si on l'eût voulu croire, la ville eût été prise en la gagnant pied-à-pied : mais on y alla si fort à la hâte, qu'on n'y faisait jamais la besogne qu'à demi.[1] »

[1] Brantôme, *Homm. ill. de Fr.*, art. Biron.

Le sieur de Belleville revint enfin [1] avec la capitulation revêtue de la sanction royale. Elle fut aussitôt notifiée aux magistrats de la Rochelle par Biron, en sa qualité de gouverneur, précédé de quatre trompettes et d'un héraut d'armes, et accompagné de Strozzi, Villequiers, Sainte-Colombe et la Noue. Deux jours après, le traité de paix fut, par ordre de Mignonneau, qui avait succédé, dans la charge de maire, à Morisson, mort pendant le siége, publié à son de trompe dans tous les quartiers de la ville, et enregistré le lendemain par le présidial. En conséquence, sept échevins furent députés vers le prince et prêtèrent serment entre ses mains au nom de la municipalité. Ils lui présentèrent, en même temps, les clés de la ville en l'invitant à y faire son entrée. Ce n'était là qu'un cérémonial sans conséquence, car il avait été expressément stipulé que le prince n'entrerait pas dans la Rochelle : aussi s'en excusa-t-il sur la nécessité de hâter son départ. 1573.

Avant de prendre congé de *Monsieur*, les députés rochelais voulurent lui faire un présent, *lequel fut quelques guenons et perroquets, qui furent présentés par Jean Huet, écuyer*. Ces animaux étaient encore une rareté curieuse. Au moment où le prince avançait les mains pour recevoir l'offrande des Rochelais, une des guenons le mordit violemment au doigt, *ce dont il ne s'émut pas beaucoup*. « Qui est, ajoute l'annaliste

[1] 10 juillet 1573.

1573. qui rapporte ce fait, tout le présent qui lui fut offert et donné, contre ce que quelques-uns ont voulu écrire, que par l'argent cette ville s'était rédimée. [1] »

Impatient de s'éloigner d'une contrée où sa gloire avait été si gravement compromise, pour aller, comme dit un contemporain, *planter les fleurs de lis au plus profond du septentrion*, [2] le roi de Pologne partit le même jour, 13 juillet, accompagné du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du prince de Condé et de l'élite des maréchaux, grands seigneurs et capitaines de l'armée. Cette illustre compagnie s'embarqua devant la Rochelle et fit voile vers Nantes, pour, de là, remonter la Loire. S'il faut en croire un annaliste du temps, les princes et leur suite menèrent joyeuse vie en chemin, particulièrement à Saint-Laurent-des-Eaux et à Artenay, où ils firent rencontre d'une troupe de filles de joie qui se rendait au camp devant la Rochelle, ce qui, ajoute le même écrivain, ne les empêcha pas d'aller accomplir un vœu qu'ils avaient fait à la Vierge, en l'église de Notre-Dame de Cléri. [3]

Biron, en sa qualité de gouverneur de la Rochelle et du pays d'Aunis, ayant pris possession de la place au nom du roi, conduisit, peu de jours après, à Poitiers, où ils devaient faire leur résidence, les

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.*

[2] Anonyme, *Hist. des dern. troubl. de France*, Lyon, 1597, f° 5, verso.

[3] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. I.

quatre otages fournis par les Rochelais, aux termes de la capitulation. Puis, toutes les troupes, l'artillerie et les vaisseaux du roi furent retirés de devant la Rochelle. 1573.

Ainsi finit, après cinq mois de combats et d'assauts meurtriers, ce siége mémorable qui coûta à Charles IX des sommes énormes, et dévora la moitié de sa brillante armée. On y tira trente-quatre mille coups de canon. Outre le duc d'Aumale, Clermont-Tallard, le marquis de Pompadour, Causseins, Scipion Vergano et les deux Goas, il y périt, du côté des royalistes, soixante capitaines, deux cent soixante officiers subalternes et vingt-deux mille soldats. Les assiégés ne perdirent en tout que huit cents étrangers et cinq cents habitans des deux sexes. [1]

On fit bien des fautes dans ce siége, dont les meilleurs capitaines du temps s'accordent à critiquer les opérations, et dans lequel l'absence d'unité et d'ensemble rendit constamment inutile la supériorité matérielle des forces du roi.

« Etant arrivé devant la Rochelle, dit le maréchal de Montluc, je fus étonné d'y voir tant de gens de diverses humeurs qui eussent été bien marris qu'elle eût été prise. Tous ceux que nous étions lors et ceux

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. I. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 56, trad. in-4°, tom. VI, p. 666. —*Mém. de Montluc*, liv. VII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 545.—*Mém. de Gaspard de Saulx*, seigneur de Tavannes, *Ibid.*, tom. XXV, p. 393 et suiv. — *Mém. de Mergey*, *Ibid.*, tom. XXXIV, p. 75.

1573. qui viendront après pourront juger qu'il faut prendre les places de telle conséquence ou par famine, les bloquant, ou avec le temps, pied-à-pied. Il s'y fit une grande faute de hasarder tant d'hommes aux assauts. Quelque chose qu'ils (les assiégés) eussent su faire, ils étaient à nous. Mais les députés de Pologne vinrent saluer là Monsieur pour leur roi, ce qui fut cause que chacun pensa à entrer en capitulation, et toute la troupe s'en retourna pour s'apprêter à la fête de cette nouvelle couronne. [1] »

Un autre contemporain juge plus sévèrement encore la conduite du duc d'Anjou et de son conseil. « La Rochelle investie, dit-il, Monsieur assiége, non du côté le plus faible, mais du plus commode logis, qui était le plus fort. L'hiver empêche d'assiéger du côté des marais, là où, l'été venu, se devait faire le principal effet. La ville n'était fortifiée de ce côté : il y avait plusieurs remèdes pour combler et aller par dessus les marais. M. d'Anjou, qui n'avait plus personne d'autorité avec lui, de qui il trouvât bonnes les corrections, se loge à une lieue de la Rochelle, au lieu qu'il en devait être à une mousquetade. Les Rochelais sortant fort en gros, avaient fait de grands ravages avant que la noblesse eût l'alarme : et quand il fallait faire quelque entreprise, les Rochelais les voyaient venir de loin. Tout se gouvernait avec telle imprudence et moquerie, qu'il semblait n'être là

[1] *Mém. de Montluc*, liv. VII, ap. Petitot, Coll., tom. XXII, p. 545 et suiv.

que pour perdre tous les capitaines et la noblesse de France. 1573.

« Lors on connut la faute qu'on avait faite de mener à ce siége M. d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé, mal-contens et assistés de plusieurs de la noblesse. Ils avertissaient journellement ceux de la Rochelle de tout ce qui se délibérait dans l'armée : même les ingénieurs et soldats de la ville sortaient en habits déguisés, étaient conduits par eux en toutes les batteries, tranchées et mines, et le soir retournaient dans la ville en sûreté. [1] Ces princes reconnurent ceux qui étaient mal-contens dans l'armée, dont ils se trouvèrent un si grand nombre qu'ils tinrent conseil s'ils chargeraient le reste pour se retirer à la Rochelle. Montgommery vint avec une armée d'Anglais : mais il perdit courage et se retira. Sans les assurances, lettres et avis des brouillons du camp, les Rochelais eussent traité vingt fois, voyant ce secours s'en aller.

« Quelque intelligence qu'il y eût, la Rochelle était réduite en nécessité sans une barque qui y entra. Il n'y avait plus de poudres. Nous avions surmonté les trahisons, les forteresses et le temps. Le fossé était percé en plusieurs lieux : trois grandes brèches faites, deux ou trois mines en état de jouer, les trois-quarts du bastion de l'Évangile à nous. Ils ne pouvaient échapper, quand il se proposa une paix

[1] Ces assertions paraissent exagérées et ne sont confirmées par aucun autre monument contemporain.

1573. générale. Le roi la désire pour chasser son frère en Pologne, et n'eût voulu qu'il eût l'honneur de finir la guerre. La paix fut faite par tous les rebelles de Languedoc et de Guienne, étant promis sûreté à tous les huguenots et exercice de leur religion aux villes qu'ils tenaient, à la charge qu'on n'entrerait point dans la Rochelle. M. d'Anjou s'en leva avec telle honte de ne l'avoir prise, qu'encore était-il plus honorable pour lui de dire que les Rochelais l'avaient gagné par argent. [1] »

[1] *Mém. de Gaspard de Saulx*, seign. de Tavannes, ap. Petitot, Coll., tom. XXV, p. 393 et suiv.

LIVRE CINQUIÈME.

DEPUIS LE COMPLOT DU CŒUR-NAVRÉ, JUSQU'A LA PAIX DE MONSIEUR.

1573. — 1576.

PENDANT toute la durée du siége de la Rochelle, les autres places fortes de la Saintonge et de l'Aunis disparaissent complétement de la scène politique, et semblent s'effacer à dessein devant cette héroïque cité, pour laisser planer sur elle seule tout l'intérêt de l'histoire. Eh! comment auraient-elles pris une part active aux événemens qui s'accomplissaient sous leurs yeux? En étendant son glaive exterminateur sur les populations calvinistes de ces contrées, la Saint-Barthélemy ne les avait-elle pas rejetées violemment sous le joug du despotisme royal, et n'avait-elle pas brisé tous les ressorts de cette vie politique qui leur était promise par l'édit de Saint-Germain-en-Laye?

Surveillés, au-dedans, par les garnisons que, sur la foi de cet édit mensonger, elles s'étaient laissé

imposer par la cour, menacées, au-dehors, par l'armée de *Monsieur*, assez puissante pour étendre ses colonnes partout où aurait éclaté la moindre tentative de soulévement, elles pouvaient applaudir, en secret, aux efforts des intrépides Rochelais, mais non leur prêter secours. Toutefois elles ne s'en regardaient pas moins comme parties intéressées dans le grand procès qui se plaidait à coups de canon devant la Rochelle, persuadées que de sa décision dépendait leur existence politique, et, spectatrices muettes, sinon indifférentes, de ce drame terrible, elles en attendaient le dénoûment avec anxiété.

Combien ce dénoûment trompa leurs espérances! Le traité de la Rochelle, qui consacrait partout l'exercice public du rite romain, leur interdisait, à elles, tout simulacre de culte extérieur, et ne leur accordait que la *liberté de conscience ;* dérisoire concession d'un droit que nulle puissance terrestre ne pouvait leur ravir, dès-lors qu'il se renfermait dans l'intimité de la pensée religieuse, et qu'il ne se produisait au-dehors par aucune pratique humaine! Séparant leur cause de celle de leurs voisins des deux rives de la Charente, les Rochelais avaient stipulé pour eux seuls le rétablissement du *prêche* et l'exemption des garnisons royales. Mais les poignards de la Saint-Barthélemy avaient fait dans les cœurs des blessures trop profondes, pour être fermées par le traité particulier des villes de la Rochelle, Nîmes et Montauban, et ce pacte isolé fut désavoué hautement

par toutes les populations qui n'y avaient pas été parties.

Les réclamations les plus énergiques furent bientôt adressées à la cour de tous les points du royaume. Les ligues protestantes des villes du Languedoc, de la Guienne, de la Gascogne et des seigneuries navarroises qui, pendant les siéges de la Rochelle, de Sancerre, de Nîmes et de Montauban, avaient eu le temps de s'organiser, prirent surtout une attitude hostile, et tel fut le trouble de Catherine de Médicis, en entendant le langage fier et menaçant de leurs députés, introduits devant Charles IX à Villers-Coterets, qu'elle s'écria : « Si Condé était encore en vie et qu'il fût au cœur du royaume avec vingt mille chevaux et cinquante mille hommes de pied, il ne demanderait pas la moitié de ce que ceux-ci exigent ! »

Placée, par ses derniers rapports avec la cour, en dehors de cette grande coalition méridionale, à laquelle s'affilièrent promptement la plupart des autres villes de la Saintonge et de l'Aunis, la commune de la Rochelle était retombée dans cette position neutre et toute individuelle dont l'avait si violemment arrachée, en 1568, la brusque insurrection de Pontard. Mais Catherine de Médicis n'était pas femme à laisser les Rochelais sommeiller long-temps à l'ombre de leurs lauriers. Une tentative sournoise de la faction apostolique devait bientôt leur remettre les armes à la main, et les jeter, en dépit

1573 d'eux-mêmes, dans la nouvelle confédération huguenote.

1573. — Menacée, de tous côtés, par cette ligue formidable, la reine-mère semblait prendre à tâche de compliquer encore, par de sourdes manœuvres, les embarras de sa position. La haine qu'elle portait à tout le parti réformé s'était singulièrement accrue contre les Rochelais, depuis que, par leur mâle courage, ces magnanimes bourgeois avaient humilié son orgueil et déjoué ses projets. N'ayant pu réduire la Rochelle par la force des armes, elle entreprit de s'en emparer par la ruse, au mépris du traité dont elle-même avait provoqué les préliminaires et hâté la conclusion.

Guy de Daillon, comte du Lude, Puygaillard et Landereau, chargés par elle de nouer cette intrigue, vinrent à la Rochelle sous divers prétextes, et se concertèrent avec un affide de la reine, nommé Jacques du Lion, seigneur de Grand-Fief. Ce gentilhomme gagna Amajou de la Zardonnière, Louis Vienne, dit la Porte, Guillaume David et Jean Turgier, capitaines de quatre compagnies étrangères, lesquels promirent de faire entrer dans le complot leurs soldats, mécontens de ne pouvoir obtenir de la municipalité les gratifications qu'ils demandaient pour avoir combattu, dans le dernier siége, au service de la commune. Cependant le comte du Lude, Puygaillard et Landereau rassemblaient secrétement des gens de guerre à Saint-Vivien et à Nuaillé, prêts

à se jeter dans la Rochelle, au premier signal de Jacques du Lion.[1] 1573.

Rien encore n'avait transpiré sur cette intrigue, lorsqu'une lettre anonyme, interceptée par l'ancien maire Jacques Henri, nouvellement réélu en remplacement de Mignoneau, vint tout-à-coup en dévoiler les principales ramifications.[2] Cette lettre portait, au lieu de suscription, l'image symbolique d'un cœur traversé d'une épée, ce qui fit donner au complot qu'elle concernait le nom de *faction du cœur-navré*. Jacques du Lion fut tué dans sa maison, au bourg de Saint-Rogatien, en se défendant contre les gens armés que le maire envoya pour l'arrêter. On saisit ses papiers, dans lesquels on trouva les noms des principaux conjurés et le plan de la conspiration. La Zardonnière, la Porte, David, Turgier et plusieurs autres furent incarcérés. La correspondance de Jacques du Lion, publiée par le ministre Denord, excita, parmi le peuple, une fermentation incroyable. Bientôt chacun se crut appelé à découvrir des conspirateurs, et les haines particulières, empruntant le masque de l'intérêt général, présidèrent à ces perquisitions, dont quelques hommes influens profitèrent pour se défaire de leurs ennemis personnels.

On arrêta un grand nombre de soldats qui furent appliqués à la question. Ces malheureux avouèrent

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 4. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 57, trad. in-4°, tom. VII, p. 25.

[2] Décembre 1573.

1575. tout ce qu'on exigea d'eux et se donnèrent des complices : sur ces fausses dénonciations, on impliqua dans la procédure Guillaume Guy, ancien maire, Claude Huet, échevin, et quelques autres citoyens recommandables. Claude Huet, au moment d'être arrêté dans sa maison, se réfugia au sein du conseil de la commune, réuni à l'hôtel-de-ville, et se justifia complétement du crime qui lui était imputé. Mais il faillit être massacré par le peuple en sortant de l'assemblée.

Enfin le présidial, intimidé par les menaces ou gagné par les promesses des ministres et de leurs adhérens, rendit une sentence de mort contre tous les accusés, sans prendre le temps de discerner les innocens des coupables. Ils subirent l'ignoble supplice de la roue, à l'exception de Guillaume Guy, qui eut la tête tranchée comme ayant été décoré de la première magistrature de la ville, dignité qui conférait le privilége de noblesse à celui qui en était revêtu. La plupart expirèrent en prenant le ciel à témoin de leur innocence et en rétractant, sur l'échafaud, les aveux qu'ils avaient faits dans les angoisses de la torture. [1]

Pendant ces sanglantes exécutions, le comte du Lude, Puygaillard et Landereau congédiaient sans bruit leurs gens de guerre. Ils affirmèrent n'avoir eu aucune connaissance du complot de la Rochelle. Le

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 4. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 57, trad. in-4°, tom. VII, p. 25.

véritable auteur d cette intrigue, Catherine de Médicis, osa se défendre publiquement d'y avoir eu aucune part : mais il demeura démontré pour les moins clairvoyans qu'elle en avait conçu le plan et dirigé la marche. Aussi cette échauffourée accrut-elle encore la profonde aversion des Rochelais pour la reine-mère et sa cour. 1574.

1574. — Ils n'étaient pas encore revenus de l'état d'exaspération où les avait jetés la *faction du cœur navré*, lorsqu'arriva à la Rochelle [1] un homme dont la vue faisait toujours sur eux une vive sensation. Cet homme était François de la Noue. Il était accompagné du baron de Mirambeau, de son fils le sieur de la Case, du seigneur de Montguyon et de quelques autres gentilshommes des hautes marches de Saintonge. Il fut reçu avec joie par ses anciens partisans : mais la multitude, encore tout émue du danger auquel elle venait d'échapper, le prit d'abord pour un émissaire de Catherine de Médicis, et cette pensée raviva soudain toutes les passions que la calomnie avait naguère soulevées contre lui. Il s'en aperçut promptement à l'attitude sombre et taciturne de cette masse de peuple, autrefois si empressée à le saluer de ses acclamations.

Mais le brave capitaine venait à la Rochelle avec des dispositions bien différentes de celles qu'on lui supposait. En apprenant les dernières machinations

[1] 3 janvier 1574.

1574. ourdies contre les citoyens de cette ville, il avait enfin ouvert les yeux sur les véritables intentions de la cour. Désabusé sur les rêves d'union et de pacification générale dont il s'était long-temps bercé, et convaincu qu'on était décidé à anéantir la réforme par tous les moyens possibles, il avait résolu de rompre pour toujours avec une faction artificieuse qui se faisait un jeu de ses sermens, et compris qu'une guerre à outrance contre les implacables ennemis de sa religion était la seule voie qui restât désormais pour arriver à cette paix durable qu'il appelait de toute la force de ses désirs.

Telles étaient les graves pensées qui le préoccupaient à son arrivée à la Rochelle. Sous prétexte de détruire les injustes préventions que le peuple avait conçues contre lui, il pria le maire Jacques Henri de convoquer tous les ordres de la cité dans la grande salle de l'hôtel-de-ville. Il se présenta devant cette assemblée avec une contenance simple et modeste, mais ferme et pleine de dignité, comme il convient à un homme qui se sent fort du témoignage de sa conscience. Il eut d'autant moins de peine à réfuter les odieuses imputations dont il avait été l'objet, que, parmi les hommes qui l'écoutaient, et qui tous connaissaient la loyauté de son caractère, il n'en était pas un qui eût jamais douté sérieusement de la pureté de ses intentions. Il le savait bien : aussi la justification de sa conduite passée n'était-elle, à vrai dire, qu'un moyen oratoire adroitement amené pour exciter

l'intérêt de l'assemblée et se la rendre plus favorable. 1574.

Ayant ainsi gagné la confiance de son auditoire, il s'accusa d'un tort grave, celui d'avoir trop facilement prêté l'oreille aux promesses mensongères de la cour, et de s'être laissé séduire par des manœuvres artificieuses qui cachaient les plus noires trahisons. Passant alors au complot qui avait failli anéantir en un jour les vieilles libertés de la commune, il s'éleva avec force contre les auteurs anonymes de cette ténébreuse intrigue, et insista sur la nécessité d'aviser aux mesures les plus promptes et les plus énergiques pour soustraire l'Église réformée au sort qui lui était réservé. « Mieux vaut, dit-il en finissant, guerre ouverte que paix trompeuse : rompons à jamais avec une faction implacable, pour qui les traités ne sont que moyens de déception, qui ne rêve que piéges, embuches et perfidies, et conspire froidement notre perte, alors qu'elle nous tend la main et nous jure amitié. »

Ce discours, prononcé avec le charme entraînant d'une éloquence propre à son auteur, [1] fit une sensation d'autant plus vive sur l'assemblée, que, depuis les dernières manœuvres de la cour, les esprits étaient merveilleusement préparés à recevoir les impressions que l'orateur avait voulu leur donner. Le petit nombre de ceux qui, avant de l'avoir entendu,

[1] *Il était,* dit Amos Barbot, *des plus accorts et bien-disans.*

1574. penchaient encore pour la paix, ne purent résister à la puissance magique de sa parole. « La douceur et affable humilité dont il gagna les cœurs, dit un contemporain,[1] tourna les Rochelais si dextrement, que toutes leurs raisons pour se maintenir neutres s'évanouirent comme neige au soleil. » La guerre fut résolue par acclamation.[2]

La commune de la Rochelle entra dès-lors ouvertement dans la grande coalition protestante des villes du Midi, où l'avaient précédée les populations calvinistes des deux rives de la Charente. François de la Noue, élu généralissime de la confédération dans ces contrées, s'occupa d'abord de relever les fortifications de la Rochelle, en grande partie ruinées pendant le dernier siége. La bourgeoisie et le peuple s'employèrent à ces travaux avec un tel élan d'enthousiasme, qu'en peu de jours toutes les brèches furent réparées, et de nouvelles défenses élevées sous la direction de l'ingénieur Maninville.[3]

Les premières hostilités éclatèrent sur l'Océan. Un gentilhomme italien, nommé Dominique Lichani, infestait, depuis quelque temps, les parages de la Saintonge et de l'Aunis, avec une galiotte et un vaisseau appelé *l'Hirondelle*. Ce flibustier, dont le refuge ordinaire était à l'embouchure de la Gironde, ne s'attaquait jamais qu'aux navires huguenots, ce qui

[1] La Popelinière.
[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 4.
[3] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle*.

fit croire, avec raison, qu'il croisait, dans ces parages, avec l'aveu et sous la protection de la cour de France. Un jour [1] qu'il avait jeté l'ancre dans une des anses de l'île de Ré, les Rochelais, qui, depuis long-temps, cherchaient l'occasion de le surprendre, détachèrent à sa poursuite les capitaines Saujon et le Normand. Les pirates furent défaits, après un léger combat, et amenés à la Rochelle, à l'exception de Lichani et de la Peirière, son lieutenant, qui ne s'étaient pas trouvés sur leurs navires au moment de l'action. On condamna quelques-uns des captifs à la roue, d'autres au gibet : le reste fut seulement battu de verges. [2] 1574.

Peu de jours après, arriva à la Rochelle le sieur de Saint-Sulpice, gentilhomme du Quercy, chargé de remettre à la Noue des dépêches de Catherine de Médicis, et de négocier lui-même auprès du conseil de la commune. Le moment était mal choisi pour une tentative de cette nature. C'était une étrange chose que cette figure impassible de diplomate, se jetant, avec ses éternels lieux communs, à travers la brûlante exaltation qui faisait fermenter toutes les têtes. On le congédia poliment, après lui avoir donné audience pour la forme, et à peine daigna-t-on lire ses dépêches. [3]

Mais Catherine de Médicis ne se rebutait pas

[1] 13 janvier 1574.
[2] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle*.
[3] *Ibid.* — D'Aubigné, *Hist. univ.* tom. II, liv. II, chap. 5.

1574. aisément. La rhétorique de Saint-Sulpice ayant échoué contre la fierté sauvage des Rochelais, on essaya d'un moyen de persuasion plus adroit. Cette fois, ce fut une des plus belles femmes de la cour de Charles IX, Jeanne d'Anglure, dame de Bonneval, qui vint à la Rochelle avec des instructions de la reine-mère. Elle était accompagnée du sieur de Mergey, qu'elle appelait son cousin. Cette ambassadrice s'attaqua de préférence à la Noue, près de qui elle fit jouer, avec un art infini, tous les ressorts de cette coquetterie raffinée qu'elle avait apprise à la cour la plus galante de l'Europe. Mais le brave capitaine fut inaccessible à la séduction. Toutefois il congédia l'aimable négociatrice avec tant de courtoisie et d'aménité, qu'elle partit non moins ravie de ses procédés honnêtes, que piquée du peu de succès de sa démarche auprès de lui. [1]

Cependant l'orage qui se formait sur Catherine de Médicis allait grossissant de jour en jour. Au sein même de la famille royale s'organisait un parti qui, sans consistance à son berceau, avait acquis, depuis, un grand développement, en se recrutant d'une foule d'hommes de cœur et d'expérience. C'était la faction des *politiques* ou *mal-contens*, non plus indécise et frivole comme devant les murs de la Rochelle, mais réfléchie et combinant sa marche avec habileté.

[1] *Mém. de Mergey*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXIV, p. 75. — La Popelinière, *Hist. de Fr.*, liv. XXXVIII.

Placé à la tête de cette union par sa naissance bien plus que par son génie, le jeune et vaniteux François d'Alençon ne tendait qu'à s'emparer de la lieutenance-générale du royaume, restée vacante depuis l'élection de *Monsieur* au trône de Pologne : le roi de Navarre et le prince de Condé ne cherchaient, non plus, qu'à s'affranchir de la semi-captivité qu'ils subissaient à la cour. Mais une masse imposante de grands seigneurs des premières familles du royaume, en tête desquels marchaient les quatre frères Montmorency, s'étaient jetés dans *l'union des mal-contens* par une haine invétérée contre la maison de Lorraine, dont l'ambition et la puissance menaçaient d'envahir la royauté même. 1574.

La faction *politique* et le parti huguenot, imposant silence aux dissidences religieuses qui les divisaient, se réunirent bientôt contre leur ennemi commun, et organisèrent un vaste plan d'attaque. Partout, à un signal convenu, les huguenots devaient prendre les armes et s'emparer d'autant de places fortes qu'ils en pourraient saisir par force ou par surprise, tandis que les Montmorency, le roi de Navarre, le prince de Condé et leurs partisans, ayant le duc d'Alençon en tête, devaient s'assurer de Catherine de Médicis et des princes Lorrains.

La prise d'armes fut fixée à la nuit du mardi-gras, [1] *la plus favorable*, dit d'Aubigné, *à cause des*

[1] 10 mars 1574.

1574. *débauches qui se font le soir*. La Noue et les autres chefs de la confédération dans l'Ouest envoyèrent un corps de cavalerie pour protéger l'évasion des princes. Mais au moment d'agir, l'irrésolution du duc d'Alençon fit avorter le complot. Interrogé par sa mère, ce prince faible dévoila toute l'intrigue et vendit ses complices. La cour, qui était à Saint-Germain, s'enfuit, dans le plus grand désordre, à à Paris et de là à Vincennes. Presque tous les conjurés furent arrêtés. Le roi de Navarre fut gardé à vue: les maréchaux de Cossé et de Montmorency furent jetés à la Bastille. Condé se sauva en Allemagne avec le vicomte de Turenne et le sieur de Thoré, de la maison de Montmorency. Le procès instruit par le parlement de Paris se termina par le supplice de la Môle, favori du duc d'Alençon, et par celui du brave comte de Coconasso qui, en 1570, avait si vaillamment défendu Brouage contre l'armée huguenote de René de Pontivy.

Cet échec n'arrêta point le grand mouvement insurrectionnel des provinces. La guerre éclata dans tout le Midi et dans les provinces riveraines de la Loire. Le comte de Montgomméry, revenu d'Angleterre avec une bande de réfugiés, s'empara de quelques villes du Cotentin. Dans la Saintonge, l'Aunis, le Poitou, la Guienne et provinces voisines, les huguenots, sous les ordres de la Noue et de ses lieutenans, se saisirent de plusieurs places mal gardées par de faibles garnisons. La ville et le château de

Pons furent livrés au sieur de Plassac par les habitans ; Royan et Boutteville furent pris par escalade ; Tonnay-Charente, Saint-Jean-d'Angle, Talmont, se rendirent à l'aide de divers stratagèmes; le château de Rochefort fut emporté d'assaut par la Noue à la tête des Rochelais. A l'exception de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély, tout le pays fut occupé par les calvinistes. 1574.

Mais ces succès furent troublés par la mort du jeune Pontus de Pons, seigneur de la Case, fils de François de Pons, baron de Mirambeau, qui commandait dans la Haute-Saintonge en qualité de lieutenant de la Noue. Il fut tué d'une balle d'arquebuse devant une *méchante bicoque*, en parlementant avec des *manans* papistes qui s'y étaient retranchés. « Il serait difficile, dit d'Aubigné, de décider ce qui l'emportait en ce gentilhomme, de la probité, du savoir ou de la valeur militaire. » Il vivait dans l'intimité de François de la Noue, et cultivait les belles lettres avec succès. On raconte qu'il avait prédit le jour de sa mort, et l'on trouva sur lui son épitaphe composée par lui-même en vers latins. [1]

Au moment où toute la Saintonge méridionale était en pleine insurrection, un homme que les protestans avaient en horreur depuis les *matines de Paris*, l'allemand Behm, [2] domestique du duc de

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 5.—De Thou, *Hist. univ.*, liv. 57, trad. in-4°, tom. VII, p. 44.

[2] Ce misérable, dont le véritable nom était Charles Dianowitz,

1574. Guise et assassin de Coligny, eut l'imprudence de se montrer dans ces contrées. Il cheminait seul, cherchant à gagner les marches de Gascogne, lorsqu'il fut reconnu et arrêté entre Châteauneuf et Barbezieux. Conduit au château de Boutteville, où le sieur de Brétauville commandait pour la Noue, il y fut retenu prisonnier, bien qu'il offrît de se rédimer par une forte rançon. Sachant que sa mort était résolue, il gagna, à force d'argent, un soldat qui lui procura un cheval et le fit évader pendant la nuit. Brétauville, informé de la fuite de son prisonnier, se mit aussitôt à sa poursuite et le joignit à quelque distance de la place. Behm, qui avait un pistolet à l'arçon de sa selle, se sentant fort contre Brétauville, armé seulement de son épée, lui cria : *Tu sais que je suis un mauvais garçon !* Et en même temps il déchargea sur lui son pistolet. Brétauville, évitant le coup, répondit : *Je ne veux plus que tu le sois !* Et il lui plongea son épée dans le corps jusqu'à la garde.[1]

L'insurrection protestante eut le temps de faire des progrès immenses avant que la cour ne fût en mesure de l'arrêter. Enfin, trois armées se mirent en campagne dans les derniers jours de mars. Le sieur de Matignon marcha sur la Normandie, dont il était gouverneur ; François de Bourbon, prince dauphin

avait été surnommé *Behm* ou *Besme*, parcequ'il était originaire de Bohème. (Chaudon et Delandine, *Dict. hist.*)

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, ch. 16. — Brantôme, *Homm. ill. de Fr.*, disc. 79.

d'Auvergne, entra dans le Languedoc et le Dauphiné ; et son père, le vieux duc de Montpensier, prit le chemin du Poitou et de la Saintonge, avec toutes les compagnies d'ordonnance cantonnées entre la Loire et l'Océan, quelques compagnies des gardes et les régimens de Sarriau et Bussi. 1574.

A l'approche de cette armée, la Noue rassembla à la Rochelle, dans la grande salle Saint-Yon, tous les capitaines du parti et les notables bourgeois de la ville. Chacun s'engagea par serment à combattre jusqu'au dernier soupir pour la défense de la cause commune. [1] Pour assurer, en cas de siége, l'entrée des approvisionnemens dans le port de la Rochelle, la Noue s'occupa ensuite de fortifier Brouage et l'île de Ré, les deux points d'où l'ennemi pouvait le plus aisément intercepter les convois. Le commandement de l'île de Ré fut donné au sieur de la Nouraye : Cimadière eut celui de Brouage, dont on répara avec soin les fortifications.

La Noue passa ensuite dans l'île d'Oleron, où il leva une taxe considérable sur les habitans catholiques. Enfin il songea à équiper une flotte imposante. Cet armement se fit avec une telle célérité, qu'en moins de cinq semaines, soixante-dix navires furent en état de prendre la mer. Une partie devait croiser constamment près des côtes, et le reste explorer la haute mer depuis l'embouchure de la Manche

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.* tom. II, liv. II, chap. 6.

1574. jusqu'à celle de la Méditerranée. Bientôt les corsaires rochelais se rendirent si redoutables dans ces parages, que le bruit de leurs exploits jeta la terreur dans tous les ports de l'Océan. [1]

Pendant qu'on se préparait, de part et d'autre, à la guerre, Catherine de Médicis, comptant peu sans doute sur les armes du duc de Montpensier, voulut tenter encore la voie des négociations. Biron qui, après l'échauffourée de la *faction du cœur-navré*, avait quitté la Rochelle où sa vie n'était pas en sûreté, vint en Aunis, accompagné de Strozzi et de Pinard. On était d'autant moins disposé à accueillir les propositions qu'il venait faire au nom de la cour, que, peu de jours auparavant, la Noue avait failli être assassiné, en Poitou, par deux émissaires de la reine, nommés Maurevel et Saint-Martin. Mais par déférence pour les trois envoyés, on consentit à les entendre, et la Noue se transporta, [2] à cet effet, accompagné de Jouye et Choisy, au bourg d'Esnandes où ils s'étaient retirés. Après avoir conféré avec eux pour la forme, il leur signifia que toute démarche auprès des Rochelais serait désormais inutile, parceque, ne formant qu'une partie de la grande union protestante du royaume, ils n'avaient pas pouvoir de traiter en leur nom particulier. [3]

Dès le 25 octobre de l'année précédente, Charles

[1] Amos Barbot, *Invent. des titr. de la Rochelle.*
[2] 15 avril 1574.
[3] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 57, trad. in-4°, tom. VII, p 55.

IX, par une lettre datée de la Fère, avait chargé le sieur André de Bourdeilles, seigneur de la Tour-Blanche, Archiac, Matha et autres lieux, capitaine de cinquante hommes d'armes et sénéchal du Périgord, « d'observer diligemment les mœurs et comportemens de ses sujets de cette province, et de lui en donner avis, afin qu'il fût pleinement informé de ce qu'il devait faire pour conserver les bons et remettre les mauvais au chemin du devoir. » Le sieur de Bourdeilles avait dès-lors entretenu une correspondance suivie avec Charles IX et Catherine de Médicis. 1574.

Elle était en pleine activité pendant le soulévement de la Saintonge méridionale et des pays circonvoisins. « J'ai été averti, écrivait [1] le sénéchal du Périgord à la reine-mère, que plusieurs de la religion de ce pays, qui n'étaient partis encore de leurs maisons depuis quinze jours, sont allés trouver la Noue, pour tous ensemble s'efforcer de combattre monseigneur de Montpensier. Au contraire, partie des gentilshommes de Saintonge, entre autres, les seigneurs de Guitinières, de Vergneul, Jonzac, Montendre le jeune, Ruffin, Fontaines et Maurac, se sont retirés en leurs maisons, en délibération de ne suivre plus ledit la Noue, ains de vivre désormais selon la volonté du roi et sous le bénéfice de ses édits. [2] »

[1] 17 mai 1574.

[2] Brantôme, *Œuvres complet.*, in-18. La Haye, 1640, tom. XIV, p. 87.

1574. Cette armée royale, dont l'approche exaltait les hommes déterminés et intimidait les âmes tièdes, venait enfin d'arriver dans le voisinage de Poitiers. Elle fut bientôt renforcée par les gens du comte du Lude, gouverneur du Poitou, et par les compagnies de Mortemart, Chavigny, Puygaillard, Des-Roches-Baritaut, Sansay, Chémereau, Landereau, d'Argens et Louis de Monbron, sieur de Fontaine-Chalandray. La Noue, maître de toutes les places fortes de la Saintonge et de l'Aunis, à l'exception de Saint-Jean-d'Angély et de Saintes, mais trop faible de monde pour attendre le duc de Montpensier en rase campagne, jeta son infanterie dans les villes et châteaux-forts de la contrée et garda avec lui sa cavalerie pour courir la campagne et harceler l'ennemi. [1]

Forcé, comme on l'a dit, de quitter la Rochelle après les derniers troubles de cette ville, Biron s'était retiré à Saint-Jean-d'Angély. N'ayant pas de forces suffisantes pour s'opposer au mouvement insurrectionnel, son inaction au milieu de l'agitation générale avait fait supposer qu'il favorisait, sous main, les huguenots. Mais, enhardi par l'approche de l'armée royale, il se réveilla soudain et démentit bientôt par ses actes les soupçons dont il était l'objet. En attendant l'entrée du duc de Montpensier en Saintonge, il essaya de surprendre quelques-unes des

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 8. — De Thou, *Hist. univ.*, liv. 57, trad. in-4°, tom. VII, p. 60. — Davila, *Guerr. civ de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 354.

places occupées par les confédérés, et faillit se rendre maître de Tonnay-Charente par l'entremise d'un notaire du lieu, nommé Gon. Mais le complot fut découvert au moment de l'exécution. Tous les conjurés prirent la fuite, à l'exception du notaire, qui fut arrêté, convaincu de trahison, et attaché au gibet. [1] 1574.

Cependant le duc de Montpensier s'acheminait lentement à travers le pays ennemi, où les huguenots, renfermés dans les villes, ne songeaient point à arrêter sa marche. Il s'avança jusques dans le Bas-Poitou et mit le siége devant Fontenay-le-Comte. Mais abandonné peu à peu d'une grande partie de son armée, presque entièrement composée de volontaires, harcelé par la Noue qui tenait la campagne avec un corps de trois cents chevaux, le vieux prince était dans un grand embarras, lorsqu'il fut tout-à-coup rappelé à la cour par Catherine de Médicis, à qui Charles IX, se sentant mourir, venait de confier la régence du royaume. L'armée catholique fut aussitôt licenciée et le duc retourna à Paris. [2]

La mort du roi, arrivée peu de jours après, [3] ne fit qu'une légère sensation dans le royanme. Cet événement ne devait rien changer à la politique du cabinet tout à la discrétion de la reine et des Guise.

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. II, chap. 8. — De Thou, liv. 57, trad. in-4°, tom. VII, p. 60.
[2] D'Aubigné, loc. cit. — De Thou, loc. cit., p. 61.
[3] 30 mai 1574.

1574. Catherine de Médicis n'était pas aimée de son fils aîné, dont elle avait souvent essuyé les emportemens et les brusqueries. *Monsieur*, au contraire, avait une confiance aveugle en sa mère qui, pour prix de sa docilité, lui donnait toute son affection. Loin d'affaiblir le pouvoir de Catherine et de la maison de Lorraine, la mort de Charles IX ne fit donc, en mettant le sceptre aux mains de son frère, qu'affranchir la faction apostolique de ses dernières entraves et susciter aux huguenots de nouvelles persécutions.

La reine régente comprit toutefois qu'il était prudent de suspendre, jusqu'à l'arrivée de Henri III, les projets de vengeance qu'elle méditait. L'union *catholico-protestante* se fortifiait dans les provinces dont elle occupait les meilleures places. La captivité du duc d'Alençon, du roi de Navarre et des maréchaux de Cossé et de Montmorency soulevait, de toutes parts, les réclamations les plus énergiques. L'attitude menaçante de ses ennemis força Catherine de Médicis à recourir encore aux négociations, manœuvres captieuses qu'elle préférait à l'emploi des armes, espérant, par ce moyen usé, *amuser les rebelles* et retarder, jusqu'à l'arrivée du roi, l'explosion de l'antipathie nationale.

Ses regards inquiets se portèrent d'abord sur la Saintonge et l'Aunis où le rappel du duc de Montpensier et le licenciement de l'armée royale avaient découragé les partisans de la cour et accru l'audace des confédérés. L'abbé Jean-Baptiste de Gadagne fut

dépêché à la Rochelle avec des lettres conçues dans les termes les plus insinuans. Catherine protestait, comme toujours, de son désir ardent de fermer à jamais l'abîme des discordes civiles, et conjurait les Rochelais de ne pas donner au roi, à son entrée en France, l'affligeant spectacle de la rébellion, alors qu'il méditait de signaler son avènement par l'oubli du passé, la fusion des partis et l'établissement d'une paix durable. 1574.

Ces assurances, habilement développées par l'abbé de Gadagne, le plus délié des négociateurs du temps, en imposèrent encore au vertueux la Noue, qui rêvait toujours les douceurs de la paix au milieu des fureurs de la guerre. Accompagné de François de Pons, baron de Mirambeau, il se transporta au bourg de Thairé, [1] à trois lieues de la Rochelle, où l'attendaient l'abbé de Gadagne, Biron, Strozzi et Philippe Fréseau, sieur de la Fréselière. On convint d'une trève de deux mois qui devait commencer au 1er juillet et pourrait être prorogée jusqu'à la fin de septembre.

Les conditions furent que la cour paierait douze mille écus par mois aux confédérés, pour l'entretien de leurs garnisons qui, faute de solde, vivaient à la charge de la bourgeoisie des villes ; que ce secours serait payé à la Rochelle les 25 juillet et 1er août ; qu'une avance de dix mille livres serait faite sur le

[1] 27 juin 1574.

1574. premier terme, à défaut de quoi des subsides continueraient, en attendant le 25 juillet, d'être levés sur le pays ; que si ces paiemens n'étaient pas régulièrement effectués aux époques convenues, la trève serait rompue de droit ; que le roi serait supplié de rendre à leurs foyers les otages fournis en exécution du traité de la Rochelle ; enfin que la trève comprendrait, outre la Saintonge, l'Aunis, le Poitou et l'Angoumois, formant une section territoriale de la grande union protestante, toutes les autres provinces et villes du royaume qui voudraient en profiter. [1]

Ces conditions furent acceptées avec d'autant moins de difficulté, qu'on n'avait point intention de les exécuter. Elles étaient trop avantageuses aux réformés pour que Catherine de Médicis eût jamais pensé à les en faire jouir. Son but était de temporiser afin de pouvoir se mettre en mesure de lutter contre l'orage qui se formait sur sa tête.

Une nouvelle manœuvre ourdie contre les libertés rochelaises vint, peu de temps après, donner la mesure de la foi qui était due aux assurances pacifiques de la cour. Guillaume Texier avait succédé à Jacques Henri dans la charge de maire de la Rochelle. Sous le masque d'un grand dévoûment aux intérêts de la réforme, cet homme cachait des sentimens tout opposés, et entretenait secrétement des intelligences

[1] De Thou, *Hist. univ.*, liv. 57, trad. in-4°, tom. VII, p. 83. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, tom. I, p. 363. — La Popelinière, *Hist. de Fr.*, liv. XXXVIII.

avec les agens de la reine. Il trama, de concert avec 1574.
eux, un complot dont le but était d'introduire, pendant la nuit, des hommes de guerre dans la ville.

Tout étant disposé, il fit tirer une empreinte des clés de la porte de Cougne et l'envoya au commandant de la garnison catholique de Niort. Mais cette manœuvre n'avait pu s'exécuter sans le secours d'une main étrangère. Une indiscrétion dévoila le complot. L'émissaire porteur de l'empreinte fut arrêté sur la route de Niort et ramené à la Rochelle. La découverte de cette intrigue fit beaucoup de bruit, et souleva contre le maire l'animadversion générale. Il essaya de se disculper en affirmant qu'il n'avait eu d'autre dessein que d'attirer les papistes dans un piége, et qu'il avait tout préparé pour les bien recevoir lorsqu'ils se seraient présentés aux portes de la ville. Cette allégation, fort mauvaise, puisqu'elle accusait l'intention de violer la trève jurée, ne trompa personne. Le conseil de la commune assoupit cette affaire par respect pour la première magistrature, mais il plaça auprès du maire une garde permanente, en apparence pour le protéger contre les insultes du peuple irrité, en réalité pour surveiller sa conduite.[1]

La Noue, qui était alors en Poitou, revint précipitamment à la Rochelle.[2] Il venait d'être informé qu'un parti catholique s'organisait pour surprendre

[1] Mss. de Baudouin, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, p. 555 et suiv.

[2] 19 août 1574.

1574. son, sieur de la Boissière, chargé d'une mission de Catherine de Médicis. Le maire de la Rochelle se transporta, avec la Noue, à la barrière de la porte de Cougne pour conférer avec cet envoyé de la cour. Mais il demanda à être admis dans la ville, et fut conduit à l'échevinage, lieu où le conseil de la commune tenait ses séances, et où se réunissaient, dans les circonstances graves, tous les ordres de la cité.

Là, en présence d'une grande assemblée, la Boissière reprocha hautement aux Rochelais mainte infraction à la trêve, qui ne devait expirer qu'à la fin de septembre, et notamment leur députation au congrès calviniste de Milhaud. Puis, se radoucissant, il débita les lieux communs accoutumés sur l'horreur de la cour pour la guerre civile et son désir constant de donner une paix durable au royaume. On ne se montra pas plus sensible à ses protestations qu'à ses reproches, ce dont il s'inquiéta fort peu, car il ne s'était pas flatté de persuader des hommes que l'expérience avait rendus incrédules, et ce n'était là que le prétexte de sa mission en Aunis.

Le véritable but de cette mission était de détacher la Noue de l'union calviniste en le séduisant par des offres et des promesses. La Boissière avait été porté à une pareille démarche par Jean de la Haye, lieutenant du roi en Poitou, homme adroit qui avait souvent surpris la bonne foi de

la Noue, et supposait qu'il serait aussi facile de le corrompre que de le tromper. Il se reposait même avec tant de confiance sur le succès de l'entreprise, qu'il tenait un corps de cavalerie tout prêt pour se jeter dans la Rochelle au premier signal. Mais l'incorruptible la Noue repoussa avec mépris les offres brillantes de la cour. La Boissière, piqué du mauvais succès de sa démarche, traita les Rochelais avec tant de hauteur, que le conseil offensé le congédia sans vouloir l'entendre davantage. [1] 1574.

Cependant Henri III, ayant quitté furtivement son royaume de Pologne, venait d'arriver en France. Peu de jours après son entrée à Paris, il fit écrire aux confédérés de Poitou, Saintonge et Angoumois qu'il leur rendait la liberté de conscience : mais il ajoutait que des raisons graves l'obligeaient à suspendre encore pour quelque temps l'exercice public de leur religion. Il manda en particulier aux Rochelais qu'il les rétablirait dans la jouissance de tous leurs priviléges, s'ils voulaient ou se détacher de l'union protestante ou faire déposer les armes aux villes confédérées. A ces dépêches était joint l'ordre d'évacuer sans délai toutes les places fortes occupées par les huguenots. [2]

Mais dans le temps même où il affichait quelques

[1] D'Aubigné *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 11. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 92. — La Popelinière, *Hist. de Fr.*, liv. XXXVIII.

[2] De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, an 1574, ap. Petitot, Coll., tom. XLV, p. 106.

1574. velléités pacifiques, Henri III, ou plutôt la haineuse et vindicative Catherine de Médicis, ordonnait au duc de Montpensier de pousser activement la guerre dans l'Ouest.

Dès le mois d'août, ce prince était rentré en Poitou avec une armée de dix mille hommes et dix-huit pièces de canon. Ayant jeté une bonne garnison dans Saint-Maixent et occupé quelques places de moindre importance, il alla mettre le siége devant la petite ville de Melle. Le capitaine Tournecoupe, qui y commandait pour les confédérés, ayant refusé de se rendre à la première sommation, fut forcé dans la place et pendu avec douze de ses gens. Cette rigoureuse exécution jeta l'épouvante parmi les garnisons huguenotes des petites places de l'Aunis : Soubise, Tonnay-Charente, Rochefort envoyèrent leur soumission sans attendre l'armée royale. [1]

Le duc de Montpensier, se disposant à entrer en Saintonge, détacha en avant cinq cents hommes de cavalerie, commandés par François le Roy, sieur de Chavigny, qui vinrent couper les communications de la Rochelle avec l'île de Marans, dont le prince voulait d'abord se rendre maître. Il envoya, bientôt après, Philippe de Châteaubriand, sieur des Roches-Baritaut, occuper les passages des marais avec les régimens de Jean de Beaumanoir, sieur de Laverdin, et de Jean Coëme, sieur de Luée, et les compagnies

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 11. — De Thou, *Hist univ.*, trad in-4°, tom. VII, p. 92.

des capitaines Bruïères, la Roussière et Beaulieu. 1574.

Attaquée par cette masse de troupes, la faible garnison de Marans fit d'abord quelque résistance. Mais voyant qu'elle ne pourrait tenir, dans une aussi mauvaise place, contre des forces supérieures, elle prit le parti de l'évacuer pendant la nuit [1] et se retira à la Rochelle en descendant le canal du Braud. Le duc de Montpensier établit dans le château de Marans le capitaine la Roussière avec sa compagnie et celles de Bruïères et de Beaulieu. [2]

Après cette expédition, le prince, qui était resté en Poitou avec le gros de son armée, renonçant au projet d'entrer en Saintonge, bien qu'on lui conseillât de passer la Charente et d'aller s'emparer de Pons pour couper les communications des confédérés de l'Aunis avec ceux du haut-Pays, marcha sur Fontenay-le-Comte, occupé par le capitaine Saint-Etienne avec quatre cents hommes des gardes de la Noue et une vingtaine de gentilshommes du Bas-Poitou. La place ayant été prise d'assaut, le ministre Dumoulin, qui se trouva parmi les prisonniers, fut emmené à Niort, et pendu par ordre du vainqueur.

Encouragé par ses premiers succès, le duc de Montpensier alla investir l'antique château de Lusignan, défendu par René II, vicomte de Rohan, seigneur de Frontenay [3] en Poitou et l'un des premiers

[1] 27 août 1574.

[2] De Thou, tom. VII, p. 92. — *Mém. de l'état*, tom. III, p. 300.

[3] Aujourd'hui Rohan-Rohan.

1574. capitaines de l'époque. L'opiniâtreté avec laquelle on combattit de part et d'autre prolongea tellement ce siége, que la place, investie le 30 septembre, ne fut rendue que le 26 janvier, vaincue moins par la force des armes que par la famine. [1]

Au milieu de ces mouvemens militaires, André de Bourdeilles, sénéchal du Périgord, sentinelle avancée de Catherine de Médicis dans l'Ouest, avait les yeux ouverts sur tout ce qui se faisait dans ces contrées et en tenait régulièrement informés le roi et la reine-mère. Mais il s'indignait d'être réduit au rôle passif d'observateur lorsque tout agissait autour de lui, et demandait incessamment des troupes à Henri III pour rompre les desseins des huguenots de la Guienne qui, de tous côtés, se rassemblaient en armes pour passer en Saintonge et aller, avec la Noue, harceler le duc de Montpensier sous les murs de Lusignan. [2]

« Si M. de Montpensier, écrivait-il au roi, [3] s'en venait droit à Pons avec l'équipage d'artillerie qu'il a, je pense qu'il l'emporterait, laissant le sieur du Lude en Poitou, avec quelques forces, pour répondre à Lusignan, car il en trouverait autant dans ce pays de Périgord et de Limousin. Et en ce faisant,

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. II, chap. 11 et 13. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 168.

[2] *Rapport au roi*, 29 août 1574, ap. Brantôme, La Haye, 1740, tom. XIV, p. 141 et 147.

[3] 18 septembre 1574.

vous les trouveriez bien, car ceux de Gascogne et les Saintongeois n'auront plus lieu pour s'assembler. Et cela fait, M. de Montpensier pourrait venir à Bergerac qui est lieu de grande importance. [1] » 1574.

Pendant que l'armée royale était concentrée devant Lusignan, la Noue, renforcé par les huguenots des marches de Saintonge et de Gascogne, sortit de la Rochelle [2] à la tête de cinquante lances et de quatre cents arquebusiers, et marcha sur Marans. Le capitaine Bruïères, qui avait remplacé la Roussière dans le commandement de cette place, fut bientôt averti de l'approche des calvinistes, et résolut d'aller les attendre à l'entrée du bourg. Il en fit masquer à la hâte toutes les rues et distribua une partie de ses soldats dans les maisons dont elles étaient bordées, leur ordonnant de faire feu, par les fenêtres, sur l'ennemi, lorsqu'il se présenterait. Il alla, lui-même, avec le reste de ses gens, s'embusquer près de la halle.

La Noue, croyant surprendre la garnison, entra sans défiance dans la ville. Déjà il avait pénétré jusqu'à la halle, suivi seulement d'une vingtaine d'hommes, lorsqu'il aperçut tout-à-coup le corps de Bruïères rangé en bataille et disposé à le bien recevoir. Surpris, sans être troublé, il fondit, l'épée à la main, sur ce poste : mais à l'instant une grêle de mousquetades commença à pleuvoir des maisons

[1] Lettre à Henri III, ap. Brantôme, loc. cit. p., 163.
[2] 5 octobre 1574.

1574. voisines, et foudroya la faible troupe de la Noue, dont il ne resta que lui et deux soldats. A cette vue, Bruïères franchit la palissade qui le séparait de l'ennemi, et, suivi de tout son monde, courut sur la Noue pour s'emparer de son épée. Le capitaine sentit alors redoubler son courage. Acculé contre une porte avec ses deux compagnons, il soutint, l'arme au poing, les attaques des papistes, jusqu'à l'arrivée du gros de ses gens qui accoururent au bruit de la mousqueterie. Bruïères, craignant d'être enveloppé par l'ennemi, se replia précipitamment vers le château, où il s'enferma avec tout son monde. La Noue, voyant son entreprise manquée, se retira; mais il fut dédommagé de la privation du succès qu'il s'était promis par la gloire d'une aussi belle défense. [1]

André de Bourdeilles insistait pour que l'armée royale vînt occuper la ville de Bergerac, afin d'intercepter les communications de la Saintonge avec le Languedoc et les autres provinces du Midi. « Montluc, écrivait-il à Henri III,[2] est à Agen, où il met ordre pour amasser gens et argent. Il a volonté d'aller devers Caumont et nettoyer le pays d'Agénois. Il m'a semblé qu'il serait plus profitable pour votre Guienne de s'en venir droit à Bergerac : d'autant que c'est un passage par lequel, toutes fois que les enne-

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. II, chap. 11. — Admirault, *vie de F. de la Noue*, p. 149. — Anonyme, *Hist. et vrai disc. des guerr civ., etc.*, Paris, 1578.

[2] novembre 1574.

ennemis voudront, ils s'assembleront en Saintonge ou en Languedoc et lieux circonvoisins de leur faction. Si M. de Montpensier avait fait à Lusignan, il vous ferait un grand service de passer droit à Bergerac avec l'équipage qu'il a et celui dudit maréchal de Montluc. Ils (les huguenots) font état que ce sera une des villes qu'ils retiendront pour leur sûreté. Quant au pays de Saintonge, j'ai entendu que ceux de Pons, avec un canon et une coulevrine, allaient assiéger le seigneur de Saint-Maigrin en sa maison, qui est peu forte. [1] » 1574.

En dépit du sénéchal du Périgord, le duc de Montpensier s'obstinait à concentrer ses forces en Poitou et sur la lisière orientale de l'Aunis. Les premiers succès de ce prince, loin d'en imposer à la confédération, n'avaient servi qu'à accroître son audace et son activité. Pendant qu'il s'opiniâtrait à canonner les vieilles tours de Lusignan, les huguenots se levaient en masse dans l'Angoumois, le Périgord, la Gascogne, la Guienne, et affluaient par bandes sur la Saintonge, où ils formèrent bientôt une armée imposante, sous la bannière du sage et intrépide la Noue.

Henri III, qui connaissait par expérience l'exaltation et la tenacité de toutes ces populations méridionales, à la tête ardente et au sang chaud, songea sérieusement dès-lors à la paix, et expédia des ordres

[1] Lettre à Henri III, ap. Brantôme. La Haye, 1740, tom. XIV, p. 198.

1574. à tous ses gouverneurs et baillis du Midi et de l'Ouest pour en hâter la conclusion. C'est encore André de Bourdeilles qui va nous dire tous les efforts qui furent faits auprès de la Noue, par les lieutenans du roi, pour arriver à une transaction amiable, négociations dans lesquelles le sénéchal du Périgord lui-même déploya toute son habileté.

« Le capitaine la Salle, écrivit-il, le 15 novembre, à Henri III, arriva ici le neuvième de ce mois, me portant une lettre de vous, datée du huitième jour d'octobre. Ledit la Salle m'a fait entendre son voyage de Poitou et comment il a passé par le camp de M. de Montpensier : et m'a dit que M. de Montpensier demeurera beaucoup devant Lusignan avant qu'il le prenne. Et de là, il s'en alla trouver le lieutenant de Poitou (Jean de la Haye) pour communiquer avec lui de ce que lui aviez commandé. Incontinent ledit lieutenant et lui allèrent à la Rochelle pour parler au sieur de la Noue et aux Rochelais. Mais lesdits Rochelais n'ont pas voulu qu'ils entrâssent dans la ville ne qu'ils parlissent audit sieur de la Noue. Quoi voyant, ledit lieutenant les pria de le faire parler à Pardaillan, ce qu'ils n'ont jamais voulu permettre. Si est-ce qu'il fit tant avec eux, qu'il parla au sieur de Sireul, qui est l'un des députés qui firent la paix avec vous devant la Rochelle, et aussi avec le sieur de Champigny, que ledit sieur de la Noue emmena avec lui quand il sortit de ladite ville pendant le siége, et lequel est des négociations du sieur de la

Noue avec deux autres Rochelais. Et tous quatre parlèrent ensemble avec ledit lieutenant l'espace de deux ou trois jours à Tasdon. 1574.

» Et après avoir entendu dudit capitaine la Salle tout ce que dessus, j'avisai de m'en aller jusqu'à Bourdeilles, où je mandai à mon frère de Brantôme de se trouver, et conférâmes avec ledit capitaine la Salle du tout. Et fûmes d'avis que ledit lieutenant se trouvât à Archiac, et mondit frère aussi, pour communiquer entre eux toutes choses, avant que parler audit sieur de la Noue et aux Rochelais. Sur ce, l'homme que mondit frère avait envoyé à la Rochelle quérir un passe-port, arriva avec ledit passe-port, et dit qu'il était besoin qu'il (Brantôme) s'avançât (se hâtât) de les aller trouver (les Rochelais), craignant qu'il n'y trouvât point le sieur de la Noue parcequ'il avait délibéré de s'en aller en Brouage, et de là encore assiéger Mortagne. [1] »

Brantôme partit donc en toute hâte pour la Rochelle. En attendant le retour de son frère, le sieur de Bourdeilles eut soin de tenir Henri III au couran de tout ce qui avait rapport à cette importante négociation.

« Quant à ce qu'il vous a plu me commander, lui écrivit-il peu de jours après, [2] touchant l'affaire du lieutenant de Poitou, je vous mandis par ma dernière

[1] Lettre à Henri III, ap. Brantôme, La Haye, 1740, tom. XIV, p. 214 et suiv.

[2] 23 novembre 1574.

1574. ce que mon frère et moi en avions fait. Depuis, ledit lieutenant m'a écrit, et pareillement le sieur de Plassac, qu'il était très-nécessaire que j'allisse à Archiac, là où nous pourrions amplement discourir de ce fait ensemble. Mais j'avisai qu'il valait mieux attendre ce que mon frère aurait fait avec le sieur de la Noue et les Rochelais ; qui fut cause que j'envoyai (à Pons) devers eux (le lieutenant de Poitou et le sieur de Plassac) le sieur de Montaneys, homme d'entendement, pour savoir ce qu'ils faisaient de par delà. [1] »

Brantôme ne fut pas plus heureux, dans sa mission à la Rochelle, que ne l'avait été le lieutenant de Poitou. Une entrevue eut lieu, le 19 novembre, au bourg d'Angoulins, à une lieue de la Rochelle. Mais soit que la cour ne voulût pas faire d'assez larges concessions ou que les prétentions des confédérés fussent exagérées, on se sépara sans avoir rien arrêté. [2]

Peu de temps après, la Noue s'étant rendu à Pons avec quelques gentilshommes, entre autres François de Pons, baron de Mirambeau, les sieurs de Plassac, de Montguyon et de Pardaillan, les conférences furent reprises, dans cette ville, sans plus de succès. [3]

[1] Lettre à Henri III, ap. Brantôme, La Haye, 1740, tom. XV, p. 224.

[2] Preuv. de la généalog. de la maison de Bourdeilles, ap. Brantôme, tom. XV, p. 96.—La Popelinière, *Hist. de Fr.*, liv. XXXIX.

[3] Preuv. de la généalog. de la maison de Bourdeilles, ap. Brantôme, loc. cit., p. 176.

Le sénéchal du Périgord, reprenant sa correspondance au point où il l'avait laissée, se hâta de rendre compte [1] à Henri III de cette dernière tentative. 1574.

« Après que le sieur de Montaneys fut retourné de Pons, où je l'avais envoyé devers le sieur de Plassac et autres, étant aussi mon frère de Brantôme de retour (de la Rochelle), ayant entendu par eux deux ce qu'ils avaient fait de par delà ; sur ces entrefaites, les sieurs de Mirambeau, de Plassac et lieutenant de Poitou m'ont écrit et envoyé le capitaine la Salle pour me prier de m'acheminer jusqu'à Pons afin de parler avec eux, et que j'y trouverais le sieur de la Noue. Quoi voyant, j'entreprins de faire ce voyage, et les ayant trouvés à Pons avec plusieurs autres gentilshommes de leur faction, je leur fis entendre ce qu'il vous avait plu me mander par ledit la Salle, et comment vous m'aviez mandé depuis que désiriez la paix le plus du monde.

« Sur quoi ils m'ont répondu qu'ils ne désiraient autre chose que ladite paix et vous demeurer très-obéissans sujets, et m'ont dit beaucoup d'autres choses que je leur ai prié me donner par écrit, ce qu'ils ont fait, comme je vous envoie un double. A ce que je puis voir, ils désirent fort une abstinence de guerre, tant pour Lusignan que pour les autres pays où le sieur de la Noue commande. Ils m'ont aussi dit qu'ils voulaient avoir exercice de leur religion ; mais

[1] 10 décembre 1574.

1574. je leur ai répondu que je n'avais point charge de résoudre rien en cela. Bien, leur ai-je dit, que s'ils y allaient avec l'obéissance que tous sujets doivent à un si bon roi, ils connaîtront que vous oublierez le passé. Je n'ai pu avoir d'eux d'autre résolution.

« Voilà tout ce qui s'est passé touchant cette négociation. S'il plaît à Votre Majesté que la trève se fasse, je vous supplie que ce soit bientôt, afin qu'on fasse la paix, et par ce moyen vous soulagerez grandement vos pauvres sujets. Je m'en retourne demain en ma sénéchaussée, où j'attendrai vos commandemens. [1] »

Non content d'exhorter directement Henri III à accepter les conditions des confédérés, le sieur de Bourdeilles pria encore le duc d'Alençon, soit qu'il supposât à ce prince plus de crédit qu'il n'en avait réellement, ou qu'il voulut simplement lui faire sa cour, d'intercéder auprès du roi pour le décider à conclure une paix générale. « Il avait plu au roi, votre frère, lui écrivit-il, [2] me mander d'aller en Saintonge parler avec messieurs de la Noue, Mirambeau et autres gentilshommes de la religion, touchant la paix, lesquels j'ai trouvés à Pons, en bonne délibération d'y entendre. Et s'il vous plaisait y mettre la main, je vois qu'elle serait plus durable. Et vous assure que si le roi n'y met ordre bientôt, je

[1] Lettre à Henri III, ap. Brantôme, La Haye, 1740, tom. XIV, p. 230.

[2] 25 décembre 1574.

vois la couronne de France fort basse et le pauvre peuple fort mangé.[1] » 1574.

Henri III éprouvait peut-être plus vivement encore que les confédérés le besoin d'une paix générale ; mais il voulait paraître l'accorder et non l'accepter. Dans une lettre écrite de Lyon, le 18 octobre, au sénéchal du Périgord, il avait exprimé le désir que la Noue, avec une députation de gentilshommes, vînt le trouver en Languedoc. André de Bourdeilles, aux conférences de Pons, fit part à la Noue des intentions du roi, en l'exhortant à s'y conformer; mais le baron de Mirambeau, les sieurs de Plassac, de Montguyon et les autres chefs du parti huguenot, soupçonnant quelque piége, ne voulurent pas laisser partir la Noue que la trève ne fût signée.[2]

Là se bornèrent les négociations.

Les troubles de la guerre, qui continuait au milieu des conférences pour la paix, ne suspendaient pas le cours des plaisirs publics, tant l'agitation où l'on passait sa vie était devenue un état d'habitude! Ces hommes qui, dans les horreurs d'un siége, trouvaient encore en eux assez de gaîté de cœur et de sérénité d'esprit pour solenniser, avec toute la pompe accoutumée, le joyeux anniversaire du printemps, les Rochelais couraient en foule aux représentations

[1] Lettre à François duc d'Alençon, ap. Brantôme, La Haye, 1740, tom. XIV, p. 247.

[2] Preuv. de la généalog. de la maison de Bourdeilles, *ibid.*, tom. XV, p. 176.

1574. des *saints mystères*, ce germe naissant de l'art dramatique en France, qui commençait dès-lors à briser sa grossière enveloppe et à revêtir quelque forme artistique.

Dans le cours de cet hiver, on représenta, à la Rochelle, une tragédie ayant pour titre *la mort d'Holoferne*. L'auteur de ce drame religieux était Catherine de Parthenay, fille de Jean de Parthenay l'Archevêque, seigneur de Soubise en Aunis. Elle était veuve de Charles de Quellenec ou Kuellevé, baron du Pont, tué à Paris dans la nuit de la Saint-Barthélemy. [1] Cette dame, qui devait, plus tard, s'illustrer sur la scène politique par une force d'âme au-dessus de son sexe, se faisait alors un nom distingué dans les lettres, par son esprit et son savoir. Elle épousa, au mois de juin de l'année suivante, René II, vicomte de Rohan, l'intrépide défenseur de Lusignan. [2]

1575. — Après la capitulation de cette place, [3] le duc de Montpensier poursuivit sa fortune en Poitou.

[1] Ce gentilhomme avait été poursuivi, devant le parlement de Paris, par la dame de Parthenay, mère de sa femme, qui demandait l'annulation du mariage de sa fille pour cause d'impuissance de son gendre. Le courage qu'il déploya, dans la nuit de la Saint-Barthélemy, en se défendant contre ses assassins, fit dire aux plaisans de la cour qu'il s'était montré plus homme au combat qu'au lit conjugal. On raconte que le cadavre de ce malheureux, étendu dans la cour du Louvre, subit l'examen et les risées des *filles d'honneur* de la reine, curieuses de savoir à quoi s'en tenir sur les plaintes de son épouse.

[2] La Croix du Maine, ap. Arcère, *Hist. de la Roch.*, tom. I, p. 568.

[3] 26 janvier 1575.

Un corps considérable de troupes fut bientôt détaché 1575.
par lui, sous le commandement de Jean d'Escars, sieur de la Vauguyon, et de Louis de Génouillac, sieur de Vaillac, et entra en Saintonge, où il fut renforcé par Philippe de Voluire, baron de Ruffec, avec trois cornettes de cavalerie et quatorze enseignes de gens de pied. Cette division avait ordre d'occuper tous les passages de la Charente pour couper les communications des basses terres de Saintonge avec le haut pays.

Ce mouvement de troupes donna espoir au sieur de Bourdeilles que les gens du roi, cédant à ses instances, se décideraient enfin à entrer en Périgord, pour occuper la ville de Bergerac, qu'il regardait comme la station militaire la plus importante de ces contrées. Aussi s'empressa-t-il [1] de renouveler auprès de Henri III les sollicitations qu'il lui avait si souvent adressées à ce sujet.

« J'ai mandé souventes fois, tant au feu roi qu'à vous, de quelle importance est la ville de Bergerac, qu'est à vingt lieues de Montauban, là où les assemblées se font de Languedoc, Provence et Dauphiné : et à la faveur dudit Bergerac, ils se peuvent joindre avec ceux d'Angoumois, Saintonge, Poitou et Bretagne, vu que ladite ville n'est qu'à trente lieues de la Rochelle, qui vous est un grand préjudice pour votre duché de Guienne, ayant force noblesse et gens de pied, desquels vous pourriez plus aisément vous

[1] 30 janvier 1575.

1575. servir, si ledit Bergerac était en votre obéissance. On me pourrait dire qu'il serait nécessaire de nettoyer la Saintonge de Pons et Boutteville ; mais je répondrais qu'on aura aussitôt pris ledit Bergerac, qui vous est de plus grande importance : et l'ayant remis en votre dévotion, Pons et Boutteville vous seront plus aisés à prendre, parcequ'ils ne pourront être secourus et favorisés de ce passage de Bergerac. [1] »

Mais on ne s'arrêta point aux observations très-judicieuses du sénéchal périgourdin, et les opérations des papistes se concentrèrent en Saintonge. En peu de jours ils furent maîtres de plusieurs places. Le château de Saint-Jean-d'Angle, entre autres, fut emporté d'assaut par le baron de Ruffec qui y mit une bonne garnison.

La Noue comprit qu'il lui importait de reprendre au plus tôt cette place, située presque à égale distance de Pons et de la Rochelle, afin de rétablir les communications interrompues, et de pouvoir, au besoin, faire sa jonction avec les confédérés du pays-haut. Il donna rendez-vous, à Pont-l'Abbé, près de Saint-Jean-d'Angle, aux gentilshommes huguenots des vastes marais arrosés par la Seudre, et passa bientôt la Charente avec quelques milices rochelaises. Se trouvant à la tête d'un corps de cinquante gendarmes et cent-vingt arquebusiers à cheval, il alla, avec une partie de ces troupes, recouvrer quelques-

[1] Lettre à Henri III, ap. Brantôme, La Haye, 1740, tom. XIV, p. 266.

unes des petites places nouvellement occupées par les papistes, et envoya le reste, sous le commandement de Voisin de la Popelinière et du capitaine Bonnet, assiéger le château de Saint-Jean-d'Angle. 1575.

La garnison de cette place opposa d'abord une assez vive résistance. Mais voyant les huguenots commencer à ouvrir une tranchée autour du château, et apprenant qu'ils faisaient embarquer du canon dans le port de Brouage, elle s'empressa de capituler.

Cependant la Noue avait mis le siége [1] devant le vieux château de Mornac, sur la Seudre. Le baron de Ruffec, qui se disposait à entrer en Gascogne pour assiéger Castillon, ayant appris la marche et les progrès de la Noue, changea de dessein et se replia vers Mornac, espérant arriver à temps pour secourir cette place ; mais il la trouva au pouvoir des huguenots, dont la petite armée, renforcée de nouvelles recrues, s'élevait à huit cents hommes, tant de cavalerie que de gens de pied. Ruffec rebroussa chemin aussitôt.

Après s'être emparé de Tonnay-Boutonne, évacué par sa garnison, et avoir délogé les papistes de la plupart de leurs positions de Saintonge, la Noue alla se reposer à Pons, où il congédia sa noblesse, et d'où, peu de jours après, il revint à la Rochelle avec les milices bourgeoises de cette ville. [2]

[1] Mars 1575.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, ch. 16. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 258. — Lettre d'André de Bourdeilles à Henri III, 12 mars 1575, ap. Brantôme, La Haye, 1740, tom. XIV, p. 296. — La Popelinière, *Hist. de Fr.*, liv. 38.

1575. Ces petits siéges de châteaux, quel qu'en fût le succès, étaient toujours plus onéreux que profitables, par les mouvemens de troupes qu'ils occasionnaient et le dommage qu'ils causaient au pays. Lasse d'une guerre d'escarmouches qui ne promettait aucun résultat décisif, l'union protestante désirait vivement la paix. Déjà elle avait dépêché en Suisse, où se trouvait le prince de Condé, *protecteur général de la cause*, pour conférer avec lui sur les intérêts communs, une députation choisie dans les villes confédérées du Midi, à laquelle s'étaient joints les députés du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. Après s'être concertés avec le prince, ces délégués des villes unies partirent de Bâle le 20 Mars, et prirent le chemin de Paris, pour discuter, dans le conseil et en présence de Henri III, les conditions d'une paix définitive, au nom de toutes les églises réformées de France. [1]

La cour, de son côté, ne se montrait pas moins désireuse de conclure un accommodement. Au retour de sa campagne dans la Haute-Saintonge, la Noue trouva, à la Rochelle, René de Tournemine, baron de la Hunaudaye. Ce gentilhomme venait, de la part de Catherine de Médicis, proposer une trève de trois mois, mais seulement pour la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou. La Noue s'opposa fortement à ce que cette proposition fût accueillie. Il se fonda sur

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 16.

ce que le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois faisant 1575.
partie de la grande union protestante, il ne convenait pas de faire un traité particulier à ces trois provinces, et soutint qu'il fallait attendre le résultat de la députation des villes confédérées, qui ne pouvait tarder d'arriver à Paris.

Pendant qu'on discutait, le baron de Ruffec qui, chassé de la Haute-Saintonge par la Noue, s'était retiré en Poitou, rentra brusquement sur le territoire d'Aunis, et s'avança jusqu'à quatre lieues de la Rochelle, ravageant les campagnes, pillant les manoirs des gentilshommes huguenots, sans épargner les demeures de ceux qui, selon l'expression du sieur de Bourdeilles, *s'étaient retirés en leurs maisons en délibération de vivre selon la volonté du roi et sous le bénéfice de ses édits.* [1]

Les conférences furent aussitôt rompues. On accusa la Hunaudaye d'agir d'intelligence avec Ruffec pour tenter de surprendre la Rochelle, et l'on ne vit plus dans sa mission qu'une intrigue cachant quelque nouvelle perfidie de Catherine de Médicis. En vain, pour rassurer les esprits, et après en avoir conféré avec le comte du Lude, Ruffec et la Chapelle, lieutenant de Biron, la Hunaudaye promit-il, si la trève était acceptée, l'évacuation immédiate des châteaux de Marans et de Benon; on ne voulut plus l'écouter, et on lui déclara qu'on saurait bien, sans son secours, déloger les garnisons de ces deux places.

[1] Mss. archiv. du château de Thors, en Saintonge.

1575. Celle de Benon surtout incommodait beaucoup les Rochelais, en interceptant les convois de farines et autres denrées qui leur étaient expédiées, par terre, du Poitou, et en faisant des courses fréquentes jusqu'à leurs portes. La Noue résolut de se délivrer d'un aussi fâcheux voisinage. Étant parti, un soir, de la Rochelle, à la tête des milices communales, et accompagné des capitaines la Popelinière et le Mesnil, il marcha toute la nuit, et arriva, au lever du jour, sous les murs de la place.

Situé à cinq lieues de la Rochelle, au milieu d'une vaste et épaisse forêt, le château de Benon, ancienne dépendance des ducs de la Trimouille, était encore, à la fin du XVIe siècle, une place assez forte, bien que ses murailles fussent, en grande partie, ruinées par le temps. Les catholiques l'avaient fortifié pendant les guerres précédentes, et il était difficile de le prendre sans canon.

La Noue s'était fait suivre d'une partie de l'artillerie rochelaise. Après avoir occupé toutes les approches de la place, pour ôter aux assiégés les moyens de communiquer avec le comte du Lude et les garnisons papistes du voisinage, il envoya la Popelinière culbuter un corps-de-garde logé dans une grange près du château, et placer deux pièces de canon en face du ravelin. Cet ouvrage mal flanqué ne pouvait tenir long-temps; aussi fut-il d'abord emporté par le capitaine le Mesnil. Ces premières dispositions en imposèrent aux assiégés, dont les moins déterminés com-

mencèrent à descendre le long des murailles et vinrent se rendre aux réformés. Troublé lui-même à la vue du canon braqué contre ses vieilles tours, la Périère, qui commandait dans la place, désespéra bientôt de pouvoir la défendre, et finit par ouvrir ses portes après une faible résistance. Le Mesnil fut établi dans le château avec soixante arquebusiers d'élite, et on le pourvut amplement de vivres et de munitions, afin qu'il pût conserver cette place, plus importante par sa position que par la force de ses remparts. [1] 1575.

Mais le capitaine Bruïères, commandant la garnison catholique de Marans, le délogea, peu de temps après, à l'aide d'un ingénieux stratagème. Il envoya à Benon quelques-uns de ses soldats qui, feignant d'être mécontens de leur chef et de vouloir servir la cause de la réforme, furent reçus dans le château par le Mesnil. Un jour que ce capitaine était allé à la Rochelle, les faux-transfuges de Marans gagnèrent, à force de sollicitations et de promesses, une partie de la garnison, avec laquelle ils s'armèrent contre le reste. Lorsque le Mesnil revint de la Rochelle, les portes du château lui furent fermées par les insurgés. Ceux-ci firent tête à la partie de la garnison restée fidèle, en attendant Bruïères, qui, informé par un exprès du succès de sa ruse, accourut bientôt de Marans avec un fort détachement, et

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. II, chap. 16.— De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 261.

1575. entra dans la place sous les yeux de le Mesnil, qui s'en retourna tristement à la Rochelle. [1]

Le baron de la Hunaudaye n'avait pas quitté l'Aunis. Voyant que tous ses efforts auprès des Rochelais, pour les décider à accepter la trêve qu'il leur offrait, étaient inutiles, il demanda que la Noue, ou tout autre gentilhomme du parti, fut délégué par les confédérés du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois pour l'accompagner à Paris, afin de hâter la conclusion de la paix en joignant ses efforts à ceux de la grande députation calviniste. Cette demande fut accueillie avec quelque hésitation, tant on suspectait toute proposition faite, soit directement par la cour, soit par l'intermédiaire de ses agens.

La Noue étant retenu en Saintonge par les soins de la guerre, et d'ailleurs les états des trois provinces ne voulant pas exposer aux perfidies de la reine-mère un homme de qui dépendait désormais la fortune du parti, le choix tomba sur François de Pons, baron de Mirambeau. Ce seigneur et le sieur de la Hunaudaye partirent ensemble pour Paris dans les premiers jours de mars. Nous ne ferons que transcrire une relation manuscrite de ce voyage, trouvée dans les archives du château de Thors, en Saintonge.

« Ledit sieur de la Hunaudaye ayant averti le roi, par courrier exprès envoyé trois ou quatre jours devant lui, Sa Majesté dépêcha le sieur de Carondèle,

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 261.

chevalier de son ordre et gentilhomme de sa chambre, 1575.
au-devant, avec lettres audit sieur de la Hunaudaye, par lesquelles lui mandait avoir agréable qu'il menât le sieur de Mirambeau qui serait le bien venu. Ledit sieur de Carondèle les trouva sur le chemin d'Etampes, et dit que Sa Majesté avait commandé qu'ils fussent logés près d'elle, et, par toutes les villes où ils passaient, chacun leur faisait bonne chère et croyait à la paix, habitans, gens d'église, prieurs et chanoines.

» Arrivés à Paris, ils descendirent en la rue Saint-Thomas-du-Louvre, au logis dudit sieur de Carondèle, sur les trois heures du soir, le lundi vingt-huitième de mars. Où étant, ledit sieur de Carondèle l'alla cependant faire entendre à Sa Majesté, et bientôt après, le sieur de Chamby vint trouver ledit sieur de la Hunaudaye, avec lequel il conféra long-temps dans un jardin; et puis ils vinrent entrer en une salle basse où était le sieur de Mirambeau, auquel le sieur de Chamby dit que le roi était bien-aise de sa venue, s'assurant qu'il était amateur de la paix, et qu'il avait commandement de Sa Majesté de le lui dire. Sur quoi ledit sieur de Mirambeau répondit qu'il remerciait le roi de l'honneur qu'il lui faisait, et que véritablement il était amateur de la paix, pour à laquelle parvenir il s'emploirait comme un bon serviteur du roi et de Dieu pourrait faire. Et soudain après ils se départirent, et lesdits sieurs de la Hunaudaye et de Mirambeau allèrent à leurs logis, qui étaient près l'un de l'autre, et soupèrent ensemble.

1575. » Et le lendemain, qui fut le mardi, ledit sieur de la Hunaudaye employa toute sa matinée à discourir de sa négociation à Leurs Majestés, lesquelles employèrent toute l'après-dîner jusqu'à vêpres à ce. Et puis, au soir, Sa Majesté commanda au sieur de la Hunaudaye de festier ledit sieur de Mirambeau, et qu'il le menât le lendemain à sa chambre, sur les neuf ou dix heures du matin; ce qui fut fait. Toutefois, quelque dépêche empêcha qu'il ne fût ouï, et le renvoyèrent jusqu'à l'après-dîner, où ils allèrent, sur les trois heures, et furent conduits dans le cabinet du roi, où ils trouvèrent la reine, sa mère, joignant (auprès) de lui, auxquels ledit sieur de Mirambeau ayant baisé les mains, dit au roi ce qui s'ensuit, étant présens dans ledit cabinet messieurs de Chamby, de la Hunaudaye et de Corne.

» — Mirambeau : Sire, suivant le commandement qu'il vous a plu me faire par M. de la Hunaunaudaye, et par l'avis et élection de votre noblesse de vos pays de Poitou, Saintonge et Angoumois, et par les maire et habitans de votre ville de la Rochelle, je suis venu très-humblement baiser les mains de Votre Majesté de leur part, et vous supplier de les tenir pour vos très-humbles et obéissans sujets et serviteurs, n'ayant rien en plus grande recommandation, après le service de Dieu et rétablissement de leur religion, que l'augmentation de votre autorité et grandeur : suppliant très-humblement Votre Majesté de le croire ainsi, et ne trouver mauvais si

M. de la Noue n'est venu vers vous, combien qu'il 1575.
en eût volonté, sans la continuelle guerre qu'on nous a faite. Et même dernièrement que le sieur de la Hunaudaye était en votre dite ville de la Rochelle pour l'exécution de vos commandemens, et nous assurant de votre bonne volonté et affection envers nous, de laquelle, Sire, nous ne doutons nullement, encore que aucuns, qui ont des charges publiques, font tout ce qu'ils peuvent pour nous faire croire le contraire : mêmement le sieur de Ruffec, qui était éloigné de votre dite ville de la Rochelle de trente lieues avec son armée, en même instant est revenu en toute diligence loger à quatre lieues d'icelle, qui ne le peut avoir fait à d'autre intention que de rendre la négociation dudit sieur de la Hunaudaye pour suspecte, et nous mettre en défiance de votre fidélité et bonne grace, et en soupçon qu'on voulsit user de quelque trahison et surprise en nos endroits : tellement que si ledit sieur de la Hunaudaye y eût été encore un jour après l'arrivée de ladite armée, cela eût bien détardé le but de votre intention ; aussi que tous ceux de la religion qui étaient demeurés sous votre protection et suivant vos édits en leurs maisons, ont été pillés, saccagés et ruinés, encore que plusieurs d'eux fussent personnes âgées et n'ayant jamais porté les armes en ces guerres, ni aucuns de leurs familles. Toutefois, rien ne nous diminue, Sire, de toute fidélité et affection à votre service, et d'avoir la paix, union et repos de votre royaume.

1575. » — Le Roi : Je suis bien-aise d'entendre par vous, M. de Mirambeau, qui êtes gentilhomme de bonne part et affectionné au repos de mon royaume, la bonne volonté que me porte ma noblesse de Saintonge, Poitou, la Rochelle et autres, dont j'eusse bien désiré être averti à l'arrivée en mon royaume : et toutefois, long-temps après, envoyâtes un gentilhomme devers nous sans aucune charge, et plus par forme d'acquit que par exprès, pour me rendre content de vos volontés et intentions : qui fut cause donc que je fis dresser mon armée, ce que je n'eusse fait, si fussiez venu ou (eussiez) envoyé pour le fait que vous me dites maintenant, et me reconnaître votre roi donné de Dieu, comme je suis, qui ne désire rien tant que de voir repos en mon royaume : et eussiez trouvé mon bras tendu à vous recevoir selon l'occasion que m'en eussiez donnée, et vous eusse fait connaître comme je vous suis bon roi, ce que je ferai quand je connaîtrai l'effet et exécution de ce que me dites. Je me contente de l'excuse que me faites de la (non) venue de M. de la Noue, m'assurant que vous vous emploierez, en son absence, comme il eût fait, à aider de votre pouvoir à la pacification des troubles qui sont en mon royaume, et ne me sauriez faire plus grand service maintenant que celui-là, lequel je reconnaîtrai pour vous faire plaisir où l'occasion se présentera. Mais il faut mettre à exécution cette bonne volonté, et le plus tôt sera le meilleur.

» — MIRAMBEAU : Sire, je vous supplie très-humblement croire que le retardement de ce voyage procède de la continuelle guerre qu'on nous a faite par la rupture de la trève. 1575.

» — LA REINE : Vous la demandiez trop avantageuse et déraisonnable.

» — MIRAMBEAU : Madame, si vous considérez bien les grandes pertes, dommages et ruines que la rupture d'icelle a apportées, vous trouverez qu'elle était avantageuse pour Sa Majesté, repos et union de ses sujets.

» — LA REINE : Laissons cela, M. de Mirambeau, car c'est chose faite et passée. Mais il faut venir à l'exécution de vos bonnes volontés, vous soumettre en l'obéissance du roi, et que vous, qui avez été tant affligés de la guerre, vous avisiez de vous soulager et remettre en la bonne grace du roi.

» — MIRAMBEAU : Madame, c'est chose à quoi nous désirons bien parvenir. Quant aux ruines, c'est chose que nous portons patiemment, d'autant que c'est pour le maintien du service de Dieu et conservation de nos vies : et ne sommes pas en telle nécessité, que nous ne trouvions plus d'offres d'assistance et secours.

» — LA REINE : Le secours que vous recevriez, l'acceptant, vous serait plus dommageable que profitable, car le roi a assez de puissance et moyens de se faire reconnaître par la force à ceux qui ne le voudraient faire par devoir.

1575. » — MIRAMBEAU : Madame, ja Dieu ne plaise que nous en venions là, car la parole de Dieu n'est pas chose qui se puisse exterminer par les armes.

» — LA REINE : Mais il faut obéir au roi, M. de Mirambeau.

» — MIRAMBEAU : Madame, il est vrai; mais il faut servir Dieu premièrement.

» — LA REINE : Il faut obéir au roi, vous le savez.

» — MIRAMBEAU : Le moyen, Madame, pour apprendre le devoir de cette obéissance, vient des commandemens de Dieu, lequel faut servir sur toutes choses.

» — LE ROI : Mais, monsieur de Mirambeau, que demandez-vous pour parvenir à quelque bonne paix ?

» — MIRAMBEAU : Sire, c'est, en premier lieu, qu'il vous plaise nous assurer de vos bonnes graces.

» — LE ROI : Mais dites ce que vous demandez le plus.

» — MIRAMBEAU : Sire, vous avez voulu que nous vinssions à vous par le moyen de M. le prince (de Condé), vers lequel nous avons envoyé, long-temps il y a, nos députés, pour après venir, avec ledit sieur, voir Votre Majesté, espérant, par son aide et faveur, ayant cet honneur de vous être parent, parvenir à une bonne paix, laquelle je pensais, à mon arrivée, trouver bien avancée, et aider à la

conclusion d'icelle, si j'y pouvais servir en quelque chose, suivant la charge qui m'en a été donnée. 1575.

» — LA REINE : Il ne faut point attendre d'autre médiateur que le roi, que vous venez ouïr donner occasion de repos et contentement ; par quoi dites-lui ce que demandez.

» — MIRAMBEAU : Madame, je ne puis rien demander sans les députés dudit sieur (prince) et autres du Languedoc et les nôtres : d'autant que je cuide (crois) que Vos Majestés veulent faire une paix générale et non particulière.

» — LE ROI : Je la veux faire générale ; mais d'autant que les autres n'y sont venus, parlez pour ceux de votre pays.

» — MIRAMBEAU : Sire, je ne le puis faire qu'ils ne soient venus : mais, s'il plaît à Votre Majesté, vous me direz les offres qu'il vous plaît nous faire, suivant ce que M. de la Hunaudaye nous a exposé de votre part, que nous en feriez de si avantageuses, tant sur le fait de l'exercice de notre religion que sûreté de nos vies, que nous les trouverions justes et aurions de quoi nous en contenter.

» — LA REINE : Si le roi vous en offre, les accepterez-vous ?

» — MIRAMBEAU : Madame, je les communiquerai à mes compagnons.

» — LA REINE : Vous devriez faire pour vous, et demander au roi ce que vous voulez.

» — MIRAMBEAU : Madame, je ne le puis faire,

1575. suppliant très-humblement Vos Majestés de vouloir permettre que j'attende mes compagnons, qui arriveront dans un jour ou deux, suivant les nouvelles qui vous ont été apportées.

» — La Reine : M. de Mirambeau, vous ne devriez pas attendre cela, car il en vient de Languedoc qui n'ont point senti la guerre, lesquels ont des opinions bien étranges. Par quoi vous feriez bien de parler pour vous.

» — Mirambeau : Madame, je ne puis rien dire, mais écouter.

» — La Reine : Il faut donc attendre ; mais je vous prie, M. de Mirambeau, ne vous laissez point aller à leurs mauvaises opinions.

» — Mirambeau: Madame, j'espère qu'ayant confédéré ensemble, nous ne ferons demandes qui ne soient justes et raisonnables.

» Cela dit, le sieur de Mirambeau, se voulant retirer, dit au roi: Sire, il vous plaira me permettre que je voie mes parens et amis que j'ai en cette ville.

» — Le Roi : Qui sont ces parens et amis ?

» — Mirambeau : Les seigneurs de Lansac, père et fils, et autres.

» — La Reine : Vous en pourriez bien voir qui ne sauraient être guère sages, ayant mauvaises opinions: je vous prie, M. de Mirambeau, ne les pas croire et ne changer point la bonne volonté que dites avoir au service du roi et à la paix.

» — Mirambeau : Madame, je ne veux pas pren-

dre conseil d'eux de ce que j'ai à faire, étant déjà 1575.
blanc et vieux, car ce me serait une honte, si je n'étais bien résolu de ce que j'ai à faire.

» Et en même instant, il se retira. [1] »

Ainsi, malgré les efforts que fit Catherine de Médicis, dans cette longue entrevue, pour affaiblir ses ennemis en les divisant, le Saintongeois s'obstina à ne vouloir prendre aucun engagement que de concert avec les députés de la grande union protestante.

Partis de Bâle, comme on l'a dit, le 20 mars, ils n'arrivèrent à Paris que le 6 avril. C'étaient, pour la Guienne, la Saintonge, le Poitou et l'Angoumois, les sieurs des Bessons, des Marets, des Prises et le maire de la Rochelle. Mandés, avec le sieur de Mirambeau, au logis de la reine, ils y furent reçus en présence de Henri III, du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du cardinal de Bourbon et de plusieurs grands seigneurs de la cour.

Là, ils exposèrent, dans une requête en quatre-vingt-onze articles, les griefs et les réclamations des églises réformées de France. Ils demandèrent, entre autres concessions, *pour parvenir à sûre et durable pacification*, le libre et public exercice du *prêche* par tout le royaume; *punition et justice exemplaire de ceux qui ont commis les massacres du vingt-quatrième d'août* (jour de la Saint-Barthélemy); élargissement des

[1] Mss. archiv. du château de Thors, en Saintonge.

1575. maréchaux de Cossé et de Montmorency ; exemption temporaire de tous impôts pour les provinces unies, *tant foulées par la guerre ;* réduction des tailles au taux où elles étaient *au temps du roi Louis douzième;* convocation prochaine des états-généraux, et remise aux confédérés de deux villes *par gouvernement*, outre celles qu'ils occupaient déjà.

La plupart de ces articles furent repoussés par Henri III comme attentatoires à ses prérogatives royales. Après plusieurs audiences qui n'amenèrent aucun résultat, les députés des villes unies prirent congé de la cour et quittèrent Paris à la fin de mai. [1]

Ceux de la Saintonge et de l'Aunis étant arrivés à la Rochelle, tous les ordres de la commune furent appelés en assemblée générale dans la grande salle Saint-Yon. Là, Mirambeau et le maire rendirent compte de leur mission et exposèrent les prétentions de la cour. On discuta longuement sans rien arrêter, car les opinions étaient étrangement divisées. Les uns, voulant la paix à tout prix, prétendaient qu'il fallait accepter les conditions offertes, quelque dures qu'elles fussent : les autres, et c'était le plus grand nombre, soutenaient au contraire que la guerre était le seul moyen d'arriver à une paix avantageuse, et que toutes ces négociations, incessamment rompues et renouées par la cour, n'étaient que manœuvres

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 17. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 250 et suiv.

artificieuses pour endormir la confédération et la 1575.
surprendre au moment où l'on y penserait le moins. Déjà une grande fermentation régnait dans l'assemblée, lorsque la Noue parvint, non sans difficulté, à calmer les esprits agités, en représentant que l'objet en discussion intéressant la cause générale, il convenait de ne prendre aucun parti avant d'en avoir conféré avec les autres villes de l'union. Chacun se rendit à cet avis, et l'assemblée se sépara après avoir nommé trois députés auprès de la ligue protestante du Midi. Ces députés partirent le 15 juin de la Rochelle. [1]

Appelé, peu de jours après, dans le Périgord, par les soins de la guerre, la Noue s'achemina vers cette province, après avoir confié le commandement militaire de l'Aunis à René, vicomte de Rohan. Ce capitaine se défiait de Cimadière, que le baron de Mirambeau avait établi, comme gouverneur, dans sa ville de Brouage. [2] Voulant mettre en de meilleures mains la garde d'une place aussi importante, il se rendit à Brouage avec quelques troupes, déposa Cimadière, et mit à sa place Louis de Saint-Gelais avec une compagnie d'arquebusiers.

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 258 et suiv.

[2] La ville de Brouage et son territoire formaient une des nombreuses mouvances de la puissante sirauté de Pons, de laquelle était sortie la maison de Mirambeau. Antoine, dernier sire de Pons, puisqu'il mourut *sans hoirs mâles*, et François de Pons, baron de Mirambeau, étaient cousins issus de germains. Brouage appartenait au second sous la suzeraineté immédiate du premier.

1575. Les hommes de Brouage, regrettant Cimadière, à qui ils étaient attachés parce qu'ils l'avaient reçu de leur seigneur, se plaignirent à Jean de Pons, sieur de Plassac, frère de Mirambeau. Ce gentilhomme rassembla aussitôt quelques gens de guerre, et se présenta devant Brouage au moment où Saint-Gelais faisait la *montre* de sa garnison. Les portes de la ville lui furent ouvertes par les bourgeois. Saint-Gelais, surpris, eut à peine le temps de se jeter, avec ses gens, dans le fort, séparé de la ville par une faible muraille. Il y fut bientôt assiégé par Plassac, à la tête de ses soldats, des bourgeois de la ville et des gens de Cimadière, qui prirent parti pour leur chef. Sommé d'évacuer la place, Saint-Gelais obéit pour éviter une funeste collision, et Plassac rétablit Cimadière dans le fort, après avoir fait abbattre la muraille qui séparait ce fort de la ville.

Saint-Gelais alla se plaindre au vicomte de Rohan. Plassac, de son côté, dépêcha un exprès à la Rochelle pour faire connaître au lieutenant de la Noue les motifs de sa conduite. Rohan se montra d'abord fort courroucé d'une action qu'il regardait tout à la fois comme une insulte faite à sa personne et une atteinte portée à son autorité. Mais étouffant soudain son ressentiment personnel, il feignit de ne voir dans cette affaire qu'une querelle d'amour-propre entre Plassac et Saint-Gelais, et s'appliqua dès-lors à l'assoupir. Il obtint de Plassac qu'il ferait réparation à Saint-Gelais, et, pour ôter à ces deux gentilshom-

mes tout sujet de plainte, il donna le commandement 1575.
de Brouage au capitaine Vérac. [1]

Ses momens, d'ailleurs, étaient alors trop précieux, pour les perdre au milieu de ces rivalités de personnes, car il était grandement occupé à secourir l'île de Ré qui venait d'être surprise par les gens du roi. Quelques divisions ayant éclaté, à la Rochelle, entre la noblesse et la bourgeoisie, à l'occasion de certaines taxes levées, par la municipalité, sur les subsistances, les papistes en profitèrent pour tenter un coup de main.

Le comte du Lude, gouverneur du Poitou, projeta de faire une descente dans l'île de Ré, de vendre les sels et les vins que la stagnation du commerce avait accumulés sur les marais et dans les celliers de cette île, et d'en affecter le produit à l'entretien d'un corps de troupes qu'il attendait, ainsi qu'à l'équipement de quelques navires destinés, avec les galères du baron de la Garde, à donner la chasse aux croiseurs rochelais. Après l'occupation de l'île de Ré, on devait s'emparer de l'île d'Oleron, et de là se jeter sur la côte d'Arvert, et les territoires de Marennes et de Brouage.

Le succès de cette entreprise semblait d'autant plus assuré, au moins en ce qui concernait l'occupation de l'île de Ré, que la défense de cette île reposait alors uniquement sur la vigilance et le courage

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, t. VII, p. 262. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 16.

1575. de ses habitans. Les Rochelais, qui étaient dans l'usage d'y entretenir un gouverneur et une garnison, y avaient envoyé, dans les derniers temps, le jeune comte de Montgomméry, fils du général de ce nom, mort sur l'échafaud à Paris en 1574 : mais les insulaires n'ayant pu s'accorder avec cette garnison étrangère, avaient obtenu le rappel de Montgomméry et de ses gens, promettant de suffire à la garde de leur territoire qu'aucun danger ne semblait menacer.

Cette imprudente sécurité favorisa les desseins du comte du Lude, journellement informé, par des transfuges de l'île, de l'état de dénûment où elle se trouvait. Charles de Rouhaut, sieur de Landereau, gentilhomme poitevin, fut chargé de l'entreprise. Il devait être soutenu par une flotte composée de navires bretons et gascons et des galères du baron de la Garde, en station dans la Gironde : mais, impatient de commencer l'attaque, dont il voulait avoir tout l'honneur, il n'attendit point l'arrivée du renfort qui lui était promis. Il s'embarqua aux Sables-d'Olonne, le 1er septembre, et fit voile vers l'île de Ré, accompagné seulement de quarante gentilshommes et de quatre cents mousquetaires du régiment de Sarriau, répartis sur deux vaisseaux et vingt pataches.

L'expédition fut préparée avec tant de mystère et conduite avec tant de célérité, que Landereau était arrivé devant l'île, que personne encore n'avait eu connaissance de son départ ni de sa marche, quoique les insulaires se flattâssent d'être bien informés

de tout ce qui se passait sur l'Océan par les vigies qu'ils entretenaient le long de la côte. Telle était leur confiance en leurs propres forces, que, peu de jours auparavant, ils avaient refusé des secours que le maire de la Rochelle et le vicomte de Rohan leur avaient fait offrir. 1575.

Le lendemain de son départ des Sables-d'Olonne, [1] avant le lever du soleil, Landereau aborda à la pointe des Portes, près le fief d'Ars, et opéra sa descente sans rencontrer d'obstacles. Il rangea aussitôt sa troupe en bataille, plaçant sur le front trente rondaches et ses quarante gentilshommes armés de piques; sur le derrière, un peloton de mousquetaires et trois rangs d'arquebusiers; et sur les ailes, le reste de ses gens de pied. Malgré l'alarme donnée par quelques sentinelles, placées sur le rivage, cette petite armée, précédée d'un corps d'éclaireurs, marcha droit à Saint-Martin sans éprouver de résistance, et investit le bourg vers midi. Surpris par une attaque aussi imprévue, les bourgeois prirent l'épouvante et s'enfuirent de tous côtés, après avoir échangé quelques coups d'arquebuse avec l'ennemi.

La nouvelle de cette invasion parvint bientôt à la Rochelle. On se trouva dans un grand embarras, car la Noue, après sa campagne au midi de la Charente, avait, comme on l'a dit, licencié, à Pons, les forces réunies de la Saintonge et du Poitou, et n'avait con-

[1] 2 septembre 1575.

1575. servé que celles qui étaient rigoureusement nécessaires pour la garde des villes. Le pays était presque entièrement évacué. A la suite des dissensions nées au sujet de la taxe sur les denrées, le corps de ville de la Rochelle avait congédié les deux dernières compagnies de gens de pied entretenues aux frais de la commune. La Noue était en Périgord, et Rohan, son lieutenant, n'avait près de lui qu'une vingtaine de gentilshommes. Ce faible corps, auquel se joignirent quelques bourgeois déterminés, se jeta précipitamment dans des barques, et cinglant vers l'île de Ré, alla prendre terre à la pointe de Sablanceaux. Fromentinière, qui le commandait, se retrancha, en attendant la Popelinière, qui avait ordre de le secourir, dans un petit fort que le baron de la Garde avait anciennement bâti sur cette côte de l'île.

Le capitaine Voisin de la Popelinière s'était, à la sollicitation des Rochelais, renfermé dans le vieux fort de Charron, pour contenir la garnison catholique de Marans qui, presque toutes les nuits, se jetait sur le territoire de la Rochelle et s'avançait souvent jusqu'aux portes de cette ville. Le fort de Charron avait été anciennement ruiné par les papistes pour empêcher les huguenots de s'y fortifier : aussi ces derniers, n'y trouvant qu'un mur sans parapet, un fossé comblé et un logis inhabitable, éprouvaient-ils une grande répugnance à s'y établir. La Popelinière consentit toutefois à occuper ce mauvais poste, et le remit en si bon état, que la garnison de Marans,

qu'il contrariait beaucoup, tenta plusieurs fois inu- 1575.
tilement de l'en déloger. Appelé, par le maire de la Rochelle et le vicomte de Rohan, au secours de l'île de Ré, la Popelinière ruina tous les ouvrages qu'il avait élevés pour la défense du fort de Charron, et se mit aussitôt en marche à la tête des deux compagnies qu'il commandait. Après son départ, Chesnaye, lieutenant de Bruïères, partit de Marans avec une partie de la garnison de cette place, et vint brûler ce qui restait du fort de Charron, afin qu'il ne pût, à l'avenir, servir de retraite aux huguenots.

Nommé gouverneur de l'île de Ré par une assemblée tenue à l'échevinage de la Rochelle, la Popelinière fit battre la caisse dans toutes les bourgades environnantes et rassembla, de cette manière, environ cinq cents hommes qui, réunis à ses deux compagnies de gens de pied, formèrent un corps imposant avec lequel il s'embarqua pour l'île de Ré. Ayant pris terre au bourg de la Flotte, où Fromentinière et ses compagnons vinrent le joindre, il délogea de ce lieu un corps de papistes que Landereau venait d'y placer, et se disposa aussitôt à marcher sur Saint-Martin.

Fromentinière et quelques gentilshommes de sa suite étaient d'avis qu'on se fortifiât dans les maisons de la Flotte pour attendre du secours et donner aux huguenots de l'île le temps de se rallier. La Popelinière pensa, au contraire, qu'il fallait charger les catholiques pendant qu'ils étaient encore dispersés à

1575. la recherche des fuyards ou occupés au pillage, et avant qu'ils eussent reçu le renfort qu'ils attendaient du baron de la Garde et des ports de Bretagne et de Gascogne.

Cet avis ayant prévalu, chacun se prépara au combat. L'attaque devant avoir lieu la nuit, les soldats eurent ordre, pour se reconnaître dans l'obscurité, de s'attacher un linge blanc au bras ou au chapeau, et, en cas que ce moyen fut insuffisant, ils devaient se rallier au mot d'ordre *Victoire*. Un ministre ayant récité les pseaumes du soir, toute la troupe se mit en marche à minuit, et s'avança vers Saint-Martin dans le plus grand silence.

La Popelinière et Corbillac, gentilhomme gascon, commandaient l'avant-garde ou corps des *enfans-perdus*, qui devait se diviser en deux bandes et attaquer le bourg de deux côtés différens. Après eux venait un fort détachement, formé de toute la noblesse et de l'élite des soldats : le reste était réparti sur le derrière et sur les ailes. On avait ordre de tomber, la hallebarde ou la dague au poing, sur les retranchemens, sans faire usage de l'arquebuse, afin de mieux surprendre l'ennemi.

Cette manœuvre est exécutée avec une rigoureuse ponctualité. Arrivés aux avenues du bourg, les *enfans-perdus* se jettent impétueusement sur les lignes ennemies, qu'ils attaquent de deux côtés opposés, renversent les palissades, culbutent tout ce qui s'y trouve, et pénètrent dans la place avant que les

papistes aient eu le temps de se reconnaître. Ils sont 1575.
suivis de près par le gros de la troupe, qui se répand par pelotons dans les rues, où bientôt des combats s'engagent sur différens points. L'alarme sonne de tous côtés. Les catholiques, à demi vêtus, se retranchant à la hâte dans les maisons, défendent vaillamment leur vie, et font pleuvoir par les fenêtres une grêle de mousquetades. Mais, forcés dans tous leurs postes, ils sont bientôt contraints de céder au nombre des assaillans.

Landereau était logé, à l'entrée du port, dans une taverne appelée le *Pont-Vert*, où pendait pour enseigne une image de la Fortune. Ayant, dès le commencement de l'attaque, prévu l'issue du combat, il avait eu soin de faire préparer une barque dans une des anses du rivage. Se voyant repoussé de toutes ses positions et à la veille de tomber au pouvoir de l'ennemi, il se jeta dans sa barque avec Grangeoire et quelques autres gentilshommes, et, s'éloignant à force de rames, gagna le rivage de la Tranche, sur la côte du Bas-Poitou. Plusieurs de ses officiers voulurent suivre son exemple ; mais ils périrent dans les flots, victimes de leur précipitation. Trois cent cinquante papistes tombèrent, dans cette nuit, sous le fer des huguenots : les autres, parmi lesquels se trouvèrent les capitaines Bernay et la Vallée, et les sieurs de Boucherie et Penardière, gouverneurs de Talmont et de Saint-Gilles, en Bas-Poitou, crièrent merci et rendirent les armes.

1575. Ainsi, en moins de vingt-quatre heures, l'île de Ré fut prise par les catholiques et reprise par les protestans. La nouvelle de cet échec étant promptement arrivée au comte du Lude, le fit renoncer à ses projets. [1]

La Noue, qu'on avait informé de l'invasion de l'île de Ré par les papistes, revint en toute hâte à la Rochelle, avec un corps nombreux de cavalerie et de gens de pied. Tout en félicitant le vicomte de Rohan et le maire de la Rochelle de leurs succès, il les blâma d'avoir dégarni la ville du peu de troupes qui s'y trouvaient, dans un moment où l'on était éloigné de tout secours, et de s'être ainsi exposés sans défense aux attaques d'un ennemi vigilant, qui, une fois maître de la Rochelle, se fût emparé sans difficulté du reste du pays. Il s'embarqua aussitôt pour l'île de Ré, où la Popelinière avait laissé le capitaine Fromentière avec une bonne garnison, et se hâta de prendre des mesures pour mettre cette île à l'abri d'une nouvelle surprise. Ayant fait une revue générale des troupes amenées par la Popelinière, il trouva deux cent cinquante hommes de pied, qu'il distribua en cinq enseignes, et environ cinquante chevaux parmi lesquels on comptait quelques *salades* (cavaliers coiffés de casques.)

La victoire des huguenots de l'Aunis sur les gens du comte du Lude fut suivie de près par un autre

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 16. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 262 et suiv.

succès. Un croiseur rochelais s'empara, près des 1575.
côtes d'Espagne, d'une caravelle portugaise dans laquelle on trouva sept cents livres pesant d'or. Peu de jours auparavant, un autre corsaire d'Aunis, surnommé le *Chien*, avait capturé des trésors considérables sur un navire espagnol venant des Indes-Occidentales.[1]

Ce fut vers ce temps-là,[2] que François, duc d'Alençon, qui, depuis l'échauffourée de Saint-Germain, était surveillé de près par sa mère et vivait dans une sorte de captivité, disparut subitement de la cour, et se retira à Dreux, une des places de son apanage. Il publia de cette ville un manifeste pour justifier sa fuite et rallier autour de lui les débris dispersés du parti des *catholiques unis* ou *catholiques paisibles*, dénominations que se donnait indifféremment la faction des *politiques* ou *mal-contens*.

Le prince vint bientôt en Poitou, où la Noue, Gilbert de Lévi, comte de Ventadour, l'un des plus riches seigneurs du Limousin, le vicomte de Turenne et les députés des villes unies allèrent se concerter avec lui. Le sieur de Préseaux, surintendant de ses finances, et Antoine de Silly, baron de Rochepot, vinrent, de sa part, à la Rochelle, avec des lettres par lesquelles il exhortait la municipalité et les bourgeois de cette ville à embrasser sa cause. Il finissait en sollicitant un secours d'argent, d'armes et de muni-

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 276.
[2] 15 septembre 1575.

1575. tions. Parlant, non seulement au nom du duc d'Alençon, mais encore du prince de Condé, dont ils montrèrent des lettres datées de Strasbourg, Rochepot et Préseaux exposèrent, dans une assemblée réunie à l'échevinage, les besoins pressans de l'union *catholico-protestante*, et obtinrent un subside de dix mille livres, destiné à la solde d'un corps de *reitres*, envoyé d'Allemagne par le prince de Condé, sous le commandement de Jean-Casimir, fils de l'électeur palatin. Trois notables bourgeois de la Rochelle, Gargouillaud, Texier et Choisy, furent députés vers *Monsieur*, titre que prenait François d'Alençon depuis la mort de Charles IX, pour lui remettre cette somme et excuser auprès de lui leurs concitoyens sur ce que les malheurs du temps ne leur permettaient pas de contribuer pour une plus forte part aux frais de la guerre. [1]

Cette guerre, à en juger par le courroux et l'exaltation du prince, menaçait d'être longue et terrible : il suffit d'une prévenance de Catherine de Médicis pour faire évanouir ces belliqueuses dispositions. Fasciné par les artifices de la reine, qui s'était hâtée de faire ouvrir les portes de la Bastille aux maréchaux de Cossé et de Montmorency, le faible et inconstant François d'Alençon signa bientôt, à Champigny, en Touraine, une trêve qui devait courir du 22 novembre et expirer à la Saint-Jean (25 juin 1576.) Par

[1] De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 290 et 303.

ce traité, Henri III accordait aux confédérés les villes d'Angoulême, Niort, Saumur, Bourges et la Charité-sur-Loire comme places de sûreté, et au prince de Condé la ville de Mézières pour lieu de retraite. 1576.

1576. —Cette trève, que *Monsieur* avait acceptée en son nom personnel, et à laquelle il n'avait pas même daigné appeler les députés de *l'union*, n'était, à vrai dire, qu'un pacte de famille. Elle fut apportée à la Rochelle dans les premiers jours de l'année suivante [1] par trois délégués du prince, Rancher de la Foucaudière, Digoine et Jean de la Fin, sieur de Beauvais. Ces envoyés furent reçus au milieu d'une grande assemblée. Outre le traité de Champigny, ils apportaient une sorte de réglement dressé à Ruffec, en Angoumois, concernant la discipline militaire, l'administration de la justice et la répartition des impôts publics dans toutes les villes de la confédération, dont François d'Alençon s'attribuait le gouvernement suprême. Plusieurs articles de ce réglement portant atteinte aux franchises de la commune, les Rochelais refusèrent nettement de se le laisser imposer. Un débat très-vif s'étant engagé, à ce sujet, entre la municipalité et les députés du prince, ceux-ci quittèrent brusquement l'assemblée et sortirent de la ville fort courroucés. [2]

[1] 6 janvier 1576.

[2] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 304 et suiv. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. II, chap. 21.

1576. Acceptée sans la participation des huguenots de la Saintonge et de l'Aunis, la trève de Champigny ne les empêcha point de continuer la guerre. Depuis l'abandon du fort de Charron par la Popelinière, la garnison catholique de Marans avait recommencé ses courses nocturnes sur le territoire de la Rochelle. La municipalité de cette ville résolut de se débarrasser d'un voisinage aussi fâcheux. On forma, en réunissant les garnisons de Brouage et des îles de Ré et d'Oleron, une masse de troupes imposante, à laquelle se joignit le capitaine Bourry avec cinq enseignes de gens de pied, et cette petite armée s'avança en bon ordre vers Marans, précédée de deux pièces de canon.

A son approche, les papistes, qui étaient cantonnés aux issues des marais, se jetèrent précipitamment dans le petit fort de la Brune, que Bourry vint investir avec toutes ses forces. Le siége dura cinq jours. A la veille d'être forcés dans la place, les assiégés l'évacuèrent pendant la nuit et se réfugièrent dans le château de Marans, contre lequel les huguenots dirigèrent alors toutes leurs attaques.

Puygaillard, Landereau et Des-Roches-Baritaut, informés du danger qui menaçait la garnison de Marans, s'étaient promptement mis en route pour venir délivrer cette place; mais, apprenant à Maillezais la reddition du fort de la Brune, ils ne jugèrent pas à propos de pénétrer plus avant. Les assiégés, que l'espoir d'un secours prochain avait seul soutenus

jusqu'alors contre le nombre et l'ardeur des assaillans, perdirent courage et se soumirent, après six jours de siége, au moment où la cessation des hostilités allait contraindre les huguenots à mettre bas les armes. [1] 1576.

Une paix générale fut, en effet, signée, très-peu de jours après, [2] à Chatenoy, dans le Gâtinais, par Henri III et *Monsieur*, duc d'Alençon, muni, cette fois, des pouvoirs de l'union *catholico-protestante*. Elle fut déterminée par la présence des *reitres* qui, sous les ordres de Jean-Casimir, avaient traversé la Bourgogne et fait leur jonction avec François d'Alençon, près de Moulins. Cette paix, que *l'union* intitula *paix de Monsieur*, fut une véritable amende-honorable imposée au papisme et à la royauté. Jamais la cour n'avait subi de conditions aussi dures. Le libre exercice du *prêche* fut rétabli *par tout le royaume, sans restriction de temps, de lieux ni de personnes;* des chambres *mi-parties*, composées de catholiques et de réformés, furent établies dans les huit parlemens du royaume; on désavoua publiquement *les désordres et excès faits à Paris et autres villes, le 24 août et jours suivans*, (Saint-Barthélemy) *advenus au grand regret et déplaisir du roi;* on exempta de tous impôts, pour six ans, *les veuves et enfans de ceux qui avaient été tués lesdits jours;* on réhabilita la mémoire de Coligny,

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. II, chap. 21. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 419. — La Popelinière, *Hist. de Fr.*, f° 299.

[2] 6 mai 1576.

1576. Montgomméry, la Môle, Coconasso, etc ; on *octroya* aux confédérés huit places de sûreté ; enfin, on restitua au roi de Navarre, au prince de Condé et à tous les *mal-contens* leurs offices, honneurs et pensions.

C'était le cinquième édit de pacification depuis l'édit de janvier. Il fut enregistré, le 14 mai, au parlement de Paris, et publié, le 24, dans toutes les villes et bourgades de la Saintonge et de l'Aunis. Cette publication se fit, à la Rochelle, sur la place du Château, *en présence du peuple, trompettes et tambours sonnant, avec feux de joie, artillerie tirée, escopetterie de l'infanterie et très-grande allégresse.* [1]

Cette allégresse des populations riveraines de l'Océan ne venait pas précisément des concessions exorbitantes de la cour : on savait trop qu'arrachées par la nécessité, elles seraient révoquées à la première occasion favorable. Mais le traité de Châtenoy répondait à un besoin vivement senti, celui de la paix. On soupirait depuis long-temps après ce repos, devenu si nécessaire pour réparer tant de pertes successives et relever le commerce anéanti, principale source de prospérité dans ces contrées maritimes. On souffrait d'un malaise qui n'était ni la guerre ni la paix, mais qui imposait tous les sacrifices de l'une sans offrir aucun des avantages de l'autre.

Depuis la rupture du traité de la Rochelle, la question politico-religieuse n'avait pas marché. On

[1] Edit sur la pacification, etc. La Rochelle, Jean Porteau, 1576. — D'Aubigné, tom. II, liv. II, chap. 27.

n'avait déployé, de part et d'autre, ni assez d'éner- 1576.
gie morale ni assez de force matérielle pour obtenir un résultat décisif. A part quelques siéges de châteaux tour-à-tour pris et perdus, à part quelques rencontres isolées et le plus souvent fortuites, qui ne servaient qu'à ruiner le pays, la position de chaque parti était demeurée la même. La Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Brouage, les plus fortes places de la contrée, celles dont la conquête ou la perte pouvait seule décider du sort de la guerre, n'avaient pas changé de maîtres, et chacun, se renfermant dans la part que lui avait faite la victoire, ne songeait pas à l'agrandir.

Ainsi la paix de *Monsieur* trouva les choses à peu près dans l'état où les avait laissées la paix de Saint-Germain-en-Laye. Mais cet état de choses était trop anormal pour pouvoir durer : il fallait qu'une crise violente arrachât les deux partis rivaux à cette langueur léthargique où ils étaient tombés, en les rappelant à leur énergie première. Le traité de Châtenoy avait porté un coup trop sensible à la faction des catholiques ardens, pour que cette crise inévitable se fît long-temps attendre.

LIVRE SIXIÈME.

DEPUIS LA NAISSANCE DE LA LIGUE, JUSQU'À L'INSTITUTION DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

1576. — 1579.

Si toutes les populations du royaume eussent été animées du même esprit que celles des contrées sur lesquelles nous devons plus particulièrement appeler l'attention du lecteur, il n'y aurait pas eu de force gouvernementale en état de lutter contre une pareille unanimité, et c'en eût été bientôt fait de la royauté absolue comme de la souveraineté spirituelle du pape en France. Mais ce besoin de réforme politique et religieuse qui travaillait si fortement les hommes du Midi et de l'Ouest ne se faisait pas partout également sentir. Les tendances démocratiques et les idées progressives qui agitaient la bourgeoisie marchande et industrielle des villes frontières, n'avaient pas aussi profondément pénétré dans les provinces centrales du royaume. Là, où la vie était moins active, les esprits plus calmes, la civilisation moins avancée

et les besoins plus bornés, on tenait, par de fortes 1576.
habitudes, aux traditions de la vieille monarchie et aux pompes sacerdotales de la liturgie romaine. C'était là que la couronne et la tiare avaient coutume de prendre leurs auxiliaires et leurs défenseurs, que se recrutaient ces armées orthodoxes que le pouvoir lançait, dans chaque guerre, contre les hérétiques des bords de la Méditerranée et de l'Océan.

On conçoit quel effet dût produire sur ces populations *fidèles* le traité de Châtenoy, ce pacte si funeste à l'église romaine, si honteux pour la royauté. Aux yeux des masses, Henri III ne fut plus que le complice des ennemis de Dieu et de sa sainte église. Jamais on n'avait ouï pareille explosion d'imprécations contre le roi *couard* et les *faux-catholiques* qui s'étaient unis aux *hérétiques du diable* pour étendre le *prêche* en tous lieux. Mais l'exaspération des papistes ne s'exhala pas seulement en vaines clameurs. Les huguenots et les *mal-contens* n'avaient obtenu la victoire qu'en se liguant contre le pouvoir : on résolut de se liguer contre eux, et de former, à leur exemple, une confédération apostolique avec le concours de tous les *fidèles chrétiens*.

1576. — Le mouvement partit de la Picardie et se propagea rapidement dans toutes les provinces ; même dans celles où les huguenots étaient en majorité. Un acte d'union, colporté de manoir en manoir, de ville en ville, fut partout accueilli et signé avec enthousiasme, par les seigneurs et gentilshommes,

1576. les confréries bourgeoises et les corps de métiers. Ce pacte avait principalement pour but de *rétablir la loi de Dieu en son entier, et remettre le saint service d'icelui selon la forme et manière de la sainte église catholique, apostolique et romaine.* Après avoir adhéré au traité d'union, chaque confédéré prêtait serment en ces termes : « Je jure Dieu, le créateur, la main sur son saint Évangile, et sous peine d'anathème et damnation éternelle, que je suis entré en cette sainte association catholique selon la forme du traité qui m'a été lu présentement, loyaument et sincèrement, et promets sur ma vie et mon honneur de m'y conserver jusques à la dernière goutte de mon sang, sans y contrevenir ou me retirer pour quelque mandement, prétexte, excuse ou occasion que ce soit. »

Telle fut l'origine de la fameuse union catholique connue sous le nom de *Sainte-Ligue,* association puissante et formidable, non moins hostile à Henri III qu'elle suspectait et méprisait, qu'aux huguenots dont elle conspirait la perte, coalition toute spontanée des masses populaires, dont on a faussement attribué l'idée première au duc Henri de Guise, qui ne fit qu'en régulariser et accélérer la marche en se plaçant à sa tête.

La conjoncture parut favorable au jeune roi de Navarre pour s'emparer du rôle supérieur auquel il se sentait appelé. Menacé par les chefs et les partisans de la Ligue, qui s'organisaient dans le sein même de la cour et jusques sous les yeux du roi, ce prince

s'enfuit, un matin, de Paris, avec sa sœur Marguerite de Navarre, traversa la Seine à Passy, et gagna à grandes journées les provinces d'outre-Loire. Alors il poussa un gros soupir et s'écria : « Béni soit Dieu qui m'a délivré ! On a fait mourir la reine, ma mère, à Paris ; on y a tué monsieur l'amiral et tous nos meilleurs serviteurs ; on n'avait pas envie de me mieux faire si Dieu ne m'eût gardé : je n'y retourne plus qu'on m'y traîne ! » 1576.

Henri de Navarre vint, sans s'arrêter, jusqu'à Niort, où un grand nombre de gentilshommes huguenots et mal-contens vinrent se réunir à lui. Là, dans une grande assemblée tenue au temple, il abjura solennellement le catholicisme, et déclara « qu'il remettait son âme en l'exercice de sa première créance, qu'on lui avait ôtée par force et contrainte, et protestait d'y mourir selon l'instruction qu'il en avait eue de la reine, sa mère. »

Avant de s'acheminer, à travers le pays de Guienne, vers ses états de Béarn, le prince désira être reçu dans la Rochelle, soit pour sonder les dispositions des bourgeois de cette ville, ou simplement, comme il le disait lui-même, *pour visiter ses bons amis*. Il dépêcha, à cet effet, un officier de sa maison vers la municipalité rochelaise.

Toujours préoccupés du soin de conserver leur indépendance et d'écarter tout ce qui pouvait faire obstacle à leurs libertés, les Rochelais étaient peu jaloux d'ouvrir leurs portes aux hommes qui s'an-

1576. nonçaient comme chefs de parti, quelle que fût leur bannière, et, dans cette appréhension, ils ne faisaient pas même exception de ceux pour qui ils avaient le plus de sympathie. Ils consentirent toutefois à recevoir le prince dans leurs murs, mais à ces trois conditions : qu'il ne se présenterait qu'avec une faible escorte, composée seulement de gentilshommes protestans; que les clés de la ville ne lui seraient point offertes; qu'il ne prendrait pas la qualité de gouverneur.[1]

C'était moins, au reste, le roi de Navarre qu'ils craignaient, que les grands seigneurs de sa suite, dont la plupart appartenaient à la faction inquiète et turbulente des mal-contens. Forcé de ménager cette noblesse ambitieuse dont il avait besoin, le prince ne pouvait lui imposer une discipline bien sévère. Il n'en fallait pas davantage pour alarmer des hommes que le malheur avait rendus ombrageux, et qui, se croyant toujours environnés de piéges, exagéraient les précautions pour mettre leur existence politique à l'abri de nouvelles atteintes.

Henri de Navarre, en homme habile, feignit de ne pas sentir ce que la réserve des Rochelais avait de désobligeant pour lui : il affecta même de prévenir leur pensée en refusant d'avance des gages de confiance qu'il savait ne devoir pas lui être accordés. « Désirant, leur écrivit-il de Surgères, aller vous

[1] Un article de la *paix de Monsieur* conférait au roi de Navarre le gouvernement des Provinces aquitaniques, et au prince de Condé celui de la Picardie.

visiter comme mes bons amis, avant que je m'éloigne de ces quartiers, je ne veux point que, pour le présent, vous me fassiez aucune entrée, comme aussi je ne veux, cette fois, y entrer comme gouverneur et lieutenant-général pour le roi. Encore moins voudrais-je préjudicier aucunement à vos priviléges ni aux traités de paix, soit par articles secrets ou autres. Je n'entends aussi y établir aucun comme gouverneur, ains vous visiter privément comme ami, avec ma maison seulement, et ne mènerai personne qui puisse être suspecte et dont je ne réponde. Pour vous soulager, j'envoirai la compagnie de ma garde à Tonnay-Charente. Partant, ne vous mettez, pour le présent, en peine de rien. De Surgères, le vingt-sixième jour de juin. [1] » 1576.

Deux jours après il fit son entrée dans la Rochelle, accompagné de la princesse Marguerite et escorté de cinquante gentilshommes protestans. Les bourgeois de la ville et ceux des îles, qu'on avait fait venir à cette occasion, prirent les armes sous prétexte de rendre au prince les honneurs dus à son rang, mais, en réalité, pour prévenir toute tentative hostile de la part des gentilshommes de sa suite. Arrivé sur la place du Château, il fut reçu par deux compagnies d'arquebusiers rangées en bataille, au bruit du canon et de la mousqueterie. Là se borna le cérémonial de cette entrée. Le prince et sa sœur renouvelèrent,

[1] Mss. de Baudouin, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 17. —La Popelinière, *Hist. de Fr.*, lib. 49, f° 309.

27

1576. dans le temple de la Rochelle, l'abjuration qu'ils avaient déjà faite à Niort, et témoignèrent, par leurs larmes, un retour si sincère à la foi protestante, que tous les cœurs en furent émus.

Ayant séjourné une semaine à la Rochelle, le roi de Navarre s'embarqua, le 4 juillet, pour Brouage, où l'attendait le baron de Mirambeau. Ce seigneur lui fit une réception magnifique. Il y eut des joutes sur l'eau, des feux d'artifice. A dîner, on servit au prince et à sa sœur une quantité d'oiseaux si rares, qu'ils étaient inconnus à la plupart des gentilshommes de leur compagnie. Sur le soir, on leur donna le spectacle d'un combat naval entre un vaisseau monté par des Maures et quatre pataches qui l'attaquèrent avec beaucoup d'art et y mirent le feu. Deux jours après, le roi et la princesse de Navarre, fort satisfaits de leur hôte, prirent congé de lui, et se dirigèrent sur Périgueux par Saintes et Montguyon. [1]

Le roi de Navarre avait à peine quitté la Saintonge, que son cousin Henri de Condé vint dans cette contrée pour y fixer son séjour. Une clause du traité de Châtenoy investissait ce prince du gouvernement de Picardie. Mais c'était dans cette province, toute catholique, qu'avait été dressé le premier acte d'association contre les huguenots, et, à l'approche du nouveau gouverneur, les habitans de Péronne, où il

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. I. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 429. — La Popelinière, *Hist. de Fr.*, f° 309.

avait résolu de faire sa résidence, s'étaient levés en masse pour le repousser de leurs murs. 1576.

N'ayant pu contraindre les Picards à le recevoir parmi eux, Condé obtint de Henri III les villes de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély en échange de Péronne. Mais déjà la *Sainte-Ligue* avait pénétré dans la Saintonge et le Poitou, où l'union catholique s'organisait sous les auspices de Louis III de la Trimouille, duc de Thouars, comte de Benon et de Taillebourg. Cognac et Saint-Jean-d'Angély se mirent sous la protection des *ligueurs*, et le prince trouva, dans une grande partie de la population de ces deux villes, toute l'animadversion qui lui avait interdit l'entrée de la Picardie.

Il écrivit alors aux Rochelais pour solliciter la faveur de séjourner provisoirement parmi eux. La municipalité lui répondit qu'il serait reçu dans la Rochelle, mais aux mêmes conditions que l'avait été le roi de Navarre. Déjà il s'acheminait vers cette ville, lorsqu'on eut avis qu'il méditait d'enlever Brouage au baron de Mirambeau, et on l'envoya prier de différer son entrée à la Rochelle.

Repoussé de tous ceux à qui il demandait asile, le prince reporta ses vues sur Saint-Jean-d'Angély, et résolut de s'emparer de cette ville par surprise. Il se concerta, à cet effet, avec Jean de la Rochebaucourt, sieur de Sainte-Mesme, et le capitaine Lucas, qui lui étaient dévoués. Pendant que ce dernier introduisait furtivement des gens déguisés dans la place,

1576. Sainte-Mesme s'y glissa aussi avec quelque noblesse. Les bourgeois catholiques ayant découvert cette ruse, coururent aux armes : mais les habitans huguenots s'armèrent, de leur côté, et se joignirent aux gens de Sainte-Mesme. Les papistes, n'étant plus en force, furent contraints de poser les armes, et le prince entra, le jour même, dans Saint-Jean-d'Angély. [1]

Ce n'était pas sans raison qu'on lui avait supposé des vues intéressées sur Brouage. Peu de jours après son entrée dans Saint-Jean-d'Angély, il écrivit au baron de Mirambeau qu'il avait à lui faire des communications importantes, et l'invita à se rendre près de lui. Le baron, ne soupçonnant aucun piége, vint aussitôt trouver le prince à Saint-Jean-d'Angély. Mais celui-ci ne l'eut pas plutôt en sa puissance, qu'à l'aide de promesses et de menaces, il le fit consentir à lui livrer sa ville de Bouage pour lui servir de place de sûreté.

Comprenant qu'il ne serait pas prudent de se dédire, Mirambeau accompagna le prince à Brouage, où l'on fit aussitôt un traité par lequel il fut convenu que Condé prendrait possession de la place pour trois mois; qu'après ce temps elle serait rendue à Mirambeau avec le canon et les munitions de guerre qui s'y trouveraient; mais que si, après la session des états-

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. 2. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 432. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 399. — Brantôme, *Homm. ill. de Fr.*, disc. 82, art. 3.

généraux qui allait s'ouvrir, il survenait de nouveaux troubles, le prince garderait indéfiniment Brouage comme lieu de retraite. En exécution de ce traité, une forte garnison fut aussitôt introduite dans la place sous le commandement de Jean de Balzac, sieur de Montaigu.[1] 1576.

Cet arrangement jeta l'alarme parmi les Rochelais. Persuadés que ce qui venait de se passer à Brouage avait été concerté d'avance entre le roi de Navarre et le prince de Condé, ils crurent voir dans cet accord un complot formé contre leur indépendance, et cette crainte semblait d'autant mieux fondée, que les princes avaient, parmi la noblesse et la bourgeoisie rochelaises, de chauds partisans qui intriguaient sourdement pour eux.

Une lettre du prince de Condé vint bientôt confirmer ces soupçons. Il insistait pour être reçu dans la Rochelle. On ne douta plus qu'il eût dessein de s'emparer de cette ville, comme il avait fait de Brouage et de Saint-Jean-d'Angély. Le maire Guillaume Gendrault dépêcha[2] aussitôt vers le prince deux bourgeois chargés de lui représenter que sa présence à la Rochelle pourrait avoir les plus funestes conséquences dans un moment où la cour, obsédée et menacée

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. 2. — De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 437. — Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 399. — La Popelinière, *Hist. de Fr.*, liv. 41. — *Mém. de la Tour-d'Auvergne, vic. de Turenne*, ap Petitot, Coll., tom. XXXV, p. 161.

[2] 9 novembre 1576.

1576. par la Ligue, ne cherchait qu'un prétexte pour rompre la paix, trop favorable aux églises réformées.

Condé se montra fort courroucé de la répugnance des Rochelais à le recevoir parmi eux. Il rappela les services de son père, mort à Jarnac en combattant pour la cause de la réforme : il reprocha aux députés de la Rochelle l'ingratitude de leurs concitoyens envers ce prince, dont ils ne rougissaient pas d'outrager la mémoire en concevant sur son fils d'odieux soupçons; enfin, il se plaignit amèrement de ce que, pour prix de son propre dévoûment *à la cause*, on cherchait, en lui refusant un asile, à le livrer, sans défense, à la haine de ses ennemis. Les députés essayèrent de le calmer, mais il les congédia sans vouloir les entendre. [1]

Deux jours après, [2] ayant fait appeler les plus notables bourgeois de Brouage et de la banlieue, le prince s'efforça de justifier à leurs yeux sa conduite envers le baron de Mirambeau, leur seigneur, en la motivant sur le malheur des temps qui le forçait de pourvoir à sa propre défense. Puis il recommanda au sieur de Montaigu de veiller attentivement à la garde de Brouage, et partit pour Saint-Jean-d'Angély. Là ayant ressemblé quelques hommes de guerre, il se mit à leur tête et alla s'emparer, moitié de force, moitié par surprise, de Pons, Royan, Talmont et autres places de la Haute-Saintonge, dont plusieurs

[1] La Popelinière, *Hist. de Fr.*, f° 2 et 7.
[2] 11 novembre 1576.

lui furent livrées par ses partisans, et dans lesquelles 1576.
il mit des garnisons.

Mais un objet qu'il ne perdait pas de vue et qui captivait surtout sa pensée, était son introduction dans la Rochelle. Il entretenait une correspondance active avec plusieurs gentilshommes et bourgeois de cette ville qui lui étaient tout dévoués. Le nombre de ses partisans s'accrut bientôt à tel point, qu'ils finirent par se trouver en majorité dans le conseil, et que le maire Guillaume Gendrault, qui s'était le plus fortement opposé à l'admission du prince dans la ville, fut réduit à s'en excuser devant les ministres, les gens de guerre et la plupart des membres de la municipalité.

Enfin il fut arrêté,[1] dans une assemblée des trois états de la commune, que le prince serait invité à venir à la Rochelle. Pendant qu'on délibérait sur les conditions qu'il convenait de mettre à cette faveur, pour ne pas trop désobliger le maire, Condé, qui était revenu à Brouage, fut averti par Odet Denort et Pierre Bobineau, deux de ses partisans, des dispositions favorables de l'assemblée. Sans attendre le résultat de la délibération, il s'embarqua avec le comte de Montgommméry, les sieurs de Montaigu, de Mouy et quelques autres, et vint débarquer dans le port de la Rochelle, où il fut reçu aux acclamations de la multitude.[2]

[1] 23 novembre 1576.

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. 4. — De Thou,

1576. Il marcha droit à l'échevinage, où tous les ordres de la commune étaient encore réunis. Après avoir longuement entretenu l'assemblée de son dévoûment aux intérêts de la réforme, il se plaignit avec aigreur du retard qu'avait éprouvé son admission dans la Rochelle, et, s'adressant au maire, le somma impérieusement de s'expliquer sur les causes de ce retard. Déconcerté par une interpellation aussi brusque, Guillaume Gendrault s'excusa en rejetant tout le tort sur le conseil de la commune. — Ce conseil, interrompit le prince, n'a pas été tenu légalement. Comme prince du sang royal de France, j'avais droit d'y siéger. Vous deviez m'y appeler au lieu de m'insulter en délibérant sans moi et contre moi. « Gens malavisés et plus infirmes que femmes, poursuivit-il en s'adressant au corps de ville, je pense voir de plus près et plus clair que vous aux affaires d'état. [1] »

Alors il déroula le plan d'un complot vrai ou supposé qui menaçait, dit-il, à leur insu la vie et la liberté des Rochelais, complot dont les auteurs siégeaient dans le conseil et dont la trame avait été ourdie par des agens cachés de la Ligue. Il signala quelques-uns des prétendus complices de cette intrigue, mais il n'en rapporta point la preve. Le maire et plusieurs citoyens, désignés par le prince, demandèrent

Hist. univ., trad. in-4°, tom. VII, p. 430, 438 et suiv. — La Popelinière, *Hist. de Fr.*, f° 332. — Mss. de Baudouin, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 24.

[1] Mss. de Baudouin, ap. Arcère, loc. cit.

hautement des juges. Mais une accusation aussi légèrement portée ne fit pas grande sensation sur les esprits, et les hommes sages n'y virent qu'une manœuvre imaginée par le parti de Condé pour perdre ou au moins déconsidérer les membres du conseil qui s'étaient le plus opposés à l'admission du prince dans la ville. 1576.

Ces délations imprudentes, cette humeur tracassière et ce ton impérieux d'un homme qui prétend tout régenter, s'accordaient mal avec l'allure indépendante et fière des Rochelais. Voyant l'impression défavorable qu'une conduite aussi peu mesurée faisait sur les hommes même qui lui étaient le plus dévoués, le prince dépouilla soudain ces manières hautaines, et prenant une contenance plus conforme à sa position, travailla dès-lors sans relâche à se réconcilier les esprits que son imprudence lui avait aliénés. Il quitta, peu de jours après, la Rochelle, et se retira à Saint-Jean-d'Angély.[1]

Cependant la Sainte-Ligue se propageait dans les provinces, signalant en tous lieux sa présence par l'exaltation fanatique de ses affiliés et leur mépris de l'édit de Châtenoy, dont ils réclamaient impérieusement la révocation. Les actes de violence allaient se multipliant de jour en jour. Le *ligueur* Charles de Rouhaut, sieur de Landereau, après s'être emparé du château de Montaigu, en Bas-Poitou, poursuivit jusqu'aux portes de Marans le prince de Génevois,

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 4. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 439. — La Popelinière, f° 324, 326 et suiv.

1576. jeune seigneur d'une complexion débile que madame de la Garnache, sa mère, faisait conduire à la Rochelle pour rétablir, sous un ciel plus doux, sa santé languissante.

De Marans, l'alarme occasionnée par cette attaque se répandit jusqu'à Pons et à Royan. Les papistes de la Haute-Saintonge en profitèrent pour s'emparer du château de Merpins et assiéger Talmont, où le chevalier de Longchamp, qui y commandait pour le prince de Condé, fut abandonné de ses gens et tué sur la brèche. [1]

Ce fut au milieu de cette inquiétude des esprits que s'ouvrit, à Blois, l'assemblée des trois états du royaume, convoquée, par ordonnance royale du 16 août, pour le 6 décembre. Dans un article de la *paix de Monsieur*, les confédérés *catholico-protestans* avaient expressément stipulé la convocation des états-généraux avant six mois. De son côté, la *Sainte-Ligue* protestait, dans son acte d'union, de ne rien faire *au préjudice de ce qui serait ordonné par les états-généraux*. Ainsi la tendance des deux grandes factions qui se partageaient le royaume n'était pas moins politique que religieuse : toutes deux se montraient également hostiles à la monarchie absolue et annonçaient hautement la pensée de soumettre la royauté aux états-généraux, en constituant un gouvernement national, indépendant du roi et de son conseil.

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. 4.

Mais lorsqu'ils virent la grande union catholique 1576.
se répandre sur toute la surface de la France et envahir les confréries bourgeoises et les corporations d'artisans, les *politiques* et les huguenots ouvrirent les yeux sur la véritable situation des esprits, et désespérant d'avoir la majorité dans l'assemblée des trois ordres du royaume, tombèrent d'une confiance aveugle dans un profond découragement. Presque partout ils s'abstinrent de paraître aux réunions électorales, protestant d'avance contre tout ce qui serait fait par les états, et se préparant à repousser, par la force, des résolutions qu'ils prévoyaient leur devoir être hostiles.

Le roi de Navarre et le prince de Condé ne comparurent à Blois que par procureurs, uniquement pour protester contre la légalité de l'assemblée, de concert avec les députés des villes confédérées du Midi et ceux de la commune de la Rochelle. Ces derniers étaient François de Pons, baron de Mirambeau, Jean Fourest, sieur de la Mothe, et Guillaume Texier, seigneur des Fraignées. Leurs instructions avaient principalement pour objet l'exécution pleine et entière du traité de Châtenoy et l'extension des franchises et immunités des villes de l'Aunis et de la Saintonge. [1]

Mirambeau fit entendre aux états des vérités sévères : mais l'assemblée, dominée par l'esprit de la

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. 5. — Mss. de Baudouin, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 30.

1576. *sainte-union*, ne s'arrêta point aux remontrances des huguenots et des mal-contens, et travailla sans relâche à anéantir, l'une après l'autre, toutes les libertés qui leur avaient été successivement accordées par les édits de pacification. Dans sa séance du 15 décembre, elle décréta, à la majorité de sept provinces contre cinq, la révocation du traité de Châtenoy, la reconnaissance d'une seule religion dans tout le royaume, l'abolition du culte *prétendu* réformé et la déportation de tous les ministres de ce culte. Mirambeau, au nom de la noblesse et de la bourgeoisie de Saintonge, la Popelinière, au nom du prince de Condé, protestèrent énergiquement contre ces résolutions oppressives, et, rejetant sur leurs auteurs la responsabilité du sang qui allait couler, quittèrent brusquement l'assemblée. [1]

Le roi de Navarre et le prince de Condé ne songèrent plus dès-lors qu'à se mettre en défense. Chacun de son côté publia un manifeste, le premier en termes mesurés mais pleins de fermeté, le second avec toute la fougue d'un emportement qui ne connaît plus de bornes. Henri III leur députa des officiers de sa maison pour les exhorter à se soumettre, dans l'intérêt de la paix publique, aux résolutions des états. Lorsque ces députés vinrent à Saint-Jean-d'Angély, Condé refusa de les recevoir comme envoyés de la cour, et ne daigna pas même ouvrir les

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 7. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 459 et 461.

lettres-closes qu'ils avaient ordre de lui remettre. Il témoigna un grand mépris pour tout ce qui avait été fait à Blois, comme émané *d'une assemblée informe de gens séduits et subornés par les perturbateurs du repos public*. 1576.

L'évêque d'Autun, qui faisait partie de la députation, s'épuisa en efforts auprès du prince pour ébranler sa résolution, mais il ne put rien obtenir. Condé traita magnifiquement ses hôtes et leur dit que s'ils avaient quelque autre mission du roi à remplir auprès de lui, il était prêt à les entendre en cette qualité. Le voyant décidé à ne faire aucune concession, les députés prirent congé de lui, après beaucoup de civilités réciproques, et retournèrent à Blois rendre compte à Henri III de l'inutilité de leur démarche. [1]

Le monarque était alors dans une grande perplexité d'esprit. L'assemblée des états exprimait nettement la volonté de secouer sa tutelle. D'un autre côté, un accident venait de révéler un vaste complot tramé par le Saint-Siége au profit de la maison de Lorraine. Il avait principalement pour but de déposer la dynastie capétienne, *race abandonnée de Dieu et frappée d'étourdissement*, de reléguer Henri III dans un cloître, et d'asseoir sur le trône de France Henri, duc de Guise, *légitime descendant de l'empereur Charlemagne*. La Sainte-Ligue devait être l'instrument de cette révolution. Espérant rompre les projets de ses enne-

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 473.

1577. mis, Henri III se proclama chef de l'union catholique, afin d'enlever ce titre au duc de Guise, signa le pacte d'association et enjoignit à ses gouverneurs d'en propager l'esprit dans les provinces : résolution funeste qui ne désarma point la faction ultra-montaine, et exaspéra le parti *catholico-protestant* par une coupable violation de la foi jurée !

1577. — Pendant que Henri III, poussé par un mauvais génie, soulevait contre lui les hommes de toutes les convictions, l'exaltation fanatique qui avait présidé à l'ouverture des états-généraux allait se refroidissant à la pensée des sacrifices pécuniaires que coûterait le triomphe du catholicisme. Le *tiers*, en grande majorité dans l'assemblée, réclamait toujours l'abolition de *toute autre religion que la catholique romaine,* mais il voulait, en même temps, que la réunion de tous en un même culte s'opérât *par voies douces et pacifiques*, ce qui était impossible. Désespérant d'obtenir du tiers les subsides qu'il sollicitait pour subvenir aux frais de la guerre, Henri III ajourna[1] indéfiniment les députés des trois ordres, lesquels, après avoir paru embrasser avec chaleur les principes de la ligue, avaient fini par tromper complétement son attente.

La cour ne pouvait plus reculer devant une guerre que la rupture éclatante du traité de Châtenoy rendait inévitable. Les huguenots s'organisaient dans

[1] Janvier 1577.

l'Ouest et le Midi. Déjà toute la Haute-Saintonge était 1577.
en armes. Les Rochelais seuls, dont le commerce avait considérablement souffert pendant les guerres précédentes, demeuraient sourds à la voix du prince de Condé pour qui ils avaient peu de sympathie, depuis que, par d'imprudentes dénonciations, il avait essayé de jeter la discorde parmi eux.

Comprenant qu'il n'avait pas assez de crédit sur ces fiers bourgeois pour réveiller dans leurs âmes cette ardeur guerrière qui naguère en avait fait un peuple de héros, Condé appela à son secours un homme dont la parole magique avait seule le privilége d'exciter l'enthousiasme dans les cœurs rochelais.

Après la *paix de Monsieur*, François de la Noue, trouvant dans ce traité l'accomplissement de tous les rêves de pacification générale dont il avait si longtemps nourri sa pensée, s'était démis du commandement militaire de la Saintonge et de l'Aunis pour s'attacher au service du duc d'Alençon. Mais à la vue des nouveaux dangers qui menaçaient l'église réformée, la Noue avait repris ses armes.

Appelé par le prince de Condé, il revint à la Rochelle [1] et obtint de se faire entendre dans une assemblée des différens ordres de la cité. Il s'éleva avec force contre les fatales résolutions des états-généraux et les sanguinaires maximes de la Ligue ; il déclara que la guerre était l'unique moyen de rompre les

[1] 11 Janvier 1577.

1577. desseins de cette faction implacable et d'échapper aux horreurs d'une nouvelle Saint-Barthélemy ; il ajouta que, dans l'Ouest et le Midi de la France, les gentilshommes et les bourgeois protestans se levaient en masse, brûlant d'immoler leurs vies et leurs biens à la défense de la vraie foi, et finit en disant qu'il connaissait trop les Rochelais pour les supposer capables de trahir, en lui refusant leur concours, la sainte cause qu'ils avaient défendue naguère avec tant de constance et d'héroïsme. [2]

La voix de la Noue ne pouvait manquer d'avoir de l'écho dans ces cœurs qu'il avait si souvent fait battre au nom de la gloire. Son discours fut suivi d'unanimes applaudissemens. Le baron de Mirambeau, nouvellement arrivé de Blois, prit la parole après lui. Il fit un tableau animé de la haine implacable que la faction papiste avait vouée à la réforme et des projets d'extermination qu'elle méditait. Les paroles de ce gentilhomme firent une sensation si vive sur l'assemblée, qu'elle se leva en masse, criant que la cause de la réforme était juste et sacrée, et jurant de la défendre jusqu'à la mort.

Le lendemain la noblesse et la bourgeoisie se réunirent de nouveau dans la salle Saint-Michel, pour asseoir les bases d'un nouveau pacte d'union. Mais ne perdant jamais de vue la conservation de leurs franchises municipales, les Rochelais n'avaient garde

[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. 4 et 5. — *Vie de François de la Noue*, p. 216.

de se laisser emporter par l'enthousiasme religieux 1577.
jusqu'à donner un pouvoir illimité au roi de Navarre et surtout au prince de Condé, et tout en les reconnaissant pour chefs de la nouvelle confédération, ils étaient bien décidés à ne leur accorder aucune autorité sur leur ville.

En effet, dans une dernière réunion qui eut lieu le 23 janvier, il fut arrêté que les priviléges et immunités de la commune seraient inviolables; que le conseil particulier, chargé du gouvernement de la Rochelle et de sa banlieue, ne pourrait être formé que de Rochelais; qu'il ne serait fait, soit dans la ville, soit dans les faubourgs, aucune levée d'hommes ou d'argent sans le consentement exprès de ce conseil; que les deniers royaux perçus dans toute l'étendue de la commune seraient exclusivement affectés aux réparations des fortifications de la ville; que les corsaires sortis du port de la Rochelle seraient tenus d'y amener leurs prises; que les princes et chefs supérieurs de la confédération ne pourraient conclure ni paix ni trève sans l'adhésion du conseil de la Rochelle; enfin, que le maire et trois citoyens de cette ville auraient toujours droit de séance et voix délibérative dans le conseil-général chargé de la gestion des affaires du parti. Moyennant ces conditions, que le prince de Condé, bien que mécontent, accepta toutefois d'assez bonne grace, la commune de la Rochelle s'obligea à fournir de l'artillerie, des vaisseaux,

1577. des munitions de guerre et de l'argent selon ses moyens. [1]

Le maire ayant fait, sur la place du Château, une revue générale des forces de la commune, chaque capitaine ou soldat s'engagea par serment « à bien et fidèlement s'employer en la cause de Dieu, soit pour la garde de la ville et autres exploits auxquels il serait commandé, particulièrement par le maire, et, en général, sous l'autorité du roi de Navarre, protecteur des églises réformées, et du prince (de Condé), son lieutenant-général, sans jamais se départir de cette sainte association. »

Déjà des commissions avaient été expédiées par le prince de Condé à tous ses partisans de l'Ouest pour lever de la cavalerie et des gens de pied. Toutes ces troupes ayant ordre de se réunir à Melle, en Poitou, le prince quitta la Rochelle, où il était venu avec la Noue, et retourna à Saint-Jean-d'Angély. La Noue, après avoir organisé les milices rochelaises, alla en Gascogne joindre le roi de Navarre, qui tenait déjà la campagne avec deux mille cinq cents arquebusiers et le régiment de ses gardes, commandés par Lavardin, Saint-Maigrin et la Roque-Besnac. [2]

Le baron de Mirambeau, à son retour des états de Blois, avait été remis en possession de sa ville de Brouage, conformément au traité fait avec le prince de Condé. Mais celui-ci, de retour à Saint-Jean-

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 5 et 7.
[2] Ibid., chap. 7 et 8.

d'Angély, eut avis que Mirambeau, à la sollicitation 1577.
de son neveu Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac, l'un des chefs de la Ligue, s'apprêtait à livrer sa ville aux gens du roi. Sans se donner la peine de vérifier un rapport dont rien ne garantissait l'exactitude, et qu'il avait peut-être supposé lui même pour avoir un prétexte de se remettre en possession de Brouage, le prince envoya les sieurs de l'Isle, Navarre et Chastellux, qui se jetèrent, par surprise, dans cette ville, en chassèrent le capitaine Daguerre, à qui Mirambeau en avait confié la garde, et y rétablirent Jean de Balzac, sieur de Montaigu.

Peu de jours après, Montaigu fut pris, dans une rencontre, par les papistes. S'imaginant qu'il s'était rendu par trahison et qu'il était d'intelligence avec les ligueurs pour leur livrer Brouage, le prince se transporta en personne dans cette ville. Il retira du fort les gens que Montaigu y avait laissés, mit dans la place le comte de Montgommery avec sa compagnie d'arquebusiers, et retourna [1] à Saint-Jean-d'Angély.

Indigné des procédés du prince, le baron de Mirambeau résolut de recouvrer sa ville par la force, désespérant de se la faire rendre autrement. Ayant fait alliance avec Genouillac, baron de Vaillac, le Cluseau dit Blanchard et quelques autres gentilshommes catholiques de la Haute-Saintonge, il se mit en campagne à la tête de quatre cents hommes

[1] 15 mars 1577.

1577. de pied et soixante chevaux, tirés des garnisons de Pons, Blaye et Bourg-sur-Mer.

Arrivé devant Brouage, dont les portes lui furent fermées par les gens de Montgommery, il parlementa long-temps avec les habitans, qu'il s'efforça de séduire par des promesses et d'intimider par des menaces. Mais Montgommery faisait bonne garde, et les bourgeois, surveillés de près par la garnison, déclarèrent au baron que le serment qu'ils avaient fait à Dieu d'obéir au prince de Condé était plus sacré que celui qui les liait à leur seigneur.

Ayant fait d'inutiles efforts pour être reçu dans la place sans coup-férir, Mirambeau se retira dans les îles voisines à dessein d'en soulever les habitans. Mais il fut prévenu par le prince de Condé, qui rassembla à la hâte un corps de cavalerie, et l'envoya au secours de Brouage. Surpris, au milieu des marais qui entourent cette ville, par les lansquenets du prince, le baron s'enfuit précipitamment jusqu'à son manoir de Mirambeau. Il fut poursuivi de si près par l'ennemi, que n'ayant pas le temps de barricader le bourg, il se jeta dans le château, occupé par cent vingt salades et environ six cents mousquetaires.

Maîtres du bourg, où ils n'éprouvèrent qu'une faible résistance, les cavaliers de Condé investirent le château, en attendant le prince qui, parti peu d'instans après son avant-garde, arriva bientôt devant Mirambeau à la tête de deux cent cinquante chevaux

et dix-huit cents hommes de pied. Ne pouvant assiéger la place sans artillerie, il expédia un courrier à la Rochelle pour faire venir de cette ville quatre pièces de canon qui devaient lui être amenées par mer et débarquées à Saint-Surin. 1577.

Troublé à la vue de ces préparatifs, Mirambeau parut sur la muraille et commença à parlementer, protestant de son attachement bien connu à la religion réformée, de sa soumission aux volontés du prince, mais soutenant que nul ne pouvait trouver mauvais qu'il eût essayé de rentrer dans la plus importante de ses places, dont on l'avait dépouillé par la violence et sur de faux soupçons. Condé lui reprocha d'avoir trahi la cause de la réforme, en mendiant le secours des ennemis de la vraie foi et en les armant contre ses frères. Après de longs pour-parlers, Mirambeau offrit d'ouvrir ses portes, à condition qu'il lui serait permis de sortir avec armes et bagages. Condé, voulant l'avoir à merci, repoussa toutes propositions d'accommodement.

La garnison, n'ayant plus d'espoir de salut qu'en son courage, se prépara dès-lors à la défense. Le Cluseau qui, pour l'entreprise de Brouage, avait fait choix des meilleurs arquebusiers qu'il avait pu trouver, sortit brusquement à leur tête, et tombant sur les avant-postes du prince, culbuta un corps-de-garde et enleva l'enseigne du capitaine la Beaulse. Comme il regagnait la place, Clermont accourut

1577. pour lui couper la retraite ; mais le baron de Vaillac vint à son secours et le délivra.

Cependant la cour avait répondu aux manifestes des princes en mettant deux corps d'armée en campagne. L'un, commandé par le duc d'Anjou, [1] sous la direction du maréchal de Matignon, marchait contre le roi de Navarre en Guienne ; l'autre était lancé contre le prince de Condé, sous le commandement de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, frère du duc de Guise. Ce prince, accompagné de Puygaillard, Des-Roches-Bariteau et nombre d'autres capitaines, entra en Saintonge par la frontière méridionale de cette province, voulant nettoyer tout le haut pays et occuper les passages des rivières, avant de venir attaquer le prince de Condé au nord de la Charente.

Ce dernier poussait vivement le siége de Mirambeau, lorsqu'arriva de Saint-Jean-d'Angély un message du sieur de Sainte-Mesme, annonçant que le duc de Mayenne, à la tête de huit cents gentilshommes, de cent vingt arquebusiers à cheval et d'une nombreuse infanterie, s'avançait à grandes journées. Sainte-Mesme ajoutait que les papistes trouveraient sans doute fort plaisant de surprendre les huguenots en guerre les uns contre les autres sous les murs de Mirambeau, et de vider leur différend au profit de la Ligue.

[1] François d'Alençon, réconcilié avec la cour, avait pris cette qualité depuis la *paix de Monsieur.*

Indécis entre la crainte d'un ennemi supérieur en forces et le désir de mener son entreprise à fin, Condé ne savait quel parti prendre, lorsqu'une dépêche du roi de Navarre vint le tirer de son irrésolution. Ce prince blâmait sévèrement l'acharnement de son cousin à poursuivre le baron de Mirambeau sur de vagues soupçons que démentait assez la loyauté connue de ce gentilhomme. Il s'affligeait de voir les confédérés tourner contre eux-mêmes des armes qu'ils n'avaient prises que pour défendre la cause de Dieu. 1577.

Condé leva aussitôt le siége de Mirambeau, et bien lui en prit, car un jour plus tard il avait sur les bras toute la cavalerie de Mayenne. Poursuivi l'épée dans les reins, il eut à peine le temps de se replier derrière la Seugne, puis derrière la Charente, mettant ainsi successivement ces deux rivières entre lui et les ligueurs.

Mais comme il arrivait, avec son avant-garde, à Tonnay-Charente, le gros de ses gens, défilant à travers la grande prairie qui s'étend en face de cette ville, sur la rive gauche du fleuve, fut atteint par la cavalerie papiste, qui se jeta sur ses derrières. Heureusement pour les huguenots, l'ennemi fut arrêté, à l'entrée de la prairie, par un fossé de six pieds d'ouverture qui ne laissait qu'un étroit passage. Cet obstacle permit à Châtillon-d'Availles de faire volte-face. Ce gentilhomme, retranché derrière le fossé avec son corps d'arquebusiers, en imposa à la cavalerie du duc de Mayenne. N'osant d'ailleurs s'engager dans la prairie qu'elle prit pour un marais, elle attendit les gens de

1577. pied pour reconnaître le terrain et forcer le passage.

Ce moment d'hésitation sauva les gens de Condé. Le duc de Mayenne, ayant passé la Charente sur le pont de Saintes, arriva bientôt avec son infanterie. Mais déjà l'arrière-garde calviniste, protégée par le corps de Châtillon, avait traversé la prairie avec ses bagages et passé la Charente sur des bateaux. Il ne restait plus, sur la rive gauche du fleuve, que quelques traîneurs, lorsque Mayenne y arriva avec tout son monde. Voyant les huguenots en sûreté de l'autre côté de la rivière, il fit aussitôt sonner la retraite et s'en retourna par le même chemin. [1]

Il avait bien envie de tenter quelque action d'éclat, comme d'attaquer Saint-Jean-d'Angély, Taillebourg, Pons ou quelque autre place de cette importance: mais il ne pouvait le faire sans artillerie de siége, et il n'avait que quatre pièces de campagne et deux coulevrines. Comprenant, dit d'Aubigné, *qu'il ne devait, du commencement et pour sa réputation, mordre une place de trop dure digestion*, il se replia sur Saintes, d'où il gagna les hautes marches de Saintonge, afin d'être à proximité de *Monsieur* et du maréchal de Matignon. [2]

Vers la mi-avril il reprit la campagne avec toutes ses forces et du canon de fort calibre. Merpins, sur la Charente, ouvrit ses portes à l'approche de l'en-

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 9 et 11. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 496 et suiv.

[2] D'Aubigné, loc. cit., chap. 4.

nemi. Boutteville, place forte, mais pas assez pour 1577.
arrêter une aussi puissante armée, fut évacué par sa garnison. De là, Mayenne alla passer la Charente sur le pont de Taillebourg, d'où ses gens se répandirent sur la rive droite du fleuve, et pillèrent Saint-Savinien, l'un des bourgs les plus riches de la contrée. Puis l'armée catholique marcha droit à Tonnay-Charente, ville mal fortifiée, mais importante par sa position sur le fleuve qui lui donne son nom et qui sépare l'Aunis de la Saintonge.

Ne pensant pas éprouver de résistance devant cette place, le duc ne daigna pas même sommer la garnison de se rendre, et fit d'abord jouer une pièce de canon[1] contre la basse ville, où les huguenots avaient fortifié quelques maisons. Le capitaine Lucas qui s'y était embusqué avec cent vingt arquebusiers, en fut bientôt délogé et gagna la haute ville, dont presque toutes les maisons tombaient de vétusté. Chassé de cette seconde position par l'artillerie papiste, il s'enferma, avec tout son monde, dans le château, bâti au sommet d'une roche, escarpée du côté de la Charente, mais accessible du côté opposé.

Le duc ayant fait monter de l'artillerie sur le côteau, fit dresser trois batteries contre la place. La garnison n'avait pas même une pique en sa possession, seule arme qui pût lui servir au moment de l'assaut. Le canon ayant entamé la muraille en plusieurs

[1] 25 avril 1577.

1577. endroits, les ligueurs s'élancèrent en foule sur les brèches, malgré la mousqueterie roulante des assiégés, trop peu nombreux pour arrêter la marche de l'ennemi. Plusieurs se firent tuer sur le rempart, d'autres rendirent les armes : le plus grand nombre prit la fuite par de secrètes issues.

Le capitaine Lucas, ayant fait d'inutiles efforts pour rallier ses gens dispersés, descendit du haut de la muraille à l'aide d'une corde, et fut pris au moment où il fuyait vers la Charente pour la traverser à la nage. Le duc de Mayenne, à qui il fut amené, le fit garder à vue pour le faire mourir le lendemain. Pressentant le sort qui lui était réservé, il parvint à s'échapper en renversant deux de ses gardes : mais ayant voulu franchir un fossé, il tomba dedans et se cassa la cuisse. Même dans cet état, il inspirait encore tant de crainte aux papistes, que n'osant s'approcher pour le saisir, ils le tuèrent de loin à coups de mousquet. Comme c'était un des plus beaux hommes de son temps, les chirurgiens de l'armée réclamèrent son corps pour le disséquer, et l'on raconte qu'ils n'attendirent pas, pour commencer l'opération, que le malheureux eût rendu le dernier soupir. [1]

Mayenne reçut, dans Tonnay-Charente, un renfort de quarante-deux compagnies de gens de pied, qui lui furent amenées par Philippe Strozzi, colonel-général de l'infanterie française. Comme il se dispo-

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 11.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 507.

sait à quitter cette ville, le prince de Condé lui 1577.
envoya proposer, par un trompette, l'échange de leurs prisonniers, et le pria, dans le cas où sa proposition ne serait pas agréée, de traiter au moins ses gens comme des soldats français. Mayenne fit répondre que les prisonniers huguenots seraient traités comme des rebelles et livrés aux tribunaux chargés de les punir ; mais il modéra bientôt cet emportement et se montra plus généreux envers les vaincus, Strozzi lui ayant remontré que la fortune des armes est changeante, et que, d'ailleurs, des gens de guerre ne devaient pas avilir leur profession *en se faisant éperviers de bourreau et valets de gens à robe longue*. [1]

Il ne restait plus au général de la Ligue, pour être maître de toute la Charente, qu'à s'emparer du château de Rochefort. Le rochelais Gargouilleau, qui occupait cette place avec une faible garnison, se hâta de l'évacuer à l'approche de l'armée royale. Mayenne en donna le commandement au sieur de Maisonblanche, qui commença dès-lors à battre le pays environnant, à la tête de ses gens, et porta souvent l'épouvante jusqu'aux portes de la Rochelle.

La terreur précédait la marche du duc de Mayenne. Elle se répandit jusques dans les îles de Marennes et sur toute la côte d'Arvert, où le régiment de Lorges était cantonné. Ce capitaine huguenot prétendait contraindre les habitans à s'unir à lui pour garder *les*

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 11.

1577. *pas* des îles ; mais les insulaires, au lieu de prendre les armes, désertaient leurs habitations et allaient se cacher dans les marais, non moins troublés par les violences des huguenots que par le voisinage de l'armée catholique.[1]

La licence des troupes calvinistes avait gravement indisposé les populations de la Saintonge et de l'Aunis. Il régnait parmi les soldats une telle insubordination, que les habitans de l'île de Ré et des îles voisines, effrayés des actes de brutalité qui se commettaient journellement sous leurs yeux, finirent par prendre les armes pour repousser les brigandages de cette soldatesque indisciplinée. On attribuait généralement ce désordre au relâchement introduit dans la soumission aux lois militaires par le mélange adultère des huguenots et des catholiques mal-contens.

Condé, assailli de plaintes et de réclamations, était dans un grand embarras, n'osant sévir contre ses troupes, de peur d'en être abandonné, et craignant, s'il ne réprimait pas leurs excès, de s'aliéner totalement les populations irritées. Pendant qu'il fermait les yeux, autant qu'il le pouvait, sur la conduite de ses soldats, les capitaines, indignés d'une pareille tolérance et ne pouvant plus se faire obéir, éclataient en murmures et menaçaient de se retirer.

La désertion, suite nécessaire de la faiblesse du chef, se mit bientôt dans l'armée du prince, effrayée des

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 11. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 507.

progrès du duc de Mayenne. Elle devint surtout générale parmi les catholiques mal-contens, qu'aucun intérêt de religion n'attachait à la cause de la réforme. La plupart des gentilshommes protestans, dégoûtés de la guerre par l'indiscipline du soldat, déposèrent aussi les armes et se retirèrent dans leurs manoirs. [1] 1577.

Ainsi tout annonçait la ruine prochaine du parti calviniste en Saintonge et secondait la fortune des ligueurs. Maître de tous les passages de la Charente, Mayenne quitta le château de Rochefort et alla passer à une lieue de Saint-Jean-d'Angély. Les jeunes seigneurs de l'armée et les compagnies d'arquebusiers nouvellement arrivées avec Strozzi demandaient qu'on s'arrêtât devant cette ville pour en faire le siége. Mais le prince résista à leurs sollicitations, ne voulant pas perdre devant une place d'aussi mince importance un temps que réclamaient des travaux plus glorieux. Son plan était d'occuper toutes les approches de la Rochelle, pour concentrer ensuite ses forces devant cette place, et clore la campagne par un siége digne d'illustrer son nom.

Il traversa donc l'Aunis et gagna la Sèvre, [2] pour investir le château de Marans, où Voisin de la Popelinière était enfermé avec deux cents hommes de pied et quarante arquebusiers à cheval. Cette garnison, faible de nombre, mais forte du courage et de l'habileté de son chef, avait soutenu, tout l'hiver,

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 504 à 508.
[2] 6 mai 1577.

1577. dans une mauvaise place, les attaques réitérées des catholiques de Fontenay et de Niort.

Lorsque Condé vit l'armée royale arrivée à Saint-Jean-de-Liversay, il envoya au secours de Marans le capitaine Valzergue, sieur de Séré, avec vingt gentilshommes et deux cents arquebusiers. La Popelinière, enhardi par l'arrivée de ce renfort, se prépara à bien recevoir l'ennemi. Il fit entrer des vivres et des munitions dans la place, fortifia le bourg de Marans, profitant habilement de la disposition des lieux, coupés de ruisseaux et entourés de marais, et fit même réparer les murs du château, ruinés en plusieurs endroits. Décidé à défendre son poste jusqu'à la mort, il fit jurer à ses lieutenans et soldats de périr tous plutôt que de consentir à rendre la place.

Le comte du Lude et Des-Roches-Bariteau, qui commandaient l'avant-garde catholique, s'étant emparés des gués de Véluire et de Langon, frayèrent le chemin au gros de l'armée qui les suivait de près. La Bastille, la Brune et les autres petits forts environnans tombèrent successivement au pouvoir des papistes. Alors le duc de Mayenne, concentrant ses forces, s'apprêta à investir le château de Marans. Mais déjà ses rapides succès avaient frappé de terreur les gens de la Popelinière. Oubliant le serment qu'ils venaient de prêter entre les mains de leur chef, officiers et soldats évacuèrent la place sans même attendre l'ennemi. La Popelinière s'épuisa en efforts inutiles pour les retenir, employant tour-à-tour les promesses et

les menaces. Ne pouvant rien obtenir d'eux, force lui fut de les suivre pour ne pas demeurer seul dans le château. Les bourgeois de Marans, plus courageux, défendirent vaillamment leurs foyers; mais ils ne firent qu'une résistance inutile. Mayenne ayant pris possession de la place, y mit une bonne garnison, sous le commandement de Jean de Châteaubriand, frère de Des-Roches-Bariteau.[1] 1577.

La perte de Marans affecta beaucoup les Rochelais, qui tiraient de ce bourg tous leurs approvisionnemens. Ils refusèrent leurs portes aux officiers et soldats qui, par leur lâcheté, avaient livré une place aussi importante. Il n'y eut d'exception que pour la Popelinière. Mais ce capitaine parla en termes si peu mesurés de la peur qui s'était emparée de ses lieutenans, que Valzergue de Séré, l'un de ces derniers, l'appela en duel et lui porta un coup d'épée.

On apprit bientôt à la Rochelle qu'un armement considérable se faisait dans la Gironde. Le nouveau maire, Pierre Bobineau, homme de tête et de résolution, proposa, dans le conseil, d'équiper des vaisseaux à la hâte, afin de pouvoir opposer une flotte à l'escadre du roi. Le but de la cour, dit-il, est évidemment de s'emparer des îles, d'occuper les rades, et par suite de bloquer la Rochelle par mer, pendant que le duc de Mayenne, avec toutes ses forces, viendra l'investir par terre. Cette proposition ayant été

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 11.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 509.—La Popelinière, *Hist. de France*, f° 369.

1577. accueillie, on leva une forte contribution sur la ville et la banlieue, et l'on travailla d'abord avec beaucoup d'ardeur à l'armement des vaisseaux. Dès qu'une partie de la flotte fut en état de prendre la mer, on y fit embarquer, par forme de punition, les soldats de la garnison de Marans, et on en donna le commandement à Georges Clermont-d'Amboise. [1]

Maître de l'île de Marans, le duc de Mayenne rallia ses compagnies dispersées et marcha toute la nuit vers la Rochelle, précédé de deux pièces de canon. Il arriva, à l'heure de Diane, devant une maison appelée le *Treuil-aux-Filles*, près du village de la Fond. Dans cette maison s'étaient retranchés une trentaine de soldats huguenots qui, pensant n'avoir affaire qu'à de la cavalerie courante, firent une décharge de mousqueterie sur les papistes et tuèrent quelques officiers. Mais entendant résonner le canon, ils n'attendirent pas la seconde sommation pour capituler, et obtinrent de se retirer avec armes et bagages. Comme ils sortaient de la maison, quelques gentilshommes, parens ou amis des officiers qui avaient été tués, se jetèrent sur eux et en massacrèrent dix-huit. Les autres allaient subir le même sort, lorsque Strozzi accourut et leur sauva la vie, non sans peine.

Pendant que le duc de Mayenne attaquait le Treuil-aux-Filles, un corps de volontaires rochelais sortit du village de la Fond, où plusieurs détachemens

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 11.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 510.— La Popelinière, f° 369 et 371.

d'infanterie étaient retranchés, et s'avançant, à la fa- 1577.
veur des haies et des fossés, déboucha brusquement tout près d'un gros de cavalerie papiste, placé à quelque distance de la maison pour en protéger l'attaque. Déjà les Rochelais, ayant pris l'avantage du terrain, s'apprêtaient à fondre sur ce poste, lorsque le sieur de Lussan accourut avec cent mousquetaires et quatre cents arquebusiers de son régiment, et tomba sur les huguenots, pour les déloger de leur position. Il fut bientôt secondé par Sérillac, qui, à la tête de trois cents piques et de six cents mousquets, vint prendre les Rochelais en flanc. Ceux-ci allaient lâcher pied, lorsqu'à leur tour ils furent renforcés par Boisseau et la Popelinière, qui, embusqués à cent cinquante pas du village de la Fond, derrière une barricade élevée au bord d'un chemin creux, vinrent soutenir leurs gens avec quatre-vingts arquebusiers. Cette escarmouche, qui dura environ deux heures, fit que les catholiques qui attaquaient le Treuil-aux-Filles, craignant d'avoir bientôt sur les bras toutes les forces des Rochelais, qu'ils supposaient considérables, reçurent à composition, comme on l'a dit, les soldats qui s'y étaient retranchés.

Les capitaines Clermont, Saint-Gelais et Valzergue de Séré, qui occupaient le village de la Fond avec chacun quinze ou vingt gentilshommes, se montrant par trois issues différentes, arrêtèrent seuls les papistes qui, n'imaginant pas que ce village fût aussi faiblement gardé, n'osèrent s'y engager.

1577. Cependant la plus grande confusion régnait dans la Rochelle. Une foule de gentilshommes des seigneuries environnantes s'étaient jetés dans cette ville à l'approche de l'armée royale. Ils inspiraient une telle défiance aux Rochelais, que ceux-ci n'osaient sortir pour combattre l'ennemi, de peur qu'ils ne fermâssent après eux les portes de la ville : de leur côté, les étrangers refusaient de marcher, craignant que les Rochelais ne voulussent plus les recevoir au retour.

Après avoir deux fois pris la résolution d'attaquer le village de la Fond, pour tourner ensuite ses armes contre la Rochelle, le duc de Mayenne renonça définitivement à assiéger cette place, soit qu'il fût rebuté par les difficultés de l'entreprise ou arrêté par les conférences qui se tenaient à Bergerac pour la paix.

Mais avant de faire sonner la retraite, le jeune prince voulut, selon les idées chevaleresques du temps, se donner le plaisir de rompre une lance *en l'honneur de sa dame*. Il envoya un trompette, tant de sa part que de celle de quelques officiers de son armée, défier au combat singulier un pareil nombre de gentilshommes protestans. Le cartel fut accepté, mais à condition que, pour rendre la partie égale, le prince dépouillerait sa haute qualité. Il allait y consentir, lorsque ses capitaines s'y opposèrent fortement, et le combat n'eut pas lieu.

Ce fait, emprunté à d'Aubigné, est rapporté différemment par de Thou. « Le duc de Mayenne, dit cet annaliste, eut la témérité d'envoyer défier le prince

de Condé à un combat singulier, et, à son exemple, 1577.
plusieurs officiers de ses troupes firent aussi proposer à ceux du parti du prince de faire le coup de lance en l'honneur des dames. Le prince regarda ce défi comme une insulte. Le duc était son ennemi personnel, et il choisissait, pour lui faire cette propositon, un temps suspect, où ses amis l'avertissaient de toutes parts de se défier plus que jamais des piéges qu'on lui tendait. Aussi renvoya-t-il sur-le-champ le trompette du duc, avec ordre de dire à son maître qu'il lui était bien aisé de l'insulter tandis qu'il se voyait à la tête des armées du roi ; mais que le sort des armes était journalier ; que ces sortes de combats ne se donnaient jamais qu'entre égaux, et qu'il devait se souvenir de la distance que la naissance avait mise entre eux. »

Ayant ainsi porté la terreur de ses armes jusque sous les murs de la Rochelle, le duc de Mayenne fit sonner la retraite et se replia sur le bourg de Nuaillé, d'où il partit le 12 mai pour entrer en Poitou. [1]

A peine délivrée d'un danger, la Rochelle fut menacée par un autre. Ainsi que l'avait prévu Pierre Bobineau, l'armement qui se faisait dans la Gironde était destiné à croiser dans les rades de l'Aunis. Mais soit que l'escadre royale n'eût pas ordre d'agir de concert avec l'armée de terre, comme on l'avait craint d'abord, ou qu'en évacuant aussi brusquement

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. 11.—De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 510.

1577. le pays d'Aunis, le duc de Mayenne eût dérangé les combinaisons de la Ligue, l'armée navale ne s'approcha de la Rochelle que le lendemain du jour où l'armée de terre s'en éloigna.

Le 13 mai au matin, douze vaisseaux de guerre, quatre pataches et deux galères, commandés par Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac, parurent dans le pertuis d'Antioche. Déjà le prince de Condé avait eu avis que Lansac devait partir le 12 de Bordeaux, avec seize vaisseaux escortant soixante navires marchands; qu'après avoir mis ce convoi hors d'insulte, il devait se replier sur les îles de Ré et d'Oleron, s'emparer des rades, embarquer les troupes du comte du Lude, et, après s'être rendu maître des îles et de Brouage, venir bloquer le port de la Rochelle. Mais la retraite du duc de Mayenne et l'espoir d'une paix prochaine, dont le roi de Navarre tenait, disait-on, la conclusion *dans sa manche*, avaient rendu une telle confiance aux Rochelais, qu'ils se riaient des alarmes du prince et se mettaient peu en peine de continuer l'armement de la flotte auquel ils s'étaient d'abord employés avec tant d'ardeur.

L'apparition de l'escadre royale vint les arracher à cette imprudente sécurité. Une noble émulation s'empara soudain de tous les ordres de la commune. On courut aux armes; on se porta en foule au port pour s'embarquer. Clermont-d'Amboise, sans attendre que sa flotte fût au complet, mit à la voile le soir même, avec six vaisseaux de guerre et douze moindres navi-

res, et s'avança, jusqu'à Chef-de-Baye, à la rencontre 1577.
de l'ennemi. On se canonna jusqu'à la nuit. Lansac ne sut pas profiter de son avantage. Au lieu de fondre sur un ennemi inférieur en forces, il se contenta de lâcher de loin quelques bordées, puis alla mouiller à une demi-lieue plus loin, comme pour donner aux gros vaisseaux rochelais le temps de sortir du port.

Le prince de Condé et le maire Pierre Bobineau employèrent toute la nuit à embarquer de l'artillerie et des munitions. Le lendemain, [1] au lever du soleil, quatorze vaisseaux bien armés se déployèrent en rade de Chef-de-Baye, montés par seize cents soldats d'élite et cent gentilshommes.

A cette vue, Lansac détacha une partie de son escadre pour amuser l'ennemi, et, se repliant, avec le reste, sur l'île de Ré, vint mouiller en face de Saint-Martin. Là, il attendit tout le jour quelques pataches qui devaient lui amener des troupes de la côte du Bas-Poitou, pour tenter une descente dans l'île. Ce renfort n'arrivant point, il envoya, le lendemain au matin, sommer la garnison du fort de se rendre. Cette garnison venait d'être renforcée des compagnies de Chartres et de Navarre, commandées par Jean de Dreux, sieur de Morinville. Elle répondit aux sommations de Lansac par de nombreuses décharges d'artillerie. Alors l'amiral catholique fit lever les ancres, et, longeant le rivage de l'île, alla mouiller

[1] 14 mai 1577.

1577. à la pointe de Sablanceaux, en face du petit fort bâti par le baron de la Garde. Trouvant cette partie de la côte plus favorable à la descente, il détacha plusieurs chaloupes pour tenter l'abordage ; mais elles furent repoussées avec perte par le canon du fort.

Cependant les vaisseaux rochelais se tenaient à l'ancre en rade de Chef-de-Baye, attendant que l'ennemi vint leur présenter le combat. Mais celui-ci, évitant une rencontre qu'il semblait craindre, se bornait à couvrir l'entreprise de Lansac sur l'île de Ré. Jugeant que cet amiral ne cherchait qu'à *temporiser* jusqu'à l'arrivée du renfort qu'il attendait, Clermont-d'Amboise fit lever les ancres pour fondre sur l'ennemi. Dans ce moment, Lansac, qui avait fait d'inutiles efforts pour prendre terre à l'île de Ré, rejoignit sa division. Alors les deux armées se trouvèrent en présence. Mais on ne fit, le reste du jour, que se canonner de loin, et, à l'approche de la nuit, les deux flottes jetèrent l'ancre à un quart de lieue l'une de l'autre.

Le jour suivant, [1] au lever du soleil, les catholiques appareillèrent, et, gagnant le pertuis d'Antioche, cinglèrent vers la côte de Gascogne. Les Rochelais, dont les vaisseaux étaient appesantis, pour la plupart, par leurs cargaisons de sel, dont on n'avait pas eu le temps de les décharger, poursuivirent sans succès les fuyards jusqu'en vue de la vieille

[1] 16 mai 1577.

tour de Cordouan, [1] à l'embouchure de la Gironde. [2] 1577.

La retraite de Lansac, bien qu'elle eût gravement compromis la réputation de cet amiral, et relevé le courage des huguenots, ne rassura pas entièrement les Rochelais. L'apparition de la flotte royale dans les rades de l'Aunis confirmait, en partie, les avis qu'avait reçus le prince de Condé relativement aux desseins de la Ligue sur la Rochelle et les îles. Bientôt on fut informé que le duc de Mayenne, dont l'armée s'était renforcée dans le Poitou, s'apprêtait à rentrer en Saintonge et devait s'entendre avec Lansac pour attaquer en même temps Brouage par terre et par mer.

Condé se transporta aussitôt dans cette ville, afin de l'approvisionner et de pourvoir à sa défense. Il la trouva en proie à la plus grande agitation. Le comte de Montgomméry se faisait haïr des bourgeois par la dépravation de ses mœurs et la violence de son caractère. Il avait dissipé la solde des troupes et pressurait les habitans pour alimenter ses folles profusions. Le capitaine de Lorges, son frère, pillait, de son côté, les îles de Marennes. Craignant un soulévement auquel n'étaient que trop disposés les hommes de ces con-

[1] L'ancienne tour de Cordouan tombait alors en ruines. Elle fut remplacée par le beau phare du même nom qui existe aujourd'hui, et dont les fondemens furent jetés, sept ans plus tard (1584), sur le modèle de celui d'Alexandrie, par l'ingénieur Louis de Foix. (*Voy.* de Thou, tom. IX, p. 203.)

[2] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 16. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 511. — La Popelinière, f° 311.

1577. trées, depuis son étrange conduite envers le baron de Mirambeau, leur seigneur, le prince écouta favorablement les doléances de la bourgeoisie, et déposa Montgomméry, qu'il remplaça par Manducage, son lieutenant, gentilhomme picard, plus agréable aux habitans.

Ces divisions avaient tellement absorbé les esprits, que nul ne s'était occupé de pourvoir à la sûreté commune. La place était démunie de tout, et le pays ruiné par les rapines des compagnies de Lorges. Condé suppléa, autant que possible, à la négligence de Montgomméry, en faisant venir de la Rochelle des vivres et des munitions. Ayant tout disposé pour mettre la place en état de défense, il exhorta les bourgeois à seconder les efforts de la garnison, et retourna à la Rochelle. [1]

Avant son départ de Brouage, il avait détaché le capitaine Arnaud, avec un vaisseau et trois pataches, pour aller reconnaître la flotte ennemie. Ce capitaine, étant entré dans la Gironde, fut attaqué par quatre navires auxquels il échappa, non sans peine, à l'exception d'une de ses pataches, qui fut livrée par un Basque qui la commandait. Arnaud vint ensuite mouiller en vue de Royan, à l'embouchure de la Gironde. Ce château, appartenant à la maison de la Trimouille, était occupé, pour le prince de Condé,

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 16. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 513 et suiv. — De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr.*, etc., an 1577.

par Compet, baron de Saujon. Arnaud prit terre 1577.
sous les murs de cette place avec une partie de ses gens, au moment où le duc de Mayenne, dont l'armée était déjà entrée en Saintonge, venait, accompagné de Puygaillard, en reconnaître les approches. Le général catholique s'apprêtant à descendre en Aunis, aurait bien voulu ne pas laisser derrière lui le château de Royan, seule place dont il ne fût pas en possession dans la Haute-Saintonge. Mais les murs en étaient forts, et Saujon faisait bonne garde. Après une légère escarmouche, qui se passa sous les yeux du capitaine Arnaud, Mayenne recula devant les difficultés de l'entreprise.[1]

Arnaud revint bientôt à la Rochelle rendre compte au prince de Condé de la position où il avait trouvé les forces de terre et de mer des catholiques, et lui annoncer leur prochaine descente en Aunis. N'espérant aucun succès sur le continent, où toutes leurs positions étaient occupées par les garnisons de Mayenne, les Rochelais résolurent de concentrer leurs efforts sur l'Océan. On fut d'avis de mettre en mer une flotte de quinze voiles qui, placée à l'embouchure de la Seudre, entre Brouage et Royan, serait à portée de ravitailler ces deux places en cas de besoin, et pourrait, à la faveur des *dangers* de la *Passe-aux-ânes* et du pertuis de Maumusson, empê-

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 16.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 514.

1577. cher les galères de la Gironde de se joindre à l'armée royale.

Pour subvenir aux frais de ce nouvel équipement, les bourgeois de la Rochelle furent d'abord imposés à trois mille livres et ceux des îles à quinze mille : puis cet impôt fut converti en un compromis par lequel la ville s'obligea à fournir sept vaisseaux tout armés et les îles cinq. La noblesse et quelques gentilshommes volontaires du pays environnant se chargèrent de l'équipement des trois autres vaisseaux. Mais ces dispositions furent faites avec si peu d'ensemble, et tellement retardées par la difficulté de composer les équipages, que cinq galères, venant de la côte du Bas-Poitou, traversèrent le pertuis Breton et passèrent entre l'île de Ré et la Rochelle avant qu'il y eût rien de prêt pour les arrêter. [1]

L'approche de l'escadre royale vint enfin stimuler l'indolence des Rochelais. Au bout de deux jours, la flotte fut en état de prendre la mer pour se rendre à sa destination. Mais il prit fantaisie au prince de Condé de monter, avec une partie de sa noblesse, sur le vaisseau qui portait son nom, et d'aller, suivi de onze navires et quelques pataches, *parader* en vue de Brouage, pour donner du cœur à la garnison de cette ville, vers laquelle il détacha Clermont-d'Amboise. Puis, renforcé de cinq autres navires, que cet amiral lui amena du port de Brouage, il regagna,

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 16.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 514.

avec cette flotte de dix-sept voiles, le pertuis d'Antioche, pour doubler la pointe septentrionale de l'île d'Oleron, et venir, comme on en était convenu, mouiller à l'embouchure de la Seudre. 1577.

Mais il fut tout-à-coup surpris par un calme-plat, suivi d'une demi-tourmente, qui faillit jeter ses vaisseaux sur les brisans de la Passe-aux-ânes. Tous les gentilshommes de la suite du prince, atteints du mal de mer et craignant d'être rencontrés par l'escadre royale, forcèrent les pilotes de relâcher à l'île d'Aix, pour échapper tout à la fois au danger d'une lutte inégale et à l'effet douloureux du tangage et du roulis.

On alla donc mouiller sous les forts de l'île d'Aix, où le prince et sa noblesse se firent mettre à terre. Pendant qu'ils se reposaient, sur ce rocher, des fatigues de la navigation, l'armée de Mayenne, ayant passé la Seudre à Saujon, arriva [1] sous les murs de Brouage. Ce général était accompagné de Nicolas de Lorraine, Charles de Lorraine, marquis d'Elbœuf, Jean d'Aumont, Jean d'Escars de la Vauguyon, Philippe Strozzi, Joachim de Dinteville, Jean Léomont de Puygaillard, François des Châtaigners, sieur de la Rochepausay, Guy de Daillon, comte du Lude, Philippe de Voluire, baron de Ruffec, Barbeziers, sieur de Chémeraut, et d'un grand nombre d'autres grands seigneurs et capitaines. [2]

[1] 22 juin 1577.

[2] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 16.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 514 à 516.

1577. Il n'était plus temps d'occuper le canal de la Seudre, dont tous les abords étaient déjà défendus par les avant-postes ennemis. Condé et ses gentilshommes retournèrent à la Rochelle, laissant Clermont-d'Amboise dans le pertuis d'Antioche, avec la flotte amplement pourvue de vivres et munitions.

Le prince trouva, à son arrivée, des dépêches du roi de Navarre et du duc de Montpensier, qui l'invitaient, ainsi que la commune de la Rochelle, à envoyer des députés en Gascogne, où de nouvelles conférences venaient de s'ouvrir pour la paix. Les députés partirent, peu de jours après, de la Rochelle; mais bien qu'on se montrât, de part et d'autre, fort désireux d'arriver à un accommodemement, la guerre n'en commença pas avec moins d'ardeur sous les murs de Brouage.

Cette ville n'était plus, comme au temps de Jacques de Pons, son fondateur, *une méchante bicoque* entourée d'ais de sapin et de mâts de vaisseaux revêtus de gazon. C'était une place de guerre, enceinte de fossés, flanquée de bastions et de parapets aussi solides que l'avait permis son assiette sur un terrain neuf et marécageux. Les maisonnettes de l'ancienne *Jacopolis*, les palissades de la Rivière-Puytaillé, avaient fait place à des habitations commodes, à de bonnes fortifications, et, bien que l'enceinte de la place, assise, comme on l'a dit, sur un emplacement formé de caillous et de sable provenant du délestage des navires, eût à peine cent vingt pas de diamètre, tant

la mer était lente à céder le terrain, l'accès ne lais- 1577.
sait pas d'en être difficile. En 1570, après la prise de Brouage par l'armée protestante, le baron de Mirambeau ayant été remis en possession de cette place, s'était appliqué à la mettre hors d'insulte. Sa situation favorable au commerce et l'affabilité du baron y avaient attiré un grand nombre d'habitans des îles. Mirambeau leur partagea le terrain pour y établir leurs demeures, et la ville acquit promptement une certaine importance. [1]

Ce ne fut pas sans peine que Brouage s'accrut ainsi au milieu des orages de la guerre. Mais le plus grand obstacle qui s'opposa à son développement, fut la jalousie des Rochelais. Aveuglés par un sentiment de rivalité mesquine, qui les faisait regarder d'un œil d'envie tout établissement de commerce formé dans le voisinage de leur port, ces ombrageux citoyens ne répondaient jamais, lorsqu'on leur parlait de fortifier Brouage, qu'en demandant la ruine de cette ville naissante. Vainement leur remontrait-on que l'emplacement de Brouage ne pouvait être rasé; qu'en moins de deux mois, et avec *un millier d'écus*, l'ennemi pourrait toujours s'établir sur cette presqu'île, couverte, d'un côté, par les bois d'Hiers, défendue, de l'autre, par l'Océan et par de profonds canaux; qu'en pourvoyant, au contraire, à l'approvisionnement de Brouage et en y entretenant

[1] De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 515.

1577. une forte garnison, la Rochelle trouverait toujours, dans une place aussi favorablement située, un boulevard formidable que l'ennemi n'emporterait jamais sans de grands sacrifices d'hommes et d'argent. Ces raisons ne pouvaient triompher de leur défiance, et il en fut de Brouage comme des îles de Ré et d'Oleron, comme des châteaux de Marans et de Rochefort, qui furent souvent emportés à la vue des Rochelais, faute d'avoir été suffisamment pourvus d'hommes et de munitions. [1]

Toutefois le prince de Condé et le vicomte de Rohan n'avaient pas laissé, avant l'arrivée du duc de Mayenne devant Brouage, de jeter dans cette place un renfort de douze cents arquebusiers et de quarante gentilshommes, commandés par Valzergue, sieur de Séré. Ce capitaine, peu de jours après son entrée dans la place, s'étant embarqué sur quelques chaloupes avec une partie de sa noblesse et soixante arquebusiers d'élite, alla prendre terre au-dessous du bourg de Saint-Just, où étaient logées les compagnies de Sansac et du chevalier de Batteresse. Il surprit cette troupe désarmée, en tua une partie et dispersa le reste. De là, s'avançant jusqu'à Saint-Agnant, il battit un autre poste royaliste, et emmena prisonniers trois commissaires de la cour, envoyés dans ces contrées pour confisquer et vendre au profit du trésor les biens des huguenots. [2]

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. 16.
[2] D'Aubigné, loc. cit.

Cependant le duc de Mayenne avait établi son quartier-général à la Guillotière, au-dessus du bourg d'Hiers. De ce point élevé, il pouvait projeter sa vue, d'un côté, sur le camp, de l'autre, sur la place assiégée, à laquelle conduisait une chaussée étroite, bordée de marais salans et couverte, en partie, par le bois d'Hiers. Ce bois, que les habitans de Brouage avaient conservé, par égard pour le baron de Mirambeau qui y tenait beaucoup, bien qu'il pût leur devenir fort nuisible, dérobait au duc de Mayenne une partie de son armée. Il le fit abattre et employa les troncs des arbres à construire des retranchemens, et les branches à fixer les terres sablonneuses pour en empêcher l'éboulement dans les tranchées. 1577.

Le jour même où l'armée royale arriva devant Brouage, ses avant-postes s'étant approchés de la contrescarpe, la garnison fit sur eux une sortie si brusque et si vigoureuse, qu'ils furent culbutés et refoulés jusqu'au bois d'Hiers. Les assiégés, en s'en retournant, construisirent, en dehors des murs, deux redoutes, l'une, à cent cinquante pas de la place, dans un moulin, où se logea un capitaine basque, nommé Jauri, l'autre, entre ce moulin et les remparts, pour soutenir la première. De leur côté, les assiégeans, en poussant leurs reconnaissances vers la ville, relevèrent un ancien fort, bâti autrefois par le comte de Coconasso. [1]

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 16. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 515.

1577. Pendant que Mayenne commençait à ouvrir la tranchée, le baron de Saujon, délivré de la présence de l'armée royale, sortit du port de Royan avec quelques barques chargées de vivres, et fit voile vers Brouage, où il entra sans difficulté. Là, il apprit des commissaires du roi, amenés de Saint-Agnant par Valzergue de Séré, que les compagnies de Philibert de la Guiche et de Jacques de Lévi, sieur de Quélus, étaient logées dans son bourg de Saujon. Sortant aussitôt de Brouage, sans être aperçu des papistes dont les lignes n'étaient pas encore formées, *il* se porta rapidement sur la Seudre avec deux cents arquebusiers et trente gendarmes.

Arrivé, sur le soir, près de Ribérou, qu'il trouva gardé par quatre compagnies de mousquetaires, il évita ce poste, et, traversant le canal à l'aide des intelligences qu'il avait dans le pays, peuplé de ses vassaux, entra dans Saujon au milieu de la nuit. Les deux compagnies royalistes dormaient profondément se reposant sur la vigilance du poste de Ribérou. Les huguenots pénétrèrent jusqu'au logis de Quélus et de la Guiche qu'ils firent prisonniers. Ils tuèrent Messelière, un de leurs lieutenans, au moment où il montait à cheval pour donner l'alarme, et se retirèrent aussitôt, craignant que la marée montante ne vînt à remplir le canal qu'ils devaient repasser, et ne leur coupât la retraite.

Mais au moment où ils atteignaient l'autre bord du canal, ils furent chargés tout-à-coup par les quatre

compagnies de Ribérou. Saujon, avec ses deux frères et cinquante hommes d'élite, soutint bravement le choc des papistes pendant que le reste de ses gens défilait en bon ordre. Tout en reculant, il essuya quatre charges successives en moins d'une lieue de chemin. A la dernière, qui fut donnée près du bois de Mornac, il fut blessé, un de ses frères tué et l'autre estropié pour le reste de ses jours. Mais il fut si bien secondé de ses gens, qu'il ne laissa ni morts ni blessés sur la route et n'abandonna point ses prisonniers. Dans cette habile retraite, quatre-vingts hommes furent tués du côté des papistes et onze du côté des huguenots. [1] 1577.

Dans le même temps, ceux de Saint-Jean-d'Angély s'efforçaient d'intercepter les communications de la cour avec l'armée. Leurs coureurs, détachés par pelotons, s'avançaient souvent jusqu'à Poitiers et Orléans. Henri III, voulant nettoyer les chemins, forma une compagnie de cent vingt gentilshommes et cinquante arquebusiers à cheval, dont il donna le commandement à Jacques de Harville, sieur de Palaiseau, un de ses favoris. Un grand nombre de marchands profitèrent du départ de cette troupe pour se rendre, sous sa protection, au camp devant Brouage.

Arrivé au bourg de Saint-Cybardeau, Palaiseau rencontra les volontaires de Saint-Jean-d'Angély, au nombre de cent quarante, tant gendarmes qu'arque-

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 517.

1577. busiers, commandés par le sieur de Pontlevin. Ayant donné sans précaution sur cette troupe aguerrie, il fut repoussé jusqu'au milieu du bourg, où il tomba, percé de coups, dans les bras de ses arquebusiers. Une trentaine de ces derniers, retranchés dans le cimetière, soutinrent quelques instans le choc de vingt-cinq gendarmes huguenots. Ce faible poste étant culbuté, tout le reste rendit les armes. Pontlevin rentra à Saint-Jean-d'Angély, chargé de butin et suivi d'un grand nombre de prisonniers. [1]

Cependant le duc de Mayenne avait *ouvert des tranchées* assez solides, bien que creusées dans le sable, et flanquées seulement de troncs d'arbres recouverts de gazon. Déjà ses lignes s'avançaient à deux cents pas du moulin où s'était enfermé le capitaine Jauri. Deux pièces de canon, braquées contre ce poste, ayant fait une large brèche à la faible muraille du moulin, six cents arquebusiers papistes, embusqués dans le voisinage, accoururent soudain pour s'en emparer, pensant faire une ample capture. Mais ils n'y trouvèrent que dix ou douze huguenots qui furent passés au fil de l'épée. Comme les autres s'enfuyaient vers la ville, ils furent poursuivis, jusqu'au bord du fossé, par les catholiques, qui les enveloppèrent, en tuèrent un grand nombre et refoulèrent violemment le reste dans les marais.

Durant ces escarmouches, Puygaillard travaillait

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, cap. 17. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 517.

jour et nuit à dresser l'artillerie. Le 3 juillet, une batterie de cinq pièces de canon fut pointée sur la place et commença à battre les parapets servant de courtine, dont les moins solides tombèrent d'abord sous le feu des boulets. [1] 1577.

L'armée navale, commandée par Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac, ayant achevé de s'équiper à l'embouchure de la Gironde, s'apprêtait à mettre sous voile pour venir bloquer le port de Brouage. Déjà depuis six jours, Clermont-d'Amboise croisait, avec la flotte rochelaise, devant cette ville, à dessein d'y jeter des secours d'hommes et de munitions. Mais l'approche en était défendue par l'artillerie de Mayenne. Craignant d'être surpris, dans cette position, par Lansac, dont les forces s'étaient accrues du régiment de Chémereau, et qui, ayant l'avantage du vent, pouvait, en occupant le pertuis d'Antioche, lui couper la retraite, l'amiral rochelais gagna l'île d'Aix, d'où il vint, à la marée suivante, mouiller en rade de la Palisse.

Cette retraite fut amèrement critiquée à la Rochelle, où l'on commençait à reconnaître la nécessité de secourir Brouage. Condé profita de l'inquiétude qui s'était emparée des esprits, pour demander que l'armée de mer fût renforcée. Ayant ordonné à Clermont-d'Amboise de venir mouiller à Chef-de-Baye, [2] il

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 516 et suiv.

[2] 7 juillet 1577.

1577. lui envoya quatre cents arquebusiers répartis sur quatre vaisseaux nouvellement arrivés d'Angleterre, et deux cents mousquetaires montés sur le vaisseau du capitaine Provençal.

Il fut, en outre, arrêté dans le conseil, d'après un plan proposé par la garnison de Brouage, qu'on jeterait sous les murs de cette place deux mille hommes d'élite bien armés, qui, de concert avec les assiégés, donneraient dans les tranchées où il n'y avait que ving-neuf enseignes des régimens des gardes et de Beauvais, affaiblis par les fièvres endémiques qui régnent dans ces contrées marécageuses à l'époque de la canicule, et qui commençaient à sévir dans le camp. Ce dessein, bien exécuté, pouvait entraîner la ruine de l'armée royale, dont la cavalerie, peu nombreuse, s'était arrêtée en deçà *des pas*, n'osant s'engager au milieu des marais.

Mais pendant qu'on préparait lentement cette expédition, l'escadre royale doubla l'île d'Oleron et parut, le 9 juillet au soir, dans le pertuis d'Antioche. Elle n'était composée que de dix-huit vaisseaux ronds, la violence du vent n'ayant pas permis aux galères de prendre la mer. La flotte rochelaise, plus nombreuse, avait une belle occasion, soit de tomber, pendant la nuit, sur les vaisseaux de Lansac, dont quelques-uns étaient mouillés tout près de Chef-de-Baye, soit de surprendre les galères lorsqu'elles se présenteraient seules pour joindre le gros de l'armée.

Mais une funeste division régnait parmi les hugue-

nots. D'un côté, les bourgeois rochelais, en haine de la noblesse à laquelle ils ne voulaient plus obéir, se mutinaient à la moindre occasion, et, pendant que les uns étaient amenés de force sur la flotte, les autres désertaient les vaisseaux pour regagner leurs foyers. D'un autre côté, les habitans des îles, regrettant le baron de Mirambeau, leur seigneur, toujours suspect au prince de Condé, servaient avec répugnance sous des chefs étrangers au pays, dont ils ne reconnaissaient pas l'autorité. A la faveur de ces dissensions, Lansac appareilla le lendemain [1] au lever du jour, et cinglant vers Brouage, alla jeter l'ancre en face de cette ville, hors de portée du canon des assiégés, mais toutefois à proximité de l'armée royale. [2] 1577.

Désespéré de voir une aussi faible armée passer impunément à la vue de son escadre, forte de vingt-quatre vaisseaux, quatre galiotes et six pataches, le prince de Condé fit précipitamment lever les ancres, bien que sa flotte fût, en grande partie, dégarnie de soldats, et ordonna à Clermont-d'Amboise de se mettre à la poursuite de Lansac. L'amiral calviniste se trouva bientôt en vue de l'escadre royale. Mais au moment d'engager le combat, son vice-amiral et ses deux plus forts vaisseaux s'échouèrent sur un banc de sable. L'un fut ouvert par la violence des vagues,

[1] 10 juillet 1577.

[2] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p 518.

1577. et l'on eut à peine le temps de sauver l'artillerie qu'il portait : les deux autres ne purent être remis à flot qu'à la marée du soir. La flotte se trouvait tellement resserrée dans les passes sablonneuses du détroit, dont Lansac avait occupé le seul mouillage, que les vaisseaux ne pouvant se développer en ordre de bataille, tout le fort du combat porta sur les premiers arrivés.

On se canonna toute la journée du lendemain, [1] sans aucun résultat. Le soir, Clermont-d'Amboise tint conseil avec ses officiers. On résolut de charger de pétards et de matières combustibles quatre barques qui, amarrées ensemble à quelque distance les unes des autres, seraient remorquées, pendant la nuit, par des chaloupes, jusqu'au plus près de l'armée ennemie, puis abandonnées au flot de la marée montante après qu'on y aurait mis le feu.

Ce stratagème, dont le but était d'incendier l'escadre royale, n'eut pas tout le succès qu'on s'en était promis. Un seul vaisseau catholique, nommé *la Scitie*, fut atteint par deux brûlots : mais il échappa à l'embrasement en coupant ses câbles et en se laissant porter, par le vent et la marée montante, dans le hâvre de Brouage, où il fut reçu à coups de canon. Les hommes qui le montaient ayant crié merci, le feu du rempart cessa soudain : mais pendant que les assiégés s'apprêtaient à venir recevoir le navire et l'équipage, l'officier qui commandait à bord s'aban-

[1] 11 juillet 1577.

donna au courant du canal qui l'emporta par delà la 1577.
ville. Les huguenots se voyant joués, sortirent en foule avec des torches pour mettre le feu au vaisseau qui leur échappait ; mais, construit à la manière des carraques du Levant, et tirant très-peu d'eau, quoique d'un fort tonnage, il glissa légèrement sur les bancs de vase, et remontant le canal vers Saint-Agnant, alla s'échouer à une grande distance de la ville. L'équipage en changea aussitôt la destination, et le flanquant de fortes palissades, s'y retrancha comme dans une redoute. Ce poste incommoda beaucoup les assiégés dans la suite, en interceptant tous les secours qu'ils tiraient de ce côté. [1]

Le même soir, de grands feux allumés sur la pointe méridionale de l'île d'Oleron, signalèrent aux huguenots l'approche des galères de Lansac. Clermont-d'Amboise détacha aussitôt à leur rencontre six vaisseaux et douze pataches, avec ordre principalement de les empêcher de joindre l'armée royale par le pertuis de Maumusson. Ce passage, presque inaccessible aux vaisseaux ronds, qui tiraient trop d'eau pour y pouvoir naviguer sans risquer de s'échouer sur les bancs de sable, ne présentait pas le même obstacle aux galères, dont les carènes plates glissaient sans danger sur les bas-fonds. On supposait qu'elles s'engageraient dans cette passe étroite et sablonneuse, bien que les remous et le choc des courans contraires

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17. — De Thou, trad. in-4° tom. VII, p. 518. — Addit. aux *Mém. de Castelnau*, t. III, p. 512.



1577. en rendissent le trajet périlleux, plutôt que de gagner, en doublant la pointe septentrionale de l'île d'Oleron, le pertuis d'Antioche, où elles eussent rencontré la flotte calviniste.

L'événement justifia cette prévision. Après avoir longé, avec un vent de nord-ouest, la côte occidentale de l'île d'Oleron, la division rochelaise arriva, au lever du jour, [1] à l'entrée du pertuis de Maumusson, au moment où les galères s'apprêtaient à en tenter le passage. Elles étaient au nombre de cinq, et commandées par le chevalier Fabien de Montluc, fils du maréchal de ce nom. N'osant, avec ses frêles navires, lutter contre les vaisseaux ronds des Rochelais, Montluc fit aussitôt scier de l'arrière et gagna la côte d'Arvert. Là, mâtant ses trinquets et déployant ses voiles latines, il appareilla en bordant le vent, et gagna le large à la vue des huguenots, qui ne purent le suivre, parceque la disposition de leur voilure ne leur permettait d'aller au vent qu'en louvoyant.

Jugeant, au bruit des canonnades qui résonnait du côté de Brouage, que les deux escadres avaient recommencé le combat, les Rochelais se hâtèrent de rejoindre Clermont-d'Amboise, laissant quatre vaisseaux à l'entrée du pertuis de Maumusson pour en défendre le passage aux galères. De son côté, Montluc, qui avait ordre de rallier l'armée à tout prix, voyant son dessein découvert, se résigna à gagner le pertuis d'Antioche. Mais, arrêté, entre l'île d'Aix et les

[1] 12 juillet 1577.

Saumonnars d'Oleron, par quatre vaisseaux calvinistes qui l'attendaient, il se replia sur Pierre-Menue et entra dans la Charente, où les vaisseaux Rochelais ne purent le suivre. Quelques pataches, détachées à sa poursuite, ayant été repoussées avec perte, les huguenots prirent le parti de mouiller à l'entrée du fleuve, espérant saisir les galères lorsqu'elles tenteraient de sortir : mais leur espoir fut trompé. 1577.

L'embouchure de la Charente, pendant la pleine mer, a près d'une demi-lieue d'ouverture, et les courans qui se précipitent à travers les bancs de vase dont elle est obstruée y ont pratiqué un grand nombre de canaux étroits et peu profonds dont plusieurs ne sont navigables que pendant la haute mer et seulement pour les bâtimens d'un faible tonnage. Montluc comprit l'avantage que lui offrait cette disposition des lieux. Profitant de la *maline* du 16 juillet, l'une des plus fortes marées de l'année, il appareilla une heure avant le lever du soleil, et sortit à force de rames de la Charente, hors de portée des vaisseaux rochelais qui étaient mouillés au large. Les galères étaient déjà loin, lorsque les huguenots s'aperçurent de leur fuite. Ils levèrent l'ancre aussitôt et les poursuivirent en leur lâchant plusieurs bordées ; mais, favorisées par leur vitesse, elles échappèrent aux boulets, et, trompant la vigilance de la flotte calviniste, allèrent se mêler aux vaisseaux de Lansac. [1]

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 519.

1577. Les échecs de Clermont-d'Amboise avaient soulevé contre lui l'animosité des Rochelais. On l'accusait hautement de lâcheté. Le peuple en prenait occasion pour se déchaîner contre la noblesse. Etourdi par les clameurs de la multitude, le prince de Condé, bien que l'escadre royale, renforcée par les galères de Montluc, fût supérieure à celle des huguenots, dépêcha le sieur de Montguyon, baron de Montendre, vers Clermont-d'Amboise, pour lui ordonner de livrer combat, quoi qu'il en pût arriver. Cet amiral prévoyait une défaite d'autant plus certaine, qu'aucun souffle de vent n'enflant ses voiles, il lui était impossible de manœuvrer, soit pour l'attaque, soit pour la défense.

N'écoutant que son désespoir, il se prépare au combat malgré l'avis contraire de ses officiers. A défaut de vent, il profite de la marée montante, et, s'abandonnant au flot qui le porte sous le feu de l'ennemi, il court ainsi au-devant d'un péril qu'il ne lui sera plus possible d'éviter si le sort des armes lui est contraire.

Le calme plat ne permettant pas aux vaisseaux ronds des catholiques de se mouvoir, les galères s'avancent à force de rames et enveloppent les deux plus forts vaisseaux rochelais, sur l'un desquels se trouve Clermont-d'Amboise. Ceux-ci font d'abord bonne contenance, ripostant par de nombreuses bordées au feu de l'ennemi. Mais, immobiles au milieu des galères qui, par de rapides manœuvres, évitent leurs coups en leur en portant qu'ils ne peuvent

éviter, ils sont bientôt désemparés par les décharges 1577.
multipliées de l'artillerie papiste. L'amiral a son tillac enfoncé, son château de poupe emporté, son pavillon abattu et tant d'hommes hors de combat, que ce qui lui reste d'équipage ne voit d'autre moyen d'échapper à la mort, que de se précipiter les uns à la mer, les autres dans les chaloupes pour gagner la terre. Les canonniers surtout sont saisis d'une telle frayeur, que Clermont-d'Amboise, resté sur le pont avec six gentilshommes, ne peut leur faire tirer un seul coup de canon.

L'autre vaisseau, nommé *la Florissante,* faisant l'office de vice-amiral, est jeté par les courans sur un banc de sable où les galères viennent le canonner presque à bout-portant. Mais de la seule batterie qui lui reste, il leur envoie une décharge si bien ajustée, qu'il les met en fuite, et que la galère capitane, en voulant scier de l'arrière, va s'échouer sur la grève, fort endommagée et faisant eau de toutes parts.

Ce faible succès sauva les deux vaisseaux qui, un moment plus tard, allaient tomber au pouvoir de l'ennemi avec Clermont-d'Amboise et l'élite de ses officiers : car les autres vaisseaux, enchaînés par le calme au milieu du détroit, demeuraient spectateurs du combat sans pouvoir prêter secours à leur amiral.[1]

Clermont-d'Amboise profita du reflux pour se retirer à une lieue de l'armée royale et faire porter

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 519.—La Popelinière, liv. 45, f° 378.

1577. ses blessés à la Rochelle. En voyant arriver ces malheureuses victimes d'une action qu'il avait provoquée par ses clameurs, le peuple, loin de modérer son irritation, s'emporta d'avantage contre Clermont-d'Amboise. On lui imputa sa défaite, bien qu'elle ne fût que le résultat prévu de la nécessité où on l'avait placé : et comme la multitude est naturellement disposée à rejeter sur les chefs les conséquences de ses propres fautes, les hommes qui criaient le plus contre l'amiral étaient ceux qui, les premiers, avaient abandonné la flotte.

Le lendemain de la bataille, Clermont d'Amboise se replia sur l'île d'Aix, d'où il revint mouiller à Chef-de-Baye par ordre du prince de Condé. Là, matelots et soldats qui, jusqu'alors, ne s'étaient dérobés qu'un à un des vaisseaux, désertèrent en masse et se retirèrent à la Rochelle.

Le prince dépêcha à Brouage le capitaine la Treille, qui pénétra à la nage dans la place et s'efforça de rassurer les assiégés, en leur faisant entendre que la retraite de Clermont-d'Amboise n'était point une défaite; qu'il avait eu à combattre le calme plat bien plus que l'ennemi, et qu'il reviendrait à leur secours au premier vent favorable. Manducage, commandant de la place, fit répondre au prince qu'il pouvait compter sur la garnison de Brouage, pourvu qu'il lui envoyât le secours promis. [1]

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17. — De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 520.

L'éloignement de la flotte rochelaise entraîna la perte de l'île d'Oleron. Les garnisons calvinistes, abandonnées au milieu d'une armée ennemie, se rendirent à Lansac dès les premières sommations qui leur furent faites. Le duc de Mayenne tira dès-lors ses principaux approvisionnemens de cette île, très-fertile en blé et en vin. 1577.

L'armée catholique fut renforcée, peu de jours après, par un corps de Suisses que Henri III expédia de Poitiers, où il s'était avancé pour hâter la conclusion de la paix. Ne voulant toutefois souscrire à aucun accommodement avant la soumission de Brouage, il ordonna au duc de Mayenne de pousser vivement le siége de cette place.

Délivré du voisinage des vaisseaux rochelais, le prince donna dès-lors un grand développement à ses opérations. Les postes qu'il avait placés près de Moëze ne suffisant pas pour défendre les passages des marais de ce côté, il fit élever, au-delà du canal de Brouage, presque en face de la ville, un fort dont il confia la garde au sieur d'Echillais qui lui donna son nom.

Avant que cette redoute ne fût achevée, les assiégés, comprenant combien elle leur apporterait de dommages, résolurent de la ruiner ou de s'en emparer. Ayant traversé le canal sur des chaloupes, [1] ils allèrent, munis d'échelles, attaquer Echillais, qui fut tué, avec une partie de ses gens, en défendant son

[1] 22 juillet 1577.

1577. poste. Mais le fort fut aussitôt repris par Chémereau, qui s'y logea avec bon nombre de soldats.[1]

Cependant Brouage était de plus en plus resserré par les lignes du duc de Mayenne, flanquées de plates-formes de distance en distance. Jusqu'alors les opérations du siége n'avaient guère consisté qu'en travaux de circonvallation. Mais dans la journée du 22 juillet l'artillerie royale commença à tonner contre le bastion du *Pas-du-Loup*, au midi de la place, près du rivage de la mer. Cet ouvrage, flanqué d'un fort retranchement, était ainsi nommé parce qu'avant la construction des nouvelles murailles, les loups s'introduisaient souvent de ce côté dans la ville. Le canon ouvrit dans ce bastion une large brèche ; mais l'assaut ayant été remis au lendemain, les assiégés la réparèrent pendant la nuit et la masquèrent au moyen d'une pallissade fort solide, bien que construite à la hâte.

Les deux jours suivans, le feu continua du même côté. Cinq cents coups de canon furent tirés contre le bastion. Après y avoir pratiqué une nouvelle ouverture, les assiégeans s'élancèrent sur la brèche pour s'en emparer, et parvinrent, en se mettant dans l'eau jusqu'à la ceinture, à se loger dans la palissade. Mais ils en furent aussitôt repoussés par Manducage qui, dans la mêlée, reçut à la cuisse une blessure

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 521.

grave qui le mit hors de combat, et dont il mourut 1577.
depuis à la Rochelle. [1]

Condé s'épuisait en sollicitations auprès du conseil de cette ville, pour obtenir qu'on fît passer du secours aux assiégés. Il réussit, non sans peine, à rassembler deux cents arquebusiers, qu'il fit partir sous la conduite des capitaines Rases, Villeneuve, Chardon et la Treille. Ce dernier, chargé du commandement, ayant passé la Charente près de Soubise, s'achemina, à travers les marais, conduisant à petites journées ses soldats, ralentis, dans leur marche, par les vivres et les munitions dont ils étaient chargés. Il n'avait pas voulu donner avis aux assiégés de son départ de la Rochelle, de peur que le messager ne fût arrêté et l'entreprise découverte par l'ennemi. Cette réserve lui devint funeste.

La garnison de Brouage ne l'attendant pas, n'avait fait aucune disposition pour le recevoir. Comme il s'approchait furtivement de la place, il fut aperçu et attaqué par la garnison du fort d'Echillais. Lorsque les assiégés, l'ayant reconnu, lui expédièrent des chaloupes pour passer le canal, il avait déjà perdu dans le combat plus de cinquante hommes tués ou pris, et la plus grande partie de ses munitions et de ses vivres. Les capitaines Rases et Chardon périrent dans la mêlée. Chémereau, commandant du fort d'Echillais, resta aussi sur la place avec quarante des

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17.—De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p, 522.—La Popelinière, liv. 45, f° 381.

1577. siens. Enfin les chaloupes amenèrent dans la ville la Treille, Villeneuve et les cent-cinquante hommes qui leur restaient, non sans de grandes difficultés, car la mer était basse et il y avait très-peu d'eau dans le canal. [1]

Pendant que le duc de Mayenne pressait de plus en plus Brouage, la flotte calviniste désarmait dans le port de la Rochelle. Le conseil de cette ville, qui semblait prendre à tâche de tout faire à contre-temps, ne voulait plus entretenir que quatre vaisseaux qui, en présence d'une escadre aussi puissante que celle de Lansac, ne pouvaient être d'aucun secours.

La *Florissante*, dont l'équipage avait conservé un reste d'énergie, sortit spontanément, à dessein de courir la mer et de harceler l'ennemi. Le *Prince-de-Condé*, déjà dépouillé de son artillerie et de ses apparaux, demeura ancré dans le golfe de la Rochelle. Lansac en ayant eu avis par deux de ses galères qui venaient, chaque jour, rôder en rade de Chef-de-Baye, se présenta, le 1er août, à l'entrée du golfe, où, à son approche, trois navires, à demi-désemparés, se jetèrent sur les vases pour lui échapper. Il commença par lancer, de loin, quelques boulets sur le *Prince-de-Condé*, gardé seulement par sept ou huit hommes. Voyant qu'on ne répondait pas à son feu, il détacha quelques barques qui d'abord s'efforcèrent d'entraîner le vaisseau au large. Mais il avait été

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17.— De Thou, trad. in-4°, tom VII, p. 521.—La Popelinière, liv. 45, f° 381.

percé à fleur d'eau par un boulet, et la mer se précipitait par cette ouverture dans le navire, dont la cale était déjà à moitié remplie. Les gens de Lansac voyant le vaisseau s'enfoncer graduellement, y mirent le feu après en avoir retiré le peu d'artillerie qui s'y trouvait, à l'exception de quatre canons qu'ils n'eurent pas le temps d'enlever et qu'on trouva, à mer basse, sur les vases ; mais l'action du feu les avait mis hors d'état de servir. 1577.

Dans le même temps, la *Florissante* ayant été surprise par un calme plat près de l'île de Ré, fut attaquée par trois galères, pendant qu'une grande partie de son équipage s'oubliait dans les tavernes de Saint-Martin. Le capitaine Normand de la Nouette, qui commandait les trois galères, ayant pris son temps, s'empara du vaisseau presque sans combat, et l'emmena avec quarante-six hommes qui s'étaient trouvés à bord. Les Rochelais purent voir le pavillon de leur plus fort vaisseau flotter aux vergues de leurs ennemis, qui passèrent triomphans devant le hâvre de la Rochelle, et rejoignirent, avec leur prise, l'armée de Lansac devant Brouage. [1]

Cependant le siége de cette place était poussé avec vigueur. Les lignes des assiégeans s'avançaient déjà jusqu'au Pas-du-Loup et au Bastion de la mer, dont le fossé, déjà fort étroit, était en partie comblé par les fascines que les catholiques y avaient jetées. Les

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17.— De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 522 et suiv.

1577. assiégés, serrés de près sur ces deux points, tirèrent, de l'un à l'autre, un retranchement : mais les papistes rendirent cet ouvrage inutile en élevant, sur la contrescarpe, en face du Bastion de la mer, un cavalier formé de tonneaux, de planches et de fagots. Ils y placèrent cinq canons, dont le feu, plongeant dans le ravelin qui défendait la porte de la ville du côté du port, foudroyait tout ce qui osait s'y présenter. Toutefois, ceux de dedans se maintinrent opiniâtrement dans leur retranchement, et faillirent même, au moyen d'une vigoureuse sortie, mettre le *feu au* cavalier. Mais le duc de Mayenne, devinant leur dessein, avait préparé, dans la tranchée, un corps d'arquebusiers qui repoussa les assiégés et fit avorter leur entreprise.

Ceux-ci voyaient avec désespoir leurs vivres et leurs munitions décroître de jour en jour. N'attendant plus de secours, ni du prince de Condé, ni de la flotte rochelaise qu'ils savaient entièrement désarmée, pressés, de tous côtés, par un ennemi formidable et se voyant à la veille ou de subir la loi du vainqueur ou de périr jusqu'au dernier sur la muraille, les chefs se réunirent en conseil au logis dc Manducage, commandant de la garnison.

Après plusieurs avis contraires, Valzergue de Séré, lieutenant de Manducage, prit la parole: « Je crois, dit-il, que de tous les vaillans hommes que j'ai vus en besogne en ce lieu, il n'y en a pas un qui n'aime mieux mourir à coups d'épée que de faim, et dans

les tranchées de l'ennemi qu'à un gibet. Les Rochelais, au même état où nous sommes, firent la grande sortie en laquelle, après avoir détruit grand nombre de leurs ennemis, ils mirent telle peur au ventre du reste, qu'ils (les catholiques) furent bien-aises d'achever la besogne par une glorieuse (pour les Rochelais) capitulation. Ceux qui firent oette sortie et qui en burent le premier péril sont en cette compagnie : ils ne seront pas plus lâches à ce besoin, et Dieu nous favorisera. » 1577.

Ces paroles, prononcées avec une contenance assurée et l'accent d'une profonde conviction, rallièrent les esprits. Tous les capitaines accueillirent avec transport une proposition aussi courageuse. Le prudent Manducage, bien qu'il n'approuvât pas un dessein qui lui semblait téméraire, n'osa s'opposer à la résolution de ses officiers. Il s'efforça seulement de soustraire Valzergue de Séré à une mort certaine, en désignant, pour conduire l'entreprise, Philippe de la Fin, sieur de Saligny, et Beauvais la Nocle ; mais l'impétueux Séré réclama hautement l'honneur de commander la sortie, et ce commandement lui fut déféré par acclamation.

Il fut décidé que ce capitaine, avec un corps d'élite, sortirait par la porte du ravelin et donnerait dans les tranchées, pendant que son sergent-major, à la tête d'une autre colonne, irait mettre le feu au cavalier et enclouer le canon qui le défendait. On choisit, pour l'expédition, les hommes les plus

1577. déterminés parmi la noblesse et les habitans des îles, et on leur distribua des chemises blanches qu'ils devaient mettre pardessus leurs armes pour tromper d'abord les yeux de l'ennemi.

Tout étant disposé, et les pseaumes récités, dans le ravelin, par un ministre, Séré, après avoir fait abattre quelques gabions qui ferment l'entrée de cet ouvrage, sort brusquement à la tête de trente cuirasses et de cent vingt arquebusiers, et tombe sur les compagnies des Gardes qui sont culbutées en s'efforçant de lui barrer le passage. Puis il donne, l'arme au poing, dans les tranchées, où tout ce qui veut résister est renversé ou mis en fuite : une grande partie se sauve jusqu'au bourg d'Hiers.

Mais tandis que le capitaine huguenot, emporté par son ardeur, laisse ses gens loin derrière lui et s'engage seul dans les lignes ennemies, les fuyards, dispersés dans les marais, se rallient à la voix de Puygaillard qui, à la tête des Suisses, marche sur la tranchée. Il y entre au moment où Séré retourne vers la ville avec une poignée des siens qui sont parvenus à le joindre.

A peine convalescent d'une longue maladie et encore tout haletant de sa course, ce capitaine est assailli, d'un côté, par les Suisses de Puygaillard qui le poursuivent, de l'autre, par un gros de papistes qui, franchissant la tranchée, se jettent entre la ville et lui. Le désespoir redouble son courage; il se précipite, la dague au poing, à travers les rangs

ennemis, et tombe percé de plusieurs coups. Au 1577 moment de rendre le dernier soupir, il tire son gantelet ensanglanté, et le remettant à un soldat : « Porte-le à ma sœur, murmure-t-il d'une voix éteinte, et dis-lui que je meurs comme il convient à un Séré, en priant Dieu et en pensant à elle. » Elle reçut ce présent, ajoute d'Aubigné, comme damoiselle de courage, et le garda entre ses plus précieux joyaux.

Le sergent-major de Séré n'avait pas fait comme son capitaine. Ayant donné mollement sur la tranchée de droite, il avait été violemment refoulé vers la ville, sans avoir pu mettre le feu au cavalier ni enclouer le canon de l'ennemi. Nombre de gentilshommes protestans périrent dans cette journée, entre autres Frédéric d'Angest, sieur d'Argentlieu, les seigneurs de Beaulieu et de Combles, la Gorce, la Pille et Jean Simon, ces trois derniers de Marennes, et fort considérés de ceux de leur religion.

Cet échec, et surtout la mort de Séré, achevèrent de décourager la garnison de Brouage. Les assiégeans, qui avaient perdu cent soixante hommes dans la mêlée, se vengèrent bientôt de cette perte. Ayant placé de l'artillerie dans le fort d'Echillais et sur la rive droite du hâvre, ils mirent en pièces, à coups de canon, quelques navires que les assiégés avaient fait remonter jusqu'au haut du canal pour masquer la *Scitie*, ce vaisseau catholique que son équipage avait converti en fort. Une des batteries, braquée

1577. sur ce côté de la ville, ouvrit la courtine et eût ruiné toutes les maisons voisines du port, sans un épaulement que les assiégés se hatèrent d'élever sur la contrescarpe.[1]

Ceux-ci ayant élu Beauvais la Nocle, en remplacement de Valzergue de Séré, comme lieutenant de Manducage que sa blessure retenait au lit, s'abandonnèrent dès-lors sans réserve à l'amertume de leur position. Le conseil écrivit en termes fort durs au prince de Condé, et lui signifia que si, dans deux jours, la garnison de Brouage n'était pas secourue, elle ouvrirait ses portes. Les capitaines et soldats écrivirent aussi aux parens et amis qu'ils avaient à la Rochelle : ils se plaignirent d'être abandonnés à la colère d'un ennemi implacable, et annoncèrent aux Rochelais que bientôt trois cents veuves et orphelins viendraient leur reprocher la mort de leurs époux et de leurs pères. Ces dépêches, enfermées dans une petite boîte enduite de goudron, furent confiées à un jeune marin qui se chargea de les porter à la Rochelle en traversant cinq lieues de mer à la nage.

Ce fut alors que les Rochelais regrettèrent vivement d'avoir si peu fait pour cette place, dont ils reconnurent enfin que le sort était inséparable du leur. Ils s'efforcèrent, mais trop tard, de réparer le

[1] D'Aubigné, tom. II, liv. III, chap. 17.— De Thou, trad. in-4°, tom. VII, p. 523 et suiv. — La Popelinière, liv. 45, f° 381. — *Mém. de la Tour-d'Auvergne, vic. de Turenne*, ap. Petitot, Coll., tom. XXXV, p. 161.

mal qu'avait fait leur coupable indifférence. Quatorze 1577.
barques chargées de vivres et de munitions sortirent du port de la Rochelle et allèrent s'abriter derrière l'île d'Aix, pour gagner le hâvre de Brouage à la faveur de la nuit. L'entrée de ce convoi dans la place assiégée semblait d'autant plus facile, que, le jour même, Lansac appareilla, jugeant désormais inutile sa présence devant Brouage.

Pendant que les chaloupes rochelaises gagnaient la pointe septentrionale de l'île d'Oleron pour éviter la flotte royale qui, venant de Brouage, se dirigeait sur l'île d'Aix, Condé fit équiper à la hâte deux vaisseaux pour donner, pendant la nuit, sur les derrières de cette escadre. Mais un calme survint tout-à-coup qui arrêta les deux vaisseaux dans la rade des Basques. Lansac les ayant aperçus, détacha aussitôt ses galères pour leur courir sus. Mais, instruits par l'échec que, dans une position semblable, Clermont-d'Amboise avait essuyé devant Brouage, les Rochelais quittèrent leurs vaisseaux, et se jetant dans des pataches, s'avancèrent, à force de rames, à la rencontre de l'ennemi. Ils couvrirent ainsi leurs deux vaisseaux qui, remorqués par quelques barques, arrivèrent sains et saufs en rade de Chef-de-Baye.

Pendant que les galères, enveloppées par les pataches rochelaises, étaient menées battant à travers le pertuis d'Antioche, sous les yeux de Lansac, qui, enchaîné par le calme, ne pouvait leur prêter secours, le convoi de vivres, ayant évité la rencontre de

1577. l'armée royale, s'avançait vers Brouage. Mais Lansac, avant de mettre à la voile, avait eu soin de barrer le hâvre de cette ville, en construisant à l'entrée une estacade de mâts et de vergues liés ensemble avec des câbles et des chaînes.

Arrêté par cet obstacle imprévu, qu'il s'efforça inutilement de surmonter, le convoi fut contraint de s'en retourner, au grand désespoir des assiégés qui avaient repris courage à sa vue. Il serait impossible de peindre la douleur et la consternation de cette multitude affamée en voyant s'éloigner le secours qu'elle avait si impatiemment attendu. Le nombre des malades allait croissant de jour en jour. Manducage, dont la blessure empirait, avait inutilement fait solliciter auprès du duc de Mayenne la permission de se faire transporter à la Rochelle. Manquant de munitions et de vivres, se voyant à la veille d'être forcés dans leurs murs en ruine, les assiégés allaient, pour dernière ressource, implorer la clémence d'un ennemi irrité, lorsqu'à leur grand étonnement, le duc leur envoya demander une entrevue.

Ce prince venait d'être informé que Henri III, las d'attendre à Poitiers la capitulation de Brouage, avait résolu d'envoyer *Monsieur*, duc d'Anjou, avec des troupes, pour hâter la soumission de cette ville. Craignant qu'un autre ne vînt lui ravir le fruit de ses travaux, ignorant l'extrémité où les assiégés étaient réduits, et pensant qu'un nouvel assaut ne ferait que compromettre inutilement la vie de ses

soldats, il se décida à tenter la voie des négociations. 1577.

Les capitaines Laurent de Magny, sieur de Maninville, et Joachim Torterue, sieur de la Vallée, furent désignés par Manducage pour aller conférer, sous le bastion de Caillau, au bord du canal d'Hiers, avec Strozzi et Puygaillard, commissaires nommés par le prince. Strozzi, qui faisait l'office de lieutenant-général dans l'armée, persuadé que les assiégés, à quelque nécessité qu'ils fussent réduits, ne parleraient pas les premiers de capitulation, aborda cette matière et exhorta vivement Maninville, dont la mère avait été sa nourrice, à faire tous ses efforts auprès de Manducage pour le décider à accepter une composition qui pouvait encore être honorable. Maninville promit de ne rien épargner pour arriver à ce résultat, sans toutefois laisser soupçonner l'état de détresse où la garnison était tombée, et les quatre envoyés se séparèrent.

Dans une seconde entrevue on discuta longuement les articles de la capitulation. Elle fut enfin arrêtée le 16 août, et signée par Strozzi, Puygaillard, Lansac, et Antoine de Beauvais-Nangis, pour le duc de Mayenne, et par Artus de Parthenay, sieur de Quéray, Louis de Malembouche, sieur de la Moussière, Antoine de Beaucorps, sieur de Guillonville, Jean Majou, Maninville et la Vallée, pour les assiégés.

Elle portait que ceux-ci sortiraient le dimanche suivant à midi, avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées, et, de plus, avec un canon

1577. et une coulevrine que les assiégeans seraient tenus de faire conduire à la Rochelle dans le délai de huit jours ; que les habitans de la ville et des îles qui voudraient rester dans leurs foyers conserveraient la liberté de conscience et la jouissance de tous leurs biens meubles et immeubles, et que ceux qui jugeraient à propos de se retirer, soit par mer, soit par terre, seraient escortés jusqu'à leur destination, les premiers par Lansac, dont la flotte était restée à l'ancre devant l'île d'Aix, les autres par Strozzi et Puygaillard.

Des otages ayant été échangés pour assurer l'exécution de ce traité, Manducage obtint, avant d'évacuer la place, de soumettre la capitulation au prince de Condé qui, en sa qualité de lieutenant-général du roi de Navarre en Saintonge, devait assigner un lieu de retraite à la garnison. Quéray, Maninville et Majou furent dépêchés à la Rochelle, escortés par le papiste Philippe Thomassin.

Condé refusa [1] de ratifier le traité, et fut d'avis que, sans le rompre, on en différât l'exécution jusqu'à l'arrivée du roi de Navarre, qui venait, dit-il, à grandes journées avec un renfort considérable. Les députés ayant rapporté cette résolution à Brouage, elle y excita une désapprobation générale. On repoussa avec indignation un procédé qui, pour être avoué par la politique, n'en répugnait pas moins à l'hon-

[1] 17 août 1577.

neur. La parole était donnée, la ville devait être rendue. 1577.

Déjà, sur un bruit vague que le traité était rompu, Mayenne s'apprêtait à faire donner l'assaut, lorsque le dimanche 28 août, les assiégés sortirent en bon ordre de la place. Une partie se retira à Pons, le reste à la Rochelle. Les malades furent transportés dans cette dernière ville sur des pataches. Toutes les conditions du traité ayant été fidèlement remplies de part et d'autre, le duc de Mayenne fit son entrée dans la place. Il y établit comme gouverneur Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac, qui avait si puissamment contribué à sa soumission, et qui prétendait avoir quelques droits sur Brouage comme neveu du baron de Mirambeau. Après ces dispositions, le duc rassembla son armée et reprit le chemin de la Haute-Saintonge. [1]

Lorsque Manducage et ses compagnons d'armes entrèrent, escortés par Lansac, dans le port de la Rochelle, on y était fort occupé à armer des vaisseaux pour harceler le duc de Mayenne sur mer, en attendant l'arrivée du roi de Navarre. On ne croyait point à la reddition de Brouage, et l'apparition des défenseurs de cette ville excita une grande rumeur

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. 18.—De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 525 à 527.—Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 413.—La Popelinière, *Hist. de Fr.*, liv. 45, p 381.—De la Villegombelain, *Troubl. civ. de Fr. sous Charles IX, Henri III*, etc.—Anonyme, *Hist. des dern. troubl. de Fr.*, liv. I. Lyon, 1597, f° 10.

1577. parmi le peuple. On accabla d'invectives les débris de cette brave garnison, sans leur tenir compte du sang qu'ils avaient versé, des souffrances qu'ils avaient endurées, des efforts qu'ils avaient faits pour conserver la place. On leur reprocha avec amertume de s'être trop hâtés d'accepter les conditions qui leur étaient offertes, au moment où l'on se mettait en mesure de les secourir.

Le 17 août, après avoir congédié les députés de Brouage, le prince de Condé était parti de la Rochelle avec un corps de trois cents chevaux pour se rendre à Saint-Jean-d'Angély, et de là aller jusqu'à Pons au-devant du roi de Navarre. Ce prince, de son côté, ayant appris, à Montauban, l'extrémité où la garnison de Brouage était réduite, s'était avancé, avec François de la Noue et Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, jusqu'à Bergerac, où il avait rassemblé quatre cents chevaux et deux mille hommes de pied. De là il comptait se rendre à Pons, où Condé devait venir le joindre avec les forces de la Saintonge et du Poitou, pour marcher ensemble au secours de Brouage. Mais ayant eu avis, à Bergerac, de la reddition de cette ville, il rentra brusquement en Gascogne.

Le prince de Condé, qui ignorait encore la prise de Brouage, n'ayant pas trouvé le roi de Navarre à Pons, marchait toujours à sa rencontre. Comme il se disposait à passer la Charente près de Bassac, il fut arrêté, à son grand étonnement, par toute la cava-

lerie du duc de Mayenne qu'il croyait encore devant 1577.
Brouage. Forcé de reculer devant cette troupe victorieuse et supérieure en nombre, il se replia précipitamment sur Pons, où il se jeta avec le comte de la Rochefoucault, cent vingt chevaux et cinq cents hommes de pied, pour renforcer la faible garnison de cette place.

Le duc de Mayenne, en partant de Brouage, avait détaché en avant sa cavalerie, commandée par Puygaillard. Informé par Thomassin du départ de Condé pour la Haute-Saintonge, il se hâta d'aller rejoindre son avant-garde à Blanzac, d'où il vint aussitôt, avec toutes ses forces, investir le prince dans Pons. Comme il s'apprêtait à ouvrir la tranchée, six cents arquebusiers et vingt chevaux sortirent de la place et vinrent donner, à plusieurs reprises, sur la cavalerie royale.

Pendant ces charges réitérées, vingt-deux soldats calvinistes, ayant essayé de s'introduire dans la ville, furent arrêtés par les avant-postes de l'armée et contraints de se jeter dans une petite maison du faubourg où l'on vint les assiéger. Ils se défendirent, dans ce faible poste, avec tant d'opiniâtreté, qu'on fut obligé, pour les réduire, de mettre le feu à la maison. Menacés d'être dévorés par l'incendie, ils combattaient encore. Tant d'héroïsme émut de compassion les capitaines de l'armée, qui leur offrirent la vie. Mais ils repoussèrent toute composition, et occupèrent ainsi les assaillans pendant plus d'une heure. A travers les flammes des poutres et des planchers qui

1577. éclataient sous leurs pieds, on les vit plusieurs fois se presser la main en signe d'adieu, puis reprendre à tirer de leurs arquebuses et disparaître l'un après l'autre. Enfin les deux derniers, au moment de mourir, se pressèrent encore la main avec effusion, élevèrent leurs armes vers le ciel, comme pour le prendre à témoin du sacrifice qu'ils lui faisaient, et tombèrent dans le brasier.

Condé, voyant le duc de Mayenne décidé à faire le siége de la place, en sortit, pendant la nuit, avec le comte de la Rochefoucault et environ *quatre cents* chevaux, pour aller joindre le roi de Navarre à Bergerac. Ce prince, ayant appris l'arrivée de Mayenne devant Pons, avait résolu, bien que les conférences pour la paix fussent reprises, de se rendre avec des troupes à Montguyon, pour de là aller harceler l'armée royale. Mais la conclusion de la paix était si avancée, que Mayenne, après s'être rafraîchi aux bords de la Seugne, renonça à continuer le siége de Pons, et retira ses troupes de devant cette place. Le roi de Navarre et le prince de Condé, qui avaient déjà fait leur jonction à Montguyon, se séparèrent aussitôt, et René, vicomte e Rohan, fut chargé par Condé de ramener à Saint-Jean-d'Angély les forces du Poitou et de la Basse-Saintonge.

Sur ces entrefaites, Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac, que le duc de Mayenne avait laissé dans Brouage avec une bonne garnison, et qui avait conservé, dans le port de cette ville, une partie de ses

vaisseaux, se présenta devant l'île de Ré pour y tenter une descente. Mais ayant été repoussé par l'artillerie de Jean de Dreux, sieur de Morinville, qui commandait dans l'île pour le prince de Condé, il alla se venger sur quarante navires marchands d'Angleterre, dont il s'empara sous prétexte qu'ils naviguaient pour le compte des Rochelais. Il les emmena dans le port de Brouage, où il les fit servir à transporter le sel provenant de ses marais. La reine Elisabeth, fort courroucée d'un procédé si contraire aux priviléges de sa marine, fit aussitôt saisir tous les navires français qui se trouvaient dans ses ports. 1577.

Suspendues par une trève conclue à Bergerac le 17 septembre, entre les plénipotentiaires de Henri III et des princes, les hostilités furent enfin terminées par une paix générale qui fut signée, le 28, à Poitiers. L'édit qui fut donné à cette occasion restreignit les concessions exorbitantes de la *paix de Monsieur*, surtout en ce qui regardait l'exercice public de la religion réformée : il ne fut plus permis *par tout le royaume*, mais seulement dans une ville par bailliage ou sénéchaussée, outre les villes alors occupées par les huguenots, ainsi que dans les manoirs des seigneurs hauts-justiciers et tenant fief de haubert. Mais dans l'état presque désespéré où étaient tombées les affaires de l'union protestante, on n'avait pas le droit de se montrer exigeant.

En Saintonge, la Rochelle fut conservée par les

1578. confédérés comme place de sûreté, et le prince de Condé garda Saint-Jean-d'Angély, où il continua de faire sa résidence. L'édit de Poitiers, quelque peu favorable qu'il fût à la réforme, comparativement à celui de Châtenay, parut encore si avantageux aux Rochelais et au prince de Condé, que la nuit même où il fut reçu à la Rochelle et à Saint-Jean-d'Angély, le prince et les magistrats s'empressèrent de le faire publier, à la lueur des flambeaux, dans chacune de ces deux villes.[1]

1578.—Cette paix fit, à la vérité, cesser les hostilités, mais elle ne calma point l'effervescence des esprits. Toute l'année suivante se passa en récriminations plus ou moins passionnées, en réclamations contre les atteintes portées au nouvel édit, que la *Sainte-Ligue* ne se faisait pas faute de violer à chaque occasion, tout en déplorant les désastres de la guerre. Des deux côtés on énumérait avec amertume les pertes qu'on avait essuyées, on promenait un regard douloureux sur les remparts écroulés, les châteaux incendiés, les églises saccagées et pillées. Plusieurs même, dans la prévision d'un meilleur avenir, eurent soin de faire constater, avec toutes les formes légales, les ravages dont ils avaient été victimes,

[1] D'Aubigné, *Hist. univ.*, tom. II, liv. III, chap. 19 et 26.—De Thou, *Hist. univ.*, trad. in-4°, tom. VII, p. 527 à 531. —Davila, *Guerr. civ. de Fr.*, trad. in-f°, tom. I, p. 415.— Anonyme, *Hist. des dern. troubl. de Fr.*, liv. I. Lyon, 1597, f° 10. — *Mém. de la Tour-d'Auvergne, vic. de Turenne*, ap. Petitot, Coll., t. XXXV, p. 161.

se réservant d'en réclamer plus tard la réparation. 1578.

C'est dans ce but qu'un procès-verbal détaillé des *ruines et démolitions* du château de Benon, en Aunis, et de ses dépendances, fut dressé, le 4 mars, par le procureur fiscal de ce comté, à la requête de *très-haute et très-puissante dame Jeanne de Montmorency, veuve de Louis de la Trimouille, duc de Thouars, comte de Benon, de Guines et de Taillebourg, lieutenant-général du roi en ses pays de Poitou, Saintonge et la Rochelle*. Cette dame était alors pleine de rancune contre le parti huguenot et, en particulier, contre les Rochelais qui, pour se délivrer d'un voisinage incommode et dangereux, avaient pris le parti de ruiner sa vieille forteresse de Benon, dont la conservation leur était devenue plus onéreuse que profitable.

L'acte qui constate cette démolition n'est peut-être pas sans intérêt, en ce que c'est le dernier souvenir qui nous soit resté d'un monument historique qui a complétement disparu du sol qu'il occupait.

« En la présence de maître Nicolas Chaigneau, greffier, de Jean Poirel et Jean Gibouin, sergens dudit comté, nous sommes transporté au château de ce dit lieu de Benon, pour voir les ruines et démolitions dudit château, lequel avons trouvé entièrement ruiné, démoli et démantelé, tant au-dehors qu'au-dedans, et la plupart des murailles d'icelui sapées et rasées dès le pied; toutes les tours découvertes et la charpente d'icelles brûlée; ensemble tous les offices, portes, ponts et fenêtres aussi brû-

1578. lés et emportés, de façon que, pour cejourd'hui, ledit château est réduit en masure et totalement inhabitable.

» Sur laquelle ruine et démolition enquis lesdits Poirel, Gibouin et autres assistans, nous ont dit ladite démolition avoir été faite au commencement des dernières guerres par le commandement de messieurs de la Rochelle, lesquels déléguèrent un nommé Mazouer de Bourgneuf, lors portant les armes pour la religion prétendue réformée, par lequel et environ vingt-cinq ou trente soldats, qui étaient avec lui, ils virent faire lesdites ruines.

» Et dudit château nous sommes transporté à l'étang dudit Benon, lequel avons trouvé sans aucune eau, la chaussée d'icelui *estalluée* en plusieurs lieux, et mêmement au droit des bondes et deux bouts, rompue par le *mitan* (milieu), lesdites bondes toutes dégarnies, la maison dudit étang fort endommagée, dégarnie de portes et fenêtres. Et de là, nous sommes transporté au Port-Bertrand, étant des appartenances dudit comté, lequel Port-Bertrand monseigneur le comte est tenu d'entretenir en bon état, moyennant certain péage qu'il prétend sur les passans; où avons trouvé la maison tout entièrement ruinée et fondue, les bois et tuiles d'icelle emportés, les ponts *loubiés* et dégarnis de tous côtés, de façon que, les eaux levées, il n'est possible d'y passer, etc. [1] »

[1] Mss. archiv. du château de Benon, en Aunis, caisse *Le Port-Bertrand*.

La dernière guerre avait été si désastreuse pour les populations de la Saintonge et de l'Aunis, qu'elles se résignaient, plutôt que de recommencer la lutte, à payer de leurs libertés un repos dont elles avaient grand besoin pour réparer leurs pertes. Toutefois cette lassitude morale où elles étaient tombées inquiétait l'ombrageuse Catherine de Médicis, qui supposait toujours des complots là où la guerre n'éclatait pas ouvertement. Craignant qu'une sourde intrigue ne se machinât à l'ombre de cette apparente tranquillité, elle dépêcha le maréchal de Cossé à la Rochelle pour sonder les dispositions des habitans de cette ville ; mais le maréchal retourna bientôt à Paris, fort satisfait de la noblesse et de la bourgeoisie rochelaises. [1] 1578.

Le prince de Condé ne partageait pas les dispositions pacifiques des hommes qui l'entouraient. Vivant dans une continuelle défiance de la Sainte-Union, il s'éloignait peu de Saint-Jean-d'Angély, où il trouvait tout à la fois une retraite pendant la paix, un refuge pendant la guerre. Dans la prévision d'une prochaine rupture, il imagina, pour se procurer de l'argent et n'être pas pris au dépourvu, d'armer en course quelques navires et de les lancer sur les mers. Cette piraterie, au sein de la paix, était une infraction d'autant plus grave au dernier traité, que les Rochelais avaient supplié Henri III de s'armer de toute la rigueur de sa justice contre les corsaires qui exer-

[1] Mss. de Baudouin, ap. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. II, p. 48.

1579. çaient un odieux brigandage sur l'Océan et ruinaient le commerce de tous les ports d'Aquitaine. La conduite du prince souleva, à la Rochelle, une telle animadversion, que le consistoire crut devoir lui adresser, à ce sujet, de sévères remontrances, et le priva même, pendant quelque temps, de la communion.[1]

1579. Henri III profita du calme apparent que l'édit de Poitiers avait rendu au royaume, pour instituer un nouvel ordre de chevalerie, espérant, par les honneurs qui y seraient attachés, ramener à lui une grande partie de la noblesse de France, que ses débauches et son incapacité lui avaient aliénée. L'ancien ordre royal de Saint-Michel était tombé dans le plus grand mépris par la profusion qui en avait été faite sous les règnes précédens. « Il était tellement avili, dit un contemporain, que l'on n'en faisait non plus de compte que de simples hobereaux ou gentillâtres, et appelait-on le grand collier de cet ordre *le collier à toutes bêtes*.[2] »

Le roi fonda l'ordre *du Saint-Esprit*. La cérémonie de cette institution se fit le 1er janvier dans l'église des Grands-Augustins à Paris. Des pensions de huit cents écus furent créées, par forme de commanderies, sur les bénéfices ecclésiastiques du royaume, en faveur des nouveaux chevaliers, qui se soumirent, par ser-

[1] Synod. nat., tom. II, p. 47. — Leclerc, *Biblioth. choisie*, tom. XXI, p. 399.

[2] De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, an 1579.

ment, à l'obéissance du roi et à des règles fort sévères. 1579.
« Ils étaient vêtus d'une barrette de velours noir, chausses et pourpoint de toile d'argent, souliers et fourreau d'épée de velours blanc, le grand manteau de velours noir, bordé à l'entour de fleurs de lis d'or et langues de feu, entremêlées des chiffres du roi en fil d'argent, tout doublé de satin orangé; et un mantelet de drap d'or, en lieu de chaperon, pardessus ledit grand manteau, lequel mantelet était pareillement enrichi de fleurs de lis, langues de feu et chiffres; leur grand collier façonné d'un entrelas de chiffres du roi, fleurs de lis et langues de feu, auquel pendait une grande colombe dénotant le Saint-Esprit. On les appelait chevaliers commandeurs du Saint-Esprit, et journellement sur leurs cappes et manteaux ils portent une grande croix de velours orangé, bordée d'un passement d'argent, ayant quatre fleurs de lis d'argent aux quatre coins du croison, et le petit ordre pendu au col avec un ruban bleu. [1] »

Plusieurs barons et gentilshommes de Saintonge furent compris dans la première promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. En tête des plus illustres par l'antiquité de leur race et leur mérite personnel, venaient Antoine, sire de Pons, et Charles de la Rochefoucault, seigneur de Barbezieux.

[1] De l'Estoile, *Journ. de Henri III*, janvier 1579. — De Thou, trad. in-4°, tom. VIII, p. 73. — Davila, trad. in-f°, tom. I, p. 421.

1579. Le premier brillait surtout par l'éclat d'un nom que nulle maison de France ne pouvait éclipser, après les *sires du sang royal*, et par l'étendue de sa sirauté, de laquelle relevaient cent cinquante fiefs, et qui ne relevait, elle-même, que du roi.[1] Mais Antoine de Pons ne jouit pas long-temps du nouveau titre dont il venait d'être décoré : il mourut l'année suivante, et en lui s'éteignit la descendance masculine de sa maison.[2]

Le nom de Charles de la Rochefoucault, déjà fameux par ses beaux faits d'armes, était *encore* illustré par la haute renommée de son père, Antoine de la Rochefoucault, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, lieutenant-général du roi sur terre et sur mer, lequel, en 1536, avait contraint, par sa mâle

[1] Les sires de Pons possédaient Bergerac, Blaye, Ribérac, Gensac, une partie de la vicomté de Turenne, Sarlat, Limeuil, Montignac, Château-Renaud, Cognac et leurs territoires, le comté de Montfort, celui de Marennes, l'île d'Oléron, une partie de la principauté de Mortagne-sur-Gironde. L'étendue de ces domaines aurait formé une des meilleures provinces de France. Aussi disait-on proverbialement en Aquitaine : *Si roi de France ne puis, sire de Pons voudrais être.* (Voy. Preuv. de la généal. de la maison d'Asnières. Paris, 1827.)

[2] Il avait épousé, en premier mariage, Anne de Parthenay, fille de Jean l'Archevêque, seigneur de Soubise, dont il eut un fils qui mourut jeune, et deux filles; et, en second mariage, Marie de Montchenu, dont il eut deux fils, Henri et Pontus de Pons, qui moururent *en jeunesse*, et deux filles, Antoinette de Pons, dame de Miossens, et Antoinette de Pons, marquise de Guercheville et dame de Liancourt. (Voy. les Frères de Sainte-Marthe, *Hist. généalog. de la maison de France*, tom. II, p. 776 à 782.)

bravoure, l'empereur Charles-Quint à lever le siége de Marseille. 1579.

Henri III ayant demandé à Charles de la Rochefoucault un état de ses services pour son admission à l'ordre du Saint-Esprit, il lui en remit un. — « Je ne vois là, lui dit le roi, que les siéges et batailles où vous vous êtes trouvé sous les règnes de mon père et de mon aïeul. — Sire, répondit le guerrier, nous combattions alors contre les Espagnols et les Anglais. Contre qui avons-nous combattu depuis, à Saint-Denis, à Dreux, à Jarnac, à Montcontour? J'y ai vu quatre-vingt mille Français partagés en deux camps sous les plus braves capitaines de l'Europe, se jeter les uns sur les autres et s'égorger. Peut-on compter au nombre de ses services le massacre de ses frères?[1] »

Charles de la Rochefoucault mourut en 1583.

[1] De Sainte-Foix, *Hist. de l'ordre du Saint-Esprit*, tom. II, p. 62 et suiv., 90 et suiv.

FIN DU TOME PREMIER.

NOTES ET DISSERTATIONS.

I.

Page 46, ligne 14. — *Il se démit de ses prieurés de Royan et de Saint-Vivien au profit de Pierre de Bourdeilles, son jeune frère, qui devint célèbre depuis sous le nom du sieur de Brantôme, par l'originalité piquante de son caractère et la naïveté licencieuse de ses nombreux écrits.*

Pierre de Bourdeilles, sieur de Brantôme, dont le nom apparaît souvent dans les annales de la Saintonge sous son double caractère de guerrier et d'écrivain, mourut, dans un âge très-avancé, le 15 juillet 1614. Le 30 décembre 1609 il avait fait un testament empreint de la singularité de son esprit. Il y disait, en parlant de lui-même : « Ordonne que la moitié de sa bibliothèque reste à perpétuité dans le château de Richemont (qu'il avait fait bâtir), ainsi que ses plus belles armes, telles qu'une épée argentée, que lui donna au siége de la Rochelle (en 1573), M. de Guise, dernièrement massacré (23 décembre 1588); deux arquebuses à mèche, sa cuirasse, brassards, salades et cuissards; une rondelle à preuve, couverte de velours noir, dont feu M. le prince de Condé (empoisonné à Saint-Jean-d'Angély le 5 mars 1588) lui fit présent au même siége; et un chapeau de fer, couvert d'un feutre noir, avec un cordon d'argent, qu'il a porté dans tous les siéges où il s'est trouvé : et désire que toutes ces armes soient suspendues dans sa chapelle de Richemont, ainsi qu'il se pratiquait pour les anciens

chevaliers. » (Voy. Preuv. de la généalog. de la maison de Bourdeilles. *OEuvr. de Brant.* La Haye, 1740, tom. XV, p. 120.)

II.

Page 63, ligne 2. — *Force fut donc aux pauvres moines d'obéir.*

Là ne se seraient pas bornées, si l'on en croit M. Guillonnet-Merville (Recherch. topog. et hist. sur Saint-Jean-d'Angély[1]), les violences exercées par les huguenots sur les religieux de Saint-Jean-d'Angély. Après le récit du pillage et des profanations commis par les hérétiques dans l'église et le monastère des Bénédictins, cet écrivain ajoute, pag. 300, que les moines ayant repris l'exercice du culte dans leur église saccagée, les calvinistes s'attroupèrent au bruit de leurs cantiques, et se portant à l'abbaye, leur firent essuyer les plus cruels traitemens.

« Les uns, dit-il, sont garottés et emmenés au château, les autres menacés et enfermés dans leurs cellules, ceux-ci dépouillés et honteusement chassés, ceux-là battus et flagellés. Ces violences n'assouvissent point la rage des forcenés: il faut que le sang coule, il faut que l'abbaye devienne une véritable boucherie où chaque moine qui se présente est sacrifié. Qu'on se représente une troupe de cannibales se jetant sur leur proie avec fureur, et l'on aura une idée des atrocités et des horribles excès auxquels se livrèrent les réformés dans ces circonstances malheureuses. D'un côté, on voit un religieux, dans la posture de suppliant, renversé d'un coup de hache qu'un de ces furieux lui assène sur la tête : d'un autre, c'est un groupe de vieillards atteints de plusieurs coups de feu, chancelant et tombant les uns sur les autres. Ici, ce sont les plus jeunes que l'on met nus et que l'on frotte avec des étrilles ; là, enfin, se trouvent les supérieurs que l'on mutile, que l'on éventre et à qui l'on arrache.... Mais le pinceau nous échappe, nous n'avons pas la force d'achever cet épouvantable tableau. Jetons vite le voile sur ces scènes d'horreur. »

Aucun écrivain, avant M. Guillonnet-Merville, n'avait parlé d'un fait aussi grave. Cet auteur ne semble le rapporter, lui-même, que sur la foi d'un vieux tableau qu'on voyait, dit-il,

[1] Saint-Jean-d'Angély, veuve Lacurie, 1830. 1 vol. in-8°.

avant la révolution, au-dessus de la cheminée de la salle des Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. Il n'est pas besoin de faire remarquer combien une pareille autorité est peu solide, lorsqu'elle est isolée, et M. Guillonnet-Merville ne rapporte, à l'appui de son récit, aucun monument historique imprimé ou inédit. Si le fait eût réellement existé, il n'est pas douteux qu'on en eût fait mention dans la longue et minutieuse enquête qui fut dressée en 1562, par ordre et sous l'influence du duc de Montpensier, à l'occasion du pillage de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. Le tableau cité par M. Guillonnet-Merville, en supposant qu'il retraçât quelque scène des troubles religieux du XVI[e] siècle, aurait plus vraisemblablement fait allusion aux violences exercées, six ans plus tard, sur les moines de Saint-Jean-d'Angély, par les gens de Boucard (Voy. pag. 139), violences dont M. Guillonnet-Merville parle à la page 307 de son livre, d'après un manuscrit du trésor de l'abbaye.

III.

Page 74, ligne 14. — *Charles Guitard, seigneur des Brousses, conseiller du roi et son sénéchal en Saintonge.*

Charles Guitard mourut à Saintes le 10 novembre 1598. Il était alors doyen de l'église cathédrale de cette ville. Avant d'entrer dans les ordres, il avait rendu, comme sénéchal de Saintonge, d'éminens services à cette province. En considération de son mérite, le chapitre de Saintes avait décidé, en 1593, qu'une des chapelles de l'église épiscopale, dédiée à Saint-Thomas, serait consacrée à la sépulture de Charles Guitard et des personnes de sa famille. Il alla le premier y prendre place. [1]

Le lieu où il repose est indiqué par une épitaphe latine gravée en lettres d'or, par Epiphane Fuesham, sculpteur anglais, sur une table de marbre noir qui se trouve incrustée dans le mur de la chapelle. En voici le sens :

« Charles Guitard fut digne, par l'éclat de ses actions et la noblesse de son caractère, de servir de modèle aux hommes de son temps. Sénéchal de Saintonge pendant quarante-deux ans, il gouverna la province, dans des temps très-difficiles, avec une prudence et une vigilance rares. Chargé

[1] Gall. Christ, *Eccl. Santon.*, tom. II, p. 1092.

de cette haute magistrature durant les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, il se fit constamment distinguer par sa fermeté et son courage. Non moins recommandable par sa sagesse, qu'illustre par son rang, sa fortune et ses amis, après avoir consacré soixante-huit ans de sa vie aux pénibles soins du monde, il se consacra tout entier à Dieu. Revêtu alors du titre de doyen de l'église cathédrale de Saintes, il en remplit les fonctions, pendant les onze dernières années de sa vie, avec une sainteté exemplaire, et, le 10 novembre 1598, il s'endormit dans le Seigneur, après voir vécu soixante-dix-neuf ans.»

Voici l'épitaphe telle qu'elle a été transcrite sur les lieux :

KAROLUS GUITARD NOBILIT. ACTIB. Q. AD
EXEMPL. PRÆCIPUUS, PER ANN. XLII. SANTON.
PROVINC. SENESCAL. DIFFICILIM. TEMPORIB.
SINGULARI PRUDENT. VIGILANTIAQ. STATUM
OPT. PROVINCIÆ REDDIDIT, DE EA OMNIB.
EXEMPL. BENEMERIT : OPERAMQUE FORT. AC
STREN. IN EA CURA ET ADMINISTRAT. NAVATAM
VI REGIB. XPIANISS. FRANCISCO I, HENRI II,
FRAN. II, KAR. IX, HENR. III, HENR. IIII. APPRO-
BAVIT : SAPIENTIA, HONORIB. OPIB. AMICIS
CIRCUMFLUENS, POST AN. ÆTAT. LXVIII MUNDI
CURIS, QUIB. FESSUS ERAT, VALERE JUSSIS,
TOTUM SE DEO DICAVIT, HONORISQ. ERGO
DECAN. INSIGN. ECCL. CATHEDR. SANT. FAC-
TUS, SUMMA SANCTIT. AN. XI QUOS VITÆ
RELIQ. HABUIT, EI MUN. PRÆF. DONEC AN.
M. D. X. C. IIX. X NOVEMBR. FELICITER
OBDORM. IN DN. VIXIT ANN. LXXIX.

IV.

Page 78, ligne 14.—*Cet homme était le célèbre Bernard Palissy.*

Un épais nuage environne le berceau de cet homme vraiment extraordinaire. On ne connaît ni le lieu ni l'époque précise de sa naissance. L'opinion commune le fait naître

au commencement du XVI[e] siècle, près de la petite ville de Biron, dans le diocèse d'Agen. Il existe encore dans ce lieu une famille du nom de Palissy et une fabrique de tuiles qui porte le même nom.

On n'est pas plus fixé sur l'époque à laquelle il quitta sa patrie pour venir s'établir à Saintes, dans un faubourg qui a conservé son nom, et où, pendant près de vingt ans, il exerça, pauvre et ignoré, l'humble profession de potier. On montrait encore à Saintes, il y a quelques années, de grands vases en faïence sortis de la fabrique de Palissy, sur lesquels étaient représentées diverses figures d'animaux, admirables de délicatesse et rehaussées des plus vives couleurs. L'art du faïencier a sans doute bien dégénéré à Saintes, depuis Palissy; mais on retrouve encore un reste de l'influence que l'habile artiste exerça sur les habitudes de ses contemporains, dans le goût prononcé pour les poteries à brillantes incrustations qui s'est perpétué jusqu'à nos jours au midi de la Charente.

Mais à Saintes, et plus tard à la Rochelle, Palissy ne fit que préluder aux grands travaux qui devaient fonder sa réputation et placer son nom si haut dans le Panthéon des savans et des artistes de son siècle. On raconte que, pendant seize années d'une vie de privations et d'amertume, sans ressources et sans protection, méconnu, presque méprisé pour sa misère, il travailla, dans l'ombre et le silence, avec une persévérance incroyable, à la recherche du merveilleux secret qu'il avait pressenti, et qu'ayant brûlé tous ses meubles l'un après l'autre, il finit par briser son lit pour alimenter le feu de ses fourneaux.

Ce ne fut réellement qu'à Paris que Palissy put donner l'essor à son génie. C'est là qu'il jeta au four ces admirables faïences qui décorèrent le château de Madrid, bâti dans le bois de Boulogne par la magnificence de François I[er]; là qu'il exécuta, pour le connétable de Montmorency, d'après les cartons de Raphaël, ces tableaux de Psyché et l'Amour qui ornaient la chapelle du château d'Ecouen, et qu'on admira depuis dans le Musée des monumens français, où ils servirent long-temps de modèles aux jeunes artistes.

On n'était pas encore bien avancé en France, vers la fin du XVI[e] siècle, dans l'art d'allier les métaux. Bernard Palissy, ou Bernard *des Tuileries*, comme on l'appelait souvent, se distingua surtout, dans cet art, par ses essais, aussi savans qu'ingénieux, sur la fabrication des émaux,

auxquels il donna une perfection jusqu'alors inconnue en Europe. « Les esmaux dont je fais ma besogne, a-t-il écrit, sont faits d'estaing, de plomb, de fer, d'acier, d'antimoine, de saphre de cuivre, d'arène, de salicot, de cendre gravelée, de litharge et de pierre de Périgord. »

Bientôt les *figulines* de Palissy, ornées de bas-reliefs mythologiques d'un travail exquis, inondèrent les palais et les châteaux. Le pauvre potier de Saintes jouit dès-lors d'un succès de vogue, et oublia promptement, au sein de la fortune et de la gloire, les années apres et douloureuses qui avaient marqué ses premiers pas dans la carrière du génie. Mais ces années d'angoisses avaient trempé fortement l'âme de l'artiste en le forçant à se roidir contre l'adversité.

Cet homme supérieur, qui ne devait rien à l'éducation, mais que la nature avait doué d'un merveilleux instinct, déploya dans la chimie artielle une puissance de conception et une justesse de vues qui étonnèrent les hommes les plus éclairés de son temps. Dans le Musée d'histoire naturelle qu'il avait fondé aux Tuileries, il ouvrit, en 1575, à l'âge de plus de soixante ans, un cours de physique qu'il continua jusqu'en 1584. Ce fut là que, pendant près de dix années, *il fit*, comme dit Lacroix du Maine, *des leçons de sa science et profession*, et tel était le charme de ces leçons, qu'elles attiraient les savans les plus distingués de la capitale, et les plus grands seigneurs de la cour.

Mais Palissy ne se borna pas à l'enseignement oral de sa doctrine et à l'exercice pratique de son art. Il déposa encore dans de nombreux écrits les connaissances aussi fécondes que variées qu'il avait puisées dans les études et les méditations de toute sa vie. Dès 1557, il avait publié à la Rochelle sa *Déclaration des abus et ignorance des médecins*. Parmi ses ouvrages, on ne saurait lire, sans un vif sentiment d'intérêt pour le sujet et de sympathie pour l'auteur, *l'Art de terre*, qui contient les premiers essais de Palissy à Saintes. Les observations géologiques et topographiques, qu'il a répandues dans ses divers traités sur le sol de la Saintonge et de l'Aunis, sa patrie d'élection, recommandent surtout sa mémoire aux hommes de ces contrées.

Chimiste, physicien, géologue, naturaliste, minéralogiste, hydraulicien, Palissy a écrit sur l'agriculture, les terres argileuses, la marne, les pierres, les métaux, la peinture sur verre, les eaux et fontaines, les marais salans, les glaces, le feu, l'or potable, etc. Il ne savait ni grec ni

latin, et il cite, toujours avec justesse, les écrivains de l'antiquité. Il fut le premier qui osa dire que les coquilles fossiles ne sont pas des jeux de la nature, mais de véritables coquilles, déposées par l'Océan dans des terrains qu'il a abandonnés. Ses nombreux traités, la plupart imprimés pour la première fois à la Rochelle, furent recueillis à Paris, en 1636, sous le titre de *Moyen de devenir riche* (2 vol. in-8°); puis réimprimés in-4°, en 1777, avec une révision du texte par M. Gobert, et des commentaires de M. Faujas de Saint-Fonds.

Le génie et les talens de Palissy ne purent le préserver des tracasseries de la Ligue. Il fut arrêté comme hérétique et jeté à la Bastille. On raconte que Henri III, en qui les habitudes de débauche n'avaient pas éteint le sentiment des arts, allait quelquefois visiter Palissy dans son cachot : « Je serai forcé, lui dit-il un jour, de vous abandonner à vos ennemis si vous n'abjurez pas l'hérésie. — Sire, répondit fièrement l'artiste, vous m'avez souvent dit que vous aviez pitié de moi : dans ce moment c'est moi qui ai pitié de vous. *Je serai forcé !* sont-ce là paroles de roi? apprenez en langage royal que ni les guisards, ni votre peuple, ni vous, ne contraindrez un potier à fléchir le genou devant des statues ! »

Bernard *de* Palissy (car, sur la fin de sa vie, il avait été pourvu de lettres d'anoblissement) termina vers 1589 une carrière illustrée par un beau caractère, de vastes connaissances et d'immenses travaux.

V.

Page 184, ligne 13.—*Catherine de Médicis ne marchait jamais sans le nombreux et séduisant cortége de ses femmes*, etc.

Parmi les filles d'honneur de la reine-mère, la belle Hélène de Surgères, en Aunis, fille de Louis de Clermont et de Rodéric de Fonséque, et épouse de Philippe de Barbezières, acquit quelque célébrité, dans son temps, par la passion et les vers qu'elle inspira à Pierre Ronsard. Voici un échantillon de ceux que le poète composa pour elle :

Comme Pâris là-bas faut que je voise,
Non pour l'amour d'une belle grégeoise
Mais d'une Saintongeoise.

. . . .

Deux Vénus, en avril, de même déité
Naquirent, l'une en Chypre et l'autre en la Saintonge;
La Vénus cyprienne est des Grecs le mensonge,
La chaste Saintongeoise est une vérité.

Craignant, non sans quelque raison, que ses chants ne portâssent pas le nom de sa dame à la postérité, le poète consacra, dans une de ses terres, à la mémoire de son héroïne, une fontaine, *laquelle garde encore aujourd'hui son nom*, dit le commentateur de Ronsard, *pour abreuver ceux qui veulent devenir poètes*. (Voy. Arcère, *Hist. de la Rochelle*, tom. I, page. 133.)

FIN DES NOTES ET DISSERTATIONS.

CHOIX DE PIÈCES INÉDITES

JUSTIFICATIVES DU TOME PREMIER.

I.

LETTRES PATENTES *de Charles IX, du mois d'avril 1561, qui confirment les priviléges de la municipalité de Saintes.*

Pag. 50 et suiv.

CHARLES, par la grace de Dieu, roi de France, à tous présents et à venir, salut. Reçu avons l'humble supplication de nos bien amés les maire, échevins, conseillers, pairs, bourgeois, manans et habitans de nos ville, cité et faubourgs de Saintes, contenant que nos prédécesseurs rois leur auroient par ci-devant concédé et octroyé et successivement continué plusieurs beaux priviléges, pouvoirs et authorités, franchises et libertés; entre autres leur auroient ordonné et attribué la charge de la justice et police de ladite ville, connaissance et jurisdiction sur tous les habitans demeurant en icelle et ès fauxbourgs; cohertion et contrainte touchant les guets, gardes et réparations d'icelle, ensemble la garde des clefs des portes de ladite ville de nuict et de jour, et de faire statuts, ordonnances, cris et proclamations, inhibitions et deffances publiques en ladite ville et fauxbourgs pour le bien, police et gouvernement d'icelle, avec toute connaissance des denrées et marchandises y vendues et exposées en vente, et de mulcter, le cas échéant, jusques à la somme de soixante sols tournois et au dessous; lesdites mulctes applicables au proffit et affaires communes de ladicte ville, et que les dits maire, échevins et pairs seront perpétuellement exempts et déchargés de toutes commissions publiques; aussi qu'ils pourroient..... acquérir franchement de toutes finances et indemnité envers nous et nos successeurs, fiefs, choses nobles ou partie d'iceux, de gens nobles et autres, et qu'ils jouiroient de tous les droits, priviléges, franchises.... que les manans et habitans de nos villes de Saint-Jean-d'Angely et la Rochelle avoient et jouissoient, etc. Savoir faisons que nous voulons entretenir et continuer à iceux supplians les mêmes graces.... par la teneur de ces présentes.... continuons et confirmons, etc.

Si donnons en mandement à nos amés, etc. Donné à Fontainebleau au mois d'avril l'an de grace 1561.[1]

II.

Inventaire *du trésor de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély*, *du* 10 *juillet* 1562.

Pag. 66 et suiv.

Cette pièce, tirée des archives mss de l'abbaye, layette 3, est reproduite en entier et textuellement, sauf l'orthographe du temps, à la page ci-dessus indiquée de l'ouvrage.

III.

Information *sur le pillage des reliques, ornemens, livres, titres, joyaux et argenterie de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, du* 30 *septembre* 1562.

Pag. 75.

Le dernier jour de septembre mil cinq cent soixante-deux, nous Charles Guytard, seigneur des Brousses, conseiller du roy et son seneschal en Xaintonge, estans en la ville de Saint-Jean d'Angely, nous fut représenté de la part de messire Jean Chabot, abbé commandataire des abbayes de ladite ville de Saint Jean et Saint-Estienne de Bassac, et prieur de Saint-Pierre de Marans, certaine commission et mandement octroyé par monseigneur Louis de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France et gouverneur pour le roy en ses pays de Guienne et Poitou, ... donné à Cognac le vingt-sixième jour de septembre dernier passé; par la quelle est mandé de s'enquérir sur les volleries et saccagement des dites abbayes, pilleries et ruynes des maisons, meubles appartenants tant audit sieur abbé que ses religieux, et de la ruyne des églises, démolition des croix, calices, reliquaires et autres argenteries dédiées au service divin; le tout fait et commis par les rebelles et séditieux.... Nous requérant informer..., et pour ce faire, avons fait assigner plusieurs personnes par Groris, sergent royal, pour déposer de vérité;... et, ce fait, avons procédé à l'audition des témoins ci-après, etc.

Jacques Robin, serrurier.... dit que un certain jour qui estoit le lendemain des octaves de la Feste-Dieu, maistre Arnaud Rolland, qui lors estoit maire, le vint quérir.... et lui commanda prandre ses eiseaux, marteaux, tenailles et qu'il le suivit, menaçant que s'il ne se advançait d'aller avec luy, il le bapteroit. Et lors ledit déposant, par crainte, s'en alla avec ledit maire qu'il (qui le) mena en l'église de Saint-Jean, et illec estant, luy commanda qu'il eut à oster les grilles qui estoient en la chapelle de Saint-Jean, de deux costés d'icelle... les arracha avec maistre Hilaire, aussi serrurier,

[1] Mss. archiv. de l'abb. de Saint-Jean-d'Angély. Nous avons de pareilles lettres de confirmation données à la municipalité de Saintes par Henri II, le 26 mars 1547, et par Henri III, au mois de mars 1576. Elles sont, à de légères différences près, conçues dans les mêmes termes que celles qu'on vient de lire, et extraites aussi des archives mss. de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. — A ces trois pièces se rattache naturellement une sentence de Charles Guitard, sénéchal de Saintonge, du 11 juin 1557, tiré des mêmes archives, qui maintient les maire, pairs et échevins de Saintes dans le privilége à eux octroyé par les rois de France de ne payer aucune finance pour les biens nobles par eux acquis et de n'en fournir aucune déclaration.

pour ce qu'il estoit menassé dudit maire d'être envoyé en prison et battu s'il ne le faisait, etc.

Hercules Droullin.... dit que au mois de juin dernier... il vit plusieurs personnes en armes qui couroient devers ladite église de Saint-Jean. Et incontinent maistre Arnauld Rolland.. envoya fermer la porte d'Aunix.... et vit le dit qui dépose le dit Rolland, armé tout à blanc, étant en sa compagnie maistre Pierre Constant, maistre Jean Boisseau, médecin, Pierre Boisseau dit de Vellours, Denis Audet, André Desouches dit Drillaud, Bernard Saunier... et plusieurs autres, en nombre de deux cens personnes et plus, les quels entrèrent en ladite église de Saint-Jean et en le chœur des religieux de ladite église; .. quoy voyant iceluy dépousant, sortit hors de ladite église et se retira en sa maison... de la quelle il entendit comment ils recommencèrent à rompre et démolir les bois, portes, barreaux, sieges et tout ce qui estoit en ladite église, et d'iceux bois en firent un fort grand feu dans le cimetière qui est devant ladite église;... que ayant fait ledit feu, il vit sortir hors de ladite église plusieurs des susnommés... aucuns chargés des livres, les autres des chappes et ornemens d'église qu'ils jettèrent dans ledit feu; et cependant y avait gardes à tous les cantons proches de ladite église pour empescher que aucuns de la ville s'approchassent pour les garder de ce faire.... Et emprès qu'ils eurent parachevé de rompre, desmolir et brusler les dits livres, images et bois, ledit Rolland maire, avec maistre Christofle de Laurière... et autres, s'en allèrent à la cave de ladite abbaye, en laquelle ils beurent et firent porter du vin à tous ceux qui abattoient les images. Et ce fait ledit maire dit à frères Jehan de Marans, Thibaut Métayer, Christofle Vigier et autres religieux de ladite abbaye.... « Messieurs, voilà la compaignie qui se fâche; donnez ordre de trouver les chiefs et autres reliques que avez entre les mains, autrement on mettra le feu en l'abbaye et ne serez assurés de vos personnes.» Lesquels religieux dirent audit Rolland qu'il leur estoit impossible satisfaire à leur demande parce qu'ils n'en avoient aucune chose..... le priant suspendre deux ou trois jours pour en advertir ledit prieur; ce que ne voulut permettre ledit Rolland ne ceux de sa compagnie. Se voyant comme contraints des susdits, requirent ledit Rolland leur bailler pour leur garde.. Jean Allenet, sergent royal, que leur accorde le dit maire et lors les dits religieux s'en allèrent au lieu où estoient les dits reliquaires... et apportèrent les dits chiefs au dit maire, qui en prit deux et Louis Charpentier un, qu'il mit à la dague d'une hallebarde... et incontinant... le jettèrent dans le feu qu'ils avaient fait dans ledit cimetière, etc.

Etienne Bazin, *marchand*... dit que au commencement du mois de juin dernier, environ l'heure de quatre heures du soir, estant en l'abbaye... y survint maistre Arnaud Rolland, maire, avec luy maistre François Ythier, sieur de Vizelles, Jean Larriail, Guytard l'ainé et plusieurs autres, lequel maire tira à part le cellerier de ladite abbaye et la pluspart des religieux d'icelle, avec lesquels iceluy maire parla longuement... Et incontinent lesdits religieux mandèrent quérir maistre Olivier Ballonfau, advocat à ce siége, leur conseil, avec lequel ils communiquèrent de leurs affaires, où incontinent

survindrent les officiers du roy de cette ville pour y donner ordre, et pour cet effet s'assemblèrent, avec les dits religieux et Ballonfau, en la chapelle du chapitre... Et bientost après, ainsy que les dits officiers du roy sortaient de ladite abbaye, ledit maire demanda les clefs de l'église, à quoi les dits officiers ... s'enquérant pour quelles raisons il les demandoit, qui fit réponse qu'il falloit qu'il contentast la populace ; quoy voyant les susdits (officiers) et la force qu'avoit ledit maire en armes autour de ladite église et abbaye, au nombre de deux cens hommes et plus, se retirèrent en leurs maisons... que estant en sa maison... entendit un grand bruit... et voyoit gens de toutes parts en armes qui tiroient devant ladite abbaye, et ne sachant l'occasion, sortit dehors... avec Louis Marchant.... et estant à la porte de ladite abbaye virent ledit maire sortir hors de l'église, armé d'un courselet et d'une hallebarde au poing, avec luy Denis Audet, maistre Pierre Constant et plusieurs autres ayant chacun leurs armes... et virent un grand feu qui avoit esté fait au cimetière de ladite église, dans lequel on jeta plusieurs chappes, livres, titres et enseignements qu'ils apportaient de ladite abbaye et église d'icelle.

Jacques Razin, marchand... dit... environ deux ou trois heures après midy, estant devant ladite abbaye, vit ledit Rolland, avec grande compagnie, sortir hors de ladite église... posèrent gardes à toutes les rues qui sont joignant ladite abbaye et commencèrent dès lors à apporter les bois, coffres et bancs... audit cimetière et mirent le feu audit bois, auquel feu les susdits apportèrent plusieurs livres, chappes, titres, enseignemens et images qu'ils prenoient en ladite église... que en même instant vit ledit Rolland qui commanda à ses complices de faire charroyer les ferrures des fons baptismaux de ladite église et autres ferrures y estant, ensemble les bénitiers, au château..... qu'il a vu audit temps en ladite abbaye, en la cave du cellerier, le nombre de quarante pipes de vin; que les dits Rolland, Dabillon, Anthoine Hélie, Guytard Desbrosse, Drillaud, Saulnier... et plusieurs autres firent tirer ... tous les vins et iceux firent emmener au château de ladite ville... que peu de temps après ledit Rolland, étant accompagné des susnommés, fit emmener audit château huit à neuf vingts boisseaux avoine qu'ils prindrent en l'aire de ladite abbaye... comme aussi vit emporter aux dessus dits les meubles et ustenciles estant au logis de ladite abbaye, comme lits, vaisselle, meubles de bois, linge, landiers et autres... qu'ils emportèrent au château... que depuis deux mois en ça estant en ladite abbaye, y survient le sieur de l'Isle, maistre Olivier de Cumont, lieutenant particulier, Anthoine Hélie, ... et commandèrent lever les serrures du grenier de ladite abbaye pour prendre les blés y estans; et de fait... deux ou trois jours après vit les dits Constant, Anthoine Hélie, Drillaud et Pierre Mathé avec des mousniers qui alloient au grenier de ladite abbaye, par commandement des dits sieur de l'Isle et de Cumont, pour avoir bleds pour iceux convertir en farine et iceux mener au château, etc.

Jacques Jousseaume, marchand.... dit aussi que quatre à cinq jours après, il vit ledit maire avec partie des susnommés qui faisaient apporter de ladite abbaye plusieurs beaux

joyaux et autres meubles qu'ils faisoient conduire en sa maison, couverts d'une cappe, armés de pistolles et pistolets, et si luy qui dépouse ou autres gens de bien eussent parlé desdits complices, les eussent tuez, comme ils disoient, à coups de pistolles et pistolets.

Jean Guérin, maistre pâticier.... dit aussi que peu de temps après il vit comment le vin, bled, bois et autres meubles furent prins en ladite abbaye et emmenés au château... par les chartiers... quatre ou cinq jours après ce que dessus, un jour de dimanche, emprès le prêche du ministre fait en ladite église, ... estant dans ladite abbaye, vit un feu qu'on avait fait dans lequel on jetta plusieurs livres, titres et enseignemens concernans les droits de ladite abbaye, et à ce faire estoient plusieurs gens mécaniques.

Claude Pasquier, maréchal .... dit que... vit maistre Arnaud Rolland... et plusieurs autres, qui estoient en ladite église tous en armes. Et estans sortis, ledit maire commanda à ses complices d'aller querir les dixainiers aux portes de ladite ville parcequ'il avait entendu que les papistes se vouloient révolter contre eux, et incontinent entrèrent de rechef en ladite église et.... vit sortir d'icelle plusieurs gens mécaniques... qui apportoient de ladite église des images, livres, ornemens, chappes et chasubles.. lesquels ils jettèrent en un feu qu'ils avoient fait audit cimetière... que peu de temps après, estant en ladite abbaye, il vit les nommez Drillaut, Saulnier, Mesnard et plusieurs autres qui faisoient charroyer le vin et bois estant en ladite abbaye, lequel on menoit au château... qu'il vit les susdits en la chambre du cellerier.... qui y faisoient grand chère, lequel dépousant, par leur commandement, fut à la cave dudit cellerier percer une pipe de vin, en laquelle y en avoit grand nombre, lequel depuis a été fait mener au château.

Guillaume Mathieu, portier de l'abbaye.... aussi dit... que ayans les susdits prins et ravi les susdites choses, prindrent les religieux du moustier et abbaye... et iceux mirent en prison tous ensemble en la chambre du supérieur pour leur faire déclarer le thrésor de ladite abbaye, les queulx religieux estoient prêts abandonner leur monastère à cause du tourmant et mauvais molestement que les dits maire et ses complices leur donnoient... Et mêmement le lendemain qu'ils furent mis prisonniers, vit que les dits religieux estoient conduits par le dedans de l'abbaye et hors icelle par les susdits avec pistolle et harquebutes et autres armes.

Jean Maillocheau, escardeur.... Un jour qui fut au mois de juin dernier passé,..... il vit un grand feu au cimetière de ladite abbaye, auquel feu on jettoit des images et autres choses ... qu'on apportait de ladite eglise. Aussi vit jetter les chiefs de monsieur Saint Révérend et Saint Macoux audit feu, etc.

Anthoine Chardain, cousturier.... Au mois de juin dernier... il vit un grand feu qu'on avait fait au cimetière de l'église ... dans lequel on jettoit plusieurs chappes et autres ornemens à dire la messe, etc. Ledit déposant... vit sortir ledit Charpentier de ladite église, lequel avait dessus la dague d'une hallebarde le chief monsieur Saint Jean, lequel il jetta audit feu, et... dit telles paroles : On disoit que si tu estois au feu que tu t'en

osterois; moutre à présent ta vertu, etc.[1]

IV.

SENTENCE *de messire Charles Guitard, sénéchal de Saintonge, rendue par défaut, en 1563, contre Arnaud Rolland et autres, auteurs ou complices du pillage de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.*

Pag. 86.

Entre le procureur du roy et révérend pere maistre Jehan Chabot, protonotaire du saint-siége apostolic, et abbé commendataire de l'abbaye Sainct-Jehan d'Angély, demandeurs en crimes de lèze-majesté divine et humaine, sédition, brulement, sacriléges, ports d'armes, voleries et autres crimes et delicts, d'une part;

Contre Arnauld Rolland, maire et capitaine de ladicte ville Sainct-Jehan, Loys Cherpentier de Mastaz, maistre Olivier de Cumont, lieutenant particulier, Christofle et Abel de Laurières frères, Pierre Constant, advocat, Jehan Girauld, procureur, Jehan Allenet, sergent, Jehan Boireau, médecin, François Ythier, esleu particulier audit siége de Sainct-Jehan, Jehan Barbary, Pierre Boiceau dit de Veloux, Jehan Laviell, chapellier, Hugues et Alexandre Fouchiers dicts les Viveroux, Jehan Guitaud, Jacques Dabillon dict le Bageur, Denis Audet, André Desousches dict Drillaud, Bernard Saulnier, Denis Mesnauld, Anthoine Helies, André des Bras, Thomas le Carléur, Jehan Barbade, Pierre Mathé, Hector le Valoys, plasteur, Nicolas et Etienne Barrieres frères, P. Salmond, diacre, Estienne Rullier, Macé Chevalier, Pierre Chevalier, maistre Christofle Bouchauld, Laurent l'Houlier, Pierre Blanchard, André Panier, Micheau Casset, Jehan Payen, défendeurs et de faillans, d'aultre.

Veu les charges et informations faictes contre les dits defendeurs et defaulx contre eux donnés, recolement de tesmoings, enqueste dudit Abbé, conclusions prinses ondit procès par les dits demandeurs et autres pièces par eux produictes et a ledit révérend été oy moyennant serment sur la valeur des bled, vin et autres meubles qui luy appartenoient en particulier, lesquels auroient été volés et sacagez en ladite Abbaye.

Disons iceulx dits deffaulx estre bien venus, et par vertu d'iceux déclarons les dits deffendeurs vrays contumax, lesquels nous avons déboutés de toutes exceptions et défenses, et pour réparation des crimes et excès mentionnés au dit procès, les avons condamnés, sçavoir est lesdits Rolland maire et Charpentier de faire amande honorable à jour de cour en l'audience publicque de la dicte ville Saint-Jehan, estans en chemise, teste nuhe, à genoulx, la corde au col, ayant châcun d'eulx ung sierge au poing ardent, et illec requerir et demander pardon à Dieu, au roy, à justice et audit abbé, et ce fait estre trainés sur une claye audevant la principale porte de l'église St-Jehan pour y faire semblable amande honorable, pour de là estre aussi trainés sur ladite claye par la dite ville et conduits au quanton des Forges d'icelle, et là avoir les

[1] Mss. archiv. de l'abb. de Saint-Jean-d'Angély, Layette 3. — On n'a dû extraire que les faits les plus saillans des principales dépositions contenues dans cette volumineuse enquête qui ne forme pas moins de quarante-six pages in-fo d'écriture minutée.

dit Rolland la teste tranchée sur un échaffault, pour être mise au plus aparent et eminent lieu de la dicte ville, et son corps ars et bruslé, comme aussi celui dudit Cherpentier, vif, et en tant que touche lesdits de Cumont, lieutenant susdict, Laurieres, Ythier, Constant, Girauld, Allenet, et Barbary, nous les avons pareillement condamnés et condamnons, pour les cas résultans dudit procès, d'avoir la teste tranchée au quanton du Pillori de ladicte ville de Saint Jehan. Et quantau parsus desdits deffendeurs et défaillans, fors lesdits Bouchauld et Lhoullier, les avons condamnés et condamnons estre pendus et estranglez au quanton du Minage, et où les dits défaillans apprehendé ne pourront être réaulment exécutez, seront bruslez, descapitez, pendus et aultrement exécutés par figure suivant le jugement cy dessus, le tout par l'exécuteur de la haulte justice; et faisant droit sur le parsus des conclusions des dits demandeurs, nous condamnons iceux dits defendeurs, condamnez ung chacun d'eulx le solvable pour le non solvable, en la somme de quatre mille livres tournoys envers le dit Chabot, abbé, pour ses dommages et interest et ravissement de biens à luy prins en la dicte abbaye et qui luy appartenoient en propre comme dessus, et pour les despens du présent procès; et oultre condamnons lesdits deffendeurs ung seul pour le tout, le solvable pour le non solvable, comme dessus, rendre et remectre tous les joyaulx, or, argent, chappes et autres ornemens, livres, tiltres et enseignemens prins et ravis dans la dite église et Abbaye mentionnez on dict procès, comme pareillement de reparer les démolitions par eux faites en ladicte église et abbaye, et les remectre en l'estat qu'elles estoient au temps d'icelles demolitions, condamnons oultre iceulx dits defendeurs et defaillans et chacun d'eux en cinq cent livres d'amende envers le Roy. Les condamnations cy dessus préalablement prinses et levées, le tout sans préjudice des actions des religieux de la dicte abbaye, et pour le regard des dits Bouchauld et Lhoullier, ordonnons qu'il sera plus amplement enquis contre eux, lesquels cependant condamnons ès despens de la contumace contre eulx faite, les autres remyses en fin de cause. Ainsy signé Guytard, Blanchard, Moyne, de Bar, Senné, Foulques, Bertin Aymar. [1]

V.

1° ATTESTATIONS *de Louis de Bourbon, prince de Condé, des 22 et 24 juin 1563, en faveur d'Arnaud Rolland;*

2° LETTRES PATENTES *de Charles IX, du 10 juillet 1563, faisant injonction au sénéchal de Saintonge de révoquer la sentence par lui rendue contre Arnaud Rolland;*

3° SENTENCE *de Pierre de Masparrant, commissaire du roi, du 23 octobre 1563, qui réhabilite Arnaud Rolland.*

Pag. 88 et suiv.

1° Nous, Louis de Bourbon, prince de Condé.... certiffions

1 Mss. archiv. de l'abb. de Saint-Jean-d'Angély, Layette 3.

et confessons que Arnaud Rolland, maire et capitaine de Saint Jehan d'Angely, a fait tenir entre nos mains, en la ville d'Orléans, dès le quinziesme de septembre mil cinq cent soixante deux, douze marcs d'or et cent marcs d'argent des reliques et joyaux que ledit Rolland avait receus, par notre commandement, tant en ladite ville St-Jehan d'Angély qu'autres lieux circonvoisins. En tesmoing de ce, nous avons apposé nostre seing et fait sceller de nos armes ce vingt-quatriesme jour de juing 1563. Au bois de Vincennes, etc.

Nous, Louis de Bourbon, prince de Condé.. certiffions que Arnaud Rolland, maire et capitaine de la ville de Saint-Jehan d'Angely, s'est, pour le service du roy, emparé par nostre commandement du chasteau de ladite ville et des armes y estans, et iceluy muni de bled, foing, bois, meubles et autres munitions de guerre qu'il a trouvé en l'abbaye dudit Saint-Jehan et autres lieux déppendans d'icelle. En tesmoing de quoy avons fait mettre et apposer à ces présentes nostre seing et icelles fait sceller de nos armes ce vingt-deuxiesme jour de juing 1563. A Vincennes, etc.

2° Charles, etc., au sénéchal de Xaintonge ou son lieutenant à St-Jehan d'Angely, salut. Arnaud Rolland, maire et capitaine de la ville de Saint-Jehan d'Angely nous a fait remonstrer que au commencement des troubles advenus en notre royaume, les religieux de l'abbaye dudit St-Jehan se seroient absentés et retirés de ladite abbaye et icelle abandonnée. A cette cause vous auriez fait inventaire des reliques de ladite abbaye et icelles baillées en garde à l'exposant, montant douze marcs d'or et cent marcs d'argent; et au mois de septembre dernier nostre très chier et bien amé cousin le prince de Condé auroit fait contraindre l'exposant mettre entre ses mains les dits douze marcs d'or et cent marcs d'argent et s'emparer du chasteau de ladite ville de St-Jehan d'Angely et des armes y estans, et ycellui muny de bled, vin, foing, bois, meubles et autres munitions de guerre qu'il auroit trouvées en ladite abbaye et autres lieux deppendans d'icelle, comme il nous a fait apparoir par la certification de nostre dit cousin cy-attachée.... Neantmoins les religieux de ladite abbaye, notre procureur et autres le poursuivent par devant vous pour raison des dites reliques et autres choses susdites, nous suppliant... luy pourvoir sur ce.

Nous, par l'advis de nostre conseil, commandons et enjoignons par ces présentes que ledit Rolland exposant vous faittes jouir de l'effet de l'edict de la pacification des troubles, et le tenir... comme nous le tenons quitte et déchargé de la restitution des dictes reliques et autres choses susdites... imposant silence aux dits religieux, à notredit procureur et tous autres... qu'il appartiendra... non obstant opposition ou appellation quelconque... interdisons et deffendons à notre cour de parlement de Bordeaux et autres juges, etc. Donné à Agaillon le dixiesme jour de juillet, l'an de grace 1563.

3° Entre maistre Arnaud Rolland, greffier en chef du siege et ressort de St-Jehan d'Angely, demandeur.... à l'encontre de messire Jehan Chabot, abbé de l'abbaye de Saint-Jehan, deffendeur... Vu la requeste à nous présentée par ledit Rolland et autres en date du quinziesme jour de septembre dernier passé, tendant affin de cassation de

sentence et procédures faites à l'encontre des suppliants par deffaut et contumace.... Certaine information faicte par maistre Charles Guytard, seneschal de Cougnac, à la requeste dudit messire Jehan Chabot, par commission de monsieur le duc de Montpensier sur les volleries et saccagement des abbayes dudit St-Jehan et St-Estienne de Bassac.... recollement des tesmoings ouys en ladite information faicte par maistre Pierre Daguesseau, lieutenant-général audit St-Jehan, la sentence par deffaut et contumace donnée par ledit Guytard, seneschal de Xaintonge, et autres conseillers.. à l'encontre dudit Rolland et autres y denommés, par laquelle ledit seneschal auroit condampné ledit Rolland, maire, à faire l'amende honorable, etc. (Comme au numéro IV ci-dessus).

Certaines lettres patentes obtenues par ledit Rolland, données à Agaillon le dixiesme jour de juillet dernier passé, par lesquelles estoit mandé au seneschal de Xaintonge ou son lieutenant audit St-Jehan, de faire jouir icelluy Rolland de l'effet dudit edict de la pacification des troubles, le tenir et faire tenir quitte et dechargé de la restitution de cent marcs d'argent et douze marcs d'or provenans des joyaux et reliques de ladite eglise dudit St-Jehan, pareillement de ce que ledit Rolland se seroit emparé du chateau de ladite ville et armes y estans, etc., etc.

Avons déclaré et déclarons ledit Chabot deschu de toutes exceptions et deffenses, et faisant droit sur les dites requestes dudit Rolland, avons, suivant la volonté du roy portée par son édict fait sur la pacification des troubles... déclairé et déclairons les dits cas contenus ès dictes informations et recollement estre des cas remis et abolis par ledit édict et si avons cassé et annulé, cassons et adnullons ladicte sentence de contumace, avons remis et remettons ledit Rolland en sa bonne fame et renommée, et à icelluy... ses biens saisis à raison de tout ce que dessus... et si avons ordonné que tous et chascuns les tableaux qui auront esté érigez pour exécuter ladite sentence seront abattus... imposons silence au procureur du roy et tous autres de ne faire aucune instance ne poursuite à l'encontre dudit Rolland, etc. Fait à Saint-Maixent par nous Pierre de Masparrant, conseiller du roy en sa cour de parlement à Paris, commis par S. M. pour l'exécution de l'Édit fait sur la pacification des troubles de ce pays de Poictou, Xaintonge, la Rochelle et pays d'Aunis, le vingt-troisiesme jour d'octobre 1563.[1]

VI.

EXTRAIT *d'une lettre mss. du sieur de la Chapelle au frère du sieur de la Case, du 10 juillet 1567.*

Pag. 97 et suiv.

Ce prince (Antoine de Bourbon, roi de Navarre) connoissoit assez combien ce serviteur (le sieur de la Caze) lui estoit... loyal et assuré... Quand il alla trouver le feu roy François à Orléans, le sieur de la Caze, par son commandement, revint delà trouver la compagnie dont il portoit le guidon... En ce temps là, ceste princesse (la reine de Navarre) commençoit à aimer la prédication de l'évangile et luy croissoit de jour en jour le desir de se... renger à l'église reformée... qui fut cause qu'ayant bien voulu sçavoir quelle estoit

1 Mss. archiv. de l'abb. de Saint-Jean-d'Angély, Layette 3.

la façon de vivre dudit sieur de la Caze, elle trouva bon de luy faire commandement de l'aller trouver à Pau;... Elle luy commanda doncques de déclarer franchement au roy, son mary, que puisque Dieu luy avoit tant fait de grace de luy avoir ouvert les yeux de l'âme,... elle ne... devoit plus offenser Dieu en dissimulation ne en superstition, et requerait ledit sieur, avec une due révérence, de ne vouloir doresnavant exiger d'elle aucune chose au préjudice de cette sienne protestation : le sieur de la Caze arrivé qu'il fut à la cour exécuta si fidèlement cette négociation que le compte qu'il en rendit par après à ladite dame la rendit satisfaite.

Lors le roy de Navarre estoit en termes de pourvoir au gouvernement de la personne de monseigneur son fils, et avoit intention d'en donner la charge, comme il fit depuis, à deux sages et honorables gentilshommes, l'un nommé le sieur de Duras, l'autre le sieur de Losse. Le sieur de Duras était bien agréable à cette princesse..... mais le sieur de Losse ne luy donnoit pas tant de contentement, qui fut cause qu'elle fit tous les efforts pour persuader au roy son mary de changer son élection, et au lieu dudit sieur de Losse y mettre le sieur de la Caze.... Quelques jours après... plusieurs advis furent donnés au roy des mouvemens que l'on voit en la Guienne à cause de la religion, pour aux quels pourveoir.... la roine et le roy de Navarre advisèrent d'y dépescher ledit sieur de la Caze.... Le sieur de la Caze partit d'Orléans pour exécuter ce commandement et retourna trouver Sa Majesté à Fontainebleau où il rendit raison de sa négociation... en proposant.. plusieurs considérations qui semblèrent ... mériter d'être poisées... Le roy son mary (de la reine de Navarre) avait déjà prins résolution d'establir auprès de monseigneur son fils les deux gouverneurs susnommés, par le moyen de la quelle résolution, cette princesse ne put venir à bout de son dessein pour le regard du sieur de la Caze....

Sur ces entrefaites le roy son mary mourut à Rouen. De là quelque temps le sieur de Duras fut tué à Orléans : le sieur de Losse estoit déjà tant employé aux affaires de la guerre qu'il ne pouvoit plus suivre mondit seigneur prince, qui fut cause que cette princesse ordonna en son lieu le sieur de Beaumont, et au sieur de Duras fit le sieur de la Caze successeur....

Estant la chose déclarée à la cour,.... aucuns des grands.... ne s'espargnerent pas à donner à leurs majestés mauvaise impression duditsieur de la Caze, et firent tant... que le roy prononça ces paroles au sieur de la Chaussetière, secrétaire d'état de la roine de Navarre, qu'elle avait dépesché vers leurs majestés : « J'ay entendu que la roine de Navarre, ma tante, a donné un gouverneur à mon frère le prince, que nous ne connaissons point icy et que l'on nous déchiffre pour un homme violent et partial; je désirerois fort qu'elle y pourveust d'un autre qui me fust plus agréable.».. Il (le sieur de la Caze) avisa de supplier très-humblement ladite dame (reine de Navarre) qu'il luy plust le dépescher en poste à la cour... car il desiroit d'aller là et se garantir, sans autre secours... que le sien, des charités que l'on luy avoit prestées... et l'exécuta... à son grand contentement... et au grand regret de ceux qui, en son absence,

avoient courtisané contre luy....

Le roy estoit à Carcassonne; de là il vint à Toulouze puis en Guienne. Là il fallut... que ce jeune prince (de Navarre) s'employast à d'autres exercices qu'il n'avoit encores fait... qu'il fit l'homme et non plus l'enfant... or grace à Dieu tout fut conduit si heureusement pendant ce voyage qu'il n'y eut homme... qui n'en eust très-grand contentement... Chacun sçait... quel essai l'on fit de la vigueur et intégrité de ceux qui le menoient (le prince); mais tout succéda si à souhait, que grand honneur et louange en demeura à ce prince et grand satisfaction et honorable tesmoignage à ceux qui estoyent près de luy.... Le roy estant à Xaintes, monseigneur le prince print congé de luy pour aller trouver la reine sa mère....

Mais voici le commencement de la tragédie que l'on a composée contre le sieur de la Caze, la quelle toutefois estoit si couverte qu'il n'en pouvoit avoir que peu de vent... sur le mois de février suivant il retourna à la cour qui estoit à Moulins. Devant son arrivée là, l'on rua de grands coups contre luy, de sorte que quand il y arriva il y trouva un autre monde tout nouveau et de la besogne taillée assez. Ce n'estoit plus ce monsieur de la Caze-là du quel l'on parloit tant un temps fut et du quel l'on avoit tant publié la fidélité, la suffisance, l'intégrité et la bonne conscience; c'étoit un autre tout nouveau, devenu sans foy, sans conscience et sans entendement... Trois mois doncques passés en ces dissimulations et charités couvertes... l'on ne se pouvoit garder de donner toujours des attaques au sieur de la Caze, mesme un jour, sur la fin d'un souper, il luy en fut donné une de laquelle il prit occasion de faire éclater cet orage. Il demanda audience, laquelle lui fut soudain accordée dans une allée de jardin.... Il luy (à la reine de Navarre) dit pour conclusion... que puisqu'elle s'étoit laissée saisir à ces opinions sinistres.... il luy plust le décharger de l'honneur et charge qu'il avoit... J'entendis que cette princesse luy respondit... qu'elle ne luy avoit point donné occasion de quitter son service ne de quitter la charge de monseigneur son fils... Il n'y eust autre résolution pour ce jour là.

Le sieur de la Caze qui ne pouvoit porter cette espine au pied, cherchoit tous les moyens d'éclaircir davantage son affaire ... Il la requist donc de rechef très-humblement qu'il luy pleust appeler monseigneur l'admiral devant lequel toute cette fusée se démeslât... Cela fut accordé et quelques jours après monseigneur l'amiral et le sieur de la Caze appelés dedans un cabinet à Paris... cette grande princesse ... estimant que le diable estoit ... autheur de cette division,... advisa... de donner au sieur de la Caze tel contentement et reprendre de luy telle assurance, que les choses semblèrent remises presque en aussi bon estat qu'auparavant...

Le sieur de la Caze s'apercevant assez que le mauvais visage qu'on luy faisoit.... la deffiance qu'on avoit de luy... croissoit de jour à autre,... etant à la fin de son semestre, prit congé en ces termes : « Madame, puisque mon malheur est tel que toutes mes actions... ne peuvent trouver de grace devant vous.... je vous supplie... qu'il vous plaise ne trouver point mauvais que j'aille attendre ailleurs que vous ayez changé d'opinion et de volonté envers moy. »....

Or voilà, monsieur, comment monsieur de la Caze, votre frère, s'est départi d'auprès de cette princesse, voilà le loyer qu'il emporte du bon et fidèle debvoir qu'il a fait.... etc., etc.[1]

VII.

RELATION *mss. du voyage du baron de Mirambeau à Paris, au mois de mars* 1574, *et de l'entretien de ce seigneur avec Henri III et Catherine de Médicis.*

Page 384.

Cette pièce, extraite des archives mss. du château de Thors, en Saintonge, est reproduite textuellement aux pages susindiquées de l'ouvrage.

VIII.

PROCÈS-VERBAL *mss. des ruine et démolitions du château de Benon, en Aunis, et de ses dépendances.* 4 *mai* 1578.

Page 497.

Cette pièce, tirée des archives mss. du château de Benon, caisse *Port-Bertrand*, est pareillement transcrite en entier dans le texte.

1 Mss. archiv. du château de Thors, en Saintonge.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

LIVRE PREMIER.

Depuis l'introduction du Calvinisme en Aunis, jusqu'à la disgrace du sire de la Case.

1548. — 1566.

Livre deuxième.

Depuis l'insurrection de la Rochelle, jusqu'à la capitulation de Saint-Jean-d'Angély.

1567. — 1569.

LIVRE TROISIÈME.

Continuation de la guerre en Saintonge, jusqu'au siége de la Rochelle.

1570. — 1572.

LIVRE QUATRIÈME.

Siége de la Rochelle.

1573.

LIVRE CINQUIÈME.

Depuis le complot du Cœur-Navré, jusqu'à la paix de Monsieur.

1573. — 1576.

Livre sixième.

Depuis la naissance de la Ligue, jusqu'à l'institution de l'ordre du Saint-Esprit.

1576. — 1579.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.[1]

[1] Cette table ne comprend que les noms de lieux situés dans la Saintonge ou l'Aunis.

FIN DE LA TABLE GÉOGRAPHIQUE.

TABLE ANDRONOMATIQUE.[1]

[1] Cette Table ne comprend que les noms d'hommes originaires de la Saintonge ou de l'Aunis, et ceux des hommes étrangers au pays, mais qui ont pris part aux événemens dont il fut le théâtre.

FIN DE LA TABLE ANDRONOMATIQUE.

